
3 1761 06898352 7

LES

OFFICIERS GÉNÉRAUX

BAS-ALPINS

Tome 1er

LES

Officiers Généraux Bas-Alpins

DE TERRE ET DE MER

Depuis l'année 1700 jusqu'à nos jours

PAR

MARTIAL SICARD

Ancien Député

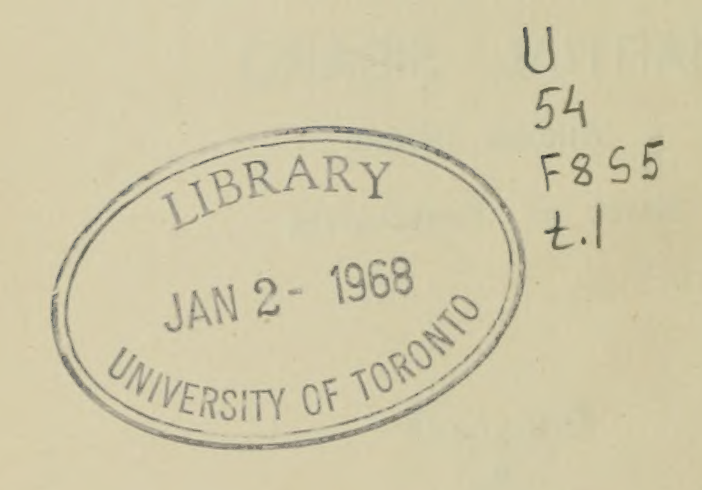
Maire de Forcalquier



FORCALQUIER

Imprimerie Paul Bernard

1905


LIBRARY
JAN 2- 1968
UNIVERSITY OF TORONTO



M. MARTIAL SICARD

A LA

Mémoire de ma Mère

Jamais oubliée !!

Mère chérie ! A toi qui m'inspiras l'amour de la Patrie dès ma plus tendre enfance, je dédie cette œuvre patriotique dans laquelle mon âme a vibré au contact de ton âme débordante d'idéal, de patriotisme, d'énergie.

Martial SICARD

AVANT-PROPOS

En publiant ces notices que j'aurais désirées moins sommaires, je n'ai pas la prétention de faire acte d'écrivain. Mon but est plus modeste.

Ce que j'ai voulu seulement, c'est esquisser des impressions générales sur ce que j'ai senti et compris du caractère, de la vie militaire peu connue des Officiers Généraux Bas-Alpins des armées de terre et de mer, depuis l'année 1700 jusqu'à nos jours.

Il s'agit de l'armée, c'est-à-dire de la Patrie.

Je suis donc sûr d'avance que cette œuvre, qui repose sur des documents puisés aux meilleures sources, recevra un sympathique accueil de ceux qui ont le culte de la Patrie. Les fervents, qui ont vu grandir leur fidélité avec les jours d'épreuve, comprendront qu'il est bon d'éveiller et d'entretenir dans le cœur des citoyens, à tous les degrés de l'échelle sociale, le culte de nos gloires militaires.

Le patriotisme est un feu qu'il faut sans cesse alimenter. Le passé doit préparer l'avenir.

MARTIAL SICARD.

Forcalquier, le 12 août 1904.

DE BERNIER

MARQUIS DE PIERREVERT

Maréchal de Camp

I. — *L'homme et son caractère.*

Dans ce groupe d'Officiers Généraux Bas-Alpins que nous nous proposons de dépeindre, de Bernier est appelé, par ordre chronologique, à figurer le premier.

De Bernier fut une des physionomies les plus sympathiques et les plus aimées de l'ancienne armée royaliste. Il était le type militaire le plus pur, le modèle des plus ardents entraineurs d'hommes, un perpétuel exemple de loyauté et d'honneur militaires. C'était, en un mot, un chevaleresque. Il nous apparaît comme un guerrier d'un autre âge, et lorsque nous recherchons le lieu où de Bernier dort son dernier sommeil, notre pensée se reporte malgré nous aux sépultures des héros d'autrefois. Il nous semble le voir sur un de ces tombeaux de Chevalier, les mains jointes, le heaume aux pieds, l'épée au côté, et, à son flanc—comme lui couché—un étendard.

« L'Etendard », c'est en moindre dimension le même emblème que « le Drapeau », large et haut hampé, qui émerge de la forêt des baïonnettes.

C'est la joue à l'étendard que de Bernier, armé de l'épée d'officier des Gardes Françaises, combattait dans le défilé du moulin de Schaffhausen sous le Prince de Soubise, à la bataille de Willingshausen, à la prise de la redoute de Scheindingen ; puis plus tard sur le plateau de Grüningen, à l'armée du Prince de Condé.

Il était brave. Tout chez lui indiquait son énergie et son courage. Tireur excellent, cavalier infatigable, d'une endurance à toute épreuve, il avait développé toutes ces qualités pour mieux se faire à son métier de soldat.

Comme guerrier ses talents ne sauraient être contestés. Le Bailly de Suffren, son oncle, et le Comte de Brienne le signalent au Roi comme un des plus brillants officiers. (1)

Assurément il n'avait pas l'envergure des Grands Capitaines, et ses combinaisons n'étaient pas sans critiques, mais on s'accorde à reconnaître qu'il avait révélé dans sa longue carrière, outre une capacité professionnelle de premier rang, plusieurs

---

(1). Archives administratives du Ministère de la Guerre. Généraux de brigade. Dossier n° 3160 : Lettre du 25 avril 1788.

des qualités maîtresses qui font à l'occasion le chef victorieux : le coup d'œil juste et prompt, le sang-froid, la hardiesse et la sûreté du commandement. S'il n'a jamais commandé en chef devant l'ennemi, pris des villes, gagné des batailles, il a du moins contribué au triomphe des autres, et quelques réserves que l'on fasse, sa gloire militaire demeure incontestable.

Mais ce qu'il faut vénérer surtout en lui, c'est l'homme. Chez lui l'intelligence et le cœur étaient d'une qualité supérieure. Son esprit était vif, puissant. Son cœur était d'une grande bonté ; on l'aimait car il respirait la tendresse et l'amour, non cet amour efféminé et dolent qui est le trait des âmes alanguies, mais cet amour viril, agissant, actif que Victor Hugo définissait d'un vers :

Les vrais cœurs de lion sont les vrais cœurs de père.

Catholique et patriote étaient pour de Bernier deux termes inséparables. Comment n'eut-il pas aimé la France, ce fils de preux dont les ancêtres avaient tant guerroyé pour la faire puissante, grande et glorieuse! Il l'aimait de toute son âme, de toutes ses forces. Issu d'une race de soldats, il ne connaissait d'autre métier que celui des armes, et il voulut que ses neveux entràssent également au service du Roi, rappelant ainsi les deux vers que le poète place dans la bouche d'un Condé :

Messieurs, dans ma famille, on a cela de beau
De ne croiser ses bras qu'au fond de son tombeau.

De Bernier n'aimait pas seulement sa Patrie, son Dieu et son Roi, il adorait tous les siens, et ce fut la trop vive et trop inquiète tendresse de son cœur pour ses neveux qui, en 1788, lui fit quitter le régiment des Gardes Françaises où il fut regretté de tous. (1).

II. — *Son pays, son origine et sa jeunesse.*

Lorsque le touriste venant de Reillanne arrive sur le sommet de la colline où l'on remarque les ruines de l'ancien château féodal de Montfuron, à 663 mètres d'altitude, un immense paysage se déroule brusquement devant lui ; au loin, à 6 kilomètres 500, apparait comme un promontoire sur la valléede la Durance, un rocher noirâtre, bruni par le soleil couchant, parsemé de maisons blanches et grises, ceinturé de verdure : c'est le village de Pierrevert.

Ce point élevé de Montfuron, d'une particulière beauté, faite de solitude et de tristesse, est très pittoresque, et la vue panoramique s'étend au loin dans un paysage merveilleux et imposant. De tous côtés s'étale une succession de monticules ondulents, de sinueux vallons où sont blotties de petites mai-

(1). Arch. adm. de la Guerre : Lettre du 25 avril 1788.

sons de campagne, et, à travers les terrains tourmentés, serpentent dans des sites âpres et sauvages le vieux chemin servant de raccourci entre Montfuron et Pierrevert et la route qui conduit à la Bastide des Jourdans. Au delà s'étend la vallée de la Durance. Plus loin le vaste plateau de Valensole, et au dernier plan comme une immense toile de fond, un féerique décor, les montagnes des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes se détachent nettement sur le ciel bleu, éclairées par le soleil qui leur donne, suivant les heures, de merveilleuses et variées tonalités.

Rien de plus intéressant que la route blanche et ensoleillée qui des hauteurs de Montfuron descend en capricieux lacets sur le territoire de Manosque, jusqu'aux portes de cette ville, pour remonter ensuite dans la direction de Pierrevert.

L'excursion serait agréable à pied, sac en bandoulière, ce qui permettrait de s'arrêter aux coins les plus jolis et d'admirer les sites qui se présentent à droite et à gauche chaque fois que le chemin fait un détour.

La colline, sur laquelle est bâti Pierrevert à une altitude de 442 métres, s'élève au dessus de la plaine de la Durance qu'elle domine majestueusement.

Les flancs assez escarpés au nord-ouest ont une pente plus douce au sud et à l'est ; c'est sur ce point que le petit bourg s'est développé.

Comme dans tous les villages de Provence autre-

fois bâtis sur les hauteurs, la population de Pierrevert descend, s'échappe de l'enceinte fortifiée, et ce déplacement s'accentue d'année en année par la création de nouveaux jardins et de nouvelles habitations. C'est ainsi que le vieux Pierrevert garde au sommet l'aspect d'une agglomération du moyen âge, avec des rues étroites et tortueuses, alors que dans le bas, du côté du midi, une petite place à l'aspect accueillant, de jolies maisons blanches à volets verts et gris donnent au visiteur l'illusion d'un faubourg de petite ville.

Sauf cet agrandissement, Pierrevert occupe le même emplacement qu'autrefois sous l'ancienne seigneurie. C'est là, qu'il a, à travers les siècles, défendu sa vitalité, l'intégrité de son territoire. Les remparts qui formaient son enceinte et la défendaient contre toute surprise ; le vaste emplacement où s'élevait le château féodal avec ses tours seigneuriales dont les hautes murailles dominaient l'agglomération ; les vieilles rues qui ont gardé dans leur aspect une physionomie du moyen âge ; les portes des anciens remparts ; la tour qui reste debout comme une sentinelle oubliée ; tout cela dit la vétusté de Pierrevert, son antique origine.

L'ancienne seigneurie de Pierrevert a donné son nom à la maison de Bernier, que quelques généalogistes disent être originaire de Piémont. Etablie vers 1550 dans la Provence, cette famille a toujours

tenu un rang distingué par ses grandes alliances avec les d'Agoult, les Lacépède, les Piolenc, les Suffren, et aussi par ses éclatants services et par les hauts emplois dont ses rejetons ont été honorés.

Louis-Nicolas-Balthasard de Bernier naquit à Pierrevert le 8 janvier 1726 (1). Il était fils de Joseph de Bernier, Seigneur de Pierrevert, et de Anne-Thérèse de Silvy, d'une ancienne maison de la noblesse de Provence (2).

Le jeune Marquis comprit de bonne heure les obligations qui lui étaient imposées par sa naissance. Une éducation sagement dirigée avait développé dans son cœur ces ambitieuses pensées.

---

(1) Acte de naissance et de baptême,

Extrait des registres de la paroisse de Pierrevert, diocèse de Sisteron.

L'an mil sept cent vingt-six et le huit janvier est né et a été baptisé Messire Louis-Nicolas-Balthasard de Bernier, fils de noble Joseph Seigneur de Pierrevert, et de dame Anne-Thérèse de Silvy, le parrain a été Monsieur Paul de Bernier, et la marraine demoiselle Thérèse de Bernier soussignés hors la marraine pour ne le scavoir encore de ce requis par moy soussigné

Pierrevert P.—De Bernier—Silvy prêtre, ainsi signés à l'original.

(2). Les Seigneurs de Roquebrune et de Vauclère de ce nom étaient issus de Jacques Silvy, originaire de Pertuis, reçu secrétaire du Roi en 1696, dont le fils Laurent épousa la sœur de Jean-André Thomassin, deuxième Consul d'Aix. (*Annuaire de la Noblesse de France* par d'Hauterive. Année 1864).

A cette époque encore, la Noblesse, surtout la petite Noblesse de province, n'avait d'autre vocation que celle de la guerre. C'est à ses armes qu'elle devait sa prépondérance ; c'est par elles qu'elle voulait la conserver. Elle ne se contentait pas de posséder l'autorité que donne la tradition; elle entendait avoir celle que la force corporelle acquiert, et qui constitue une supériorité dont le prestige ne saurait être méconnu par le vulgaire.

Aussi l'on conçoit l'importance qu'elle attachait au développement des forces physiques qu'elle préférait presque toujours à l'aridité des études littéraires. Dès qu'il fut en état de supporter la fatigue, le jeune de Bernier fut conduit à la chasse où il apprit les qualités d'un soldat : l'ardeur, la patience, l'adresse, le sang-froid, la marche, l'endurance.

Déjà hardi cavalier, il se plaisait à galoper et à franchir les obstacles pour se fortifier le corps et le courage. Il prenait part aux jeux des enfants des manants de son village, il se battait parfois avec eux, et lorsque des querelles avec les garçons des lieux voisins provoquaient ces combats à coups de pierres, qui, à cette époque, s'engageaient fréquemment entre enfants du même âge sur les limites des territoires, de Bernier se montrait à la tête des combattants. Souvent il revenait éclopé et meurtri, qu'importe, tout était pour le mieux, il en rapportait une invincible ardeur pour de nouvelles luttes

et le secret désir de se signaler dans d'autres combats.

De Bernier ne resta pas longtemps au manoir paternel. Dès qu'il pût faire l'apprentissage sérieux de la vie militaire, il fut attaché, en qualité de page, au service de Monseigneur le Duc d'Orléans, lequel fut d'abord connu sous le nom de Duc de Chartres. C'était le 5 mai 1741 (1). Il avait 15 ans.

Sous Louis XV, un Capitaine, aussitôt que son fils unique avait atteint l'âge de neuf ans, l'emmenait chaque année à l'armée, avec une douzaine de petits cousins du même âge. Ces enfants, parait-il, se jetaient gaiement dans le péril, et l'on raconte que le fils d'un capitaine fut même à l'âge de 12 ans, blessé d'un coup de sabre à travers la figure et fait prisonnier. (2).

Devenu page du Duc d'Orléans pendant la sanglante guerre de la succession d'Autriche (3), il gagna la confiance du Duc, et le suivit lorsque celui-ci fit sa première campagne en 1742, dans la Flandre,

---

(1). Arch. adm. de la guerre : Attestation du Conseiller secrétaire des commandements, maisons, domaines et finances de Monseigneur le duc d'Orléans, du 13 mars 1761.

(2). Alexandrine des Echerolles une famille noble sous la Terreur.

(3). France et Prusse contre Autriche et Angleterre (1741-1748).

puis lorsqu'il marcha sur le Rhin, sous les ordres du Maréchal de Noailles, en 1743, et plus tard le 27 juin, à la bataille de Dettingen où un moment de précipitation, de cette précipitation aveugle qui nous avait fait essuyer contre les mêmes ennemis les épouvantables désastres de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, fit échouer les plus habiles dispositions et changea en un échec une victoire assurée.

« Les vieilles croyances de nos pères, dit le général Susane, leur enthousiasme pour le service de Dieu, du Roi et des Dames, qui avaient entretenu pendant si longtemps leur héroïsme guerrier, disparaissaient de jour en jour sous les attaques de la philosophie moderne, et celle-ci ne laissait encore entrevoir qu'à quelques esprits supérieurs le nouveau mobile qui devait un jour réveiller les passions généreuses de la Nation, l'amour de la Patrie et de la Liberté.

« Les officiers de l'armée n'étaient plus ces rudes et fanatiques batailleurs du XVIe siècle; ces gentilshommes enthousiastes et dévoués du Grand Roi; c'était une génération de petits-maîtres, libertins, légers, insouciants, railleurs, plus assidus dans les ruelles et les tripots qu'à leurs compagnies, braves toujours, voulant bien mourir, mais non pas souffrir avec le soldat.

« La bourgeoisie, devenue riche et lettrée, vivant presque de pair avec les gentilshommes dans la

société, alliant ses familles à celles de la Noblesse à qui elle fournissait des filles bien dotées (1) avait complètement disparu des troupes, où elle ne pouvait rien espérer de mieux que la hallebarde de sergent.

« Les rangs inférieurs de l'armée se recrutaient donc dans les dernières classes de la population, et principalement parmi tous ces vauriens des grandes villes que le raccolage ramassait sur le quai de la Ferraille et dans les cabarets des faubourgs, et qui venaient cacher dans les casernes leurs antécédents et leurs noms sous les sobriquets pittoresques de *Va-de-bon-cœur, la Tulipe, Tranche-montagne, Brin d'amour, la Terreur, Belle-rose, Sans-quartier*, etc.

« Cependant jamais les grandes vertus morales qui rehaussent le soldat à ses propres yeux, jamais la confiance dans les chefs, jamais l'habileté de ceux-ci n'eussent été plus nécessaires qu'à l'époque où nous sommes arrivés. Le temps des chicanes de frontières et des opérations théâtrales autour des places fortes était passé. Celui des grandes combinaisons stratégiques, et des guerres d'invasion allait commencer.

« La France ne fut consolée à cette époque malheureuse que par des actes individuels d'héroïs-

(1). On sait que les Nobles qui épousaient ainsi de riches bourgeoises appelaient cela : *fumer leurs terres*.

me, par les belles défenses que firent dans Prague et dans Egra quelques poignées de braves qui se dévouèrent au salut de tous, et surtout par l'admirable conduite de Chevert, ce héros plébéien dont le nom manque à la liste des maréchaux de France » (1).

Après la déroute de Dettingen, un Ministre de la Guerre puissant et hardi, M. d'Argenson, fit mettre les débris de l'armée sous les ordres de Maurice Comte de Saxe, qui s'appliqua sans relâche à y rétablir l'ordre et la discipline.

Au commencement de 1744, le roi Louis XV envoya en Italie une armée sous les ordres du prince de Conti, une armée sur le Rhin, sous les ordres du maréchal de Coigny, et deux en Flandre, commandées par Noailles et le Maréchal de Saxe. Le roi Louis XV se mit pour la première fois à la tête de son armée, et vint lui-même pour diriger les opérations au nord et renouveler la gloire des campagnes de 1666 et 1672. Le duc d'Orléans ayant été employé à l'armée du Roi, le page de Bernier accompagna ce Prince en Flandre, et assista en 1744 aux sièges de Menin, d'Ypres, de Furnes et de Fribourg.

En 1746, de Bernier passait au nombre des gen-

---

(1). Histoire de l'ancienne Infanterie Française par Louis Susane. T. I.

tilshommes ordinaires de S. A. S. le duc d'Orléans devenu Lieutenant Général des armées du Roi, il devenait également son aide de camp (1) au moment où celui-ci se faisait remarquer à la bataille de Raucoux près de Liège, qui coûta à l'armée du Prince Charles de Lorraine, 12.000 hommes tués ou blessés, 3.000 prisonniers, 50 pièces de canon et 9 drapeaux (11 octobre 1746). En récompense de ses services, de Bernier obtint le grade de second Enseigne dans les Gardes Françaises (29 janvier 1747). Il venait d'atteindre sa vingt-unième année.

III. — *Sa carrière et sa disparition.*

Ce fut avec une véritable joie que celui-ci endossa le gracieux costume des Gardes Françaises. C'était un beau régiment de 4.000 hommes, un corps d'élite commandé par de brillants Officiers appartenant à la plus haute Noblesse de France. Avec les Gardes Suisses ils faisaient partie de la maison du Roi.

La Brigade des Gardes jouissait à l'armée de grands privilèges. Dans les batailles elle avait toujours le poste d'honneur et le choisissait elle-même, ordinairement au centre de la première ligne. Souvent les Gardes Françaises occupaient

(1). Dictionnaire historique et biographique des Généraux Français par M. le Chevalier de Courcelles.

le centre de la première ligne et les Gardes Suisses le centre de la deuxième. Dans les sièges, les Gardes ouvraient la tranchée, avaient la tête des assauts et entraient les premiers dans les places qui capitulaient.

Pendant la paix, ces deux corps avaient leurs quartiers dans les faubourgs de Paris, dont ils formaient seuls la garnison, et détachaient chacun quatre compagnies à Versailles pour faire le service du Château.

Le commandement du régiment des Gardes Françaises appartenait habituellement à un Maréchal de France ; le Lieutenant-Colonel était un Lieutenant-Général, les Capitaines avaient le grade de Colonel, les Lieutenants avaient le pas sur tous les Capitaines de l'armée et les Enseignes sur tous les Lieutenants.

Enfin les Gardes Françaises comptaient trente-deux compagnies réparties en six bataillons, et chaque compagnie, qui en temps de guerre présentait un effectif de deux cents hommes, avait son drapeau (1).

A la différence des autres régiments Français qui portaient l'habit blanc et des régiments Suisses qui avaient l'habit rouge, les Gardes Françaises por-

---

(1). Histoire de l'ancienne Infanterie Française par Louis Susane, T. I.

taient l'habit bleu à parements et collet rouges avec la culotte blanche ; ils donnèrent leurs trois couleurs aux armées de la République.

Dès son arrivée au Régiment, le jeune Officier de Bernier sait se faire des amis de ceux qui devaient être ses camarades. Il s'efforce de s'instruire et de parfaire son éducation militaire. Il comprend qu'il doit se montrer digne de ce brevet d'Officier si envié que les petits Marquis ne doivent qu'à leur titre et à leur fortune.

Au mois d'avril 1747 les Gardes Françaises se remettent en campagne et séjournent d'abord aux environs de Bruxelles. Le roi arrive à l'armée, part de Bruxelles le 22 juin avec les Gardes et marche aussitôt sur Maëstricht. Les alliés barraient la route, postés sur une suite de plateau entre Meuse, Jaar et Demer, appuyés sur plusieurs villages dont le principal était Lawfeldt. Le Maréchal de Saxe les y attaqua.

En réserve sur les hauteurs d'Herderen, à droite du bourg de ce nom, avec les autres troupes de la maison du Roi, les Gardes ne donnèrent pas, bien que la prise de Lawfeldt eût demandé deux heures de lutte, les Anglais ayant, à leur ordinaire, tenu avec une remarquable ténacité. (1) Ils restèrent specta-

(1) Pajol, Guerres sous Louis XV. T. III; manus-nuscrits des archives anciennes du Ministère de la Guerre.

teurs de la victoire gagnée par le Maréchal de Saxe sur les alliés commandés par le Duc de Cumberland, lesquels perdirent : 10.000 hommes tués, 800 prisonniers, 29 pièces de canon et 16 drapeaux ou étendards. Mais cette victoire fut chèrement achetée par la perte de 6.000 Français (2 juillet 1747).

Les Gardes, après être restés au quartier du Roi, allaient le 29 septembre à Louvain, puis le 7 octobre à Bruxelles. Enfin le 17, ils prenaient la route de France s'arrêtant quelques jours à Mons avant de regagner Paris. Le 3 mars 1748 de Bernier recevait son brevet de premier Enseigne.

La campagne de 1748 n'offre comme opération importante que le siège de Maëstricht. Dans l'ordre de bataille établi pour ce siège, la Brigade des Gardes avec la Brigade Irlandaise formaient la réserve de l'infanterie. Elle n'arriva devant la place qu'après l'ouverture de la tranchée, et prit poste en arrière du village de Cowemberg. La place prise, les préliminaires de la paix d'Aix-la-Chapelle arrêtent les opérations. Le 14 mai, les Gardes sont envoyés à Bruxelles, d'où ils rentrent à Paris (1).

Le siège de Maëstricht fut le dernier événement de la guerre de la succession d'Autriche, qui dura sept ans (1741-1748).

---

(1) Les Gardes Françaises par le Capitaine Noël Lacolle.

Pendant les neuf années de repos qui suivirent cette campagne, de Bernier consacra son temps à l'éducation morale et à l'instruction militaire de ses sous-officiers et soldats. Au lieu d'imiter l'exemple de ces officiers qui affectaient de ne paraître que les jours de parade, il aimait à prendre contact avec ses Gardes. Il fréquentait la caserne, et il éclairait ses hommes sur leurs véritables devoirs, sur ce qu'ils se devaient à eux-mêmes et à leur Roi.

Lié à ses soldats par de continuels rapports d'amitié, de Bernier se plaisait à resserrer les liens qui l'unissaient à ses frères d'armes dont il connaissait les prouesses individuelles, les dévouements sublimes. Il s'enorgueillissait de commander cette troupe d'élite, mais il estimait que ce qui fait vraiment les troupes d'élite et constitue la vraie force, ce n'est pas seulement l'élan fougueux et chevaleresque qui porte en lui le mépris du danger, mais plutôt la constance dans l'effort, l'esprit de subordination, de discipline, de solidarité qui trempe l'âme du soldat d'un invincible courage, l'empêchant de céder aux entrainements, lui permettant de vaincre les obstacles, d'endurer les privations, d'accepter toutes les épreuves jusqu'à l'heure suprême où le salut de la Patrie exige de lui le sacrifice de sa vie.

Le zèle dont il fit preuve valut à de Bernier le brevet de Sous-Lieutenant (3 juillet 1753).

Pendant les premières campagnes de la guerre de Sept ans (1) les Gardes demeurent à Paris.

Au mois d'avril 1760, quatre bataillons des Gardes, parmi lesquels se trouvait celui du Sous-Lieutenant de Bernier, quittèrent Paris pour se rendre à la grande armée d'Allemagne, commandée par le Maréchal de Broglie.

En juin, toutes les forces disponibles sur ce théâtre d'opérations se concentrent entre la Hesse et la Westphalie, et obligent le prince Ferdinand à battre en retraite.

Le 10 juillet, les Gardes assistent au combat de Corbach, et prennent une part active à la poursuite de l'armée ennemie jusqu'à Cassel. Ils combattent ensuite à Sachsenhausen, où le Prince de Brunswick est contraint d'évacuer ses lignes, et contribuent le 31 à la prise de Cassel.

Cette campagne fournit à de Bernier l'occasion de donner de nouveaux exemples de courage et de valeur, et il fut nommé Lieutenant le 22 février 1761 et reçu Chevalier de Saint-Louis le 10 mars suivant.

Après avoir passé l'hiver à Paris, les Gardes sont envoyés le 23 mars 1761, à l'armée de Soubise qui se rassemble le 1er mai, sur le Rhin, de Coblentz à Wesel.

---

(1) France, Autriche, Russie, Pologne et Suède contre Angleterre et Prusse (1756-1763).

Le 3 juillet, le prince Ferdinand de Brunswick attaqua l'arrière-garde de cette armée près de Werle. Pendant que les Brigades de Vaubecourt et de Briqueville manœuvraient pour s'emparer des hauteurs, les Gardes restés dans le défilé du moulin de Schaffhausen, soutinrent avec une fermeté inébranlable le feu du canon ennemi, et déconcertèrent tous les efforts de l'armée alliée.

Les 15 et 16 juillet, les grenadiers et chasseurs du Régiment des Gardes Françaises firent des prodiges de bravoure à Villingshausen. Aidées par les volontaires de Soubise et par la brigade de Briqueville, et pendant que Piémont à droite, Limousin et les Irlandais à gauche, contenaient les ennemis ; ces braves compagnies s'élancèrent sur le village de Scheidingen, et emportèrent avec la plus grande valeur la redoute qui couvrait le pont et le village.

Au mois de septembre, le prince de Condé, ayant éte chargé de faire le siège de Meppen, prit avec lui les Brigades d'Orléans et de Condé et le bataillon des Grenadiers et Chasseurs réunis des Gardes. Celui-ci fut établi sur la rive droite de l'Arz pour couper toute retraite à l'ennemi, et ouvrit la tranchée le 30. Les travaux furent poussés avec une activité incroyable, et la ville capitula dès le 3 octobre. Après cette rapide conquête, les bataillons de guerre du Régiment se réunirent à Coësfeld, et se

mirent en route, le 15 octobre, pour retourner à Paris. (1)

En avril 1762, ils sont renvoyés en Allemagne. Ils servent sous le Prince de Condé (2) (corps de réserve), d'abord sur le Bas Rhin, puis sur la Fulde et la Lahn.

Le 22 août, Condé se heurte, près de Giessen, au Prince héréditaire, qui, après divers mouvements, descend des hauteurs du Grünbert et attaque vigoureusement, le 25, le corps posté sur le plateau de Grüningen. Foudroyées par l'artillerie de campagne, les colonnes Prusiennes battent en retraite, après deux heures de lutte, abandonnant leurs blessés et plusieurs canons. (3)

La « réserve du Bas-Rhin », qui ne comptait que 20.000 hommes, pouvait être fière de ce beau succès remporté sur une armée dont l'effectif lui était supérieur de moitié. Dans cette journée, le canon, dont venait d'être doté chaque bataillon d'infanterie, avait fait merveille, et plus particulièrement celui de la Brigade des Gardes.

Le 26 août, Condé marche sur Friedberg et vient, le lendemain, camper au Johannisberg. Le 30, le

---

(1) Histoire de l'ancienne Infanterie Française par Louis Susane. T.II.

(2) Celui de l'émigration.

(3) Rapport de Condé.

Prince héréditaire tombe brusquement sur les têtes de colonne de Condé d'une part, de Soubise et d'Estrées de l'autre, qui cherchaient à opérer leur jonction.

L'effort se porte sur le Johannisberg, occupé par l'avant-garde de Condé. Celle-ci tient bon, et donne aux renforts le temps d'arriver. Le Prince, fortement bousculé, se replie en désordre derrière les bois de Mutzenberg. (1)

Ce combat fut le dernier de la guerre de Sept ans, le dernier auquel le Régiment des Gardes Françaises ait pris part.

Rentré à Paris le 28 décembre, le Régiment, par une ordonnance de ce mois, fut pourvu d'une musique, la première musique militaire qui ait été formée dans les troupes de France. Jusque-là, quelques corps de la Maison du Roi seuls avaient eu des hautbois et des fifres.

Depuis la fin de la guerre de Sept ans jusqu'aux premiers jours de la Révolution, le Régiment des Gardes ne quitta point ses quartiers de Paris. Tous les quatre mois, suivant l'ancien usage, un bataillon se rendait à Versailles pour y prendre le service de la Cour.

De Bernier devint alors aide-major (1er janvier 1764), puis il prit rang de colonel le 1er mai 1768.

---

(1) Les Gardes Françaises par le capitaine Noël Lacolle.

Le 8 septembre 1769, il est Lieutenant de Roi des Ville et citadelle de Honfleur, et le 6 mai suivant, il reçoit du Roi une pension de mille livres sur le trésor Royal en considération de 23 années de service. (1)

Brigadier d'Infanterie le 5 décembre 1781, il obtient, le 9 mars 1788, le grade de Maréchal de camp. De Bernier avait servi pendant 47 ans, et fait avec honneur plusieurs campagnes.

Il fut réformé le 1er avril suivant, et remplacé par le Maréchal de camp d'Agoult Louis Fouquet, Baron de Saint-Michel (Basses-Alpes), auquel il fut autorisé à vendre sa compagnie. (2) Néanmoins, bien que réformé, de Bernier parait conserver ses fonctions de Maréchal de camp.

Les premiers jours de l'année 1789, il touche du Trésorier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, la somme de 800 livres de pension qui lui avait été accordée sur les fonds de cet Ordre en qualité de Chevalier, (3) puis nous perdons sa trace et nous ignorons ce qu'il devient.

---

(1) Arch. adm. de la guerre : Lettre du 6 mai 1778.

(2) Arch. adm. de la guerre. Généraux de Brigade. Dossier d'Agoult, N° 3280 : Autorisation du Roi du 6 avril 1788.

(3) Arch. adm. de la guerre : Lettre de M. Veytard Trésorier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis du 10 janvier 1789.

La Révolution survint, les événements se précipitèrent, les familles nobles décimées, chassées, traquées se dispersèrent. Dès le lendemain de la prise de la Bastille, qui présageait la chute prochaine de la monarchie absolue, une foule de nobles quittèrent successivement la France. Les de Bernier furent de ce nombre.

Les uns s'enfuyaient à l'étranger pour sauver leur tête, dominés par la crainte des excès révolutionnaires. D'autres partaient avec la pensée de revenir bientôt sous la protection des baïonnettes étrangères.

Quelle fut, à partir de ce moment, la destinée du Maréchal de camp de Bernier ? L'écroulement de l'ancienne société Française, la chute de sa propre famille, les tragiques spectacles, les odieux excès firent-ils germer en lui des idées de révolte contre la Nation, d'appel à l'étranger ?

A-t-il pensé au contraire qu'un peuple a le droit de se gouverner comme il l'entend et que susciter des ennemis à la France, préparer une invasion, c'est commettre le crime de trahison envers sa patrie ?

Nul n'a pu nous renseigner. Nous avons vainement essayé de percer les nuages qui enveloppent les dernières années de la vie du Maréchal de camp de Bernier.

Cependant nous avons consulté les listes des

émigrés du département des Basses-Alpes arrêtées les 10 et 19 août 1793, le premier floréal (20 avril 1794), et le 5 thermidor de l'an II (23 juillet 1794) par le Commissaire du Directoire Exécutif, de Bernier n'y figure pas.

Notre impartialité nous commande donc d'affirmer hautement que le Maréchal de camp de Bernier n'a pas tiré l'épée contre sa patrie.

ETAT DE SERVICE

Du Maréchal de camp de BERNIER

Marquis de Pierrevert

(Louis-Nicolas-Balthazard)

Fils de Joseph et d'Anne Thérèse de Silvy né le 8 janvier 1726, à Pierrevert (Provence)

Grades, Corps et Destinations

Page du Duc d'Orléans, le	5 mai 1741
Gentilhomme ordinaire, le	22 février 1746
2e Enseigne au Régt des Gdes Françaises,	29 janv. 1747
1er Enseigne, le	3 mars 1748
Sous-Lieutenant, le	3 juillet 1753
Lieutenant, le	22 février 1761
Aide-Major, le	1er janvier 1764
Rang de Colonel, le	1er mai 1768
Lieutenant de Roi de Honfleur, le 8 septembre 1769, — Emploi supprimé par l'Ordonnance du 18 mars 1776.	
Capitaine en 2e, le	15 novem. 1778
Capitaine d'une compagnie, le . . .	16 avril 1780
Brigadier d'Infanterie, le	5 décem. 1781
Maréchal de camp, le	9 mars 1788
Autorisé à vendre sa Cie aux Gdes Fçaises le	1er avril 1788
A obtenu une pension de retraite, le	13 avril 1788

CAMPAGNES

1744, 1747 et 1748, Flandre ; — 1758, 1759, 1760 et 1761, Allemagne.

DECORATION

Chevalier de Saint-Louis, le 8 mars 1761.

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES
DE LA MAISON DE BERNIER

Ces tablettes ont été dressées à l'aide de renseignements puisés à l'état-civil de la commune de Pierrevert, et de documents dus à l'obligeance de M. Paul de Faucher de Bollène, et de M. le Baron du Roure d'Arles, que nous remercions ici.

Le premier de cette famille dont le nom se trouve à l'état-civil de Pierrevert est : **Pierre de Bernier,** Seigneur de Pierrevert, second Consul de Marseille en 1610 et 1611 (1). Artefeuil dit qu'il était fils d'autre Pierre et de Barthélemie de Rey, de Marseille.

On croit généralement qu'il était fils d'Henri de Bernier, (2) Trésorier Général de France, et de Blanche de Lacépède. Marié à Françoise de Muret, fille de Benoit de Muret, Ecuyer de Marseille, lequel était

---

(1) Inventaire analytique de titres et documents originaux tirés des archives du château de Barbegal par M. le baron du Roure N° 321.

(2) Il existe à l'état-civil de Pierrevert, à la date du 25 mars 1635, l'acte de décès de Jules-Henri de Bernier, Seigneur de Pierrevert, général de France en la généralité de Provence, décédé à Aix, en la maison du Sgr de Beauvoisin, son beau-fils, enseveli à Marseille dans l'église des Pères Augustins.

lui-même fils de Simon et de Marguerite Mourlan,(1) il eut cinq enfants :

1. *François de Bernier*, Religieux de Saint-Benoît, ancien prieur de St-Ferréol, mort à Pierrevert le 18 octobre 1656, et enseveli en la chapelle de l'Eglise de ce lieu.

2. *Marguerite de Bernier* née à Pierrevert le 6 février 1650 *Parrain* : Henri de Bernier. *Marraine* : Madame Marguerite de Mourlan.

Le 31 octobre 1671, elle épousa Jean de Tributiis, Seigneur de Sainte-Marguerite, (2) fils de feu noble Joseph et de dame Marguerite de Lincel, en présence de noble Jean-Baptiste d'Isoard, Seigneur de Chénerilles, cousin du Seigneur de Ste-Marguerite.

Le 6 juillet 1721, elle mourut à Sainte-Marguerite et y fut ensevelie par M. Dermitany, curé de Montjustin.

De ce mariage étaient nées deux filles :

Thérèse de Tributiis, née au château de Sainte-Marguerite le 26 septembre 1672, baptisée à Montfuron le 26. *Parrain* : Noble Pierre de Bernier, Seigneur de Pierrevert, son aïeul maternel. *Marraine*:

(1) Les Tributiis et le fief de Sainte-Marguerite par M. Paul de Faucher.—Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, T. VII, p. 670.

(2) Le fief de Sainte-Marguerite avait été détaché de la seigneurie de Pierrevert, acquise par Pierre de Bernier, du duc de Ventadour, au prix de 42.000 livres, le 24 septembre 1622 (Piquet).

Demoiselle Jeanne de Rebuti, sa cousine germaine ; *Françoise de Tributiis*, née au même lieu, le 20 août 1674, baptisée à Montfuron le 29 août. *Parrain* : Joseph de Bernier, son oncle. *Marraine :* dame Françoise de Muret, sa grand-mère. Elle vécut sans alliance et laissa plus tard son bien à sa sœur ainée.

Le 7 février 1691, Thérèse de Tributiis épousait dans la chapelle du château de Sainte-Marguerite, son cousin Paul d'Isoard de Chénerilles, ancien Chevalier de l'ordre de Malte et Enseigne des vaisseaux du roi, fils cadet de noble Jean-Baptiste d'Isoard de Chénerilles et de Claire de Grasse de la ville d'Aix.

Le contrat fut passé dans la salle du château, devant Maurel notaire de Pierrevert, en présence de noble Luc de Beaumont, Ecuyer d'Aix et de Messire Yves Amoureux, Lieutenant de Juge de ce lieu.

La dame de Chénerilles mourut le 4 mars 1737, âgée de 64 ans, et elle fut enterrée le lendemain dans la chapelle du château de Sainte-Marguerite, par M. de Ferre, curé de Montfuron.

Son mari ne décéda que le 4 juin 1746, à l'âge de 86 ans, après avoir perdu, trois ans avant, son fils unique Pierre qui lui laissait un petit-fils, Paul-François. (1) Ses descendants existent enco-

---

(1) Les Tributiis et le fief de Sainte-Marguerite par M. Paul de Faucher.

re. (1)

3e *Jean-Baptiste de Bernier*, né à Pierrevert le 15 septembre 1654.

4e *Joseph de Bernier*, qui suit.

5e *Marie de Bernier*, née à Pierrevert le 25 novembre 1660. *Parrain* : Messire François de Bernier, religieux de St-Benoît, jadis prieur de St-Ferréol. *Marraine* : Demoiselle Marguerite de Bernier, sa sœur.

II. **Joseph de Bernier** qui continua la descendance était né à Pierrevert le 22 juin 1659, *Parrain* : Jean Nicolas. *Marraine* : Joséphine Maïsse de ce lieu.

Le 28 septembre 1688, il épousa à l'église paroissiale de Pierrevert, dame Gabrielle du Bousquet, Comtesse de Montsalier, fille de feu noble Lambert et de Françoise de Catagne veuve de feu noble Palamède de Vallavoire, en présence de M. Sébastien de Tapis, Messire Anthoine Bon, prêtre, Messire Yves Amoureux, Lieutenant de Juge et Messire Jules Amoureux. Contrat Antoine Maurel à Pierrevert, 27 septembre 1688. (2)

Il épousa en secondes noces Anne-Thérèse de Silvy. Il mourut à Pierrevert le 23 avril 1743, à

(1) Chénerilles et ses Seigneurs les Isoard et les Salvan par M. Paul de Faucher, Tableau de la descendance p. 130.

(2) Arch. du château de Barbegal N° 322.

l'âge de 83 ans, et fut enseveli dans la tombe de ses ancêtres. Sa veuve décéda à son tour le 23 mai 1773. Elle était âgée de 86 ans.

De ce second mariage étaient issus dix enfants :

1e *Marguerite-Françoise de Bernier*, née à Pierrevert le 23 mars 1710. *Parrain* : Messire Joseph Coutarel, prêtre, Docteur en théologie et missionnaire. *Marraine* : Mme Marguerite de Bernier, épouse de noble Jean de Tributiis, Sgr de Sainte-Marguerite.

2e *Jean-Joseph de Bernier*, né à Pierrevert le 10 avril 1711. *Parrain* : Maître Jean Silvy, avocat au Parlement. *Marraine* : Dame Marguerite de Bernier de Tributiis.

3e *Paul-Auguste de Bernier*, qui suit.

4e *Paul de Bernier*, né à Pierrevert le 27 juillet 1714. *Parrain* : noble Paul d'Isoard, Sgr de Chénerilles, Ecuyer de la Ville d'Aix. *Marraine* : Dame Thérèse de Tributiis de Chénerilles. Mort au château de Pierrevert le 2 septembre 1730, à l'âge de 16 ans.

5e *Marguerite-Thérèse de Bernier*, née à Pierrevert le 13 mai 1717. *Parrain* : Messire Marc-Antoine de Silvy, chanoine de la concathédrale de Forcalquier. *Marraine* : Demoiselle Marguerite de Silvy, morte à Pierrevert le 21 avril 1781, à l'âge de 64 ans.

6e *Marc-Antoine-Reimond de Bernier*, né à Pierrevert le 23 juin 1718. *Parrain* : Messire Marc-Anthoine de Silvy, chanoine de la concathédrale de Forcalquier. *Marraine* : Demoiselle Thérèse de Silvy. Mort en ce lieu le 28 août 1730, à l'âge de 12 ans.

7° *Honoré-Henri de Bernier*, Garde du Pavillon, né à Pierrevert le 20 avril 1721. *Parrain :* Messire Honoré-Enric de Piolenc, Conseiller du Roy et Président à mortier en la Cour du Parlement. *Marraine* : Demoiselle Françoise de Piolenc. Mort à Pierrevert le 31 août 1749, à l'âge de 28 ans, et enseveli dans la tombe de ses ancêtres en présence de Messire Pierre de Gassendy, ecclésiastique et Mre François Achard aussi ecclésiastique.

8° *Louis-Nicolas-Balthasar de Bernier*, Maréchal de camp, né à Pierrevert le 8 janvier 1726. *Parrain* : Paul de Bernier. *Marraine* : Demoiselle Thérèse de Bernier. Disparu pendant la Révolution.

9° *Anne-Blanche de Bernier*, née à Pierrevert le 28 mars 1728. *Parrain* : Jean-Joseph de Pierrevert. *Marraine* : Thérèse-Marguerite de Bernier, en présence de Dorabelle de Pierrevert, Châteauneuf de Pierrevert, Clapiès de Pierrevert.

10° *Françoise-Suzanne de Bernier*, née à Pierrevert le 4 janvier 1729. *Parrain* : Paul-Auguste de Bernier *Marraine* : Dlle Thérèse de Bernier.

Le 18 février 1770, elle épousa à Pierrevert noble Jean-Benoît Boniface de Fonbeton, fils de feu noble Joseph et de feue dame Thérèse-Gabrielle Bernardy de la ville de Forcalquier, en présence de Mre Charles de Joannis de Châteauneuf, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien Officier des galères du Roy, de Mre Joseph Eyriès avocat en la Cour, de Mre André de Barras, prêtre, et de Patrice Valigrane.

III. Haut et puissant Seigneur Messire **Paul-Auguste de Bernier,** Chevalier, Seigneur de Pierrevert, de Sainte Marguerite, de Valgas et Carbonelène, de Beauchamp et de Châteauneuf, Vachères et autres lieux, Officier, puis Syndic d'épée du corps de la Noblesse de Provence et Lieutenant des Maréchaux de France, naquit à Pierrevert le 26 septembre 1712. *Parrain* : noble Sgr d'Allier de Châteauneuf. *Marraine* : D[lle] Thérèse de Silvy.

Le 8 février 1748, il épousa Magdeleine-Euphrosine de Suffren Saint-Tropez, née à Aix le 3 août 1722, fille de Paul, Marquis de Saint-Cannat et de Jéronyme de Bruni de la Tour-d'Aigues, morte à Port-Ste-Marie (Espagne), de la fièvre jaune, le 20 août 1800. Il testa à Manosque (Eyriès) le 4 janvier 1775, et mourut à Pierrevert le 21 avril 1786, âgé de 73 ans. D'où huit enfants :

1. *Louis-Jérôme-Charles-François de Bernier* qui suit.
2. *Charles-Eugène de Bernier*, bachelier en Sorbonne, Chanoine de Forcalquier, prieur décimateur de Vachères, puis Vicaire Général du diocèse d'Aix et Agent général du clergé à Paris, né à Pierrevert le 23 juillet 1751. *Parrain* : Haut et puissant Seigneur Messire Louis-Nicolas-Balthazar, Chevalier Gentilhomme de S. A. S. Monseigneur le Duc de Chartres, Enseigne des Grenadiers au Régiment des Gardes Françaises, tenant sa place Joseph Buisson, Bourgeois, Lieutenant de Juge de ce lieu

et ses dépendances. *Marraine* : Haute et puissante dame, Madame Polixène de Castellane d'Esparron, veuve de haut et puissant Sgr Messire Charles de Lafont, en son vivant Comte de Savine, Chevalier de Saint-Louis, Maître de camp d'un régiment de dragons, tenant sa place haute et puissante d[lle], Mademoiselle Elisabeth-Dorothée de Suffren de St-Tropez, en présence de Messires Gassendi, Ecclésiastiques. Il mourut de la fièvre jaune quelques heures avant sa mère.

3. *Thérèse-Sophie-Fortunée de Bernier*, née à Pierrevert le 5 décembre 1752, baptisée le 5 juin suivant par Monseigneur Pierre-François, Evêque de Sisteron. *Parrain* : Haut et puissant Sgr Messire François de Bruny, Chevalier, Baron de la Tour-d'Aigues et sa vallée, Sgr de Lourmarin et autres lieux. *Marraine* : noble D[lle] Marguerite-Thérèse de Bernier de Pierrevert, sa tante paternelle, en présence de Suffren de Pierrevert, et de l'abbé de St-Tropez, — Elève à Saint-Cyr.

Le 25 août 1773, elle épousa Elzéar-Antoine de Flotte, né le 12 avril 1731, mort à Turin le 24 décembre 1795 fils de Jean-Baptiste de Flotte St-Etienne et de Claire de Virelle. D'où huit enfants (1).

4. *Antoine-Melchior-Gaspard-Balthazar de Bernier*, Chevalier de Malte, puis Lieutenant des vaisseaux

---

(1) Voir le tableau de la descendance. Arch. du château de Barbegal, p. XII.

du Roy, né à Pierrevert le 6 janvier 1754, baptisé le lendemain. *Parrain* : Antoine Amoreux, prêtre sécularisé de l'abbaye de St-Victor de Marseille. *Marraine* : noble d^lle Suzanne-Françoise de Bernier de Pierrevert, sa tante paternelle, en présence de haut et puissant seigneur Messire Joseph de Flotte, Chevalier, Colonel et ancien Capitaine des galères du Roy, et Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de Me Joseph Eyriès, Notaire royal de ce lieu de Pierrevert.

En marge de l'acte de naissance on lit la mention suivante que nous transcrivons textuellement : « Chevalier de Malte, Lieutenant des vaisseaux du Roy, tué dans l'Inde, commandant la frégate la Bellone, le 3 septembre 1782, dans le combat gagné par le Bailli de Suffren, son oncle, contre l'amiral Hughes. Reçu ici la nouvelle le 3 avril 1783. »

5. *Marie-Julie de Bernier*, née à Pierrevert le 8 mars 1755 et baptisée le 12. *Parrain* : Haut et puissant Sgr Messire Reymond de Bruny de Cabrières, ancien capitaine d'Infanterie, son oncle maternel. *Marraine* : Haute et puissante dame, Madame Marie de Fortin de Toulon, Marquise de Ste-Jalle, Baronne de Limaye et autres lieux. Morte à Pierrevert le 2 octobre 1755, à l'âge de 8 mois, et ensevelie dans la tombe seigneuriale.

6. *Dorothée-Polixène-Aimée de Bernier*, née à Pierrevert le 5 décembre 1756, ondoyée le même jour dans le château, baptisée le 29. *Parrain* : Haut et

puissant seigneur Messire Joseph-Jean-Baptiste de Suffren, Marquis de St-Cannat, Baron de la Molle, seigneur de St-Tropez, Richebois et autres places, mestre de camp de cavalerie, Chevalier de l'Ordre militaire de St-Louis, commandant pour le Roi à la ville et citadelle de St-Tropez, son oncle maternel, tenant sa place Messire Louis-Jérôme-Charles-François de Bernier, son frère. *Marraine* : D[lle], Mademoiselle Elisabeth-Dorothée de Suffren de St-Tropez, sa tante maternelle.

7. *Marie-Thérèse-Julie-Jéronime de Bernier*, née à Pierrevert le 27 août 1759, ondoyée dans le château et baptisée le 9 juin 1760. *Parrain* : Haut et puissant Sgr Messire Paul-Auguste d'Arnaud, Chevalier, Baron de Vitrolles et autres lieux, Conseiller du Roy au parlement de cette province, son cousin. *Marraine* : Haute et puissante dame, Madame Marie-Thérèse de Blacas, dame de Villemus, veuve de haut et puissant Sgr Messire d'Estienne, en son vivant Chevalier, Sgr de Villemus, Colonel d'un régiment de son nom.

Le 29 mars 1780, elle épousa à Lurs, Jean-Baptiste de Monier du Castellet, Capitaine des vaisseaux du Roi, Chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis, fils de Joseph-François et de Blanche de Monier Châteauvieux. De ce mariage naquirent le 17 septembre 1782, à Pierrevert, deux filles jumelles, Sophie et Jéronime qui moururent neuf jours après.

M. de Monier du Castellet prit du service en Espagne et mourut en 1825 (1).

8. *Ferdinand-Marc-Antoine de Bernier*, Chevalier de Malte, puis officier de marine, né et ondoyé le 22 décembre 1761, dans la maison où réside à Manosque M. de Pierrevert, baptisé à Pierrevert le 4 mai 1763. *Parrain* : Messire Marc-Antoine de Silvy, Chanoine, sacristain de l'église concathédrale de Forcalquier, son grand oncle. *Marraine* : Haute et puissante dame, Madame Anne-Thérèse de Silvy dame de ce lieu, sa grand-mére. Il mourut noyé sur les côtes de Californie dans l'expédition de La Peyrouse le 13 juillet 1786 (2).

IV. **Louis-Jérôme-Charles-François de Bernier,** Marquis, Seigneur de Pierrevert, Ste-Marguerite, Valgas, Carbonelène, Beauchamp, Châteauneuf, Vachères et autres lieux, syndic d'épée de la noblesse de Provence, Chevalier de l'Ordre Militaire de St-Louis, Major des vaisseaux du Roi, naquit au château de Pierrevert le 11 février 1750, fut ondoyé dans le château, et fut baptisé le 14 par Louis-Jérôme de Suffren St-Tropez, prêtre, Docteur en théologie de la faculté de Paris. *Parrain* : Haut et puissant Sgr Messire Louis-Nicolas-Balthazar de Bernier, Chevalier gentilhomme de S. A. S. Monseigneur le Duc de Chartres, Officier de grenadiers au régiment des Gardes Françaises, tenant sa place haut

---

(1 et 2) Arch. du château de Barbegal n° 334.

et puissant seigneur Messire Charles-François de Marmet, Chevalier, Seigneur de la ville d'Apt. *Marraine* : Haute et puissante dame, Madame Marie-Jéronime de Bruny, Marquise de St-Cannat, Baronne de la Molle, dame de St-Tropez, Richebois et autres places, sa grand-mère maternelle.

Au mois d'octobre 1786, il épousa à Moriès, suivant contrat du 3 du même mois, notaire Rolland à St-André, Marie-Madeleine-Françoise-Cécile-Marguerite de Cheilan-Moriès, fille de Pierre, chef d'escadre des armées navales, commandeur de Saint-Louis (mort à Pise en Toscane), et de Cécile de Glandevès-Castellet. Devenu capitaine de vaisseau au service de l'Espagne, il testa le 27 août 1800, notaire Vicente Alvarez et il mourut en émigration, au Port Ste-Marie, de la fièvre jaune, le 29 août. Sa femme, qui était demeurée à Manosque, y décéda le 15 février 1802. (1)

De ce mariage étaient nés 4 enfants, savoir :

1. *Alexandre-Pierre-André de Bernier*, né à Pierrevert le 15 août 1787, ondoyé dans le château, baptisé le 11 septembre suivant. *Parrain* : Pierre de Cheilan, Comte, seigneur de Moriès et du Castellet, la Robine, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, son grand-père maternel. *Marraine* : Haute et puissante dame, Madame Magdeleine-Euphrosine de Suffren de St-Tropez, sa grand-mère paternelle, en présence de Glandevès Moriès, de

---

(1). Arch, du château de Barbegal, N° 334.

Moriès Mazan, du commandant d'Espinouse. Il mourut dans les environs de Marseille, le 11 septembre 1789.

2. *Louise-Cécile-Eudoxe de Bernier,* qui suit.

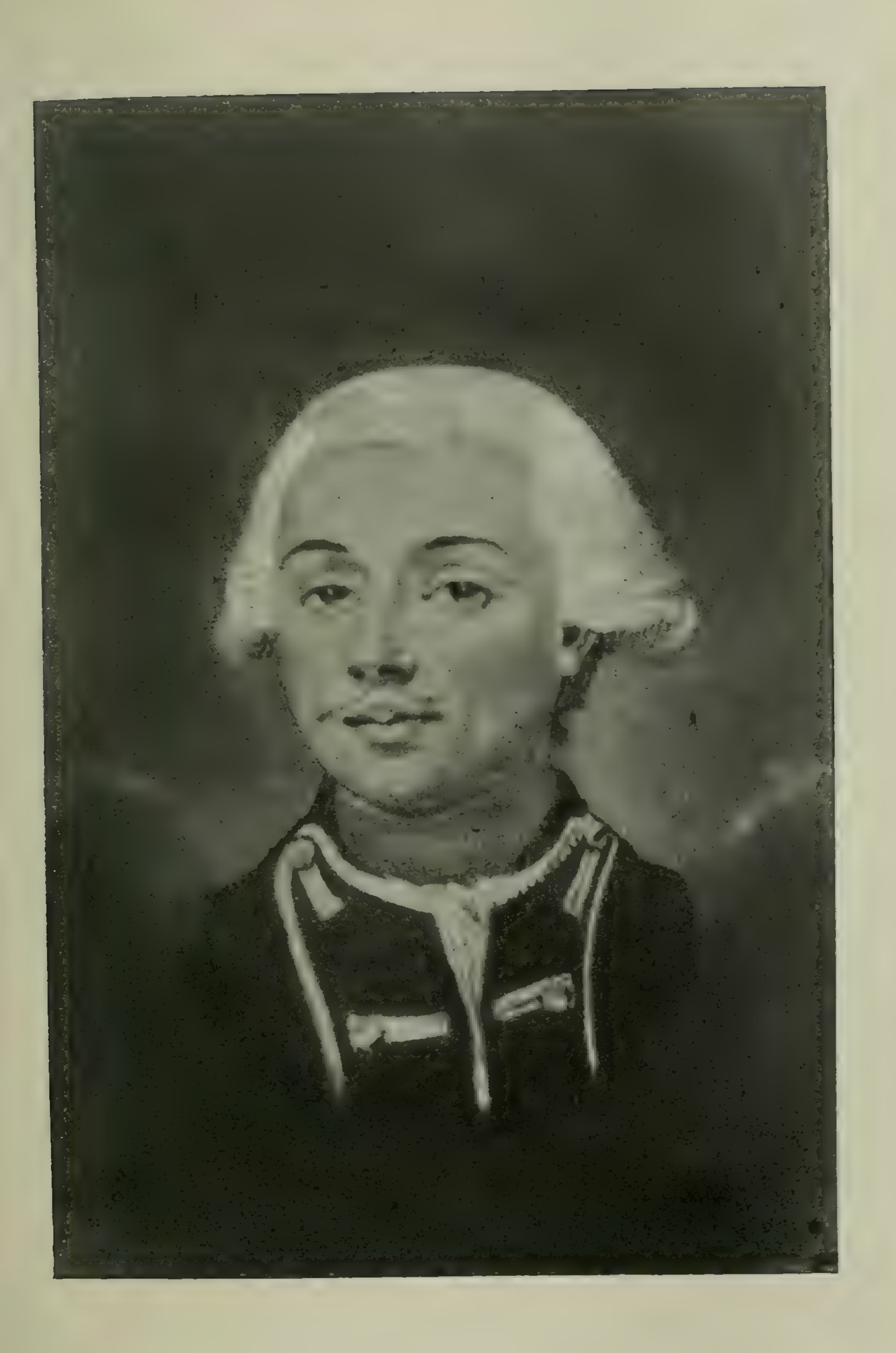
3. *Amédée-Eugène-Charles-Gustave de Bernier*, né à Entrevaux le 24 mars 1791, mort de la fièvre jaune au Port Ste-Marie, le 25 septembre 1800.

4. *Emmanuel-Charles-Reinier de Bernier*, né à Pise le 25 décembre 1794, mort à Ripoli (Toscane), le 5 mars 1796.

V. **Louise-Cécile-Eudoxe de Bernier,** née à Pierrevert le 29 décembre 1788, épousa le 1er août 1808, le Marquis Augustin-Anne-Surléon-Ignace de Montaigu, chef d'escadron, Chevalier de Saint-Louis, né à Avignon le 31 juillet 1769, fils d'Anne-Joseph et de Marguerite de Gautier de Girenton, mort à Châteauneuf-le-Rouge le 4 août 1833.

Elle mourut à Aix le 5 juin 1824, laissant plusieurs fils de son mariage. Un seul d'entre eux, marié à Mlle de Meyren de Lagoy eut postérité.





DE BRUNET

Officier des Gardes Lorraines

DE BRUNET
DE LUSSAN
Gouverneur de la Ville de Valensole
LIEUTENANT-GÉNÉRAL

1. — *L'homme et son caractère*

Rien de plus attachant, de plus sympathique, de plus noble, que la figure de cet homme profondément honnête, droit et bon, dont la mémoire possède le rare privilège d'exciter l'admiration de tous les partis.

Tandis que d'autres, égarés par la tourmente révolutionnaire, trompés par de fausses lueurs, sortirent involontairement de la route que le devoir leur traçait ; lui, étranger aux passions et aux excès d'une époque de vertige, haïssant le mal, aimant le bien, inébranlable dans ses convictions lorsque tout chancelait et s'écroulait autour de lui

marcha sans hésitation et comme sans effort, au milieu des ruines de son siècle.

Rien ne lui a manqué pour lui assurer une place dans l'histoire, ni les lauriers, ni les malheurs. Il a bénéficié des plus glorieuses faveurs de la fortune ; il a subi les coups les plus cruels du destin avec la même sérénité d'âme, avec le même courage intrépide.

Sa vue seule imposait le respect. Sa taille était haute, élancée, élégante, surtout sous l'uniforme d'Officier des Gardes Lorraines. Ses grands yeux qui regardaient sans détour, son nez fin, sa bouche d'un beau dessin, où paraissait à peine une nuance de dédain, son visage d'une expression énergique et ouverte, et ses manières pleines d'aisance achevaient de lui donner un singulier caractère de gravité affable et de fierté modeste.

Sa pétulance, sa franchise, son humeur enjouée avaient quelque chose de séduisant qui le faisait aimer de ses troupes. Il avait, en effet, obtenu de ceux qu'il commandait, mieux que la crainte et plus que l'obéissance ; ses soldats l'aimaient et l'auraient suivi jusqu'au bout du monde.

Son intrépidité était bien connue de ses hommes. Brave, il l'était à l'égal des plus braves ; il avait de l'audace et de la ténacité jusqu'à l'excès. Son imagination vive, sa tête ardente l'emportèrent plus d'une fois au-delà des bornes d'une sage résistance.

Administrateur habile au surplus, il était bienveillant, soucieux du bien-être de tous ceux qui étaient placés sous ses ordres.

Le rôle qu'il a joué, bien qu'important, ne l'a pas mis au premier rang des Généraux de la Révolution, et la tragédie de son procès et de sa mort a beaucoup plus fait pour sa renommée que sa vie elle-même.

On a dit de lui que c'était un général en chef de peu de capacité, très présomptueux, et n'ayant pas les talents nécessaires pour diriger une opération de l'importance de celle qu'il avait conçue, lorsqu'il voulut s'emparer de toutes les Alpes-Maritimes, chasser l'ennemi au-delà du col de Tende, et placer son armée sur le sommet des Alpes, au pendant des eaux.

On a dit encore que son opiniâtreté à s'emparer du camp des Fourches et de celui de Raus, positions que ses critiques signalent comme imprenables, n'avaient servi qu'à donner de la gloire à l'armée Piémontaise et faire périr l'élite des grenadiers de l'armée. (1)

Cette opinion sévère nous paraît en contradic-

---

(1). Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique par une société de savants Français et Etrangers. 1810, T. III p. 365.—Commentaires de Napoléon, T. I, p. 53.

tion avec les documents que nous avons sous les yeux. Nous lisons, en effet, dans le rapport présenté à la Convention par Collot-d'Herbois le 14 février 1793, au nom des Commissaires envoyés à l'armée du Var et dans le pays de Nice : « ...D'excellentes dispositions avaient été prises par le général Brunet qui a remplacé d'Anselme. En peu de jours il a rassemblé l'artillerie, les armes, les munitions qui manquaient à l'expédition de Sardaigne, il a serré tous les postes de l'avant-garde, auparavant tellement distants qu'il fallait sept heures pour la secourir lorsqu'elle était attaquée. Il a fortifié la tête du pont du Var, qui n'était pas à l'abri d'une insulte ou d'un coup de main; il a établi une batterie sur le point des montagnes le plus éminent qu'on appelle *Montgros*. Cette précaution était indiquée par la nature et conseillée par tous les gens de l'art, et pour cela même rejetée par d'Anselme. Elle a rompu tous les projets de l'ennemi qui semblait vouloir l'enhardir. Le général Brunet est un bon et franc soldat, ignorant l'intrigue, mais sachant bien son métier; il ne fait point étalage à table ou dans des occasions préparées d'un langage faux et séducteur, mais ses actions sont toujours au niveau des principes de la Révolution qu'il soutient fort et ferme ». (1)

(1). Archives parlementaires. 1re série. T. 58 p. 538.

Le 23 février 1793, le général de Beurnonville, Ministre de la Guerre, apprend à la Convention l'heureuse issue de la bataille de Sospello, livrée le 14 février, contre un corps de troupes Autrichiennes et Piémontaises de beaucoup supérieures en nombre, et il déclare : « Que les dispositions des généraux Brunet et Dagobert furent faites avec le plus grand talent et eurent le plus heureux succès. » (1)

Le 4 mars, le général de Biron écrit : « Vous ne pouvez vous figurer la miraculeuse valeur des troupes dans les affaires continuelles et successives des 28 février, 1 et 2 mars.... Le général Brunet est véritablement un homme précieux pour ce genre de guerre ; il conçoit facilement et sagement, il exécute avec beaucoup d'énergie et d'activité. Faites-le vite Lieutenant-Général. » (2).

Enfin à la séance de la Convention du 9 mars 1793, le Ministre de la Guerre annonce la victoire remportée par l'armée d'Italie le 28 février, il considère ce succès comme très important, et dit : « Les troupes de la République ont franchi des obstacles regardés jusqu'à présent comme insurmontables. Le général Brunet a montré, dans cette expédition,

---

(1) Bulletin de la Convention du 23 février 1793.
(2) Arch. de la guerre. Lettre de Biron du 4 mars 1793.

de très-grands talents militaires et une fermeté inébranlable. » (1)

Il a donc eu de beaux succès, et les batailles du 14 et du 28 février et celle du 2 mars eussent suffi à illustrer un général dans tout autre temps; malheureusement quelques revers sont cause que, en dépit de ses talents avérés, de Brunet se trouve au second rang parmi ses héroïques camarades de la Révolution.

Nous devons saluer très bas ce superbe caractère. Ses vertus sont dignes de tous les respects, et ses défauts eux-mêmes, c'est-à-dire la persistance dans l'action, la témérité dans le combat, peuvent être hardiment proposés en exemple, car ils ne sont que des qualités dénaturées par l'exagération. Son nom est demeuré pur et intact. Sa gloire est complète. Elle se résume en deux mots : Il servit avec fidélité, et mourut pour son pays.

II. — *Son origine et sa jeunesse*

Gaspard Jean-Baptiste de Brunet naquit à Valensole le 14 juin 1734, de Messire Jean-Baptiste de Brunet, Ecuyer, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de dragons, Gouverneur de la ville de Manos-

(1). Arch. parlementaires. 1re série. T. 60. p. 5.

que, et de dame Anne-Rose de Salve Villedieu, originaire de Valensole. (1).

Il était d'une ancienne et noble famille, établie en Provence depuis le XIe siècle, et qui avait pour devise : *Fidelitate et audaciâ lucet.*

« Le nom de Brunet, fort répandu en France, dit Borel d'Hauterive, appartient à plusieurs familles nobles, parmi lesquelles nous citerons celles de Brunet de Castelpers et de Privezac en Rouergue et en Agénois, de Brunet de Chailly et d'Ivry en Bourgogne et en Bourbonnais, de Brunet de Balans en Saintonge et en Poitou, et enfin de Brunet de Lamanon et d'Estoublon de Provence, qui a été maintenu par jugement du 30 mars 1667.

« Cette dernière, originaire de la ville d'Arles, a prouvé sa filiation depuis Pons Brunet, qui testa

---

(1). Extrait Baptistaire du Registre de l'Eglise paroissiale de la Ville de Valensole, Diocèse de Riez en Provence.

L'an 1734 et le 14e jour du mois de juin, Gaspard-Jean-Baptiste de Brunet, fils de messire Jean-Baptiste de Brunet, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre militaire de St-Louis, capitaine de dragons, Gouverneur de la ville de Manosque, et de dame Anne-Rose de Salve, son épouse, a été baptisé par nous soussigné, étant né ce jourd'huy. Le parrain a été messire Gaspard de Salve Villedieu, Ecuyer, sa marraine, dame Hélène de l'Espeau de Salve, lesquels ont signé avec nous : Brunet, Salve Villedieu, Hélène d'Aguillery et Dezein P^{re} secondaire.

en 1374. Jacques de Brunet fut premier consul d'Arles en 1451; Guillaume, son neveu, était Viguier de la même ville. La souche s'était divisée en plusieurs branches qui se sont alliées aux maisons de Cadenet, d'Estienne, de Faucher, de Pontevès, de Porcelet et qui ont donné des chevaliers de Malte et de St-Louis. » (1)

De Brunet, père de notre héros, était un gentilhomme de province qui avait autrefois servi, puis s'était retiré dans ses terres, à Valensole, pour chasser en liberté. Il était né de Paul de Brunet, Seigneur d'Estoublon et de Molan, et de Marie de Robert fille de Jean-Claude de Robert, Ecuyer, commandant pour le Roi la ville de Grasse, et de Catherine d'Aimini. Il s'occupait beaucoup de l'éducation de son fils, et il le prépara, dès son plus jeune âge, à suivre un jour cette carrière des armes qu'il affectionnait. Il lui fit faire de bonnes études dans un collège de Marseille, mais il ne lui laissa pas le loisir de les mener fort loin. En effet, le 2 janvier 1748, alors qu'il avait moins de 14 ans, le jeune homme fut enlevé brusquement du collège et conduit à Vienne où était en quartier le régiment des Gardes-Lorraines. Son origine lui donnait les plus grandes facilités pour s'introduire dans l'armée et y réussir, d'ailleurs les vacances étaient nom-

(1). Annuaire de la Noblesse de France par d'Hauterive.—Année 1862, p. 144.

breuses dans le régiment des Gardes-Lorraines, de Brunet y obtint une Lieutenance, mais il ne tarda pas à être réformé, sans doute à cause de sa jeunesse.

Son père se plaignit amèrement de la décision qui lui rendait son enfant. Il écrivit sur son livre de raison, mémorial intime chargé de transmettre à la postérité les souvenirs de famille : « Il vient d'arriver à Valensole le 15 du mois d'avril 1749. A peine avait-il treize ans, que je l'avais mis au service, au plus fort de la guerre, avec tant de dépenses qu'il m'en coûte plus de 3000 livres. Je me trouve bien embarrassé de sa personne, car je ne sais plus qu'en faire. » (1)

Deux ans plus tard, le Comte d'Eu, Grand Maître d'artillerie de France, prit le jeune de Brunet sous sa haute protection, et le plaça à Grenoble dans Royal-Artillerie, pour y faire son éducation militaire (5 avril 1751). Il sut s'y faire remarquer, et son père inscrivait sur son livre de famille, le 8 septembre 1751 : « Mon fils est arrivé de Grenoble, il a un congé de huit mois, après lesquels il ira joindre son bataillon à Besançon. Je commence d'être content de sa conduite très-bonne à présent pour un jeune homme de 17 ans. » Un peu après, le 26 juin 1752, il écrivait : « J'ai reçu une lettre de mon fils par

(1) Livre de raison de la famille de Brunet représentée actuellement par M. de Loth de Manosque.

laquelle il me mande qu'il a été fait *cadet* dans le bataillon de Soucy, Royal-Artillerie, à la paye ordinaire de 12 sols par jour et 4 l. 10 s. par mois pour son logement. S'il veut être sage il parviendra. »

Ce même livre de raison explique pourquoi le nom de « *Lussan* » fut ajouté par M. de Brunet à celui de son fils : « Le nom de Lussan sonnant beaucoup mieux que celui de Brunet, je voulus le faire porter à mon fils. Je le tirai d'un bien appartenant à la famille, appelé Lussian, mais j'ai jugé à propos de ne pas changer son nom de Brunet. Cependant dans son certificat de vie pour ses tontines, il faudra toujours mettre Brunet de Lussan, sans quoi on ne payerait pas les rentes de la tontine. »

Le fils ne parait pas s'être attaché beaucoup à cette addition faite à son nom patronymique. On la trouve dans des titres qui lui sont personnels, mais nous l'avons vainement cherchée dans les actes de l'état civil de la famille.

Vers la fin de septembre 1752, son père, revint se fixer à Manosque, et maria sa fille Françoise-Hélène à M. Vachères Seigneur de St-Martin, dont il habitait la maison, située dans la Grande Rue, sur l'emplacement actuel des maisons Bouteille et Aubert.

En 1754, de Brunet termina son éducation militaire à Metz où son régiment tenait garnison. Aussitôt après, il fut attaché en qualité de gentilhomme

à la personne de Stanislas I[er] Leczynski, Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

C'était un roi sans Royaume. Par le traité de Vienne signé par Louis XV et l'Empereur d'Allemagne, Stanislas avait renoncé à toute prétention ultérieure sur le trône de Pologne, mais il avait conservé son titre de Roi et il avait reçu en échange, sa vie durant, la possession des Duchés de Lorraine et de Bar, qui, après sa mort, devaient faire retour à la couronne de France. Après avoir solennellement abdiqué à Kœnigsberg le 28 janvier 1736, Stanislas s'était rendu le 3 avril 1737 dans la Lorraine qu'il gougouvernait avec la plus grande bonté, la plus grande sagesse, et avec toutes les vertus d'un homme qui n'avait aucun des vices des Rois.

C'était pour le service personnel de Stanislas, son beau-père, que, par ordonnance du 6 avril 1740, Louis XV avait levé le Régiment des Gardes Lorraines. Pendant la guerre pour la succession d'Autriche, ce régiment avait fait la campagne de 1743 sur le Rhin, et au commencement de 1744, il avait passé à l'armée d'Italie où il servit sous le Prince de Conti, et il participa à la prise de Villefranche, de Montalbon et de Nice, au passage de vive force des Alpes, aux sièges de Demont et de Coni, et, le 30 septembre, à la bataille livrée sous les murs de cette dernière place autour de l'abbaye de la Madona del Ulmo.

Pendant la campagne de 1745, les Gardes-Lor-

raines avaient trouvé l'occasion de se signaler aux sièges d'Acqui et de Tortone, au combat du Refudo et à la prise d'Alexandrie, de Valencia, d'Asti et de Casal.

Au mois de mai 1746, les Grenadiers avaient tenu la tête de l'attaque du pont de Casal-Rayono, et l'avaient emporté après une heure et demie d'un combat acharné, dans lequel le Chevalier de Beauvau fut blessé.

Les Gardes-Lorraines s'étaient trouvés ensuite à la bataille de Plaisance, qui nous fit perdre l'Italie, et s'étaient couverts de gloire pendant la retraite, au sanglant combat du 10 août, où le passage du Tidone fut disputé avec furie à l'armée Française, qu'on espérait anéantir. Deux fois l'ennemi s'était jeté sur nos ponts pour les détruire, et chaque fois il avait été vigoureusement repoussé par les brigades d'Anjou et des Gardes-Lorraines, qui sauvèrent l'armée.

Pendant le reste de cette campagne et le commencement de la suivante, le Régiment avait été employé à la défense de la Provence; et quand enfin les Autrichiens eurent été contraints à repasser le Var, il prit part à la conquête de Nice et de Vintimille. Il revint plus tard porter secours à cette dernière ville, et se trouva aux deux combats qui furent livrés au pied de son château.

Le Régiment des Gardes-Lorraines avait fait en-

core la campagne de 1748 sur les Alpes. Enfin la paix d'Aix-la-Chapelle l'avait ramené à Lunéville auprès de Stanislas où il devait demeurer jusqu'à la guerre de Sept ans (1).

III. — *Sa carrière*

Le souvenir des services rendus à la Cour par M. de Brunet, comme Directeur des Jeux d'exercice qu'on montrait au Roi Louis XV dans sa jeunesse, facilita à son fils sa rentrée au Régiment commandé par Stanislas.

C'est au mois de novembre de l'année 1755 qu'il vint à Lunéville, en qualité de gentilhomme, prendre la charge de Lieutenant donnée par M. de Castelet des Yssards dans la compagnie d'Audifred. Il avait alors vingt ans.

Pendant la guerre de Sept ans, on le trouve parmi les troupes Françaises rassemblées sous Wesel du 27 avril au 21 mai 1757. Le 24 juillet, il prend part au combat de Haastembeck, puis à la prise de Minden et de Hanovre et à la poursuite de l'armée Anglo-Hanovrienne jusqu'à Zell.

En janvier 1758, la Convention de Cloterseeven, par laquelle cette armée s'était engagée à ne plus

---

(1). Histoire de l'ancienne Infanterie Française par Susane.—T. V.

servir, ayant été violée, les Gardes Lorraines marchent sur Brême, battent l'avant-garde Hanovrienne à Riddershade et s'emparent de ce poste. Ils rallient alors le corps du Duc de Broglie, qui leur confie la garde de la ville d'Hoya sur le Wéser. Le 23 février, le Régiment y est attaqué par toute l'armée du Prince Ferdinand de Brunswick.

Le Comte de Chabot, qui commandait dans Hoya, fit évacuer et brûler le faubourg au delà du Wéser, et envoya un aide-de-camp au Duc de Broglie pour réclamer des renforts. Mais pendant ce temps, le Prince de Brunswick passait le Wéser sur des radeaux au-dessus d'Hoya avec une partie de son armée, et venait attaquer les Gardes-Lorraines par tous les débouchés de cette ville ouverte. La résistance fut longue et vigoureuse ; le Chevalier de Beauvau et le Lieutenant-Colonel de Chastellar, de la même famille que le vieux Sallières, firent tout ce qu'il était possible de faire; mais il fallut céder le terrain. Le régiment, qui avait perdu 15 officiers, et à qui il ne restait pas 300 hommes valides, fit sa retraite sur Brême. En arrivant aux portes de cette ville, on apprit que l'ennemi l'avait occupée le jour même. Il fallut retourner sur ses pas. Le Régiment parvint cependant à gagner Wilshofen ; il y passa le Wéser, brûla le pont, et se retira à Dulmen sans s'être laissé entamer par les troupes légères qui le harcelaient.

Il gagna de là Osnabrück, et rallia le 7 mars l'armée du Comte de Clermont, qui avait succédé à Richelieu. Les Généraux le jugèrent trop faible pour continuer la campagne, et il fut renvoyé en France (1).

De Brunet fut alors élevé au grade de capitaine le 31 mars 1759, et à celui d'Aide-Major le 13 mai suivant.

Les Gardes Lorraines demeurèrent à Lunéville jusqu'en 1761. Ils reparurent, cette année, en Allemagne, et furent placés dans l'armée du Prince de Soubise. Le 3 juillet, au combat de Werle, les compagnies d'élite se firent remarquer à l'attaque du moulin et du château de Schaffhausen.

Le Régiment fit encore la campagne de 1762 en Allemagne, et à la paix il vint à Bitche.

En mai 1763, le 1er bataillon fut mis en garnison à Lunéville, et le 2e à Metz. Celui-ci retourna à Bitche au mois de décembre de la même année, et le Régiment se trouva réuni à Lunéville en novembre 1764.

C'est à la Cour du Roi de Pologne, à Nancy, Capitale du duché de Lorraine, que de Brunet vit Mademoiselle Marie Joséphine Conigliano ; les

---

(1) Histoire de l'ancienne Infanterie Française par Susane. T. V.

grâces de cette jeune personne étaient fort remarquées.

Mademoiselle Conigliano était la fille de M. Bernard Conigliano, agent de Stanislas 1er. Assidue aux fêtes du Palais Ducal de Lunéville, elle attira sur elle les yeux du futur Lieutenant-Général. Ses manières distinguées, sa bonté et sa douceur eurent bientôt captivé le brillant officier des Gardes Lorraines. Le jour des fiançailles, Stanislas mit dans la corbeille de noce le brevet de Gentilhomme de sa Cour, (15 mai 1765), puis Me Febvrel, Notaire de l'Hôtel du Roi au baillage de Lunéville, dressa le contrat, (1er juillet), et le mariage eut lieu aussitôt après. De Brunet continua son service auprès de Stanislas jusqu'à la mort de ce Prince, arrivée le 23 février 1766. (1)

Cet évènement apporta des changements dans la constitution du corps. Par ordonnance du 28 mars, le Régiment cessa de porter le nom de Gardes Lorraines ; il prit celui de la Province de Lorraine, définitivement incorporée à la France, nom qui avait été déjà porté par d'autres corps d'Infanterie. Il fut mis sur le pied des autres Régiments à titre de Province, et quitta l'habit bleu galonné pour prendre l'uniforme blanc avec les boutons

(1) La maison de Lorraine a possédé durant de longues années des biens considérables à Valensole.

jaunes, le collet, le revers et les parements noirs. (1)

Lorraine quitta Lunéville en avril 1766 pour se rendre à Briançon. Il passa de là à Carcassonne, au mois de novembre de la même année; il y était depuis peu lorsque de Brunet reçut du Roi le parchemin qui lui conférait le titre de Gouverneur à vie de la ville de Valensole, (30 décembre 1766).

Cet office de Gouverneur, créé par un édit du mois de novembre 1733, coûta à de Brunet dix mille livres; il lui donnait comme revenus annuels huit cents livres de gages ou appointements calculés sur le pied du huit pour cent du capital versé.

En vertu d'une délégation spéciale, M. de la Tour, Premier Président du Parlement d'Aix et Intendant de Provence, reçut en ses mains le serment que le nouveau Gouverneur de Valensole devait au Roi, et celui-ci jouit, à partir de ce jour : « de tous les droits, profits, exemptions, rangs, fonctions, honneurs, prééminences, privilèges et prérogatives attribués au dit office ; le tout ainsi qu'il est plus au long porté aux dites déclarations du 4 mai 1766 et arrêt du Conseil du 1er juin suivant, ordonnances, édits, déclarations et arrêts du conseil y relatés. » (2)

---

(1) Histoire de l'ancienne Infanterie Française par Susane. T. V.

(2) Documents communiqués par M. de Loth : Quittance du Trésorier des revenus casuels du 26 novem-

Le régiment de Lorraine alla ensuite tenir garnison à Toulon en juin 1768, à Landau en juin 1670, à Phalsbourg en juillet 1771, à Strasbourg en octobre 1771, à Dunkerque en octobre 1772 où de Brunet reçut la croix de St-Louis, et enfin à Caen en octobre 1774.

Plus tard, en 1792, ce même régiment eut pour colonel, *Colomb* (*Joseph-Antoine*) de Seyne, dont nous donnerons en son temps la biographie, et le 26 juin 1794, les deux bataillons de Lorraine entrèrent dans la composition de la 93e et 94e demi-brigade.

Actuellement le Régiment de Lorraine est le 47e Régiment d'Infanterie.

Lorsque en 1778 les cadres des troupes provinciales furent rétablis, et que l'on procéda à la création de sept *Régiments provinciaux d'artillerie* qui portaient les noms de La Fère, Grenoble, Metz, Strasbourg, Besançon, Auxonne et Toul (1er mars 1778) (1), de Brunet fut nommé Major du Régiment provincial d'artillerie d'Auxonne. Il sut tout de suite se distinguer

---

bre 1766.—Ordre de René-Charles de Maupeou, Chevalier, Vice-Chancelier, Garde des Sceaux de France au Premier Président du Parlement d'Aix de recevoir le serment de Gaspard-Jean-Baptiste de Brunet de Lussan du 26 janvier 1767.—Prestation de serment du 26 mars 1767.

(1) Les milices et les troupes provinciales par Léon Hennet.

dans ces nouvelles fonctions. Le zèle et l'habileté qu'il y montra furent récompensés par le grade de Lieutenant-Colonel (1779).

Peu de temps après, un souffle puissant traversait notre pays et des idées de liberté venaient réveiller la France; le Lieutenant-Colonel de Brunet, qui ne nourrissait pas dans son cœur tous les préjugés de son ordre, s'en déclara partisan.

D'un caractère droit, généreux, chevaleresque, il ne cachait point ses idées sur les réformes dont la France réclamait à grands cris l'accomplissement. Il pensait que ces réformes devaient se faire lentes et successives dans le cercle de nos antiques institutions.

La Noblesse, selon lui, n'avait point à hésiter sur les sacrifices qu'on attendait d'elle. Elle devait renoncer à ses privilèges politiques, à ces immunités et à ces grâces qui remontaient à l'époque lointaine où les Barons, grands feudataires de la couronne, concouraient d'une manière exceptionnelle aux dépenses de l'Etat, en mettant sur pied et en entretenant à leurs frais, pendant les longues guerres du moyen-âge, une milice nombreuse.

De Brunet se déclarant pour la Révolution, dès l'origine, ne cédait donc pas à un mouvement d'ambition, ainsi qu'on le lui a reproché. (1) Les

(1) Histoire de Manosque par M. l'abbé Feraud —

témoignages de confiance, dont il fut l'objet de la part de ses concitoyens, donne un démenti à cette opinion, et prouve qu'il était acquis à la Révolution, malgré son éducation et ses attaches royalistes.

Dès le début, il fut classé parmi les chefs du parti populaire. Mais si son attitude vis-à-vis de la Révolution était en effet excellente, par son origine noble, il était de ceux que le parti constitutionnel redoutait de maintenir à la tête des Régiments.

Un décret de l'assemblée Nationale, du 15 février 1791, vint offrir à ces officiers supérieurs le grade de *Maréchal de camp pour retraite*, c'est-à-dire qu'ils n'avaient droit à ce titre qu'à la condition de renoncer à l'activité et de n'exiger que la retraite de leur grade de Colonel ou de Lieutenant Colonel.

Tous ceux qui réunissaient les conditions voulues par le décret, 10 années de service pour les Colonels et 12 années de service pour les Lieutenants-Colonels, renoncèrent à l'activité pour avoir le titre de Maréchal de camp, ne se méprenant nullement sur le caractère politique de ce décret qui les visait, tout en leur laissant l'espérance d'être employés plus tard avec leur nouveau grade de Maréchal de camp.

1848.—Biographie des hommes remarquables des Basses-Alpes par une société de gens de lettres — 1850.

Brunet dùt s'incliner devant ce décret. Le 1er mars 1791, il était nommé Maréchal de camp, en même temps que 272 Colonels ou Lieutenants-Colonels. Il comptait 42 ans, 2 mois de services effectifs, et 4 campagnes qui lui donnaient droit à une pension annuelle et viagère de 3082 fr. 10.

Revêtu de sa nouvelle dignité, il se retira à Manosque. Il vint habiter, à la rue Voland N° 5, l'ancienne maison de Voland, la maison de la jeune et belle héroïne au cœur droit, à l'âme puissante qui donna un exemple de vertu qui devait la faire vivre dans la postérité.

Mademoiselle de Voland appartenait à une famille noble de Manosque. C'était une de ces créatures privilégiées, sur lesquelles la nature, avare pour tant d'autres, a répandu ses trésors les plus rares. Grâces, esprit, beauté, vertus, elle possédait tout. La haute considération dont jouissait sa famille, sa beauté remarquable l'avaient désignée pour présenter les clefs de la ville au Roi François Ier lors de son premier passage à Manosque. Elle s'acquitta de sa mission avec une grâce exquise. A sa vue, le Monarque ébloui de tant de distinction, de bonté, de charmes, sentit naître dans son cœur une passion irrésistible. Mademoiselle de Voland s'aperçut de l'impression troublante qu'elle avait produite sur le Roi. Un noble projet naquit alors dans son esprit. En proie aux plus vives inquiétudes et craignant

pour sa pudeur alarmée, elle courut s'enfermer dans la maison paternelle et fit le sacrifice de sa beauté en se brûlant le visage.

C'est dans cet hôtel qui avait été le témoin de cet acte d'héroïsme, et où loin du bruit et du mouvement des partis Brunet se livrait aux douceurs de l'étude, que vinrent le trouver de nouvelles dignités, de nouveaux honneurs.

Il était au nombre des hommes éminents que la Révolution avait fait surgir dans nos Alpes; son titre de Maréchal de camp, une grande renommée d'intégrité et de désintéressement appelèrent sur lui l'attention de ses concitoyens.

Dès son retour à Manosque, ceux-ci l'élurent Commandant Général des Gardes Nationaux des Basses-Alpes, et le nommèrent en même temps administrateur du Directoire de ce département.

Ne s'en tenant pas à ce témoignage de confiance et de sympathie, ils sollicitèrent de M. Duportail, Ministre de la Guerre, que de Brunet fut employé dans son grade de Maréchal de camp dans la guerre qui menaçait les frontières des Alpes.

Tout d'abord, ce furent les administrateurs du Directoire du Département des Basses-Alpes, Juglar, Laugier, Faudon, Gras, Bouche, Dherbez Vice-Président, et Chauvet Président, qui firent valoir le civisme du Maréchal de camp de Brunet, ses talents militaires et la parfaite connaissance qu'il avait de

nos frontières, pour décider le Ministre de la Guerre à le placer à la tête des troupes :

« L'assemblée Nationale venant de decréter qu'il sera mis sur le champ en activité 97.000 hommes de Gardes Nationales, et tout nous annonçant une guerre prochaine, nous venons, Monsieur, vous renouveler avec instance, la demande que nous vous avons faite le cinq juillet dernier, pour M. de Brunet, Maréchal des camps; son civisme connu, ses talents, la parfaite connaissance qu'il a de nos localités, joint à cela, les circonstances où nous nous trouvons, tout, Monsieur, nous fait un devoir pressant de solliciter auprès de vous qu'il soit mis en activité. » (1)

De son côté, de Brunet se mettait à la disposition du Ministre de la Guerre : « La nature de mes services vous sera connue par mes notes au bureau de la Guerre, certifiée par MM. de Beauvau et de Rochambeau.... Si vous croyès, Monsieur, que je puis être utile à la chose publique, je seray toujours aux ordres du Roy. » (2)

Le Roi de Sardaigne était trop voisin des révolutionnaires pour ne pas se sentir exposé à la conta-

(1) Arch. adm. de la guerre, Généraux de Division, dossier N° 21 : Lettre du 3 août 1791.

(2) Arch. adm. de la guerre : Lettre du 27 décembre 1791.

gion des idées nouvelles. D'autre part, pressé chaque jour par les émigrés, dont un grand nombre s'étaient réfugiés en Savoie, à Nice et en Piémont, il faisait des préparatifs de guerre sous prétexte de protéger ses frontières et de veiller à la tranquillité de ses états.

En janvier 1792, M. de Lalande chargé d'affaires de France, qui remplaçait M. de Choiseul, ambassadeur en congé, puis démissionnaire, signalait une grande effervescence et des envois de troupes en Savoie. Il annonçait que quatre régiments Autrichiens étaient arrivés à Milan, et que le gouvernement Sarde venait de contracter un emprunt pour augmenter ses forces. (1)

A l'aspect des graves évènements qui semblaient se préparer pour la France absorbée par les troubles intérieurs, les députés des Basses-Alpes, Chauvet, Bouche, Juglar, Pinchinat, Raffin et Dherbez intervinrent auprès de M. de Narbonne, Ministre de la Guerre :

« M. de Brunet, Maréchal des camps et armées du Roy est l'un des administrateurs qui composent le Directoire du Département des Basses-Alpes, il est entièrement aux principes de la Constitution et désireux de la défendre; il est

(1) Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution par Krebs et Moris.

actif et vigoureux; il a la confiance du Département, il a réuni au Directoire l'estime de tous ses collègues, qui ont eu le temps et l'occasion d'apprécier son zèle et ses talents.

« L'assemblée du Département formant son conseil l'a nommé, par acclamation, général de la Garde Nationale du département, et la Garde Nationale y a applaudi universellement.

« Quelque utiles que soient les connaissances, la facilité de travail et l'application de M. de Brunet au Directoire du Département, elles le seraient davantage à l'armée; l'art de la guerre est plus particulièrement sa partie que celle de l'administration, parcequ'il en a fait une étude assidue et qu'il joint une longue expérience à une longue étude.

« S'il est défendu aux Représentants de la Nation de solliciter des places, il ne peut pas leur être interdit de faire connaître les sujets qui peuvent bien servir la chose publique et dont ils peuvent répondre, nous pensons même que c'est pour eux un devoir. » (1)

La France s'émeut des armements des puissances voisines et de la coalition qui menace de fondre sur elle. On songe à renforcer les cadres de l'armée.

---

(1) Arch. adm. de la guerre : Lettre du 28 janvier 1792.

L'Assemblée Nationale décrète la nomination de huit nouveaux Lieutenants Généraux et de douze Maréchaux de camp. Sur un rapport du Comité militaire, elle décide que les nouveaux Officiers Généraux pourront être choisis parmi les Colonels et Lieutenants-Colonels retraités comme Maréchaux de camp, n'ayant point quitté le Royaume et ayant servi dans la Garde Nationale ou dans les administrations.

Aussitôt cette décision connue, le Directoire du Département des Basses-Alpes s'assemble, et par une délibération du 20 mars 1792, présents : Chaudon, Vice-Président, Faudon, Laugier, Blanc, Esménard, Hermellin, Ripert, administrateurs, et Verdolin, Procureur Général Syndic, il sollicite de la haute bienveillance du Roi que de Brunet soit compris dans la nouvelle promotion qu'il doit faire de douze Maréchaux de camp. (1)

La réponse de M. de Grave, Ministre de la Guerre, vint stimuler le zèle des administrateurs Bas-Alpins :

« Il y a effectivement un décret qui porte que les Officiers qui ont obtenu le grade de Maréchal de camp, comme M. Brunet, seront susceptibles d'être employés en cette qualité.

« Je vous prie, Messieurs, d'être bien assurés, que je ne manquerai pas de mettre le nom et les

---

(1) Arch. adm. de la guerre : Lettre et délibération du 20 mars 1792.

services de M. Brunet sous les yeux du Roi, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, et que je ne laisserai pas ignorer à sa Majesté, que cet Officier a su se concilier l'intérêt et la confiance universelle de son Département, par son zèle et son patriotisme. » (1)

La guerre contre Victor-Amédée, Roi de Sardaigne, paraissant de plus en plus imminente, le Directoire des Basses-Alpes signale au Ministre dela Guerre que le nombre des troupes Piémontaises échelonnées sur la frontière des Alpes s'accroît de jour en jour ; que 10.000 Allemands sont annoncés à Nice, tandis que le département des Basses-Alpes, dépourvu de soldats, n'a que trois bataillons de volontaires Nationaux à opposer aux armées coalisées.

Il fait ressortir la nécessité d'envoyer rapidement des troupes sur les frontières des Alpes et de les placer sous le commandement d'un chef tel que de Brunet, qui, comme Bas-Alpin, connait bien le terrain ou les armées belligérantes auront à combattre demain. (2)

Prévoyant une nomination prochaine, de Brunet fait valoir auprès de M. Servan, Ministre de la Guerre, qu'il désirerait plus particulièrement être

---

(1) Arch. adm. de la guerre : Lettre de M. de Grave du 19 avril 1792.

(2) Arch. adm. de la guerre : Lettre du 27 mai.

employé dans les Alpes, à cause des avantages que le service pourrait retirer de ses connaissances locales et de la langue du pays, et encore en considération de la confiance dont ses concitoyens l'honorent.

« Cependant, ajoute-t-il, si vous croyez que je puisse être utile ailleurs, je suis prêt d'y voler, trop heureux de pouvoir servir ma patrie. » (1)

Le général de Montesquiou-Fezensac, qui se piquait d'honorer dans la personne du Maréchal de camp de Brunet un incontestable mérite, écrivait de Grenoble à M. Lejard, Ministre de la guerre :

« Je suis vivement sollicité, Monsieur, depuis longtemps, par les départements des Hautes et Basses-Alpes de vous prier d'employer dans son grade de Maréchal de camp, M. Brunet qui possède au premier degré la confiance du peuple de ces départements, et qui joint à cet avantage celui bien rare aujourd'hui, d'avoir fait les campagnes de la guerre de Sept ans.

« J'avais pensé qu'ayant eu le grade en retraite, il n'était pas possible à moi de vous présenter cette demande, ni à vous d'y avoir égard, mais j'ai sous les yeux une lettre de M. de Grave, dont je vous envoie copie, qui prouve qu'il y a une loi en faveur de M. Brunet, et alors je me joins de toute

(1) Arch. adm. de la guerre : Lettre du 29 mai 1792.

ma force à la demande instante du département des Basses-Alpes pour que M. Brunet soit employé dans cette armée.

« La connaissance intime d'un pays de montagnes, la confiance entière du peuple qui l'habite en décuple les forces, et en employant M. Brunet vous donnez un Directeur sûr à tout ce qu'il y a d'hommes en état de porter les armes sur la frontière du Piémont.

« Je vous demande instamment, Monsieur, de prendre cet objet dans la plus sérieuse considération.

« *Le Général de l'armée du Midi*

« Montesquiou. » (1)

A ce moment les armements étaient de jour en jour plus considérables à Nice et en Savoie. A Turin, il y avait plus de 4.000 émigrés, entre autres Monsieur et son frère, qui recevaient et expédiaient tous les jours des courriers pour Lyon. A Nice les émigrés abondaient aussi ; ils poussaient à la désertion les soldats en garnison à Antibes et à Lorgues, et entretenaient des correspondances avec tout le midi, soutenus par le Président du Sénat et par les agents du Gouvernement. Le Roi de Sardaigne faisait, à Gênes, un emprunt de six millions en

---

(1) Arch. adm. de la guerre : Lettre du 23 juin 1792.

hypothéquant les revenus de ses tailles de Piémont. On travaillait à l'armement de Coni et un corps militaire était demandé à l'Empereur.

En juin, la situation était tellement tendue que le Ministre des Affaires Etrangères n'hésita pas à déclarer à l'Assemblée Nationale qu'il était temps de se mettre en garde contre la Sardaigne.

La France n'avait pas attendu ce moment pour se mettre en mesure d'entrer en campagne. Elle avait répondu aux armements du Roi de Sardaigne par la création d'une armée dite du Midi, (décret du 13 avril 1792). Cette armée placée sous les ordres du Lieutenant-Général de Montesquiou-Fezensac, devait en septembre en former deux, celle des Alpes ou de Savoie et celle du Var ou d'Italie.

L'armée du midi était cependant bien loin d'être en état d'entamer les hostilités. D'après les instructions du Ministre de la guerre, le général de Montesquiou-Fezensac avait sous ses ordres directs les troupes stationnées sur le territoire des 7e, 8e, 9e et 19e divisions militaires; elles comprenaient 39 bataillons d'infanterie de ligne et 2 d'artillerie, 23 bataillons de volontaires et 13 escadrons, soit en tout 25.000 hommes de troupes actives, sans compter 18 bataillons de ligne, 11 de volontaires et 3 escadrons pour la garde des places. Ces forces devaient être réparties en trois camps, l'un de 6.000 hommes sous le fort Barrault, pour garder l'entrée de la vallée du Grésivaudan, tout

en menaçant Chambéry, un autre, de même importance, sur le Var, pour couvrir la Provence, le dernier enfin en avant de Lyon, vis-à-vis des débouchés du Rhône et du Guiers.

Malheureusement, les renseignements du Ministère étaient inexacts. Au lieu de 34 bataillons de volontaires, il n'y en avait que 27, dont quelques uns même achevaient à peine leur formation. Quant aux bataillons de ligne, ils étaient assez médiocres comme esprit et comme effectif ; 15 d'ailleurs manquaient ; deux de ceux qui restaient étaient appelés à disparaître presque immédiatement, et la plupart des autres allaient être employés à réprimer les désordres graves, qui des Cévennes s'étaient étendus à la Provence. (1)

Les administrateurs du Directoire du département des Basses-Alpes ne restèrent pas inactifs. Dans une lettre qui témoigne de l'émotion des populations, ils rappelèrent à leurs députés qu'ils avaient la promesse du Ministre de la Guerre que M. Brunet serait employé si nous avions la guerre avec le Roi de Sardaigne. Or, la guerre était inévitable, et nos frontières depuis Barcelonnette jusqu'à Nice étaient couvertes de troupes Sardes; pour ces raisons, ils invitaient les députés à rappeler au Ministre de la Guerre, leur demande en faveur de M. Brunet.

---

(1) Campagne dans les Alpes pendant la Révolution par Krebs et Moris.

« Vous connaissez ses qualités militaires et patriotiques, et la confiance qu'elles lui ont acquise dans tout le département, et vous pouvez juger de la satisfaction de tous nos administrés, si nous l'avions pour général dans la circonstance critique où nous nous trouvons.

« M. Montesquiou général de l'armée du midi auquel nous avons demandé ses bons offices à ce sujet, nous a paru très-porté à favoriser notre demande, et vous pouvez même assurer le Ministre qu'il fera plaisir à ce général en nous donnant M. Brunet.

« Nous espérons avec confiance, Messieurs, que vous voudrez bien appuyer nos représentations avec le zèle qui vous caractérise pour le département, dont vous comblerez le vœu si vous lui procurez un défenseur tel que M. Brunet.

« Les administrateurs composant le Directoire du département des Basses-Alpes : Peyre, Président, Faudon, Vice-Président, Chaudon, Hermellin, Esménard, Blanc, Verdollin, Procureur général syndic. » (1)

En même temps qu'ils s'adressaient à leurs députés, les administrateurs sollicitaient les bontés du Roi pour M. Brunet :

« Nous osons assurer sa Majesté que cet Officier

---

(1) Arch. adm. de la guerre : Lettre du 24 juin 1792.

Général est digne de sa confiance, et qu'il la justifiera d'autant plus complètement qu'il a celle de tout le département, dont il connaît mieux que tout autre les ressources et les localités. Situés dans un pays tout frontière, il nous semble que dans l'état critique des choses, un Officier Général est absolument nécessaire dans notre département, pour rallier autour de lui, en cas de besoin, le petit nombre de volontaires que nous y avons et les Gardes Nationales de nos municipalités. Ces troupes citoyennes peu formées encore à l'état militaire et peu instruites des lois de la subordination, ont besoin d'être soutenues par leur confiance pour un Général qu'elles connaissent.... Nous joignons à ce pli, une ampliation de l'arrêté, pris à ce sujet le 20 mars dernier, par notre Directoire. Il renferme le vœu de tout le département en faveur de M. Brunet, et nous osons espérer que par vos soins et vos bons offices, le Roi daignera, sur nos instances, accepter cet Officier Général et le mettre en activité de service pour le bonheur et la consolation de vos administrés. » (1)

Le 10 juillet 1792, Brunet était employé provisoirement par le Général en chef de l'armée du Midi et attaché au corps du Var, sous le commandement du général d'Anselme qui le tenait en haute

(1) Arch. adm. de la Guerre : Lettre du 24 juin 1792.

estime. Celui-ci s'était empressé de le détacher à Grasse, où il exerçait les compagnies d'artillerie des bataillons de volontaires réunies dans la plaine de Châtillon. C'est là, que le 18 septembre, il recevait du Ministre de la Guerre, l'avis qu'il était employé définitivement par le Pouvoir Exécutif.

Au moment où cet ordre de service parvenait à de Brunet, le général de Montesquiou-Fezensac écrivait du camp des Abrets à M. Servan, Ministre de la guerre :

« Celui pour qui je demande depuis longtemps des lettres de service, et à qui les commissaires de l'Assemblée en ont accordé la provision au camp du Var, est M. Brunet, Maréchal de camp, administrateur du département des Basses-Alpes, infiniment estimé et considéré dans le pays. M. d'Anselme me parait fort content de l'avoir. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien lui accorder des lettres de service.

« J'espère toujours que vous ne bornerez pas là votre générosité pour l'armée du Midi. J'ai encore trois brigades d'infanterie et deux de cavalerie sans chefs ; le Var est dans la même détresse, et je n'ai qu'un Maréchal de camp dans l'Ain. Je me servirai de M. de Nucé pour commander une brigade, en attendant que vous m'ayiez fait connaitre vos intentions. » (1).

---

(1) Arch. adm. de la Guerre : Lettre du 18 septembre 1792.

La guerre de la première coalition commençait. Le général de Montesquiou-Fézensac, commandant l'armée du Midi, était chargé de toute la frontière depuis Genève jusqu'à Antibes.

La campagne s'ouvrit en septembre. De son camp de Cessieux, il se porta sur l'Isère, au fort Barraux, et s'empara en peu de jours de Chambéry et de toute la Savoie, mais quelques semaines après, la Convention le décréta d'accusation, pour avoir compromis la dignité de la République Française, dans un échange de notes diplomatiques avec la République de Genève. De Montesquiou-Fezensac, que la marche rapide de la Révolution commençait à alarmer, quitta son armée, prit la fuite, et se retira en Suisse, attendant, pour se justifier, des circonstances plus favorables.

Chassés de la Savoie, les Piémontais se retirèrent au-delà des Alpes. Le Lieutenant Général d'Anselme, commandant une subdivision de 10.000 hommes, était chargé de défendre le Var, depuis le camp de Tournoux, près du col d'Argentière, jusqu'à Antibes.

L'amiral Truguet, avec neuf vaisseaux de guerre portant 2.000 hommes de débarquement, croisait devant Antibes et Monaco.

Le Var est une mauvaise ligne de défense. L'escadre Française en menaçait les derrières. Cela décida la Cour de Turin à faire prendre à son armée une ligne de défense au revers des Alpes-Maritimes,

la droite appuyée au Var et à ses affluents, le centre sur Lantosque, et la gauche à la Roya, en avant de Saorgio.

Le 29 septembre, le Lieutenant Général d'Anselme, instruit par l'amiral Français que l'embossement de son escadre devant Nice en avait fait décider l'évacuation, et que l'armée Piémontaise avait commencé son mouvement, passa le Var à la tête de 4.000 hommes, et s'empara de Nice, du fort Montalban et de Villefranche sans éprouver aucune résistance. Ces deux dernières places étaient parfaitement armées et munies d'une belle artillerie. Leurs garnisons furent faites prisonnières de guerre. (1)

Le 1er octobre, le Maréchal de Camp Brunet atteignit l'Escarène et occupa le col de Braus, où des retranchements furent élevés. Le 4, les chasseurs et les dragons se portèrent à Sospel, et, le lendemain, un petit corps de troupes marcha vers Saorgio où l'armée ennemie sous le commandement de M. de Courten avait pris position autour du château, après avoir transporté successivement son quartier général de Sospel à Fontan, puis à Saint-Dalmas de Tende.

Passé, avec le corps du Var, à l'armée des Alpes, dont il forma la droite, Brunet, à la tête de sa brigade complétée à 2.000 hommes environ, occupa

---

(1). Commentaires de Napoléon Ier, tome I.

fortement Sospel le 12 octobre, et attaqua le col de Brouis, le 18, avec 600 hommes. Il s'en empara, malgré la résistance du Comte Zénon, major de Lombardie, descendit à Breil qui fut pillé, et somma vainement le Chevalier de Saint-Amour de rendre le fort de Saorgio. Il dirigea aussi des détachements sur Lucérame, Berre et Contes.

Pendant ce temps la brigade Barral s'avançait lentement dans la vallée de la Vésubie, tandis que le Général Dumerbion s'établissait à Saint-Martin du Var, faisait occuper Puget-Théniers par un bataillon, et gardait fortement le cours du Var.

Le 22 octobre, de Courten fut remplacé par le Général Comte de Saint-André, qui avait été chargé de la formation du camp de Saluces, et qui arriva à Saorgio le 30, bien décidé à prendre l'offensive. Il amenait avec lui un détachement de troupes Autrichiennes, comprenant trois divisions, des dragons et un train d'artillerie.

En présence de ces forces nouvelles, nos troupes se replièrent et Brunet dùt continuer sa retraite jusqu'à l'Escarène.

Le 19 novembre, Sospel fut repris par le Lieutenant Général d'Anselme ayant Brunet sous ses ordres, mais les fatigues qu'imposaient aux troupes la garde des nombreux postes nécessaires à la conservation de Sospel, et la difficulté de ravitailler pendant l'hiver les 3.000 hommes qui y étaient rassem-

6

blés, amenèrent d'Anselme à en prescrire l'évacuation. Le 30 novembre, Brunet revint à l'Escarène, conservant sur le col de Braus un poste retranché, qui repoussa, le 3 décembre, une reconnaissance ennemie. Bientôt même, la neige força à retirer toute garde permanente, et l'on se contenta d'y envoyer tous les jours une forte patrouille. (1)

Le 15 décembre, la division du Var, devenue armée d'Italie, se composait de 40 bataillons, de 500 hommes en moyenne, savoir : 12 de ligne, dont un d'infanterie légère incomplet et trois de garnison très-réduits; 8 de la dernière levée de Marseille, impropres à tout service, et le reste de volontaires. Parmi ces derniers, 4 seulement pouvaient être employés aux opérations de la guerre de campagne; ces bataillons étaient : le 2e de l'Isère, le 2e du Var, le 1er de la Haute-Garonne et le 4e de la Drôme. Les autres n'étaient bons qu'à garder des fortifications et des places de l'intérieur, afin d'y compléter leur instruction et leur éducation militaires, ou même manquaient d'équipement et d'armement. On ne pouvait donc compter que sur la moitié de l'effectif de 20.000 hommes que présentait cette armée.

Sur la rive droite du Var, se trouvaient quatre

---

(1). Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution —1792-1793 —par Krebs et Moris.

bataillons de la réquisition de Marseille et cinq bataillons de volontaires à peine formés, se reliant par Entrevaux à l'armée des Alpes. Sur la rive gauche, 16 bataillons, dont quatre de ligne, étaient réunis à Nice et à Villefranche. Ils étaient couverts par une chaîne de postes qui, partant de Monaco, que tenaient un bataillon de ligne et un de volontaires, aboutissait à Tourrettes, en passant par la Turbie, Notre-Dame de Laghet, Peille, Peillon, Contes, occupé par le 2e bataillon du Var, et Châteauneuf. En avant de cette ligne de défense, deux forts détachements surveillaient les principaux débouchés. A l'Escarène, sur la route de la Roya, le Maréchal de Camp Dagobert avait trois bataillons de ligne et un de volontaires; Dumerbion barrait à Levens le chemin de la Vésubie avec un bataillon de ligne, deux de volontaires et deux compagnies franches. (1)

Sur ces entrefaites, le Conseil exécutif décida que le Général d'Anselme serait suspendu de ses fonctions et remplacé par le Général de Biron.

Appelé à Paris pour y rendre compte de sa conduite, d'Anselme quitta Nice le 23 décembre. Il était accusé de lenteurs et d'impéritie dans la

---

(1). Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution — 1792-1793 — par Krebs et Moris.

conduite des opérations, de malversations des fonds publics. On lui reprochait encore de n'avoir pas su maintenir la discipline parmi ses soldats, d'avoir exaspéré les habitants de Nice et du Comté, en tolérant ou en ne réprimant pas assez sévèrement le pillage et même des actes de brigandage (1). Une partie de l'armée l'accusait, une autre le défendait; mais la population était certainement réduite à la misère par les exigences de troupes relativement nombreuses, mal approvisionnées et très peu disposées à obéir à des chefs qu'elles pouvaient renvoyer à leur fantaisie. Les gens de la montagne se réunissaient en bandes, qui se joignaient aux milices Piémontaises; ceux du littoral gagnaient par mer Ventimille et la côte Génoise et allaient s'enrôler dans les troupes du Roi de Sardaigne.

Le Maréchal de camp Brunet, qui, depuis quelques jours avait été rappelé au quartier général pour aider le chef d'Etat Major, prit provisoirement le commandement de l'armée d'Italie. Après avoir réglé les détails de l'embarquement du corps expéditionnaire de Sardaigne, et donné des ordres pour perfectionner et armer les retranchements commencés sur le mont Gros et le mont Leuze, il

(1) D'Anselme fut emprisonné; le 9 Thermidor lui valut sa liberté. Il était né à Apt le 22 juillet 1740; il mourut à Paris en 1812.

consacra tous ses soins à discipliner et à instruire les éléments hétérogènes composant l'armée et à en assurer la cohésion.

Il exigea la bonne tenue et la propreté des casernes, la rentrée des hommes aux heures prescrites. Il surveilla le service important des distributions et celui des gardes et postes de police. Les bataillons furent astreints à faire chaque jour des exercices en un endroit et à une heure désignés. Peu à peu des habitudes d'ordre et de régularité se développèrent ainsi dans le rassemblement de troupes fait à Nice et aux environs. En même temps, officiers et soldats apprennaient à se connaître, se familiarisant avec les manœuvres. Enfin, pour aguerrir également tous les corps et leur donner la pratique du service en campagne, Brunet fit relever fréquemment les avant-gardes de l'Escarène et de Levens, continuellement tenues en alerte par les Austro-Sardes. (1)

Le 27 décembre, les Conventionnels en mission, Collot d'Herbois, Goupilleau, Lasource écrivaient à la Convention : « Le Général Brunet, qui remplace provisoirement d'Anselme, se livre avec zèle aux moyens de pourvoir et à l'ordre intérieur de l'armée et à la défense extérieure; il multiplie les postes,

---

(1). Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution — 1792-1793 — par Krebs et Moris.

il établit de nouvelles batteries, se donne tout autre mouvement que son prédécesseur, et prend toutes les mesures de sûreté que celui-ci avait négligées. Nous n'avons que des augures favorables à tirer de la disposition actuelle des esprits et des choses. » (1).

Pendant les mois de décembre 1792 et de janvier 1793, quelques attaques furent dirigées par les troupes Austro-Sardes. Leurs résultats furent peu considérables, néanmoins elles mirent en émoi les administrateurs des districts de Grasse et de Castellane. Elles dénotaient du reste de la part de l'ennemi une hardiesse qu'il importait de réprimer le plus tôt possible. L'offensive était le seul moyen d'y parvenir. Telle allait être la tâche du nouveau général en chef de l'armée d'Italie.

Bien que sollicité par le Ministre de la Guerre de rejoindre rapidement son poste, Biron ne devait arriver à Nice que le 10 février. Il avait été retardé par le mauvais état des chemins et avait voulu se rendre compte de la situation défensive des places maritimes que la récente déclaration de guerre à l'Angleterre exposait à une attaque dangereuse. Du moins, Brunet avait eu le temps de mettre toutes les troupes en état de prendre part aux opérations

---

(1) Aulard. — Recueil des actes du Comité de Salut public. Tome I, page 363.

de campagne. Mais leur effectif n'était pas tellement considérable qu'on pût en distraire quelques éléments pour coopérer à la garde d'un territoire dépendant de l'armée des Alpes. Aussi le Général Kellermann fut-il invité par le Ministre à renouveler au Maréchal de camp Camille Rossi les instances que lui avaient déjà faites Brunet, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer efficacement l'armée d'Italie, et en couvrir l'aile gauche aux environs d'Entrevaux (1). Il était du reste d'autant plus indispensable d'occuper réellement le Comté de Nice, que ses députés en demandaient la réunion à la France.

En effet, le 7 janvier 1793, Brunet, commandant provisoirement l'armée d'Italie, transmettait à la Convention Nationale un décret de la Convention Nationale des colons Marseillais, en date du 4 janvier, par lequel ils sollicitaient leur annexion à la France, se déclarant pénétrés de reconnaissance et d'admiration pour les décrets des 15 et 17 décembre. (2)

Les habitants de Nice s'étant déclarés libres, ceux de Monaco suivirent bientôt cet exemple; ils formèrent leurs assemblées primaires dans les villes

---

(1) Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution — 1792-1793 — par Krebs et Moris.

(2). Bulletin de la Convention du 19 janvier 1793.

de Monaco, Roquebrune et Menton, elles émirent leur vœu, et ce vœu fut confirmé par la Convention Nationale de ce pays.

Chargé de présenter leur demande, Brunet instruisit le Président de la Convention que les représentants de la ci-devant Principauté de Monaco, constitués également en République, réclamaient à leur tour la réunion de leur territoire à celui de la République :

« Nice le 24 janvier 1793.

« Citoyen Président,

« Les municipalités formant la ci-devant Principauté de Monaco, se sont formées en République ; elles ne désirent rien tant que leur réunion à la France. Leur peu de fortune ne leur permettant pas de vous envoyer une députation pour solliciter cette réunion, j'ai été chargé de leur part de vous adresser tous les papiers analogues à cette demande.

« Si des marques constantes de fraternité et d'attachement à la Nation Française, depuis que nous occupons ce pays, sont un titre pour l'obtenir, je leur en dois le témoignage authentique. » (1)

Les 4 et 14 février, le Comté de Nice et la Principauté de Monaco étaient réunis à la République et formaient le département des Alpes-Maritimes.

---

(1). Bulletin de la Convention du 3 février 1793.

A son arrivée au quartier général de Nice, le Général Biron fut informé de l'occupation de Sospel[1] par les Piémontais. Il se décida à prendre l'offensive et chargea Brunet de cette opération. Celui-ci, lancé à la poursuite des Piémontais et des Autrichiens avec l'appui du Maréchal de camp Dagobert, les délogea des hauteurs de Sospel le 14 février, les battit toute la journée, les poursuivit l'épée dans les reins et entra en triomphateur dans cette petite ville.

Voici comment de Beurnonville, Ministre de la Guerre, faisait connaître à la Convention l'heureux succès de cette journée :

« Un courrier que je reçois du Général Biron, général de l'armée d'Italie, m'apporte la nouvelle d'un avantage important que les troupes de la République ont remporté le 14 de ce mois. Un corps de troupes Autrichiennes et Piémontaises, fort de 2.000 hommes, s'était rassemblé à Sospello, et menaçait les postes avancés de Nice. Les généraux Brunet et Dagobert, commandants sous Biron, et n'ayant avec eux que 8 à 900 hommes, eurent ordre de prévenir les ennemis, et de les attaquer eux-mêmes dans Sospello. Les dispositions de ces deux Officiers Généraux furent faites avec le plus grand talent et eurent le plus heureux succès. Elles couvrirent l'infériorité du nombre, et la valeur des troupes Françaises y suppléa. L'attaque a été très courageuse, et la défense opiniâtre. Les ennemis

ont été repoussés, et ont eu environ 50 hommes tués ou blessés. Nous leur avons fait en outre 300 prisonniers Autrichiens, parmi lesquels se trouve le major Strasoldo, cousin du général de ce nom, et plusieurs officiers,.... » (1)

Cette action bien dirigée et vigoureusement conduite ne nous coûtait que trois morts et cinq blessés, tandis que l'ennemi perdait en réalité plus de 500 hommes dont plusieurs officiers. (2) Cet avantage était important, il désorientait les ennemis; mais pour en recueillir les fruits, il fallait redoubler d'activité.

Le 28 février, nos troupes font des prodiges de valeur, elles s'emparent du poste retranché du Tournel au col Nègre, débouchent dans la vallée de la Vésubie, et mettent l'ennemi en déroute. Lantosque est occupé par nous, et le surlendemain 2 mars, les villages de Bollène, Roquebilière, Belvédère sont enlevés par nos soldats qui font un assez grand nombre de prisonniers.

Ces triomphes aussi rapides que décisifs produisirent en France un vif enthousiasme. Le Ministre de la guerre les porta à la connaissance du Président de la Convention en ces termes :

---

(1) Arch. parlementaires, 1re série, T. 59, p. 118. Séance de la Convention du 23 février 1793.

(2) Arch. de la guerre : Rapport de l'officier et lettres de Biron, des 15, 18 et 21 février.

« Citoyen Président,

« Je m'empresse de vous faire passer la copie fidèle d'une relation que je viens de recevoir du Général Biron, de l'engagement qui a eu lieu entre les troupes de la République et celles du Roi de Sardaigne, le 28 février, les 1er et 2 de ce mois. Je vous prie d'en donner connaissance à la Convention; elle verra que les ennemis sont presque entièrement chassés du Comté de Nice, et que ce succès important est dû autant à l'intelligence et à l'activité des Généraux Brunet et Dagobert, qu'à la bravoure accoutumée des soldats Français.

Signé : Beurnonville. »

Extrait de la lettre du Général Biron

« Le Général Biron ayant projeté de faire attaquer, le 28 du mois dernier, tous les postes de la droite des ennemis, depuis Entrevaux jusqu'à Sospello, et de les chasser totalement du Comté de Nice, les troupes aux ordres des généraux Brunet et Dagobert, s'étant réunies, le 28 février, à Colla-Bassa, se trouvèrent en présence de l'ennemi qui occupait les hauteurs presque inaccessibles du col de Negro; les chasseurs Corses, les grenadiers du 28e régiment, ceux du 91e et ceux du bataillon de l'Isère, favorisés par notre artillerie, gravirent la montagne et s'emparèrent des hauteurs qui la couronnaient.

« L'armée continua sa marche sur deux colonnes;

celle de gauche aux ordres du Général Brunet, et celle de droite commandée par le Général Dagobert, chassant toujours devant elles l'ennemi, de poste en poste, jusqu'à la Vésubia.

« Après 18 heures de marche dans un pays difficile et parsemé de défilés, l'armée bivouaqua sur les hauteurs de la rive gauche.

« Les ennemis craignant une attaque environnante, se retirèrent avec précipitation de Lantosque, où notre armée passa la nuit.

« Le 2 mars, le Général Dagobert ayant chassé de droite et de gauche les troupes légères de l'ennemi, qui couronnaient les hauteurs des deux rives de la Vésubia, le Général Brunet se dirigea vers Belveder, poste formidable que les ennemis occupaient au nombre de 3.000 hommes, avec deux pièces de canon et des espingardes; mais les ennemis furent attaqués avec tant d'impétuosité, que, malgré leur artillerie et le feu terrible de leur mousqueterie, ils furent chassés des maisons, des terrasses et du village; rien ne put arrêter le courage bouillant et l'ardeur des soldats de la République.

« Les ennemis furent chassés du poste presque inaccessible de Notre-Dame-des-Miracles et du poste d'Utel. Le Général Dumerbion força les ennemis à se retirer en désordre par les hauteurs de Lantosqua.

« Le même jour 28, le Lieutenant-Colonel Masséna,

commandant le 2e bataillon du Var, s'est emparé de Tourette, Revest et Teudon. Le Lieutenant Colonel Ladac, commandant le 7e bataillon du Var, s'est emparé de Louceros. Ils ont ensuite marché sur le Villao; les ennemis ne les y ont point attendus.

« Le même jour 28, le Général Rossi, employé à l'armée des Alpes, ayant également fait attaquer le Puget Théniers, occupé par 128 soldats de ligne et 150 miliciens, par des détachements de garnison d'Annot, Castellane et Entrevaux, les en a chassés.

« Nous n'avons eu dans ces différentes affaires que 20 hommes tués et 50 hommes blessés, dont 4 officiers, et 21 prisonniers, qui, exténués de fatigue, n'ont pu suivre la colonne. La perte des ennemis est de 200 hommes tant tués que blessés, et 200 prisonniers, y compris 2 officiers; on a pris 2 pièces de canon et 2 espingardes à Belveder, et quelques munitions de guerre et de bouche.

« Ce n'est pas tant par la perte des ennemis en hommes et en artillerie qu'on doit apprécier le succès de cette expédition, que par l'importance du pays que nous avons conquis. Il ne leur reste plus dans le ci-devant Comté de Breuil et de Nice que Saorgio, qu'il ne sera peut-être pas impossible de tourner.

« On ne peut trop donner d'éloges aux officiers supérieurs, à ceux de l'Etat-Major, aux aides de camps et autres officiers et soldats de l'armée.

Chacun dans sa place a déployé l'énergie et le courage dont sont animés les conquérants de la liberté......... » (1)

Ces succès revenaient pour une large part au Maréchal de camp Brunet. Ils étaient un éclatant témoignage de sa constance et de ses talents militaires. Ils lui valurent les éloges de la Convention qui décida, dès ce jour, de lui confier le commandement de l'Armée d'Italie. En attendant il était nommé Lieutenant-Général (8 mars 1793).

Biron, Commandant en chef, mesura d'un coup d'œil tous les avantages de sa position. L'occupation complète des vallées du Var et de la Vésubie dégageait les abords de Nice, lui permettait de resserrer les postes de l'ennemi et de chercher à tourner la position de Saorgio.

Enhardi par de tels avantages, il envoya le 9 mars, deux compagnies de chasseurs au village de Moulinet, avec ordre de s'en emparer et de s'y établir, afin de mieux relier les camps créés à Belvédère et à Saint-Arnould, à Braus et à l'Escarène, mais elles furent attaquées et repoussées, perdant une vingtaine d'hommes.

Pour ne pas demeurer sous le coup de cet échec, Brunet, commandant l'armée d'Italie pendant une

---

(1) Arch. parlementaires, 1re série — T. 60, p. 149. Séance de la Convention du 13 mars 1793.

courte absence du Général Biron, part le 12 mars, à la tête d'une colonne de grenadiers et de chasseurs, atteint Peiracave, puis la tête du Pin, d'où il se dirige vers la montagne de la Cime. Trois cents miliciens y étaient retranchés sur un plateau élevé, appelé camp de la Condamine, couverts à droite par une grand'garde, postée sur la butte de Sujette. On ne pouvait arriver à ce point que par une arête étroite, sur laquelle il fallait défiler un par un. Surmontant les pires difficultés, nos compagnies viennent se former au pied de la butte et s'en emparent. Bientôt renforcées, elles s'élancent à la baïonnette, sans répondre au feu de l'ennemi qui se replie sur Moulinet, à la faveur d'un brouillard si épais qu'il est impossible à nos soldats de découvrir les sentiers. (1)

Dans ce pays de montagnes, la nature et les éléments n'étaient pas moins redoutables que les ennemis. Une tourmente de neige s'éleva si soudaine et si violente qu'une avalanche formidable roula à quelques pas de la colonne en marche et fut sur le point de l'engloutir presque entièrement. Le vent, faisait rage dans les défilés; la neige, soulevée, s'amoncela rapidement, les sentiers disparurent et il devint aussi périlleux d'avancer que de reculer à

(1) Arch. de la guerre : Lettre de Brunet, du 16 mars.

cause des précipices qu'on n'apercevait plus, et où l'on risquait à chaque pas de s'abîmer. Nos troupes bivouaquèrent dans la neige.

Le lendemain 13, elles pénétrèrent dans Moulinet, où elles firent leur jonction avec la colonne de l'adjudant-général Micas, mais en présence de de la résistance opiniâtre des habitants, Brunet fit évacuer le village et ramena ses forces en une seule colonne à la position de Rocaillon par la crête de Peiracave, après une marche des plus pénibles au milieu de la neige, qui allait interrompre les opérations pendant quelque temps. Huit hommes tués, 15 blessés, dont trois officiers marquèrent l'insuccès de cette tentative considérée comme inutile et prématurée. (1)

Les rigueurs d'un hiver tardif n'empèchaient pas les milices Piémontaises de tenter de fréquents coups de main sur nos postes. Brunet s'en plaint et Grégoire et Jagot commissaires de la Convention dans les Alpes-Maritimes se font l'écho de ces plaintes dans une lettre du 16 mars, adressée aux Comités de la Guerre et de défense générale réunis :

« Le général Brunet, citoyens nos collègues, fait part au Ministre de la guerre des obstacles qu'il

---

(1) Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution — 1792-1703 — par Krebs et Moris.

éprouve dans la marche offensive de notre armée d'Italie contre les troupes du despote couronné de Turin, obstacles qui seraient facilement surmontés par le droit de la guerre et même celui des gens, si les Républicains Français ne voulaient mettre dans leur conduite une philanthropie conforme à nos principes, mais qui doit être modifiée lorsqu'elle devient pour nous une duperie.

« Voici deux cas qui viennent d'arriver, depuis la réunion du Comté de Nice à la République Française. Les habitants de Sospello, qui avaient parfaitement reçu les Français à la première attaque, parurent adhérer au vœu des Niçards, qui avaient à leur tête leurs municipaux en écharpe qui plantèrent l'arbre de la liberté. Cependant, à la seconde attaque faite par les Piémontais, il se forma dans Sospello deux compagnies, soi-disant milices, qui furent se joindre aux Piémontais, firent feu sur nos troupes, et une partie ont été faits prisonniers par elles, le 13 de ce mois, à l'attaque de Moulines. Malgré que nous ayons quelque temps occupé ce village et qu'on ait traité en frères les habitants, ils se sont battus contre les Français ; les femmes mêmes ont jeté des pierres, des tuiles ; d'autres avaient des armes offensives. Le soldat Français était furieux ; il a fallu toute la sagesse et tout l'ascendant du Général Brunet pour contenir l'indignation de nos soldats, qui ont chargé à la

baïonnette avec une bravoure remarquable. Il est donc nécessaire que la Convention fixe dans ce cas la conduite des chefs. Si on livre quelquefois au pillage les habitants paisibles qui n'ont d'autre tort que d'être dans une ville dont la garnison s'est opiniâtrement défendue, que ne méritent pas des habitants qu'on a bien traités et qui se joignent à nos ennemis, tandis que les lois de la guerre les forcent à rester neutres ?

« Le Général des Piémontais, Saint-André, réclame pour ces habitants, pris les armes à la main et qu'il appelle milice, tandis qu'ils ne sont point enrégimentés, les mêmes traitements que pour les troupes régulières et égalité d'échange. Il faut que la Convention s'explique et fasse une loi positive à cet égard qui fixe la conduite des troupes et des généraux.

« Il est possible que la majorité des Niçards veuille la Révolution. Cependant on assassine les dragons qui portent la correspondance. On enlève leurs papiers. On en a trouvé deux de morts et dépouillés sur le chemin, et personne n'a rien vu. Il faut donc que les Français prennent leurs précautions et qu'une loi sévère de la Convention Nationale contienne les soi-disant Barbets qui ne valent pas davantage aujourd'hui que du temps des guerres du prince de Conti. Nous vous conjurons, citoyens

nos collègues, de faire un rapport très pressé à cet égard. » (1)

Pour mettre fin à ces incessantes escarmouches Brunet concerta avec les généraux de brigade Dagobert et Dumerbion une attaque sur le col de Pérus.

Malgré la force des troupes Austro-Sardes puissamment aidées par les difficultés de terrain, les Français, divisés en trois colonnes marchent avec une admirable intrépidité; aussi agiles qu'audacieux, ils escaladent tous les postes qui tombent l'un après l'autre, et enlèvent le col de Pérus à l'ennemi qui se replie à grand peine par le ravin de Bassera (17 avril 1793). Deux cents Piémontais tués ou blessés, 20 prisonniers, dont un officier, des mulets, des tentes, des bagages enlevés à l'ennemi étaient le prix de cette brillante et audacieuse affaire qui ne nous coûtait que deux morts et deux blessés, dont un officier. (2)

Le 20 avril, le Général-Major Autrichien Colli proposait une expédition à l'Agaissen. Le Général de Saint-André l'exécuta; il ordonna d'enlever la grand'garde Française de l'Agaissen, et fit descendre des Linièras au col du Figuier les chasseurs-carabi-

---

(1) Aulard.—Recueil des actes du Comité de Salut public. Tome II, p. 378.

(2) Arch. de la guerre : Lettre de Biron, du 18 avril.

niers ainsi que les milices, pendant que le Chevalier Radicati marchait du pont de la Niéga à la Croix d'Aurélia. Nos grenadiers et chasseurs résistèrent aux assauts furieux et redoublés des Piémontais ; secourus à temps, ils forcèrent les assaillants des Linièras à la retraite.

Le Général-Major Autrichien Colli qui surveillait l'exécution de cette expédition conseillée par lui, se porta aussitôt sur la rive droite de la Niéga avec deux compagnies de grenadiers, et fut battu à son tour; sa colonne se replia dans le plus grand désordre, et dans la confusion de cette retraite précipitée, ce général faillit être au nombre des 21 prisonniers faits pendant cette journée. Cent Piémontais étaient tués ou blessés dans ce combat qui avait duré de 2 à 5 heures de l'après-midi. Notre perte était de trois hommes tués et 10 blessés. (1)

Le 21 avril, les Piémontais reprirent l'offensive, mais ils furent culbutés et poursuivis pendant une heure dans la vallée de la Vésubie, perdant 40 hommes tués ou blessés. Le 2 mai, les milices de la Villette et des Terres Rouges attaquèrent Belvédère, d'où elles furent repoussées.

A ce moment le Général Biron fut appelé au commandement de l'armée des Côtes; il ne devait

---

(1) Arch. de Breil, pièce n° 20.—Arch. de la guerre : Lettre de Biron des 20 et 22 avril.

pas rester longtemps à la tête de nos armées. Il ouvrit la campagne contre les Vendéens par la prise de Saumur et de Parthenay; déjà suspect par ses anciennes liaisons avec le Duc d'Orléans, il était destitué au mois de juillet, mandé à Paris et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Il monta courageusement sur l'échafaud, après s'être fait servir des huîtres dans sa prison et avoir bu avec le bourreau, auquel il dit en lui présentant un verre de vin : « Prenez; vous devez avoir besoin de courage au métier que vous faites. »

Brunet remplaça Biron; les évènements grandissaient le rôle de notre héros. En prenant le commandement de l'armée d'Italie il répondit à la confiance du Ministre par la lettre suivante adressée de l'Escarène :

« J'ai reçu, citoyen Ministre, les lettres de février pour le commandement de l'armée d'Italie; je ferai tout ce qui dépendra de moi, pour me rendre digne de la confiance du Conseil Exécutif en moi. Il peut compter sur mon zèle et mon patriotisme pour défendre la cause de la Liberté et de l'Egalité.

« *Le Général en chef de l'armée d'Italie*,

Brunet. » (1)

Il apparut dès lors chef énergique, très soucieux de la discipline, ce qui n'était pas dans ces

(1) Arch. adm. de la guerre : Lettre du 5 mai 1793.

armées recrutées un peu au hasard la note dominante.

« Vous ne devés pas douter, Citoyen Ministre, écrivait-il, que je ne porte toute mon attention à faire régner l'ordre et la discipline dans les camps et cantonnements de l'armée que je commande et que ceux qui s'en écarteraient ne fussent punis suivant la rigueur des lois...... » (1)

La tache qui lui était confiée était rude. Il n'avait tout au plus qu'une armée de 27.000 hommes : 10.000 étaient en observation sur le littoral, occupant Toulon, Antibes, Nice, Villefranche, et les autres 17.000 combattants disponibles étaient échelonnés dans les vallées de la Tinée et de la Vésubie, sur la crête du Rocaillon et dans le bassin de la Roya. Ces troupes avaient comme officiers supérieurs : Lapoype, chef d'état-major, Scheldon, général de division, Casabianca, Montredon, Dumerbion, Saint-Martin, Saint-Hilaire et Duteil, généraux de brigade. Ce dernier commandait l'artillerie, et était plus spécialement affecté à la défense des côtes de la Méditerranée. (2) L'armée d'Italie était à peine suffisante pour tenir tête à l'in-

---

(1) Arch. adm. de la guerre : Lettre de Brunet au Ministre de la guerre, du 21 mai 1793,

(2) Une famille militaire au XVIII[e] siècle par le Baron Joseph du Teil—1896 — p. 335. Jean du Teil était frère du général Jean-Pierre du Teil dont la famille habitait Manosque vers 1577, puis Forcalquier vers 1606.

vasion et cependant sur la demande des représentants du peuple le bataillon de l'Aveyron et le général Saint-Martin en furent détachés et furent envoyés en Corse. Il en fut de même pour le général Dagobert, les colonels Daoust et Massia, l'adjudant-général Giacomini qui passèrent à l'armée des Alpes. Chaque jour de nouvelles mutations se produisaient dans ces troupes à peine organisées. Il fallait au commandant en chef beaucoup de dévouement, pour engager la lutte contre une armée commandée par le Comte de Saint-André, capitaine réputé, pourvu de forces considérables, renforcées par des troupes Autrichiennes et par des populations insurgées de tous côtés. Il aurait à combattre pour ainsi dire à chaque pas, à travers des montagnes abruptes et des vallées remplies d'embuscades, au milieu d'attaques et d'escarmouches continuelles.

Les hostilités ne tardèrent pas à recommencer. Le 20 mai, nos soldats s'emparèrent de Saint Sauveur et le 21, Brunet déconcerta l'ennemi par la prise d'Isola. Après deux heures de lutte dans des retranchements qu'ils considéraient comme inexpugnables, les Piémontais furent obligés de les abandonner. Cet échec imprévu ébranla les troupes ennemies qui battirent en retraite, à l'entrée de la nuit. Dans cet engagement elles perdirent une dizaine de grenadiers et un assez grand nombre de blessés, dont plusieurs officiers. (1)

(1) Arch. de Breil, pièces n° 34 B, 35 et 37.

Après avoir assuré sa gauche, Brunet, craignant de voir l'armée d'Italie bientôt réduite à la plus stricte défensive, tant par l'arrivée d'une flotte Anglaise et Espagnole, qui allait menacer les côtes de Provence, que par l'obligation d'envoyer des renforts à l'armée des Pyrénées et en Corse, voulut tenter un vigoureux effort sur la position où les Austro-Sardes commençaient à s'installer, avant qu'ils eussent eu le temps de s'y retrancher complètement.

La montagne de l'Authion, qui en constituait le centre, a la forme d'un cirque gazonné, à l'altitude de 2.000 mètres; son contour présente quatre sommités, faisant une légère saillie. A la pointe des Trois-Communes, située au nord, aboutit l'arête qui le relie aux grandes Alpes et porte successivement les noms d'Ortighéa, cime de Tuor, cime de Raous et Capelet. De la tête ou château de l'Authion, à l'ouest, part la crête servant de ligne de partage entre les eaux de la Vésubie et celles de la Bévéra, puis du Paillon. Les plateaux de la Forca et des Mille-Fourches, au sud, séparés par la baisse de Provérière, commandent les sources de la Bévéra et l'étroit ravin de l'Arp, par lequel les eaux du cirque de l'Authion s'échappent dans la direction de Moulinet. Enfin la cime de Plan-Caval domine, à l'est, le grand vallon de la Maglia, et sert de point de départ commun aux deux chaînes de montagne

qui en forment les versants; celle de gauche, tombant sur la Roya vis-à-vis de Saorge; celle de droite, profondément ravinée par les torrents, s'abaissant à partir du Mangiabo, en s'élargissant, entre Sospel, sur la Bévéra, et Breil, sur la Roya. (1)

Le plan d'attaque de l'Authion accepté par les Représentants du peuple Barras, Baille, Beauvare et Roubaud nouvellement arrivés à Nice à la fin de mai, est mis à exécution le 8 juin.

Les troupes bien entrainés et électrisés par leur chef se signalèrent magnifiquement. A l'attaque de droite à laquelle furent employés plus de 9.000 hommes, le général Dumerbion atteint rapidement le mamelon du Pérus, enfonce les lignes piémontaises et met les ennemis en complète déroute.

Du côté des Linièras, nos troupes mises en mouvement sur trois colonnes, s'emparent des flèches de la cime des Linièras, et occupent le retranchement au-dessus des granges de l'Olivas. Le chef de brigade Masséna, gravissant au pas de course le chaînon de l'Olivas se rend maître du Fontanin, et, continuant à s'élever, refoule l'ennemi du rocher de Gœta sur le Mangiabo, s'empare de deux canons et tourne ainsi les défenseurs du Col-Froid ou Linièras. Les troupes piémontaises, effrayées se sauvent par le chemin

(1) Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution par Krebs et Moris.

du Béolet abandonnant leur camp. L'heureuse issue de l'attaque des Linièras et la prise de Mangiabo entraînaient en même temps, l'occupation du Moulinet par le Lieutenant-Colonel Gardane, mais celui-ci négligea de poursuivre l'ennemi et de se rabattre vers l'Authion, dont l'attaque ainsi isolée, devait échouer. (1)

Le général Dortoman, à qui elle était confiée sous la direction immédiate du général Brunet, avait disposé en trois colonnes les 3 à 4.000 hommes réunis à cet effet à Peiracave. Pendant que celle du centre bataille devant la hauteur de Mantégas, les deux autres se glissent dans les bois et coupent la retraite aux miliciens, dont le chef avait été mis hors de combat dès le commencement de l'action. Dortoman dispose ses deux petites pièces sur la tête de la Fougasse, et déployant ses troupes sur la large croupe de la baisse de camp d'Argent, force par son feu supérieur les grenadiers à se replier sur l'Authion. Il les poursuit vivement jusqu'aux Deux-Flèches. Accueillis par un feu violent et bien ajusté de mousqueterie et d'artillerie, les Français, fatigués par la marche, débandés par ce combat prolongé, ne peuvent soutenir le choc du premier bataillon de Lombardie, resté en réserve derrière les Mille-Fourches, et se

---

(1) Campagne dans les Alpes pendant la Révolution par Krebs et Moris.

retirent dans le plus grand désordre. Heureusement le général Brunet, raliant quelques compagnies de grenadiers sur le Tueis, réussit à arrêter la poursuite de l'ennemi.

Il n'était que 11 heures du matin, et il importait d'attendre le résultat de l'attaque des 3.000 hommes de Serrurier sur le Col de Raous. Le 7 Juin, l'adjudant général Micas avait poussé une reconnaissance dans la haute vallée de la Gordolasque. Le lendemain, il chasse des Terres-Rouges le poste de milices, mais s'efforce en vain de gravir les pentes raides de la serre de Clapeiruole, sur lesquelles les Piémontais font rouler des rochers. A droite, le commandant Garan du 5e bataillon des Bouches-du-Rhône, s'élève peu à peu par le vallon de Toar jusqu' à la pointe Rugger, en repousse les milices d'Auda, mais, au lieu de continuer sur la crête vers la cime de Tuor, vient se déployer à la lisière du bois de Patacrosa, fusillant à bonne portée les défenseurs du col de Raous. Pendant ce temps, Serrurier, avec le reste de ses troupes et un canon de 4, suit le chemin du vallon de Graus. Arrivé aux granges de Raous, il s'arrête, pour disposer son artillerie de manière à répondre au feu des deux pièces de montagne disposées sur la crête le long de laquelle se développent les derniers lacets. Ce temps d'arrêt permet au Comte d'Aglian, de l'état-major général de l'armée Austro-Sarde, d'arriver fort à propos pour arrêter

de gré ou de force les fuyards du régiment d'Acqui, qui, n'étant pas couvert par des retranchements, se défendait mollement. Après une lutte de six heures, les Français se replient, poursuivis jusqu'à la nuit par les milices, sans cependant subir de grandes pertes.

Des cinq attaques tentées, celle-ci avait seule complètement échoué; du côté de l'Authion, on restait établi sur la hauteur des Fourches à portée de canon du camp ennemi; sur les trois autres points, les résultats dépassaient les espérances. L'occupation du Mangiabo nous assurait, à bref délai, la possession du camp retranché de Brouis. (1)

Le 9 Juin, les magasins de Breil sont évacués par les Piémontais qui transportent leur quartier général de la Giandola à Fontan. Le général Pernigotti établit les huit bataillons qui lui sont laissés au Fourcoin et sur les hauteurs de la rive gauche de la Roya, à Saorge, à Colla-Bassa et au fort du Mart, à la Béola, et à la Secca. Deux bataillons sont envoyés en renfort à Raous et à Saint-Véran, autant à l'Authion; enfin le 4e grenadiers et le 1er chasseurs se portent à la Vanta pour appuyer le corps franc, les chasseurs-carabiniers et les milices de Moulinet défendant l'arête du Ventabren et du Maune. Devant ces po-

(1) Campagne dans les Alpes pendant la Révolution par Krebs et Moris.

sitions, l'armée Française présente trois masses distinctes, qui ne sont reliées que par de médiocres communications. A gauche, dans la vallée de la Vésubie, les camps de Saint-Martin-Lantosque, de Roquebillière, de Belvédère et de la Bollène sont sous les ordres du colonel Serrurier; Dortoman commande, au centre, les troupes réunies à la Fougasse et à Peiracave; enfin, à droite, le général Dumerbion dispose ses forces au Béolet, au Mangiabo, avec postes au Ventabren et au col d'Agnon. Le 10, il se porte au col de Brouis et dirige sur Breil le général Saint-Hilaire avec le 11e régiment et le 1er bataillon de la Haute-Garonne. (1) Trois colonnes sont formées : une, à droite, descend de la croix de Cogoule ; celle du centre suit le sentier du vallon de Lavina; celle de gauche marche par la route. Les troupes Piémontaises, établies le long de la Roya et derrière les retranchements de la tour de Crivella, par un feu très vif arrêtent les assaillants. Au bout de deux heures, sept Républicains pénètrent dans un égout, qui les conduit près de l'église. Grâce à l'émotion que cause leur présence aux défenseurs de Breil, le reste des troupes passe le torrent et entre dans la ville par les deux portes.

---

(1) Arch. de la guerre : Rapport général de Brunet. Lettre de Brunet, du 11 juin, au Président de la Convention Nationale.

Les milices et les volontaires ennemis se replient sur le mont Amé.

Il était impossible de s'engager plus avant dans cette direction. Assez mal renseigné sur la force des positions de l'Authion, le général Brunet veut tenter un nouvel effort sur ce point, en ployant sur son centre une partie des troupes de sa gauche. En vue de masquer ces mouvements et d'en faciliter l'exécution, il fait attaquer et occuper, le 11, les Terres-Rouges par Micas et le Maune par Miezkowski, tandis que le colonel Serrurier se porte, avec la plus grande partie de ses troupes, de Belvédère au camp de la Fougasse, pour exécuter l'attaque de front. Le 12 juin, à 5 heures du matin, le temps était affreux. Une pluie glacée enveloppait tous les sommets d'un voile épais. Brunet, souffrant, restait indécis; mais, devant l'enthousiasme des troupes et la difficulté de faire prévenir à temps les colonnes extrêmes, l'attaque n'est pas différée. A 6 heures, la pluie cesse et, à 7 heures, l'action est générale.

Devant le col de Raous, l'adjudant-général Micas répète la manœuvre du 8 juin, avec d'autant moins de succès que les deux bataillons du régiment d'Acqui, renforcés par le 8e de grenadiers et le régiment de Saluces, ont eu le temps d'élever des retranchements et d'y placer trois pièces de montagne. A 2 heures de l'après-midi, il est obligé de

battre en retraite. (1) Dortoman marche de la baisse du camp d'Argent, par la tête du vallon des Villetes, vers l'Ortighéa et Saint-Véran. Sur ce chemin difficile il est arrêté par le feu croisé de deux canons et par le 9e grenadiers, envoyé par Colli au secours de la légion légère; il ne se retire, cependant que sur les ordres successifs du général Brunet, après la déroute de la colonne du centre. (2)

Celle ci, composée presque uniquement de grenadiers, dirigés par Serrurier, et soutenue par le feu de quatre pièces légères établies sur le Tueis, se porte trois fois de suite, avec la plus grande impétuosité, contre les retranchements couvrant la batterie de la tête de l'Authion. Mais, à midi, ne se voyant pas soutenus par les réserves, qui se bornent à tirailler de loin, harassés de fatigue, ils ne peuvent résister à l'attaque du régiment de garnison autrichien, que Colli jette sur eux en même temps qu'il les fait canonner en écharpe par deux pièces de montagne, amenées de Saint-Véran. (3) A la vue de cette retraite, quelques

---

(1) Arch. de la guerre : Lettre de Brunet aux représentants du peuple, le 12 juin, datée du bivouac de Mantégas.

(2) Arch. de Breil, pièce n° 33. Plusieurs ordonnances sont blessés en portant les ordres.

(3) Arch. de la guerre : Lettre de Brunet, du 12 juin. — Arch. de Breil, pièce n° 33.

bataillons de nouvelle levée, placés en deuxième ligne, jettent leurs armes en criant « à la trahison. » Des soldats se sauvent jusqu'à l'Escarène. Une réserve de 400 hommes, en position sur le Tueis avec l'artillerie, suffit heureusement à en imposer à l'ennemi. (1)

La colonne chargée de l'attaque de l'Authion sur la droite était partie de Moulinet, conduite par le chef de brigade Lecointe et le Lieutenant-Colonel Gardane. Ces deux officiers ayant été grièvement blessés,(2) les troupes restent sans direction, dans une situation assez critique, sur les hauteurs de la droite du vallon de l'Arp. A la gauche de ce même vallon, Miezkowski s'empare d'abord facilement du Maune et même du Giagiabella, mais s'arrête devant les lignes successives que présentent le corps franc et les chasseurs Canale, le 1er bataillon de chasseurs et le 4e grenadiers, rangés par le général Dellera entre la croix de Parpelle et le Plan-Caval. Il dirige sur sa gauche tous les grenadiers, tant pour dégager la colonne de Moulinet que pour l'aider à se porter vers le sommet de Mille-Fourches, où se trouvait le régiment de Belgiojoso. Tous ces efforts

(1) Arch. de la guerre : Lettre de Brunet, du 12 juin. — Arch. du génie : Mémoire de Paulinier.

(2). Le chef de brigade Lecointe est mort de ses blessures.

sont inutiles. Le 1er bataillon de grenadiers Piémontais vient appuyer Belgiojoso, tandis qu'un bataillon de Tortone se porte sur la Vanta (1). Miezkowsky est obligé de regagner le Ventabren, perdant un assez grand nombre de soldats dans les bois de Longueviste, et l'autre colonne rentre dans Moulinet.

Le général Brunet reconnaissait « qu'une armée de nouveaux soldats doit être menée avec beaucoup de prudence et ne point tenter des actions de vigueur qui supposent une grande résistance ; et que dans ces actions, toute la perte tombe sur les plus braves et meilleurs soldats. » (2) Cette perte s'élevait à 280 morts, dont 23 officiers, et à 1.252 blessés. (3) Les Austro-Sardes n'avaient que 120 morts

(1). Arch. du génie : Mémoire de Paulinier. — Mémoire du Comte Roguet. Il était à ce moment adjudant-major et remplissait les fonctions d'aide de camp auprès du Général Miezkowsky. Il prétend l'avoir engagé à marcher franchement sur la Vanta, ce qui eut amené incontestablement la chute de l'Authion. Il ajoute que le général était souffrant. D'ailleurs, par le temps brumeux qu'il faisait, on devait avoir quelque peine à s'orienter.

(2) Arch. de la guerre, Lettre aux Représentants du peuple, du 12 juin.

(3) Campagne dans les Alpes pendant la Révolution par Krebs et Moris.

dont 19 officiers, et 591 blessés, mais ils laissaient en revanche 500 prisonniers entre nos mains. (1)

Cette dernière lutte n'abattit pas le courage de Brunet. Les fatigues excessives de cette campagne avaient presque épuisé ses forces physiques, mais son énergie morale était toujours la même, et son ardente activité se portait à la fois sur la répression des brigandages commis par les fournisseurs, sur la discipline de son armée, sur les renforts nécessaires pour réparer ses pertes : « . . . Soyés assuré que je saurai toujours considérer toute l'étendue des devoirs que m'impose la place qui m'est confiée; et fort de la promesse que vous me faites de me seconder de tous les moyens qui dépendront de vous, je continuerai de servir la cause de la République avec le zèle et l'activité qu'il est donné au véritable patriotisme d'inspirer. » (2)

Kellermann investi du commandement supérieur des armées des Alpes et d'Italie vint visiter les positions occupées par ses troupes : « Arrivé à Nice le 17 juin, écrit-il dans son mémoire historique de la

---

(1) Memoires sur la guerre des Alpes et les évènements en Piémont pendant la Révolution Française tirés des papiers du Comte Ignace Thaon de Revel de St-André et de Pralungo, Maréchal des armées du Roi. — Turin 1871.

(2) Arch. adm. de la Guerre : Lettre de Brunet au Ministre de la Guerre, du 16 juin 1793.

campagne de 1793, j'en partis le lendemain, avec le général Brunet, pour examiner la position de l'armée d'Italie.

« Le Général Brunet m'expliqua, dans cette reconnaissance, les mouvements successifs qu'avaient faits les troupes de la République pour repousser l'ennemi des postes qu'il occupait. Les attaques faites par ses troupes, dans la journée du 8 juin, avaient été judicieusement conçues et furent parfaitement exécutées ; mais celles du 12 avaient été mal combinées ; de sorte que l'attaque du col de Raus manqua entièrement et nous causa beaucoup de pertes, tant en hommes qu'en désertions, suite de cette malheureuse affaire. Si cette attaque avait été bien dirigée les suites en auraient été très avantageuses. Un succès complet aurait obligé l'ennemi à repasser le col de Tende ; il eut été facile alors de le retenir au delà des monts, ou d'y passer nous mêmes, suivant les circonstances. Mais ce projet ayant manqué l'on parvint cependant à occuper des postes importants, à resserrer l'ennemi et à faciliter les approches d'une opération combinée des deux armées. . . . . » (1)

Kellermann arrêta, de concert avec le Général Brunet et les Représentants du peuple, le plan des

(1) L'Invasion de la Savoie par l'armée Sarde en 1793. Mémoires et documents, par Duval député.

opérations défensives de l'armée d'Italie. Sauf de légères modifications, destinées à mieux assurer les communications, il fut décidé que l'armée resterait dans ses positions.

Dans son instruction, le général Kellermann, indiqua les différentes lignes de défense à occuper successivement en cas d'attaque de l'ennemi ; il fixa les positions qu'il convenait de retrancher, il prescrivit l'amélioration des chemins permettant de passer de la Vallée du Paillon dans celle de la Vésubie, et la construction d'un pont sur le Var, entre Saint-Martin et le Broc, pont destiné au passage de l'infanterie, celui de Saint-Laurent devant rester spécialement affecté à l'artillerie et aux bagages. L'un et l'autre devaient du reste, être couverts par une tête de pont.

Enfin, il recommanda de vérifier la quantité des approvisionnements de toute nature existant dans les places de Nice, Antibes et Toulon, et de les compléter selon la durée présumée du siège qu'elles pouvaient avoir à soutenir, de former à Grasse des magasins de vivres pour 30.000 hommes pendant 20 jours, en évacuant notamment ceux du Comté de Nice, où il ne resterait que la subsistance de l'armée pendant un mois, les consommations devant, du reste, être remplacées journellement. Ces précautions prises, l'armée d'Italie devait se borner à une défensive active, jusqu'à ce que le temps ou de nouvelles combi-

naisons permissent d'employer un autre système. Ayant ainsi arrêté les mesures qui lui paraissaient les plus propres à assurer la défense d'une partie de la longue frontière placée sous son commandement, le Général Kellermann se hàta de regagner la région assignée à l'armée des Alpes, où la fonte des neiges allait permettre de reprendre les opérations militaires.

Les derniers jours de juin et le commencement de juillet furent employés à disposer les troupes, d'après le plan arrêté de concert par les Généraux Kellermann et Brunet.

Six mille hommes gardaient les places de Monaco, Villefranche, Nice et Antibes, ainsi que le pont de Saint-Laurent-du-Var. Pour assurer la sécurité des communications le long du littoral, qu'allaient menacer les flottes Anglaises et Espagnoles annoncées depuis longtemps, le Général de division Lapoype recevait, le 27 juin, le commandement des forces réparties entre Fréjus et l'embouchure du Var.

En première ligne, 20.000 hommes formaient deux masses égales. L'une, appuyée aux retranchements de Castillon, Brouis et Béolet, faisait face au défilé de la Roya, avec avant-garde à Breil. L'autre occupait, sur les deux flancs du massif de l'Authion, Moulinet, la Fougasse et le Tueis, la Bollène, le camp de la Condamine, Belvédère et Roquebillière.

Ce corps de troupe se reliait avec l'aile droite de l'armée des Alpes, dans le Comté de Beuil, par les postes de Saint-Martin-Lantosque, Saint-Dalmas-du-Plan, Rimplas, Marie et Utelle, autour du Tournairet. Il n'y avait donc plus qu'à occuper la vallée de la Tinée pour achever l'exécution du programme adopté par les Représentants du peuple. (1)

Le 29 juillet, Brunet fit diverses tentatives sur le front et la droite de l'Authion, elles échouèrent, mais la vallée de la Tinée fut occupée. Il se proposait de ramener une partie de ses troupes vers Sospel, où il faisait transporter de l'artillerie et des munitions. Avec sa droite ainsi renforcée, il espérait, en passant par les Etats de Gênes, tourner la gauche Austro-Sarde. Quelques incursions de milices Piémontaises sur les territoires de la Penna et de Ventimille pouvaient autoriser cette violation d'un pays neutre, violation que d'ailleurs le Sénat Gènois paraissait désirer, par haine des Piémontais. Naturellement consultés les Représentants du peuple accédèrent d'abord à la demande de Brunet, quoiqu'avec quelques difficultés et sous la réserve formelle qu'il réussira dans son entreprise. Ils furent bientôt obligés de revenir sur cette détermination pour parer à la situation critique faite à l'armée

(1). Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution — 1792-1793 — par Krebs et Moris.

d'Italie par l'extension rapide du mouvement insurrectionnel dans les départements du Midi. Vivres, munitions, habillements, équipements, argent, tout allait manquer à la fois.

IV. — *Etat des esprits à Marseille et à Toulon*

A la nouvelle du coup d'Etat populaire du 31 mai — 2 juin 1793, qui décrétait l'arrestation des Girondins, soixante quatre départements s'étaient insurgés ; le midi, le centre, l'ouest et une grande partie du sud-est de la France menaçaient de secouer le joug de Paris, et vingt départements à peine restaient à la Montagne.

La Gironde avait porté contre Robespierre une accusation de dictature ; celui-ci avait répondu à cette attaque par une accusation de fédéralisme. Proscrits par les ultra-révolutionnaires, les Girondins n'eurent d'autres ressources, pour résister à l'oppression, que de soulever les départements. Un grand nombre d'entre eux, s'étant dérobés à la surveillance des gendarmes commis à leur garde, se portèrent alors sur le théâtre de l'insurrection et ils créèrent aussitôt un comité *Central des départements.* Le fédéralisme, ce rêve de quelques hommes d'Etat, devenait ainsi une terrible réalité. Les plans utopiques déroulés par Barbaroux au ministre Roland, quelques semaines avant la journée du 10 août,

allaient être mis en œuvre ; Paris était cassé, la France n'avait plus de capitale, et chaque ville levait son armée pour combattre le parti Jacobin, maître du Gouvernement central qui menaçait le pays.

Marseille n'avait pas attendu la proclamation enflammée de Barbaroux, son député, pour lever l'étendard de la révolte contre la Convention. Celui-ci rêvait de voir sa ville natale, la vieille descendante de Phocée, capitale d'une jeune et brillante République, et recueillant dans son sein tous les généreux soldats de la liberté. Les Marseillais, qui connaissaient la terrible énergie dont était doué le conventionnel Danton, avaient agi promptement contre la Capitale, pour ne pas perdre le fruit de plusieurs mois d'efforts et de lutte. Plus démocrates que Danton, Robespierre et Marat lui-même, ils se déchaînaient avec fureur contre la nouvelle Constitution que l'assemblée venait de donner à la France, et qu'ils trouvaient encore trop aristocratique. Barras envoyé en mission dans le midi pour étouffer le soulèvement des cités fédéralistes, écrivait de Nice le 27 juin :

« Antiboul est en état d'arrestation à Marseille ainsi que son collègue ; cette ville a levé l'étendard du fédéralisme, elle a délibéré de prêter le serment de ne plus reconnaître la Convention Nationale tant que son intégralité sera attaquée. Elle s'est emparée des caisses publiques et a levé une force armée

pour marcher sur Paris. Les arrestations continuent; deux charretées de patriotes sont arrivées de Salon à Marseille, le Tribunal extraordinaire instruit toujours malgré les décrets de la Convention. Aix marche dans le même sens ; les départements des Hautes et surtout des Basses-Alpes sont parfaitement d'accord avec Marseille; partout les sans-culottes vrais sont persécutés, et le système sectionnaire a donné aux malveillans, aux émigrés même (car beaucoup sont rentrés) le moyen de diviser la République et d'y allumer la guerre civile.

« L'armée d'Italie est travaillée en tout sens par nos ennemis; des généraux qu'on croit des patriotes ne sont que des Feuillants. Kellermann était ici ces jours derniers; il a été convenu d'un plan de campagne, car jusqu'à ce jour il n'y avait ni plan ni combinaison; on attaquait souvent l'ennemi dans ses retranchements, on publiait toujours des victoires, tandis que nous perdions nos plus valeureux défenseurs. Elles sont inconcevables les *actions de valeur de ces frères d'armes.* (1) Si cette armée avait eu à agir dans le Nord elle eut obtenu les plus brillants succès. L'affaire du 12 nous a coûté un monde infini et notre attaque fut repoussée, nos hopitaux sont pleins.

---

(1) Affaire du 12 juin. Note de Fouquier-Tinville écrite à l'encre rouge.

« Nous nous trouvons ici dans de terribles circonstances : l'ennemi en tête, les Espagnols sur les côtés, Marseille et ses adhérents sur nos derrières, nous sommes donc cernés de partout, toute communication avec Paris nous est interdite, nos paquets sont interceptés, et Marseille par l'entremise du département nous a fait signifier qu'elle ne reconnaissait plus les représentants du peuple et qu'elle les ferait arrêter, s'ils passaient sur le territoire du département. Marseille a proscrit, dit-on, l'air « Ça ira. » On parle en public de la République une et indivisible, et dans les compagnies particulières on conspire sa destruction ; on parle de la Constitution de 1789 et l'on assure que l'abominable production de l'Autrichienne y est pour quelque chose. Un autre parti se flatte d'une République du Midi, et elle est déjà prononcée en ne reconnaissant plus le centre de tous les pouvoirs et du Gouvernement. Je ne parle que de Messieurs, Marchands de sucres etc....... Les Sans-Culottes ne sont qu'égarés, ils veulent la liberté et l'unité de la République; ils servent les intrigans et les traitres, sans sçavoir, parce qu'on les berce d'une prétendue conspiration qui voulait élever d'Orléans sur le trône. Je ne connais point d'Orléans, je ne sais s'il a pu avoir la criminelle intention d'usurper l'autorité du peuple, mais je sais que dans la Montagne et les Jacobins, il y a 2000 citoyens qui seraient tout autant de

Brutus. Comment a-t-on pu persuader que ceux qui ont fait tomber la tête du tyran voulussent le remplacer? Peut-on pousser plus loin la perfidie et la scélératesse et ne voyent ils pas que le peuple va les exterminer.

« Paris vient de sauver la République, et j'ose me flatter d'être bientôt dans son sein pour partager ses périls. L'escadre Espagnole est de 22 vaisseaux, elle croise toujours vers Oneille et la Corse pour intercepter un convoi que nous attendons de Gênes.

L'escadre Anglaise forte de 11 vaisseaux est, dit-on, à Barcelone. *Si l'escadre de Toulon fut sortie elle aurait empêché la jonction; nous sommes ici abreuvés d'amertumes et de calomnies. Les banqueroutiers de Nice n'ont pas oublié que je leur arrachai ce qu'ils ont volé à la République et nous n'avons pas de plus grands ennemis.* (1) Si mon opinion sur Marseille avait prévalu, le Midi était sauvé; de l'énergie, du courage, point d'indulgence, elle nous perdrait. Soyons justes mais inexorables envers les ennemis du peuple. J'ai écrit à Ricord, je l'ai tenu au courant, mais il ne répond pas. J'attends mon remplacement et je brûle d'être à Paris.

« L'armée Piémontaise est bien retranchée; si les troubles de l'intérieur cessent nous allons à Turin

(1) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

le printems prochain. *Le bataillon des canonniers d'Aix a refusé de prêter le serment exigé contre la Convention; il est encore des patriotes qui n'auraient besoin que d'être soutenus ; faisons replier nos armées sur nos frontières, destituons tous les Généraux et Officiers de l'ancien régime, nommons des caporaux pour les commander; que tous les nobles qui depuis 1789 n'ont pas donné sans cesse des preuves de patriotisme soient gardés à vue ou chassés de la République.* (1) Joignons-y les prêtres et beaucoup de capitalistes et des bourgeois; ordonnons le payement des biens nationaux vendus et la République est sauvée.

P. Barras.

« Nous avons mis en réquisition les gardes nationaux du Var. Ce département n'a point adhéré à ce que fait Marseille.

« Pour copie conforme à celle envoyée par les sections.

Brunet. » (1)

Entretenir les émotions politiques dans les départements, tel était le plan des Girondins et de leurs amis. Cette tâche leur était rendue facile par ceux qui exerçaient le pouvoir. Gouverner, alors, c'était éliminer des fonctions publiques et du rang des citoyens tous les suspects, les emprisonner et les

(1) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

(1) Arch. Nat., W I, 295.

envoyer à l'échafaud. Le véritable chef de la République était l'homme audacieux qui s'était chargé de signaler les écueils sur lesquels menaçait de se briser le vaisseau qui portait la fortune des septembriseurs. Marat, plus puissant que Robespierre et que Danton, continuait dans son *Journal de la République*, l'odieuse mission dont la Montagne l'avait chargé, il dénonçait à la colère du peuple et aux décrets de proscription du Comité de Salut Public tout ce qui portait ombrage aux ultra-révolutionnaires. Les Généraux eurent, les premiers, le triste honneur d'exciter ses soupçons, puis ce tribun, si longtemps méprisé des partis, étendit son bras sur toutes les branches de l'administration et du Gouvernement. Un rugissement de colère courait dans les rangs des farouches démocrates des sections de Marseille, maîtresses de la ville, qui, après avoir fermé le club Jacobin, avaient établi, sous les inspirations de Rebecqui, l'ami de Barbaroux, un gouvernement provisoire et un tribunal populaire. Les griefs ne manquaient pas ; les mécontents s'armèrent de ces griefs pour attaquer les dictateurs et leurs partisans.

Au moment où Charlotte Corday se disposait à comparaître devant le tribunal révolutionnaire pour y répondre de l'assassinat de Marat, l'assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône adressait la déclaration suivante à tous les Français :

« Une faction atroce *dominait la France, elle avait envahi la plupart des places* (1) et s'en était fait des moyens de fortune et de persécution dans ses sinistres projets. L'Égalité, première base d'une République, devait être pour une partie des citoyens, la ruine et la mort, et pour l'autre, le joug cruel d'insolens dictateurs, de proconsuls-rois qui fondaient leur puissance sur la terreur et les proscriptions.

« Une race désorganisatrice n'avait pas même épargné l'arche de la Convention nationale ; cette inviolabilité, tant proclamée quand elle pouvait servir de sauvegarde à d'affreux complots, avait été méconnue aussitôt qu'il avait fallu se défaire d'une importune surveillance et emprisonner la vertu.

« Eclairé par l'excès du mal, le peuple en a vu la source dans le mauvais choix de ses administrateurs; il leur a retiré ses pouvoirs; il l'a vue dans ses principes liberticides qui ont préparé les attentats portés à la représentation nationale; il a cessé de reconnaître une Convention mutilée, qu'une municipalité usurpatrice dirige par les vociférations des tribunes stipendiées et qu'elle tient courbée sous le fer des assassins.

« Le peuple des Bouches-du-Rhône, autant indi-

(1) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

gné de l'anarchie qu'il l'avait été du despotisme, veut rendre à la République son unité, à la Convention, son indépendance; à la Nation, le bonheur qu'elle est encore réduite à désirer, après quatre ans de travaux, de sacrifices et d'épuisement. Il veut préparer, s'il en est besoin, aux représentans du peuple Français un azile plus inviolable et se donner à lui-même des administrateurs plus dignes de sa confiance.

« Habitans de tous les départements, citoyens, soldats, Français, qui que vous soyez, la première démarche de l'assemblée électorale devait être de vous exposer les motifs qui ont présidé à sa formation, de vous faire connaître le vœu général que ses commettans ont déjà manifesté en corps particulier de sections, de repousser les imputations calomnieuses, par lesquelles on cherche à noircir les intentions les plus pures et les plus patriotiques.

« L'assemblée électorale approuve l'éveil que Marseille et Bordeaux ont donné, elle en est reconnaissante; elle adhère au manifeste par lequel Marseille a juré la guerre aux factieux; elle déclare qu'en le publiant, Marseille a bien mérité de la Patrie.

« Comme tous les bons Français, elle veut une République une et indivisible. Elle déteste les rois, et tous ceux qui sous des noms différents en usurperaient la puissance.

« La souveraineté du peuple est son premier dogme; mais la nécessité et l'observance des loix est le second. Le respect des personnes et des propriétés est le fondement de sa foi politique, car il n'y a point de souveraineté sans obéissance, il n'y a point de pacte social sans garantie. Les factieux ont beau crier au fédéralisme; citoyens, comme nous ne redoutons pas non plus leurs imputations; qu'ils s'approchent, et qu'ils osent un moment, en votre présence, s'expliquer avec nous.

« Quel serait le fédéralisme ? L'union de plusieurs départemens qui se donnant à chacun un gouvernement séparé, s'assembleraient en commun pour l'intérêt général d'une alliance offensive et défensive. Marseille, Bordeaux, Nismes, Caen, Lyon, et tant d'autres chefs-lieux proposent-ils rien de pareil? Ils sont en insurrection : comme c'est le plus saint des devoirs, c'est le premier des droits; c'est la dernière ressource contre l'abus des pouvoirs; ils sont en insurrection non pas seulement contre l'oppression qui étouffe la Liberté, mais contre l'anarchie qui déchire et dévore les nombreuses victimes qu'elle en a privées.

« Paris se vante d'avoir le 31 mai repris ses droits, et nous déclarons, nous, qu'il a usurpé les nôtres. Comme lui, nous voulons la liberté, mais par des moyens plus dignes d'elle. Entre la voie qu'il a prise et celle que nous suivons, qu'elle est

celle qui conduit au but ? Quelle est celle qui s'en éloigne ? Ce n'est point à Paris d'en juger, ce n'est point non plus à cette Convention tronquée, corrompue, ou subjuguée. C'est à la masse entière du peuple Français. Nous en appelons à lui. Il n'y a de gouvernement que celui que le peuple veut, il n'y a de mesure que celle qu'il approuve; que l'on consulte les diverses Sections de la France ; la pluralité prononcera de quel côté est l'erreur, de quel côté est la vérité.

« Notre prétendue fédération est l'union des bons citoyens contre la licence et ses excès; il existe une scission, c'est la scission inévitable entre les bons et les méchans, celle des républicains de bonne foi, d'avec les faux patriotes; et vous allés en juger, citoyens.

« Cette faction qui comptait apparamment que nous nous laisserions égorger en silence, de peur que notre réunion contre le péril commun ne nous entachât de fédéralisme, n'est-elle pas elle-même liguée d'un bout de la France à l'autre ? Elle accuse le département des Bouches-du-Rhône de persécuter les patriotes; quel blasphème ! Quelle prostitution de ce nom cher et sacré ! Ces patriotes sont des concussionnaires publics, des administrateurs infidèles, des soustracteurs d'effets nationaux, des brigands, des assassins. Leurs persécuteurs, c'est le peuple que leurs principes et leurs exemples

n'ont pu corrompre, qui s'est indigné de leur morale et de leurs forfaits. Au lieu de les livrer à des canibales du mois de septembre, ce peuple, de qui émanent tous les pouvoirs, leur a donné des juges dont il attend aussi paisiblement les arrêts, qu'il en protège l'exécution avec respect et énergie. La faction accuse le département des Bouches-du-Rhône et tous ceux qui n'ont pas courbé la tête sous la verge dominatrice, de diviser la République, tandis qu'elle même dicte à la Convention qu'elle assujetit des morcellemens de département, partout où elle peut espérer que ces subdivisions anticonstitutionnelles développeront des germes de discorde; elle secoue en tout sens les torches de la guerre civile, parce que nous n'avons pas attendu dans une stupide impassibilité le moment où elle acheverait de nous dévorer. Elle est prête à appeler contre cette immense partie du peuple Français, qui s'arme pour le maintien de l'ordre et de la liberté, ces soldats, nos amis, nos frères destinés à combattre les tyrans du dehors; ainsi plutôt que de laisser échapper une autorité acquise par tous les crimes, les factieux ouvriraient par le dernier des forfaits nos frontières aux ennemis, aimant mieux devenir des esclaves que les paisibles égaux de leurs concitoyens. Mais ce projet, s'ils ont osé le concevoir tournera à leur honte. Les soldats de la patrie ne se mettront pas à la solde des tyrans intérieurs

qui l'oppriment; ils mépriseront le prix que de nos trésors l'on mettrait à la perfidie, et leurs bras ne se lèveront que pour embrasser des frères, pour sauver avec eux la chose publique.

« Que demandons-nous, en effet? La liberté de la Convention, le rétablissement de son intégralité, l'absolue indépendance de ses délibérations. Nous nous sommes aussi ressaisis de nos droits et de nos pouvoirs; mais pour en arrêter l'usurpation, pour raffermir les fondemens de la République sappés par la trahison et l'anarchie; le département des Bouches-du-Rhône s'est armé, mais pour contenir par la force, la tyrannie d'une ville devenue le repaire des factieux, comme elle avait été si longtems le théâtre de l'intrigue et de l'ambitieuse adulation. Que les bons citoyens de Paris, déjà témoins de tant de maux et dont la continuité les menace tous individuellement, sortent enfin de leur apathie, qu'ils se réunissent à leurs frères des départemens, et tous ensemble nous consoliderons sur des bases inébranlables cette République une et indivisible pour laquelle nous jurons de vivre et de mourir, mais de laquelle nous jurons aussi d'écarter à jamais, par tous nos moyens, toutes les tyrannies sous quelques noms quelles se déguisent. Tels sont les vœux et les sermens dont Marseille a eu l'initiative. Les électeurs du département des Bouches-du-Rhône s'ho-

norent, en les adoptant, de les manifester à toute la France ils veulent transmettre à ceux qu'ils vont investir de la confiance de leurs commettans comme l'abrégé des principes sur lesquels leur conduite doit être dirigée.

« Fait à Marseille, dans l'assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône, le 13 juillet 1793, l'An 2e de la République Française.

Certifié conforme à l'original :
Rampal fils, président,
Ponsard, secrétaire. » (1)

Aux excès démagogiques succède toujours la réaction : Beaucoup de modérés, d'abord peu soucieux des débats des Sections, commencèrent à les fréquenter. Eux aussi se posaient en sauveurs de la République et accusaient la Montagne de vouloir amener la contre-révolution par l'anarchie, et disaient que Danton et Robespierre étaient vendus à l'Angleterre ou à d'Orléans. Finalement les modérés de Marseille et voire même des royalistes s'unirent aux 32 Sections de cette ville contre l'ennemi commun. L'insurrection Marseillaise prit alors une extension considérable.

Alarmé de cet état de choses, le parti de Paris imputait aux fédéralistes de vouloir perdre la Répu-

---

(1) Arch. Nat. W. I, 295.

blique en la divisant, et de s'entendre avec les Anglais pour relever le trône de la monarchie et proclamer comme Roi ou le duc d'Orléans, ou Louis XVII, ou le duc d'York. Il les accusait encore de vider les caisses publiques, d'intercepter les subsistances et les munitions envoyées aux armées, et de remettre les assignats en circulation. Tous ces bruits, habilement répandus dans les rangs de nos soldats de l'armée d'Italie, trouvèrent créance auprès de beaucoup d'entr'eux. Pour les dissiper le Comité Général des 32 Sections de Marseille envoya à l'armée d'Italie ce manifeste :

« Citoyens, frères et amis,

« Au moment où Marseille, qui fut libre pendant vingt siècles, fait un effort sublime pour sauver la République prête à succomber sous le coup des ennemis qui l'attaquent et des traitres qui la vendent. Au moment où voyant les malheurs qu'on lui prépare, elle se lève pour les prévenir, la calomnie qui s'attache toujours à la vertu la poursuit et l'accuse. Les anarchistes qui veulent tout piller et tout détruire, les factieux qui veulent nous donner un maître ne voyent qu'avec terreur une cité puissante qui veut des lois et la liberté. Tous les ennemis du peuple s'arment contr'elle; on dénature ses principes, on répand tous les bruits qui peuvent soulever les esprits, et l'on empêche la vérité de se

faire entendre. Mais, citoyens, le crime ne triomphera pas toujours, et, si nous pouvons un seul instant nous faire écouter, nos ennemis seront aussitôt dévoilés et punis.

« Citoyens, on a cherché à soulever les armées de la République contre nous; on a usé de tous les moyens, pour y parvenir. On a dit que nous arrêtions les subsistances qui leur étaient destinées, mais cela est si faux que, dans notre serment de ne plus reconnaître les décrets de la Convention depuis le 31 mai, nous avons excepté ceux qui concernent l'approvisionnement des armées, la sureté des frontières et nos moyens de défense contre les ennemis extérieurs; que le comité des subsistances de Marseille a fait des sacrifices pour hâter l'expédition des vivres, qui vous étaient destinés, *que le Général Brunet dit lui-même dans une lettre du 16 juillet, aux Représentans du peuple qu'il sait positivement que Marseille n'arrête rien de ce qui est nécessaire aux armées; que nous n'avons arrête ni vos convois de poudre ni de trains considérables d'artillerie destinés pour Perpignan, tandis qu'on employait contre nous les bombes et les mortiers de la Nation et que nous aurions pu repousser nos ennemis avec les mêmes armes.* (1)

---

(1) Nouvelle preuve que Brunet était dans la coalition du Midy et qu'il avait l'intention de la soutenir. *Annotation soulignée à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.*

« Citoyens, on vous trompe, on veut vous perdre avec la République.

« Le premier devoir des citoyens de Marseille et d'Aix fut de vous instruire de leurs opérations, plusieurs adresses vous furent envoyées, aucune ne vous est parvenue. Des mains perfides ont écarté de vos yeux les traits de lumière qui auraient pu vous éclairer sur notre innocence et sur leurs trahisons.

« On nous a peints comme des contre-révolutionnaires pour avoir un prétexte de dégarnir nos frontières, de les livrer à nos ennemis et de vous affaiblir pour rendre votre défaite inévitable au moment où nos ennemis se renforcent, où une escadre formidable croise dans nos mers.

Bientôt pour mieux désorganiser l'armée, nos représentans en destitueront les généraux *à commencer par le brave Brunet qui leur est suspect d'après les lettres interceptées de Barras et autres Conventionaux.* (1) Des ordres étaient donnés secrètement par le Ministre de la Marine pour affamer Marseille en interceptant tous les convois; le Contre-Amiral Trogoff vient de s'en plaindre énergique-

---

(1) Augmentation de preuve de trahison de Brunet. *Annotation soulignée à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.*

ment à la Convention ainsi que du complot qui avait été formé de livrer l'escadre française.

« Citoyens, on veut nous faire assassiner les uns par les autres. Déjà l'Isle a été pillé par des scélérats; déjà l'on a arrêté au Muys des caisses de poignards aiguisés..... Vous frémissez sans doute en voyant tant de scélératesse, mais vous n'en serés pas les victimes. Braves amis, les Marseillais périront pour la liberté, pour la défense de vos foyers, de vos femmes, de vos enfants; les Marseillais conserveront la République une et indivisible, malgré les ennemis qui veulent la déchirer et la dissoudre, ou ne survivront pas à sa perte.

« *Le Général Brunet nous a demandé quatre commissairès, ils vont partir sous la sauvegarde de votre loyauté, ils vont voler dans vos bras, vous les recevrés comme des frères, vous les entendrés et vous nous jugerés.* (1)

« Délibéré au Comité Général des trente-deux Sections de Marseille, le 23 juillet 1793, l'An 2e de la République Française.

Peloux, président.

Castellanet, Lantelme et Bertrand, secrétaires. » (2)

L'approvisionnement de son armée préoccupait

(1) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

(2) Arch. Nat., W I, 295.

justement Brunet. La création des ateliers nationaux ne rémédiait que faiblement à la pénurie de l'habillement, de l'équipement et de l'armement. L'argent ne suffisait pas à la passation des marchés le plus souvent onéreux, et les livraisons mal surveillées s'opéraient lentement. Il fallait lutter contre les concussions, les détournements et les fraudes de toute espèce commis un peu partout par des employés de l'Etat et même par des membres des Assemblées. Toutes les armées, et particulièrement celles des Alpes et d'Italie, plus éloignées, eurent cruellement à souffrir de l'incurie et du désordre de l'administration de la guerre. On ne compte pas moins de treize ministres de la guerre, du 3 août 1789 au mois de juillet 1793. Deux d'entre eux, Pache et Bouchotte, en 1793, contribuèrent plus particulièrement à la désorganisation, en remplissant les bureaux, organisés par M. de Narbonne, les états-majors et les cadres des armées, de jacobins et de Sans-Culottes dont le seul titre était la violence de leurs déclamations dans les clubs. Le Comité de Salut public, malgré sa toute puissance, ne put parvenir à faire remplacer Bouchotte, soutenu par la Montagne, bien que son incapacité fut reconnue par tous les membres de la Convention. Il ne lui resta d'autre ressource que de se substituer au Ministère.

La question des subsistances était des plus

complexes en présence de l'insurrection de Marseille. Il ne fallait pas songer à nourrir l'armée en faisant usage du droit de réquisition. Les réquisitions successives auraient eu pour conséquence immédiate de ruiner le pays conquis et de soulever les populations qui auraient employé, pour se soustraire à ces mesures, tous les moyens inspirés par le désespoir. Brunet ne pouvait donc pourvoir aux besoins des troupes que par l'entremise des fournisseurs, mais en refusant le passage des approvisionnements de son armée, Marseille pouvait le contraindre à retirer ses soldats du Comté de Nice, à rendre libre le chemin de l'invasion Austro-Sarde. C'était pour éviter cette humiliation à sa patrie que, le 16 juillet, il avait écrit de Sospel, cette lettre aux Représentants du peuple :

« Le citoyen Hébert, citoyens représentans, régisseur de la partie des farines, légume et fourrage de l'armée, vient d'arriver de Marseille, et m'a rendu compte que l'intention des Marseillais n'était point d'arrêter rien de tout ce qui concerne les subsistances de l'armée. Mais cette assurance pouvant changer d'objet, et d'ailleurs, comme ils ne peuvent disposer que des parties farineuses, il y a encore à considérer que les munitions de guerre, les mulets, et particulièrement les bœufs venant presque tous de l'Auvergne, pourraient être arrêtés par les départemens de Rhône et Loire et autres,

je viens de faire un règlement, par lequel il sera donné, trois jours de la semaine, de la viande fraîche, un de bœuf salé, un du lard .... double ration de légumes, avec de l'huile pour les faire cuire.

« Vous devez présumer, citoyens représentans, quelle serait la situation de l'armée si la marche de la poudre, des mulets, et celle des bœufs étaient totalement obstruées. Le peu de bœufs qu'il y a dans les ci-devant comtés de Breuil et de Nice serait bientôt consommé, il s'ensuivrait la nécessité d'abandonner nos conquêtes ; aprés avoir passé le Var, de faire reculer l'armée jusqu'à ce qu'elle eut trouvé des subsistances assurées ; les maux qu'entraînerait cette manœuvre forcée sont incalculables, elle pourrait entraîner la chute de tous les départemens du Midi, parce que les ennemis nous presseraient par mer et par terre. D'après cet état de choses, voici ce que je vous proposerais, c'est de demander aux Sections de Marseille, d'envoyer deux commissaires pour se rendre auprès de moi, y traiter des affaires de la plus grande urgence et de la plus grande importance. Mon raisonnement sera fort simple avec eux. Je le présenterai sur deux rapports : L'armée ne connait et ne doit connaître que la majorité de la Convention Nationale; si elle reçoit d'elle un ordre pour marcher contre Marseille elle obéira sans difficulté, et quoi-

que les ennemis la suivent, elle aura le temps de porter garnison à Toulon et d'arriver à Marseille pour les ramener à l'ordre; *mais quand même cette armée ne pourrait y parvenir, les Piémontais et les Espagnols s'en chargeraient bien*; 2° si la Convention Nationale ne donne point l'ordre de marcher, et que l'armée soit obligée de rétrograder, faute de subsistances, les départemens du Var, des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, de l'Hérault et du Gard, tomberaient au pouvoir de l'ennemi, et la République, qu'ils veulent conserver une et indivisible, deviendrait par leur entêtement et la fureur des vengeances particulières la proie des tyrans coalisés. Si vous croyez que cette idée puisse être utile, vous ferez passer la lettre ci-jointe.

« Le Général en chef de l'armée,

Brunet. » (1)

Cet avis fut écouté. Les Représentants du peuple transmirent la lettre de Brunet aux administrateurs des trois corps administratifs réunis à Marseille, pour être communiquée aux Sections de cette ville. Cette lettre était ainsi conçue :

« Je vous conjure, Citoyens, au nom de la chose publique, d'envoyer auprès de moi deux commissaires, pour traiter des affaires de la plus grande urgence et de la plus haute importance.

---

(1) Arch. Nat., W I, 295.

« Si vous vous y refusez, je vous rends responsables, au nom de cette République que vous voulez conserver une et indivisible, des maux incalculables, dont vous serez la cause et les premières victimes.

« Le Général en chef de l'armée d'Italie,

Brunet. » (1)

Cette lettre aussitôt reçue fut envoyée à la Section de Saint-Ferréol, qui, sur le rapport des citoyens Martin, de Salvagy et Arnoux, décida de déléguer quatre commissaires pour convenir avec le Général Brunet de diverses mesures relatives au Salut public. (2) Mais le Comité général des 32 Sections, peu confiant dans la loyauté des Représentants du peuple, répondit dans ces termes au Général en chef commandant l'armée d'Italie :

« Citoyen Général,

« Au moment où nous eûmes connaissance de la lettre que vous aviez adressée aux commissaires Nationaux à Toulon et de celle que vous leur proposiez d'adresser aux corps administratifs *pour être communiquée aux Sections, nous nous empressâmes de seconder vos vues par la nomination de quatre commissaires, qui devaient se rendre incessamment auprès de vous. Votre loyauté nous rassurait, elle leur eut servi de*

---

(1) Arch. Nat., W 1, 295: Lettre du 16 juillet 1793.
(2) Arch. Nat., W 1, 295: Délibération du 23 juillet 1793.

sauvegarde, mais considérant que les conventionaux qui résident près l'armée avec des pouvoirs illimités sont les ennemis de Marseille, et qu'en cette qualité ils pouvaient attenter à votre insçu à la liberté de nos envoyés, il nous a paru plus prudent de vous manifester ces craintes et de vous consulter sur les mesures qui pourraient les calmer. Nous ne nous dissimulons pas que plus nous avons de confiance dans votre justice et dans vos principes, plus nous avons à redouter des hommes qui nous poursuivent avec les armes de la calomnie, et de l'animosité la plus opiniâtre parce que nous avons voulu rétablir chez nous le règne des loix. (1)

« Si vous aviez pu partager des injustes préventions, nous ne doutons pas que vous ne nous rendiez justice, *lorsque nous vous aurons exposé nos principes et nos motifs.* (2)

« Les Marseillais *longtemps opprimés par des factieux se sont levés pour les combattre, ils ont fait leurs efforts pour arrêter le cours de l'anarchie ; ils ont voulu la Liberté épurée par les mœurs, la République consolidée par les loix. Ils ont voulu comme tous les bons citoyens l'égalité sociale* (3), mais avec le respect des personnes et des propriétés. Les droits imprescriptibles de

---

(1) Paroles bien prétentieuses qui dévoilent la connivence du Général Brunet. *Annotation soulignée à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.*

(2 et 3) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

l'homme sont la base sur laquelle ils ont établi leur état de résistance à l'oppression; ennemis de toute tyrannie, ils ont prononcé anathème contre quiconque leur proposerait un maître sous une dénomination quelconque; forcés par les circonstances à s'assembler en Sections, ils ont appelé tous les citoyens à s'occuper des grands intérêts de la République et de la cité. Nous avons justement demandé que la représentation nationale fut libre et entière, et avons refusé de reconnaître des loix qui ne portaient plus l'empreinte de la volonté générale et que désavouait la pluralité des départemens.

« Voilà, citoyen Général, l'exposé de notre conduite et de nos principes tant calomniés par des malveillans, qui cherchaient des prétextes *pour allumer le flambeau de la guerre civile. C'est parce que nous sommes fortement attachés à l'unité et à l'indivisibilité de la République qu'on nous accuse de fédéralisme:* (1) c'est parce que nous avons voulu rétablir l'ordre et faire punir des brigands et des assassins qu'on nous a accusés d'être en contre-révolution; c'est parce que nous avons secoué le joug d'une foule de tyrans subalternes qu'on nous accuse de royalisme. Eh quoi, les Marseillais n'ont-ils pas donné des preuves

(1) Hic. *Annotation soulignée à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.*

assez convaincantes de leur amour pour la Liberté et l'Egalité ! Pourquoi faut-il que les imputations les plus calomnieuses et la persécution la plus injuste soient le prix de tous leurs efforts et de tous leurs sacrifices ; pourquoi faut-il que le soupçon plane sur nos têtes et que le libre exercice des droits de l'homme et du citoyen puisse être présenté comme l'effet de l'esprit de parti et des divisions intestines ?

« Vous nous avez entendus, citoyen Général, jugez-nous. Nous en appelons à vous-même des impressions défavorables qu'on pourrait vous avoir données sur notre conduite. Sommes-nous des coupables sur lesquels on puisse appesantir le glaive National ?

« Avons-nous mérité qu'on dirige contre nous les armes de la République, parce que nous avons voulu la retenir sur le bord de l'abîme où l'anarchie allait la précipiter ?

« Citoyen Général, forts de nos principes et de nos sentiments qui n'ont jamais varié, *forts également de votre justice et de vos vertus, nous n'avons pas à craindre que les forces qui vous sont confiées soient jamais dirigées contre des bons citoyens, toujours disposés à tout sacrifier à la chose publique. Puissiez-vous toujours être à l'abri de la haine et de l'intrigue qui poursuivent presque toujours le vrai mérite. Pourquoi faut-il que le vertueux Brunet se trouve en butte à leurs traits.*

La pièce suivante vous fera connaître de quoi sont capables nos ennemis communs. (1).

« Nous aurions encore beaucoup de considérations à vous présenter, Citoyen Général, mais les bornes d'une lettre ne le permettent pas. *Vous nous trouverez disposés dans toutes les circonstances à vous donner des explications franches et loyales, et qui répondront au degré de confiance que vous nous avez inspirée à juste titre.* (2)

« Nous vous saluons, Citoyen Général.

« Les membres du Comité général des trente-deux Sections de Marseille :

P. Pelloux, président,

Castellanet, secrétaire.

Pour copie : Brunet. (3) »

A Toulon comme à Marseille, les excès les plus graves des démagogues vinrent tout d'abord effrayer les amis des Girondins qui nourrissaient encore l'espoir de conserver le pouvoir.

Au mois de juillet 1792, les clubistes, poussés par un scélérat nommé Silvestre, et aidés des for-

---

(1) Hic. D'après de pareilles expressions, il ne peut rester aucun doute sur la perfidie de Brunet. (*Annotation soulignée à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.*

(2) Annotation soulignée à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

(3) Arch. Nat., w 1, 295.

çats dont ils avaient rompu les chaînes, pendaient à des réverbères quatre membres du Directoire du département, sous prétexte qu'ils avaient tenu des propos antipatriotiques et fait passer de l'argent aux émigrés. Le Directoire du district fut l'objet d'attentats analogues, ainsi que le corps des officiers de marine.

Le 5 janvier 1793, les trois Corps, exclusivement composés de Jacobins, envoyaient à Paris 500 hommes pour « soutenir la Montagne », et, le 10, une adresse à la Convention pour lui reprocher son peu d'énergie à « poursuivre le jugement de Louis le dernier et le traître. »

Le 5 février, parut un décret exigeant des fonctionnaires de l'Etat, sous peine de destitution, la production de certificats de civisme. Cette mesure était susceptible de graves inconvénients, et l'on vit la municipalité, composée en partie d'ouvriers de l'arsenal, refuser arbitrairement le certificat de civisme aux chefs de la marine, objets de son antipathie, et aux individus dont elle convoitait les places.

Le 21 mai, à la nouvelle de la destruction du bataillon Toulonnais à Thouars en Vendée, les trois Corps ordonnèrent, avec l'assentiment des Représentants du peuple, l'arrestation de « toutes les personnes ci-devant nobles, ecclésiastiques et autrement suspectes », parmi lesquelles figuraient un

grand nombre d'officiers de marine. Soixante-treize furent ainsi enfermés au fort Lamalgue, à la vive indignation, non seulement des habitants de la ville, mais encore des bourgs qui appuyèrent leurs réclamations d'un envoi de gardes nationaux armés.

Le club était composé, il est vrai, de beaucoup d'honnêtes gens, que « la peur avait engagés à s'enrôler, crainte de perdre la vie et de voir leur bien dévasté et leur famille réduite à la dernière misère. » Mais il comprenait aussi des « scélérats avides de bien et de sang, qui s'étaient arrogé tout pouvoir, menaçaient à leur gré les trois Corps, et s'étaient érigés en tribunal populaire. » Comme tribunal populaire, le club demeure responsable de l'infâme exécution du capitaine Basterot, faussement accusé de trahison par son équipage : « Méfiez-vous de vos chefs ! s'écriait l'accusation. Lorsqu'ils vous mènent avec douceur et bonté, c'est pour vous séduire et faire de vous autres ce qu'ils voudront ! » (1)

Ces violences impopulaires amenèrent un revirement subit. C'est à partir de cette époque, en effet, que royalistes et modérés se coalisèrent pour secouer le joug et prévenir le retour des crimes de l'année précédente. Toulon constitua sa commune en Sections permanentes, et celles-ci nommèrent un

---

(1) Toulon et les Anglais en 1793 par Paul Cottin.

Comité général qui, jusqu'à l'entrée des Anglais, allait devenir l'arbitre des destinées de la ville.

Accourus de Nice à ces nouvelles, les Représentants Baille et Beauvais, après s'être occupés de l'approvisionnement de l'armée d'Italie, se rendirent dans les Sections, où ils essayèrent de lire le texte de la nouvelle Constitution qu'ils venaient de recevoir. Leurs voix furent couvertes par des huées. On s'empara d'eux, on les traîna, la corde au cou, jusqu'à la cathédrale, où ils furent contraints d'assister, un cierge en main, à un *Te Deum* en l'honneur du changement qui venait de s'opérer, après quoi on les jeta brutalement en prison. (1) Toulon était devenu, comme Marseille et par les mêmes causes, contre-révolutionnaire à son tour. A compter de ce jour une entente cordiale s'établit entre les deux cités fédéralistes.

Les Représentants Barras et Fréron, alors à Nice, avaient pris, comme venaient de le faire Baille et Beauvais, le chemin de Toulon pour s'occuper de l'approvisionnement de l'armée d'Italie. Le général Lapoype les accompagnait. Ils reçurent à Pignans la nouvelle de l'arrestation de leurs deux collègues; ils s'apprêtaient à retourner sur leurs pas, quand apparut une délégation de la municipalité, revêtue

---

(1) Toulon et les Anglais en 1793 par Paul Cottin.

de ses écharpes, qui les déclara prisonniers. Obligés de se frayer un passage le sabre à la main, ils abandonnèrent leurs équipages et leur suite composée de deux secrétaires, de la femme et de la fille du général Lapoype, qui furent conduits à Toulon.

« Nous devons vous prévenir, Citoyen Général, écrivaient Barras et Fréron au général Brunet, que la Représentation Nationale vient de recevoir un nouvel outrage : Nos collègues Beauvais et Pierre Baille qui s'étaient rendus à Toulon pour s'occuper directement des besoins de l'armée, de l'état de ses approvisionnemens, afin d'accélérer par tous les moyens possibles le bien être des braves défenseurs de la Patrie, ont été mis en état d'arrestation par le Comité central des Sections de Toulon, qui vient d'être établi à l'instar de celui de Marseille. Quelle est donc cette autorité illégale et partielle qui s'élève au-dessus de la volonté suprême de 25 millions d'hommes dont nous sommes les délégués immédiats? Et, c'est le lendemain du jour où, vivement pénétrés de l'état de dénuement où se trouve l'armée d'Italie, uniquement guidés par le sentiment de la justice et de l'humanité, et d'après la connaissance locale, que nous avions prise, du renchérissement excessif des denrées, nous avions arrêté, contre la teneur expresse des décrets, et sur notre responsabilité, que la paye des soldats de tout grade serait augmentée de deux sols; c'est le

lendemain de cet arrêté qui en présageait d'autres non moins avantageux à l'armée, que deux représentans du peuple sont privés de la liberté nécessaire à leurs opérations ! Si la nôtre ne nous a point été ravie, c'est à notre énergie et à la conduite ferme et prudente du Général Lapoype que nous le devons. Nous étions partis le dimanche, 13 du courant, pour aller les rejoindre; mais, sur la nouvelle authentique de leur arrestation, nouvelle qui nous fut certifiée à Pignans par les conducteurs des charrois et les quatre dragons qui les avaient accompagnés, nous ne crûmes pas devoir exposer la représentation Nationale à un double attentat; nous résolûmes de rétrograder sous l'escorte de huit dragons et nous requîmes le Général Lapoype de protéger notre retraite et de nous garantir de toute insulte. Nous montâmes à cheval et à peine eûmes-nous fait cent pas hors de la ville de Pignans, que la commune se mit à notre poursuite, précédée des officiers municipaux en poussant des clameurs et des menaces. Nous étions en avant, quatre dragons formaient notre arrière-garde; nos voitures furent saisies pour nous forcer de retourner sur nos pas; nous nous arrêtâmes; nous leur dîmes qui nous étions; ils ne voulurent pas nous croire, ni reconnaître le Général, quoique la veille au soir, ils eussent fourni l'étape sur nos réquisitions. Voyant que le parti de nous arrêter était pris, d'après la

déclaration publique qu'ils nous firent, quand nous leur eûmes montré le décret relatif à notre mission, qu'ils ne reconnaissaient point les décrets, nous apercevant d'ailleurs que la foule grossissait, et que le tocsin sonnait dans la commune de Pignans, et voulant éviter la nécessité de résister par la force à cet acte d'oppression, nous leur signifiâmes notre résolution de ne point obtempérer à leurs prétendus ordres, ni de céder à leurs menaces; comme deux d'entr'eux se disposaient à saisir les brides de nos chevaux, nous mîmes le sabre à la main et nous sommes partis au grand galop, sans qu'il soit résulté aucun accident de cette démarche commandée par les circonstances.

« Nous ne devons pas vous laisser ignorer en finissant que nos voitures contenant linges, habits, papiers, sont arrêtées à Pignans et au Luc, ainsi que nos deux secrétaires Victor Grand et César Roubaud; nous n'en avons encore aucune nouvelle. Nous vous prions de faire délivrer les passeports nécessaires pour la citoyenne Lapoype femme d'un officier général qui avait quitté Nice, en conformité du décret qui éloigne les femmes des armées et qui est peut-être arrêtée à Pignans avec sa fille et sa femme de chambre, afin qu'elle puisse se rendre librement à Paris. Nous ne tarderons pas à vous aller joindre au quartier Général, pour prendre avec vous, relativement aux besoins de l'armée,

les grandes mesures dont nous pouvons encore disposer au milieu des entraves de toute espèce qu'on nous oppose, au milieu des calomnies atroces dont on empoisonne nos actes les plus civiques (témoin notre arrêté qui augmente la paye du soldat), au milieu de l'esprit de révolte et d'anarchie qui se manifeste contre les décrets de la Convention Nationale, au moment même qu'elle répond à tous ses détracteurs par une constitution populaire à laquelle tout bon républicain, tout véritable ami de la patrie doit se rallier, doit s'attacher comme à une ancre jettée au milieu de la tempête; oui, Général, animés par les principes qui, nous n'en doutons pas, sont aussi les vôtres, nous ne négligerons rien pour assurer les subsistances et l'habillement de la brave armée que vous commandez. C'est là l'objet de nos sollicitudes les plus vives et les plus fraternelles. Quoiqu'il arrive, une postérité reconnaissante rendra justice à nos travaux; nous aurons vécu pour donner une constitution à la France et fonder la République, et nous saurons, à l'exemple de nos frères d'armes, mourir s'il le faut, en combattant le fédéralisme et l'anarchie pour soutenir comme eux l'unité et l'indivisibilité de notre Gouvernement.

« Nous vous requérons de vouloir bien donner connaissance de cette lettre à l'armée, et de la

mettre à l'ordre sans délai, en nous en certifiant.

« *Les Représentants du peuple Français près l'armée d'Italie :*

« Paul Barras,

Fréron, adjoint à la commission. » (1)

Barras et Fréron s'adressèrent également aux Sections de Toulon, et se plaignirent des bruits qui avaient été répandus sur leur route « qu'ils étaient porteurs de plusieurs millions en numéraire destinés à gagner les ouvriers et les sans-culottes de l'arsenal de Toulon. Le fait est, et nous l'avons su depuis notre retour à Nice, que le payeur de Toulon a annoncé, suivant l'usage, au payeur de l'armée d'Italie, cinq millions pour les besoins urgents de ladite armée, lesquels millions doivent être en route depuis le 18. Voilà sans doute ce qui a servi de prétexte à l'erreur, à la malveillance et à la calomnie; voilà comme on égare, comme on agite le peuple et comme on le pousse à l'anarchie ! Voilà comme on provoque l'avilissement de la Convention Nationale, la première de toutes les constituées, quand elle est le seul point de ralliement, le centre unique du Gouvernement pour tous les véritables amis des loix. Vous gémissez sans doute, avec nous, de ces calomnies encore plus absurdes qu'atroces.

---

(1) Arch. Nat., W I, 295.

En conséquence, nous sommes convaincus que vous vous empresserez de nous faire restituer nos propriétés, en prenant toutes les mesures dont vous pouvez disposer pour que nos effets et papiers nous parviennent à Nice, sans obstacle, en faisant escorter notre voiture et les malles par deux gendarmes avec un passeport de Toulon . . . . au nom de la Convention Nationale dont nous sommes membres. Au nom du peuple Français outragé dans la personne des représentans qu'il s'est librement choisis. Au nom de l'immense majorité des départemens, même de ceux qui, abusés un instant, chaque jour se détachent de la cause du fédéralisme pour accepter la constitution et se jetter comme des enfants égarés dans les bras de la Convention, qui leur sont toujours ouverts; au nom de la République toute entière qui va pousser à cette nouvelle le cri terrible et retentissant de l'indignation, nous réclamons les citoyens Pierre Baille et Beauvais, dont nulle autorité autre que celle de la Convention Nationale, ne peut enchaîner les opérations. Nous réclamons aussi la liberté des citoyens Victor Grand et César Roubaud, nos secrétaires détenus à Toulon, sans motif apparent de justice, ainsi que les citoyens Baille père, Pierron secrétaire et autres attachés à la commission. Nous vous observons que tous les papiers saisis dans nos voitures ont rapport à notre mission, et que cette mission intéresse toute

la République, mais particulièrement l'armée d'Italie qui nous a adressé près de trois cents pétitions auxquelles il n'est plus possible de faire droit.... Nous demandons enfin que cette lettre soit rendue publique par placards affichés dans la ville de Toulon et dans toutes les communes du département du Var, afin de ne point prolonger l'erreur d'un peuple bon, mais trompé grossièrement au sujet d'une somme considérable destinée à l'armée. » (1)

Les révolutions qui reculent, abdiquent. Les hommes de la Montagne savaient cela. La lutte était ouverte entre Paris et les départements fédéralisés, ils devaient la soutenir. C'était de Paris frémissant, de Paris tête et cœur du mouvement, de Paris Roi de la Révolution que partait chaque matin le mot d'ordre des journaux, le rayon de la Tribune, le mugissement des clubs, les grandes mesures, ou pour mieux dire, les grands coups de foudre qui venaient surprendre les insurrections au dedans, les armées ennemies au dehors. Tout tremblait sous cette main invisible, irresponsable, présente à tout et partout.

Les Girondins et leurs partisans regardaient avec une sourde inquiétude la résolution, l'activité et

(1) Arch. Nat., W I,· 295 : Lettre datée de Nice le 20 juillet 1793.

l'indomptable dévouement de leurs adversaires politiques. Ils crurent les vaincre avec l'appui des provinces. De quel droit Paris, cette ville orgueilleuse, s'attribuait-elle le soin de diriger le pays? Les départements ne devaient-ils point peser dans la balance des destinées nationales? Pour eux, la Révolution était faite : il ne s'agissait plus que de repousser l'ennemi et de rétablir l'empire des lois.

Paris combattait sous le mot de centralisation; les provinces sous celui de fédéralisme. Il y avait deux Républiques en présence : —l'une d'inspiration, ne prenant conseil que des circonstances, peu scrupuleuse sur les moyens, tendant à son but par toutes les voies, mettant la Révolution et le salut public au dessus même de la représentation Nationale; — l'autre qui voulait simplement remplacer la monarchie par des institutions régulières.

Cette rivalité était grosse de tempête. Les luttes entre les deux partis ne s'apaisaient que pour renaître, chaque mesure politique était un champ de bataille, la discussion roulait dans un cercle d'orages. Nul n'entrevoyait de terme à cette situation sans issue. Quelques hommes conçurent alors le dessein d'écraser par la force les départements soulevés. Les fédéralistes virent le danger qui les menaçait, et cherchèrent aussitôt à rallier les armées à leur cause.

C'est dans cette pensée que le 26 juillet, le Comité

général des Sections de Toulon adressait à l'armée d'Italie ce manifeste :

« Braves et Généreux soldats,

« Vous combattés sur nos frontières des ennemis conjurés contre notre Liberté; leurs efforts n'ont pu encore ralentir votre zèle ni arrêter vos succès. Nous sommes sûrs de votre courage, vous triompherés.

« Mais tandis que vous exposés vos jours pour la défense de vos droits, et pour assurer la paix à vos concitoyens; tandis que vous cueillés des lauriers qui doivent consoler vos familles des maux que vous aurés soufferts, des traîtres intérieurs vous abusent et vous trompent cruellement, et par des machinations infâmes vous préparent de nouveaux ennemis. C'est par leurs instigations perfides qu'un brigandage inouï a désolé nos départemens et que vos propriétés ont été exposées au pillage et à la dévastation. Les fortunes de vos parents et de vos amis ont été la proie de la cupidité et le sort de vos femmes et de vos enfants a été livré à la merci de la fureur des scélérats.

« En rentrant dans vos foyers, valeureux guerriers, vous auriez méconnu votre patrie; l'enceinte de vos villes n'auroit plus offert à vos yeux que le spectacle affligeant de l'anarchie la plus effrayante; vous n'auriés retrouvé dans vos maisons que des compagnes éplorées et des enfans défigurés par la douleur et le désespoir. Quel spectacle déchirant ! Ah ! braves soldats, deviés-vous être réservés à ce triste sort ? Telle seroit la récompense de vos victoires ? Non, les monstres qui ont

cru se jouer impunément de votre dévouement et de votre entousiasme seront écrasés.

« Déjà vos frères des départemens se sont levés contre eux. Ils lutteront en vain, ces méchans, contre les efforts unis de François indignés de leurs attentats. On les voit déjà s'effrayer à l'approche de leur ruine totale. Soldats, François comme nous, vous nous aiderés à les détruire et la Nation sera vengée des insultes faites à sa générosité.

» Déjà les Marseillois et les Toulonnois jouissent d'une nouvelle liberté ; ils ont triomphé de leurs tyrans, les brigands fuient loin de leurs murs.

« La renommée a dû vous apprendre l'heureuse Révolution qui a ramené dans tout le département du Var l'espoir d'une existence plus heureuse, mais peut-être, braves militaires, on vous a peint cette insurrection contre le désordre et le crime comme un acte de révolte et de rébellion. Ah ! connoissés la voix mensongère de la calomnie. Sachés que vos concitoyens veulent la liberté, mais non la licenee; ils veulent l'égalité mais non la domination d'un petit nombre de vils usurpateurs. Ils veulent vivre en paix avec leurs frères qu'ils aiment, mais ils fairont une guerre implacable aux despotes qui voudroient les asservir. Ils veulent en un mot une République indivisible et une sage Constitution, mais non un gouvernement anarchique organisé par le caprice et la fantaisie d'une poignée de factieux insensés. Voilà ce qu'on a dû vous dire, et ne pas vous laisser ignorer que des traîtres répandus dans nos armées travailloient sourdement à renverser

votre ouvrage, que non contens de prodiguer votre sang par des entreprises mal combinées ils essayoient d'altérer cet esprit d'union qui nous anime tous.

« Soldats de la patrie, c'est à elle seule que vous vous devés. Apprenés donc qu'une Convention déchirée par des divisions intestines s'épuise en efforts extravagants pour retenir une autorité qui lui échappe et une confiance qu'elle n'a déjà plus, que s'arrogeant un empire despotique elle le transmet à des commissaires délégués qui exercent et abusent d'un pouvoir que la Nation ne leur a jamais donné. De toutes parts s'élèvent des plaintes et des réclamations contre ces petits tyrans, vrais aristocrates, qui nous rappellent tout ce qu'il y a de plus odieux et de plus absolu dans cet ancien Régime si détesté. Un Comité de Salut public, centre et foyer de toutes les mesures les plus absurdes, forgées par le délire et le dépit, dicte des loix à des ministres esclaves qui osent les faire exécuter. Des généraux aveuglés, ignorans ou malveillans essayent de les proclamer à la tête de leurs bataillons.

Ah ! qu'ils vous connaissent peu, soldats de la Nation; ils voudroient tourner vos armes contre vos frères et vos amis, contre tout ce que vous avés de plus cher. Les barbares ! Quoi les armes que la patrie a mises entre vos mains serviroient contre elle ! Ignorent-ils ces conventionnels prévaricateurs, eux qui ont proscrit la loi martiale seul frein capable d'arrêter les séditieux et les brigands, ignorent-ils que la force armée ne peut être dirigée contre des citoyens, et que la loi dévoue à la mort les auteurs de ces ordres iniques et ceux qui les

proclament ? Ils osent, ces infidèles représentans donner le nom de rebelles à tous vos frères des départemens qui se sont spontanément soulevés contre des décrets exterminateurs de la Liberté nationale. La majorité du peuple est levée; le vœu est prononcé; la Convention n'est pas libre, des scélérats armés appuient ou forcent toutes les délibérations. Des assassins soudoyés par quelques brigands qui siègent dans le sein de l'assemblée sont toujours prêts à adopter ou à arracher des loix sanguinaires et les députés opposés à leurs violents projets sont proscrits et exclus comme des ennemis publics.

« Voilà ! braves soldats, ce que nous vous dénonçons. Voilà ce que les habitans de Toulon et du Var et les fiers Marseillois veulent vous faire connoître. Ils ont secoué le joug, voudriez-vous les y soumettre de nouveau ? Non, soldats patriotes ! Non jamais vos épées ne seront teintes de notre sang. On cherche à vous suborner, nous le savons; nous avons vu ces ordres infâmes, donnés à vos généraux pour diriger l'armée d'Italie contre Marseille, et Marseille est notre sœur, et dans ce moment nous sommes liés à la cause de tous les vrais Français ; car, ne vous y trompés pas, c'est plus que la terreur et la crainte des poignards qui subjuguent encore quelques âmes trop faibles qui n'osent prononcer le vœu de leur cœur. Non ! la loyauté, l'humanité, n'ont pas pour toujours abandonné le sol de la France.

« Mais apprenés encore, soldats de la Nation, que dans plusieurs départemens *vos camarades d'armes ont tout*

à coup arrêté leur marche, lorsqu'on a eu l'hardiesse de leur proposer d'attaquer leurs frères; apprenés que vos commandans d'armes de terre et de mer à Toulon, chargés de faire partir des vaisseaux pour détruire le commerce de Marseille et affamer les habitans d'une ville si précieuse à la République, ont repoussé avec horreur ces ordres injustes qui en auroient fait des traitres et des coupables. (1)

« Vous le voyés, soldats citoyens, il existe des guerriers vrais patriotes qui savent pourquoi la Patrie leur met des armes entre les mains, vous êtes de ce nombre; allés donc, continués vos victoires sur nos frontières et ne flétrissés pas vos lauriers en les arrosant du sang de vos frères innocents. Si vous quittiés ce poste où vous a appelé l'ardeur de combattre des tyrans étrangers, vous les verriés envahir vos contrées et fondre sur vos possessions; tandis que vous viendriés vous-même consommer la ruine d'un pays que nous avons régénéré à la Liberté. Le sol de la France n'offriroit plus que des débris aux lâches conquérants que votre faute y auroit attirés; et des remords cuisants ou des larmes amères seroient la seule ressource de ceux qui auroient échapés à sa ruine ou qu'on auroit réduits au point d'en faire les bourreaux de leurs concitoyens.

« Soldats de nos bataillons, vous devés l'obéissance à vos chefs, vous êtes subordonnés; mais il est un terme à cette obéissance et toutes les loix militaires doivent

(1) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

se taire quand la sainte loi de la nature parle. Un triomphe obtenu au prix du sang de vos frères ne seroit qu'une défaite honteuse.

« Fraternité-Union.

« Toulon, le 26 juillet 1793, an 2e de la République Françoise une et indivisible.

« Les membres composant le Comité Général des Sections de Toulon.

« Dejean, président, Eustache, secrétaire-adjoint.

Pour copie : Brunet. » (1)

En même temps qu'elles adressaient ce manifeste à l'armée d'Italie, les Sections de Toulon crurent bien servir leurs intérêts en rendant publique la lettre officielle que le Général en chef de cette armée avait adressée le 16 juillet aux Représentants du peuple. Cette lettre, que nous avons reproduite plus haut, était suivie de commentaires fantaisistes qui en dénaturaient le vrai sens. Brunet protesta aussitôt contre la publication de cet écrit et contre les sentiments antipatriotiques qu'on lui prêtait. Il se résumait en conseillant aux Sections de se rallier à la Convention pour écraser les tyrans coalisés contre la République :

« Vous avés rendu publique, citoyens, une lettre officielle que j'écrivois aux représentans du peuple. Les détails qu'elle contenoit, et qui faisoient pressentir la

(1) Arch. Nat., W I, 295.

position critique où pourroit se trouver l'armée d'Italie, n'auroit jamais dû parvenir à la connoissance de nos ennemis. Vous avés fait plus, pour donner une interprétation équivoque à un passage isolé de cette lettre, et insinuer au peuple que le même général qui a sans cesse chassé les Piémontais de poste en poste jusque sur la somité des plus hautes montagnes des Alpes, était d'accord avec eux, vous avés fait imprimer en caractère italique cette phrase détachée : « *Mais quand même cette armée ne pourroit y parvenir, les Piémontois et les Espagnols s'en chargeroient bien.* »

« Ce type particulier déceleroit le projet criminel d'inspirer des doutes sur mes sentimens, mais cette atroce calomnie n'arrive pas jusqu'à moi. Et fort de mes principes, je ne cesseroi de répéter, et ce doit être pour vous l'objet des plus sérieuses réflexions, que si je suis forcé par le défaut de subsistances à rétrograder, à dévorer dans mon passage le Var, les Bouches-du-Rhône et les Basses-Alpes, les Piémontois et les Espagnols qui me suivront acheveront le reste. Vous ne pensés pas sans doute que, le département du Var étant ouvert par ma retraite, les ennemis restent tranquillement dans le Comté de Nice sans profiter de cet avantage; peut-être leurs forces viendront-elles se briser aux pieds des murs de Toulon, mais le reste du département qui n'offre militairement aucun moyen de défense sera dévasté, et Marseille elle-même, n'éprouvera pas un sort plus heureux. Vous pouvés apprécier d'avance qu'elle sera la conduite de nos ennemis, en voyant les ravages commis à l'Arche, à Maison, Méanc, etc., etc.

« Prevenés donc ces malheurs, il en est temps encore, faites à la République, dont vous professés l'unité et l'indivisibilité, le sacrifice de vos haines particulières, de tout esprit de parti. Rallions-nous autour de la Constitution, et sans doute, tous nos efforts étant réunis pour le salut de la Patrie, nous pulvériserons les tyrans coalisés contre elle.

Le Général en chef de l'armée d'Italie,

Brunet. » (1)

Une grande agitation régnait alors sur les bancs des Sections de Toulon. La Convention donnait l'exemple de la fermeté contre les ennemis de la chose publique, dont le dernier espoir était de fomenter des divisions. Elle ne souffrait ni plaintes ni murmures chez ceux qu'elle écrasait sous son bras de fer. Donc, plus que jamais on était résolu de livrer Paris à la vengeance de la Nation, et de confier aux départements le salut de la France. L'état actuel des choses ne devait-il pas amener une crise dont toutes les chances paraissaient être en faveur des modérés ? Cependant, incertains sur l'avenir de la France, ceux-ci s'efforçaient de détacher peu à peu le peuple de la majorité de la Convention et amener ainsi, sans secousses, le règne de la liberté et de l'égalité par l'établissement d'une République

(1) Arch. Nat. W I, 295 : Lettre datée de Sospello.... juillet 1793.

modérée et sage. Mais pour cela, il fallait gagner du temps, prolonger un état provisoire qui leur permit de faire l'éducation politique du peuple.

Le 31 juillet, le Comité Général des Sections de Toulon qui s'était déclaré en permanence, faisait tenir au citoyen Brunet, général en chef de l'armée d'Italie, cette réponse dont l'accusateur Fouquier-Tinville devait plus tard se servir devant le tribunal révolutionnaire pour requérir la peine de mort contre celui-ci :

« Le peuple de Toulon fatigué de l'anarchie qui le tourmentait a secoué ses fers et les a brisés. Cette révolution s'est faite sans effusion de sang, et les coupables auteurs ou instigateurs de tous les massacres qui avoient souillé notre ville et qui devoient s'y renouveler ne seront punis que par le glaive de la Loi.

« Presque toutes les communes du département du Var ont imité cet exemple, et, pour ramener le patriotisme à sa véritable fin, c'est-à-dire au bonheur, à la tranquillité et à la sûreté de tous les citoyens, toutes ont juré de ne plus souffrir les traîtres et les factieux qui ont usurpé si longtemps une domination tyrannique.

« Voilà, Général, ce que nous avons fait et rien de plus; nous voulons la République une et indivisible, nous voulons la paix et que la vertu et les mœurs régnent dans nos villes à la place du crime et des vices. Marseille le veut comme nous, et nous nous sommes réunis à elle de cœur et d'âme pour résister à toute opression, quelle que soit l'autorité qui la souffre, la protège ou

l'excite. Nous connaissons les droits sacrés de l'homme et nous les maintiendrons de tout notre pouvoir.

« Sans doute, citoyen Général, vous avez fait le même serment, et vous ne voulez pas le violer; un militaire brave et loyal ne connoit que la voix de l'honneur, et les ordres qu'il exécute sont subordonnés à la loi de la justice et de l'humanité. A la tête de ses bataillons il distingue les ennemis de son pays qu'il doit combattre des frères et des amis contre lesquels il ne doit marcher que pour les embrasser. Il ne confond pas des rebelles avec des concitoyens qui défendent leur liberté et leurs fortunes contre des tyrans prêts à les leur enlever. Voilà nos principes (1). Il n'y a que des traitres et des imposteurs qui puissent voir en nous des révoltés et des contre-révolutionnaires. On ne voit chez nous aucun signe de rébellion; jamais nous ne fûmes plus unis; jamais peuple ne s'est levé comme nous et n'a pris les armes pour vaincre, sans verser le sang. On peut vous avoir dit le contraire; mais ces mensonges n'ont été imaginés que par ceux qui n'ont pas été témoins de toutes les scènes touchantes qui ont honoré le courage et la générosité des Toulonnois.

« On vous aura dit peut-être que nous avons violé la représentation nationale en mettant deux députés en état d'arrestation.

« Citoyen Général, tous les coins de la République

---

(1) Hic, paroles encore bien précieuses. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

retentissent des cris d'indignation contre ces déserteurs de leur poste qui errent en visirs dans les départemens pour y établir leur orgueil et leur tyrannie et semer le désordre et l'anarchie sur leur passage.

« Nous savons ce que l'on doit à des représentans occupés constament à faire des lois sages, à cimenter le bonheur du peuple, mais ce peuple courroucé ne voit que des désorganisateurs et des incendiaires dans ces commissaires échappés d'une Montagne qui vomit sans cesse des flammes empestées. Barras et Fréron ne sont point des législateurs, ils sont les tyrans de nos contrées; ils subornent les armées; ils entravent les opérations des généraux; ils égarent le peuple; ils provoquent la guerre civile. Ils osent, ces lâches imposteurs, mentir honteusement à la Nation, en nous peignant comme des contre-révolutionnaires, d'intelligence avec les Anglais et les fanatiques de la Vendée, etc., etc.

« Nous avons vu ces horribles accusations proférées avec une impudence sans exemple.

« Eh ! que ne font-ils pas, ces indignes députés, pour diviser notre département, pour l'affamer, et pour détruire par le fléau de la guerre l'ouvrage de tous les bons citoyens armés pour le soutien d'une République heureuse. Défiez-vous des menées et des brigues de ces cabaleurs. C'est à eux que nous avons attribué les paroles équivoques de votre lettre, que nous n'avons rendue publique que pour apprendre au peuple ce qu'on pouvait tramer contre lui. La crainte que vous affectez d'être obligé à rétrograder avec votre armée par le défaut des subsistances ne doit pas vous inspirer des mesures

hostiles contre les départemens voisins. Ce n'est point nous qui arrêtons les vivres de l'armée; nous savons trop bien qu'elle doit nous protéger contre les invasions des despotes étrangers ; mais sachez qu'une troupe de brigands retranchés dans le fort St-Louis à Arles ont non seulement reçu des munitions de guerre et de bouche qui leur ont été envoyées par nos ci-devant administrateurs, mais encore que leur situation les met en état d'arrêter sur le Rhône toutes les provisions embarquées pour nos départemens. Sachez que Dubois-Crancé au lieu de marcher au secours de l'armée des Pyrénées dirige ses forces contre Marseille et expose Perpignan à devenir la proie des Espagnols. Sachez que ces deux prétendus représentans à l'armée d'Italie n'inspirent que la défiance et l'indignation par leurs tentatives criminelles et nous forcent à nous mettre sur la défensive et à nous garantir nous mêmes contre les besoins de forces et de subsistances. La nécessité de résister à l'oppression nous indique ces précautions.

Voilà les ennemis que nous vous dénonçons, et ce sont les vôtres aussi. Nous aimons à croire, Général, que vous avez le cœur et les sentimens d'un homme libre et Français. Attaquez les factieux (1) si vous professez comme nous l'unité et l'indivisibilite de la République. Vous voulez une constitution, nous la voulons aussi, mais une constitution inspirée par la sagesse et

---

(1) Les représentans dénoncés comme ennemis. (*Annoation de Fouquier-Tinville.*

par l'amour de l'humanité, discutée sans aigreur, décretée et acceptée librement et non par la terreur des bayonnettes; une constitution en un mot qui promette un bonheur et une paix durables. Nous ne connaissons encore qu'indirectement ce nouvel acte constitutionel enfanté dans l'espace de huit jours par cette faction de Montagnards que la plus saine partie de la Nation a vouée à l'exécration. Il consacre, nous dit-on, l'établissement de ces sociétés populaires, de ces clubs monstrueux que nous avons juré de détruire comme la caverne infâme où se sont forgés tous les poignards des assassins qui ont immolé dans nos villes tant de bons citoyens. C'est de ces antres abominables que sont sortis tous ces brigands qui ont souillé la conquête du Comté de Nice par toutes les horreurs du pillage, du meurtre, du viol, du sacrilège (1).... C'est de là que se sont répandues dans toute la France des bandes de scélérats qui sous prétexte d'aller combattre des rebelles ont fait connaitre par leurs forfaits ce patriotisme hipocrite qui n'était que le manteau qui cachait la noirceur de leurs âmes. C'est de là enfin que sont partis tant de députés ineptes ou méchans qui ont suspendu l'œuvre de régénération, ont achevé notre perte et creusé l'abime des maux innombrables dans lequel ils nous ont précipités. (2)

---

(1) Propos infâmes contre les clubs et les sociétés populaires que l'on voue à l'exécration. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*

(2) Les auteurs de ce libelle attribuent les maux de la République aux députés commissaires. Jugés de là quelle foy on doit ajouter à de pareils êtres se qualifiant de patriotes ! (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

« Nous ne pourrons jamais croire, citoyen Général, que vous adoptiez ces principes désorganisateurs et coupables qui ne peuvent entrer que dans les âmes corrompues par la licence de l'immoralité; vous ferez votre devoir de citoyen, de Français, de patriote, de républicain, et nous n'aurons rien à redouter de vous. Vous défendrez nos frontières, vous protégerez nos villes et vous n'attaquerez jamais vos frères. Les citoyens de Toulon rendront justice à la pureté de vos sentimens quand vous les leur aurez manifestés sans équivoque.(1)

Les membres du Comité Général des sections permanentes de Toulon :

G. Esson, président, Eustache, secrétaire-adjoint.
Reboul, vice-président, Romain, secrétaire-adjoint.

« P. S. Les citoyens de notre ville réunis en sections exigent que nous vous assurions de plus que les Toulonnois uniront tous leurs efforts pour que leurs braves frères d'armes ne soient jamais privés de secours et des subsistances qui leur seroient nécessaires ; ils vous invitent encore à nous faire part vous-même des craintes et inquiétudes que vous pourrez avoir à ce sujet. Nous nous concilierons avec nos frères les Marseillois pour prouver à l'armée d'Italie et à leur Général notre entier dévouement au bien commun. (2)

---

(1) Louanges données à Brunet par ces rebelles fédéralisans.

Nouvelle preuve que Brunet était d'accord avec ces rebelles. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

(2) Preuve multipliée de la connivence de Brunet avec

« En témoignage de ces sentimens nous vous faisons passer ci-joint l'adresse que nous avons fait passer à l'armée d'Italie.

Pour copie : Brunet. » (1)

Le désarroi continuait à régner dans les armées de la Convention, l'armée d'Italie manquait de fonds pour l'entretien et la subsistance de ses troupes. Le 1er août, Le Roux, ordonnateur de cette armée, se présentait, au nom du général Brunet, devant les Corps constitués de Toulon, leur exposait les besoins urgents des troupes qui combattaient à la frontière ainsi que de celles qui étaient échelonnées sur le littoral et en Corse, et obtenait l'envoi immédiat de trois millions sur les sept millions deux cent mille livres en assignats déposés dans les caisses publiques de la ville. Le surplus fut réservé à la marine et à la guerre du département.

Appelés à se prononcer sur cette demande de fonds, le Comité Général et les Sections de Toulon donnèrent tous un avis favorable. La section n° 5 dite « *Les vrais Républicains* » délibéra en ces termes

---

ces rebelles; car s'ils n'eussent pas été instruits de ses sentimens, ils se seroient bien gardés de lui faire de pareilles offres. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

(1) Arch. Nat., W I, 295. Cette lettre est presque entièrement soulignée à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

sous la présidence de Huon et Mouton fils, secrétaire :

« Voulant donner, s'il est possible, à l'armée d'Italie une nouvelle preuve de sollicitude pour les braves frères d'armes qui la composent, pleine de confiance dans les sentimens de patriotisme et de fraternité qui animent les défenseurs de la patrie, déclare à l'unanimité et par acclamation, n'empêcher l'envoy des trois millions demandés par le général Brunet, et de même suite émet son vœu pour que le général et les guerriers qu'il a l'honneur de commander se défendent des pièges que des malveillans cherchent à leur tendre et pour faire arrêter les soi-disant représentans du peuple près cette armée dont la conduite et les opinions contrarient ouvertement les intentions des véritables patriotes et des bons Toulonois. » (1)

La section n° 8 ayant comme Président Gravier et comme secrétaire, Girard « adhéra à l'unanimité à l'envoy des trois millions à l'armée d'Italie, mais elle invita le Comité Général à saisir cette circonstance pour dévoiler au Général et à l'armée d'Italie la conduite de Barras à l'égard de Toulon dont il détourne les fonds que les Receveurs des Districts doivent d'après la loi lui envoyer, tandis que les Sections de cette ville ont fait passer au payeur de l'armée cinq millions dans un premier envoy et trois millions par un second. » (2)

(1 et 2). Arch. Nat., W I, 295 : Délibérations du Comité Général et des Sections, du 1er août 1793.

Les passions révolutionnaires si vivement surexcitées dans la Nation débordaient dans nos armées. Là comme ailleurs régnait un effroyable désordre, les armes, les munitions, les habillements, les vivres, tout manquait à la fois; des rixes fréquentes s'élevaient entre les volontaires et les troupes régulières auxquelles on les incorporait; les vieux soldats méprisaient les nouveaux venus et refusaient parfois de combattre avec eux. Les bataillons composés en majeure partie des plus fougueux révolutionnaires élaboraient des manifestes qu'ils adressaient aux représentants du peuple :

« Citoyens, disaient les membres du Conseil d'administration du 2e bataillon de Marseille, le jour où nous eûmes le bonheur de recevoir la Constitution, vous nous avez peint les malheurs qui affligent les sans-culottes de Marseille. Ces sans-culottes sont nos pères, nos frères, nos amis; nous brûlions du désir de voler à leur secours, vous nous l'avez promis, vous avez fait plus: vous avez dit que vous marcheriez à notre tête, et nous vous avons cru. Nos volontaires sont plus que pénétrés de cette idée; ils ne rêvent que le moment du départ.... Nous avons encore nos familles à secourir. Vous daignerez voir notre position et vous nous ferez marcher des premiers contre les scélérats qui sont la cause de ces maux. Nous connaitrons les coupables, ils trembleront devant nous, ils seront punis et les victimes innocentes de l'erreur viendront dans nos bras, ils se joindront à

nous pour écraser les ennemis de la Constitution de quatre vingt-treize. » (1)

Les officiers, sous-officiers et volontaires du 6e bataillon des Bouches-du-Rhône demandaient aussi à marcher sur Marseille et dénonçaient Brunet comme un général ambitieux et un traître : « Quand le cri de la Patrie s'est fait entendre à l'approche des dangers qui la menaçaient, le 6e bataillon s'est empressé de voler aux frontières pour sa défense. Il pense s'être acquitté de son devoir et ose en appeler au témoignage de tous ses frères d'armes des différens bataillons avec lesquels il a partagé les dangers qu'il a courus dans les fréquentes affaires qu'il a essuyées. Depuis huit mois qu'il habite dans les montagnes avec les maux et les fatigues inséparables d'un mouvement continuel dans des païs dénués de tout ce qui peut contribuer aux nécessités de la vie, il aurait été content de son sort et d'endurer tous les inconvéniens d'une pareille campagne s'il eut été tranquille sur le sort de ses frères dans l'intérieur. Mais des nouvelles chagrinantes et les bruits qui se perpétuent sur les troubles qui désolent plusieurs villes de la République et surtout Marseille, où les bons patriotes sont retenus dans les fers, achèvent de l'accabler de la plus vive douleur. Cependant, toujours fidèle à son poste, le bataillon attendra les ordres pour les exécuter en tous points comme il a toujours fait. Malgré sa constance dans son devoir, il ne peut se dissimuler

(1). Arch. Nat., W I, 295.

que dans la confiance où il a toujours été de servir la Patrie et ses frères, il craint beaucoup de n'avoir servi que l'ambition d'un général dont la plupart des actions n'ont tendu visiblement qu'à la destruction des patriotes et lui ont donné les plus grandes ressemblances avec Danselme l'un de ses prédécesseurs... Vous savez, citoyens représentans, ce qui s'est passé aux malheureuses affaires des 8 et 12 juin et combien il a coûté de sang pour n'obtenir aucun avantage sur l'ennemi, et cependant quand on représente au Général Brunet que le terme de la campagne étant prêt d'expirer, s'il ne sera pas libre aux volontaires de se retirer pour défendre ses foyers, et réparer ses habiliements, il répond que les congés sont sur la montagne de Raousse, après avoir dit précédemment qu'il fera retirer les cartouches et monter la bayonnette aux reins. De pareils sentimens ne sont sûrement point d'un patriote qui cherche à ménager le sang de ses frères, et lorsqu'ils lui représentent la désolation portée dans le sein de leur famille dont ils n'ont que trop de certitudes, le général leur répond froidement que tout est dans le plus grand calme et qu'on cherche à leur en imposer........ » (1)

« Citoyens représentans, s'écriaient les officiers, sous-officiers et volontaires du 2e bataillon de Vaucluse, jusques à quand souffrirez-vous que des contre-révolutionnaires, que des ennemis de la République une indivisible, dévastent nos contrées, portent leurs mains

---

(1). Arch. Nat., W I, 295.

sacrilèges sur nos pères, nos mères, nos femmes et nos enfants ?

« Jusques à quand, enfin, souffrirez vous que cette horde d'esclaves souille la terre de la liberté du sang des meilleurs citoyens ?

« Comment pourrait-il se faire que les patriotes du département de Vaucluse qui ont anéanti le despotisme ultramontain, terrassé l'orgueil sacerdotal, qui ont conquis leur liberté au péril de leur vie fussent replongés sous le joug affreux d'une poignée de conjurés ?

« Pouvez-vous voir d'un œil serein la représentation nationale outragée dans vos personnes et dans celles de vos collègues arrêtés et poursuivis comme perturbateurs? N'est-ce pas sous vos yeux et les nôtres qu'on a foulé aux pieds la statue de la Liberté? Fixez un instant vos regards sur notre malheureux pays, les assassins y portent partout le fer et la flamme; les mânes de nos frères massacrés réclament la vengeance de tant de crimes; nos femmes éplorées poussent des cris qui viennent jusqu'à nous. Tous leurs efforts sont impuissants, elles sont devenues les esclaves de ces scélérats. Hâtez-vous donc, citoyens représentans; hâtez-vous de nous envoyer dans ces contrées puisqu'il en est temps encore. N'attendez pas que le mal soit sans remède, arrêtez la marche des ennemis de la patrie; nous attendons vos ordres pour voler à son secours. Voyez là cette mère commune, elle vous tend les bras, elle réclame des fidèles défenseurs. Divinité sacrée que nous adorons, mânes de nos amis immolés par des mains impies, vos plaintes sont venues jusqu'à nous, vous ne tarderez pas à être vengés.

« Nous adressons copie de notre pétition au Général en chef de l'armée. Nous espérons, citoyens représentans, que de concert avec lui, que guidés par le même esprit, vous délivrerez cette partie de la République de cette masse de brigands qui voudraient l'asservir et la replonger sous le joug le plus avillissant. » (1)

Une compagnie, composée uniquement de sans-culottes, reprochait à Brunet son inaction, et sollicitait l'honneur de marcher contre les ennemis de la République :

« Citoyens Représentans,

« La Montagne fameuse par son invariable amour de la liberté fit sortir du sein de sa mère, la Convention Nationale, un décret qui ordonnoit au traître Brunet de vous donner des forces pour aller mettre un frein à ces aristocrates, soi-disant amis des lois, qui, sous un masque scélérat, font périr les amis les plus chauds de la République et enchaînent les défenseurs de la Sainte Egalité. Brunet, à qui cet ordre est addressé, le cache et laisse par sa scélératesse méditer avec les ennemis de l'Extérieur ceux de l'Intérieur, mettre la République à deux doigts de sa perte. Des volontaires, des sans culottes, à qui tout est parvenu, malgré les fatigues de la montagne accourent, et d'après votre proclamation se font inscrire dans les registres, préparent leur compagnie pour former le premier bataillon; des Brunets, des Brissotins,

(1). Arch. Nat., W I, 295.

des Rollandistes font leurs efforts pour empêcher leur organisation. Ces scélérats savent pourtant bien que les départemens fédéralisés, que les départemens gouvernés par des Dumouriez touchent au moment de renverser le collose républicain que nous avons élevé depuis quatre mortelles années de révolution.

« Tant de scélératesse, tant de trahisons auront un terme. C'est à vous, Montagnards, à le mettre. Organisés le premier bataillon qui s'est présenté, marchés à sa tête; les volontaires qui le composent périront tous ou ils porteront dans le sein de leurs frères de Paris, fameux par leur Révolution du 31 May, les lauriers si chers à des cœurs républicains.

« Entendés les cris perçants de ces victimes innocentes qui demandent des secours. Le canon d'allarme s'est fait entendre, le tocsin sonne dans nos âmes; le fruit de nos travaux est prêt à être détruit. Plus de quartier, citoyens représentans; que l'étendart tyrannicide se se déploit, signal de routte, faites nous marcher et donnés nous la douce satisfaction de vous prouver que nous n'avons pas juré vainement de vivre libre ou mourir. (1)

Du camp de Belvedère, les officiers, sous-officiers et volontaires du 5e bataillon des Bouches-du-Rhône, adressaient cette supplique aux Représentants du peuple :

« Lorsque la Patrie fut déclarée en danger, sans cal-

(1) Arch. Nat., W I, 295.

culer nos moyens d'attaque et de défense, nous volâmes tous à son secours. Employés à l'armée d'Italie depuis le mois d'octobre, nous croyons y avoir servi avec ce zèle qui sert à distinguer les Enfants de la Liberté.

« Nous n'aurions jamais présumé que dans le moment que nous répandions notre sang pour le soutien de la République, il s'élèveroit dans le sein de la France même une autorité illégale et partielle, dont le seul but, sous le prétexte espécieux du bien public, chercheroit à détruire nos droits les plus sacrés.

« Tiré en entier du district de Vaucluse, et la majeure partie étant citoyens d'Avignon, pouvions-nous penser que nos familles seraient exposées aux coups des assassins, et que Marseille, cette ville fameuse dans les annales de la Révolution, deviendroit dans un si court espace de temps le repaire des intrigans.

« Jusqu'à ce jour nous nous étions contentés de gémir sur l'aveuglement des Marseillais, nous étions éloignés de croire que dans leur course ils auraient la cruauté de teindre leurs mains dans le sang de ceux que nous avons de plus cher, nous apprîmes avec douleur l'entrée des Marseillais dans Avignon, nous ne voulûmes cependant pas les juger encore.

« Instruits des horreurs qu'ils y ont commis, de la multiplicité des assassinats et de la rentrée des Nobles, nous demandons, citoyens représentans, de voler au secours de cette ville malheureuse, pour tirer des mains de ces antropophages le restant des victimes prêtes à succomber sous le fer de ces monstres, qui n'ont pas rougi de sacrifier à leur vengeance quantité de femmes.

« Nous osons attendre de votre amour pour la justice que vous vous joindrés au Général en chef de l'armée, pour concerter les moyens d'adhérer à notre pétition. Croyés, citoyens représentans, qu'après avoir rétabli l'ordre dans notre malheureuse patrie, nous reviendrons à la hâte partager l'honneur de combattre le tiran Sarde. » (1)

Enfin, le 7e bataillon des Bouches-du-Rhône, par une pétition adressée au Général en chef de l'armée d'Italie, demandait à son tour l'autorisation de marcher sur Toulon et Marseille, afin de porter secours aux patriotes opprimés.

Celui-ci répondit :

« Votre pétition m'a été remise, Citoyens, j'ai considéré sous leurs véritables rapports les motifs qui vous portent à désirer d'être autorisés à marcher vers Toulon et Marseille et porter secours aux vrais patriotes qui y sont opprimés. Je sais apprécier les sentiments qui vous caractérisent, mais étant chargé de la défense d'une étendue de côtes aussi considérable qu'est celle depuis Menton jusqu'aux Bouches-du-Rhône, qu'une force armée de 84 voiles, qui croise dans nos parages, menace journellement, et devant également contenir l'ennemi dans les derniers retranchements où nous le tenons bloqué par la force et l'avantage de nos positions, et par la courageuse énergie des braves républicains qui composent l'armée, je pense que vous vous convaincrés

---

(1) Arch. Nat., W 1, 295 : Adresse du 1er août 1793.

aisément de l'impossibilité absolue où je me trouve de diminuer l'armée d'aucun de ses bataillons, sa force n'étant pas même en proportion avec le nombre d'hommes que nos ennemis nous opposent, mais que la bravoure reconnue des Français tient en équilibre.

Le Général Brunet. » (1)

V· — *Démêlés du Général Brunet avec les Représentants du peuple*

L'activité du Général en chef, sa vigueur dans le commandement, sa constance pour le bien-être des troupes, et son aversion pour le désordre et pour tout ce qui en avait l'apparence ne le dérobaient pas aux incessantes tracasseries et aux dénonciations des mécontents, des jaloux, et surtout à celles des Représentants du peuple en mission à l'armée d'Italie.

Se renfermant étroitement dans ses attributions militaires, et n'ayant en vue que l'ennemi qui envahissait nos frontières, Brunet aurait désiré entrer en accomodement avec les municipalités de Marseille et de Toulon.

« La guerre de la Vendée, écrit-il de Sospello, aux Représentants du peuple, ne ressemble en rien à celle-cy;

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre datée de Sospello, du 8 août 1793.

ce sont des fanatiques, des prêtres réfractaires, des émigrés qui veulent un Roy, il faut les combattre sans relâche, les pousser vivement jusqu'à ce qu'ils soient exterminés, sans quoi il n'y aurait point de sûreté pour nous.

« Les départemens méridionaux annoncent vouloir une République, mais rien de leurs projets ultérieurs ne s'est encore manifesté. *Il paroit seulement que les deux partis existans dans la Convention les occasionnent, leur tort est de soutenir la minorité, ce qui produiroit constament l'anarchie. Mon avis serait donc de chercher à entrer en accomodement.* (1). Dans cet intervale, la majorité des départemens ayant accepté la Constitution, par les dispositions ultérieures et une conséquence incontestable la minorité y accédera, et les troubles s'apaiseront. Si par contraire vous les pressez vivement, craignez que ce parti au désespoir n'appelle l'ennemi comme je crains que la Corse n'en donne l'exemple. »(2)

Lorsque je vous écrivis une lettre du 16 de ce mois, je ne regardois pas les Marseillois comme bien dangereux, parce que je comptois sur Toulon: *mais aujourd'hui, si Toulon recevoit la flotte Anglaise, que les Marseillois réunis se portâssent à Arles, ville facile à rendre d'une grande défense* et à servir d'un gros entrepôt, il vous seroit presque impossible d'empêcher leur

---

(1) Proposition captieuse. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

(2) Proposition de Brunet d'entrer en négociations. (*Annotation de Fouquier-Tinville*).

réunion avec les Espagnols, et dès lors *la perte des départemens du midi seroit presqu'inévitable*..............
Pensez, et pensez y mille fois, *que Toulon contient votre flotte, vos arsenaux, le plus beau port de la Méditerranée, une artillerie et des munitions immenses et qu'une place qui peut être sans cesse ravitaillée par mer est presque imprenable* (1), surtout lorsqu'on ne peut rassembler 150 pièces de gros canon et 30 mortiers, des munitions immenses de guerre et de bouche et quarante mille hommes, bons et éprouvés pour en faire le siège. Je serois fort aise que vos collègues connussent les réflexions que je mets sous vos yeux, car dans ces circonstances critiques on ne peut trop combiner et examiner sous tous les rapports avant de prendre une détermination.

« Vous trouverez ci-joint la copie de la lettre que j'adresse aux sections de Toulon et de Marseille. » (2)

Cette proposition ne fut pas acceptée par les Représentants du peuple, dont l'autorité était méconnue. Deux de leurs collègues venaient d'être incarcérés à Toulon. Eux-mêmes, arrêtés à Pignans le 18 juillet, n'avaient pu s'échapper que grâce à la vigueur du général Lapoype et de son escorte.

« Il seroit d'un extrême danger, Général, répondirent les Représentants du peuple, de souffrir que des Commis-

---

(1) Hic. Toulon. (*Annotation à l'encre rouge de Fouquier-Tinville.*)

(2) Arch. Nat., W I 295 : Lettre de Brunet, du 27 juillet 1793.

saires envoyés *par des autorités rebelles entrassent en pourparlers avec l'armée d'Italie et y répandissent leurs principes de sédition. Nous n'avons point autorisé cette mesure, et nous ne l'autoriserons jamais. Une pareille négociation, qui ne cache que le projet de désorganiser et d'égarer l'armée, doit être réprouvée par les Représentans du peuple François, et seroit indigne de la République qui auroit l'air de traiter les agitateurs de Marseille de puissance à puissance; et qu'espérer après deux mois de* forfaits et d'attentats contre la vie des citoyens, *contre la Convention Nationale, de la part d'une ville qui a levé dans le midi l'étendart de la contre-révolution?* Qu'espérer des scélérats qui tous les jours avec les formes d'un tribunal, dont la Convention Nationale a déclaré les membres des assassins, et les a mis hors de la loi, font couler par torrent sur l'échaffaud le sang des patriotes ? Nous croyons donc devoir vous requérir et nous vous requérons expressement de donner les ordres les plus précis à tous les postes avancés en avant du Var, à Nice, et partout ailleurs, d'arrêter ces quatre soi-disant commissaires et de nous en certifier. (1)

« Vous sentez, Général, et pour vous et pour nous, qui sommes chargés du Salut public dans le midi, les

(1) Opposition des Représentans du peuple à ce que les députés des rebelles de Marseille et de Toulon communiquent avec l'armée d'Italie. (*Annotation à l'encre rouge de Fouquier-Tinville.*)

conséquences qu'une pareille démarche pourroit entraîner.

« A l'égard des calomnies répandues contre nous dans l'insolent mémoire qu'ils ont fait passer par la voie de Menton, nous ne nous attacherons pas à les détruire, nous sommes trop au-dessus d'elles et par nos principes et par notre conduite, pour les honorer d'une réponse.

« Nous attendons avec impatience que toute l'armée d'Italie se soit prononcée en faveur de l'acte constitutionnel, et que nous en ayons reçu la nouvelle officielle de vous, pour la transmettre à la Convention Nationale.

« Nous nous empressons de vous prévenir que les districts de Draguignan, de Grasse, de St-Pol, de Fréjus, de Brignolles et St-Maximin ont, sur nos réquisitions, convoqué les assemblées primaires pour l'acceptation de la Constitution, et nous avons déjà reçu les procès-verbaux d'une grande partie des communes de ces districts. Vous saurez encor que, conformément à un de nos arrêtés, qui enjoint à tout receveur de district de verser ses fonds dans la caisse du Payeur Général de l'armée d'Italie, celui de Draguignan nous annonce une somme de plus de *cent mille livres*, et celui de St-Pol doit suivre aujourd'hui ou demain son exemple. Plusieurs avis confirment la nouvelle que le Général Carteaux a pris possession d'Arles et que les Marseillais se se sont repliés sur Aix.

« Nous apprenons avec bien du plaisir que deux de nos amis et collègues sont envoyés par la Convention Nationale près l'armée d'Italie. Ce sont les citoyens

Robespierre cadet et Ricord de Grasse. L'énergie que ces deux patriotes ont déployée dans toutes les grandes circonstances nous répond d'avance du bien qu'ils opéreront. L'escadre ennemie a été vue hier par le travers de Villefranche, elle paroit se diriger vers la Corse.» (1)

Le lendemain, 3 août, Brunet répondait de Sospello aux Représentants du peuple :

« D'après votre réquisition, citoyens représentans, je donne des ordres à tous les postes du Var, à Nice et aux ports de mer, d'arrêter tout individu se disant commissaire ou député des sections de Marseille ou de Toulon. Vous paraissez croire que ces commissaires auraient versé leur poison dans l'armée; ils auraient été bientôt démasqués, en les mettant, comme on dit, au pied du mur. Je leur aurais dit : Vous ne voulez point de Constitution ? Vous ne reconnaissez pas la majorité de la Convention ? Quel est votre but ? Voilà quelle était mon idée, et je n'ai jamais eu celle de traiter avec eux de puissance à puissance. Cependant je me trouve embarrassé; jusqu'à aujourd'hui, dans les demandes que j'ai faites relativement au service militaire, je me suis adressé aux corps administratifs réunis. Sur la demande que je leur avais faite de me donner l'état des hommes que chaque district doit fournir, dans le cas où les côtes seraient menacées, dans l'intitulé de la réponse se trouve ces mots :

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre datée de Nice, du 2 août.

« La commission remplaçant provisoirement le département du Var : »

« Dois-je désormais, m'adresser directement à cette commission ou particulièrement à chaque district du département ? Vous voudrez bien me tracer la route que je dois suivre.

« Je sens comme *vous combien est répréhensible la conduite des sections de Toulon et de Marseille, mais j'ai une opinion politique qui, peut-être différencie peu de la vôtre, nous la discuterons à la première occasion. C'est des mesures qu'on va prendre contre ces deux villes que dépendra le salut ou la perte des départemens du midy. Il faut donc mûrement peser, examiner sous tous les rapports, avant de prendre une détermination, qui, une fois prise*, (1) doit être suivie avec la plus grande activité. J'apprends avec beaucoup de satisfaction le retour d'une partie des districts du département du Var. Ce serait un des grands moyens pour abattre la fierté des sections et les réduire à la nullité que de chercher à en détacher les districts.

« Je n'ai point reçu de nouvelles officielles de l'armée de Carteaux; je vais faire partir deux volontaires patriotes qui, sous prétexte de congé de remplacement, passeront dans toutes ces parties et en prendront une connaissance exacte.

« J'apprends avec beaucoup de plaisir la nomination

---

(1) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

des citoyens Robespierre cadet et Ricord; leur patriotisme, leur énergie, leurs talens me sont bien connus.

Le Général en chef de l'armée d'Italie.

Brunet. » (1)

Le second grief, articulé par les Représentants du peuple contre Brunet, consistait dans la négligence de celui-ci à présenter la nouvelle Constitution à l'acceptation des troupes, conformément au décret de la Convention.

Brunet était le type du soldat professionnel qui ne connait qu'une chose : le devoir. C'était l'homme de bien qui aime et qui sert son pays sans arrière-pensée, n'ayant qu'une préoccupation, accomplir la mission reçue pour le plus grand avantage de la patrie.

L'armée Nationale, celle qu'il avait contribué à former, celle dans laquelle il avait apporté comme officier supérieur le coefficient de sa valeur, de son énergie, de ses vertus et de son abnégation, cette armée là lui était chère par dessus tout. Il la voulait la servante du droit et de la loi, et se souvenant que la France était enfermée dans un cercle de fer et de feu, il considérait comme un criminel attentat, comme un véritable suicide national toute parole ou toute tentative qui pourrait diminuer son prestige, la détourner de son devoir étroit.

---

(1) Arch. Nat., W I. 295.

Brunet entendait que l'armée demeurât en dehors des contentions intérieures et des querelles politiques. Sa préoccupation constante était de l'écarter soigneusement des troubles du Forum, pour lui permettre de se vouer exclusivement à sa tâche de préservation nationale.

C'est parcequ'il voulait que son armée restât étrangère au tumulte de la rue et fût soigneusement soustraite aux flots troublés des passions publiques que, tout d'abord, il considéra comme une grave imprudence de porter à la connaissance des troupes la nouvelle de l'incarcération à Toulon des deux Représentants du peuple Baille et Beauvais, et la tentative d'arrestation à Pignans de Barras et de Fréron. (1)

« Hier, Citoyen Général, lui écrivaient ces derniers, vous nous avés adressé deux dépêches à mon collègue et à moi dans lesquelles, malgré notre réquisition, vous nous faisiés entendre que la lettre relative à l'attentat commis envers deux représentans du peuple et aux soins que nous nous donnions *avec plus de zèle que jamais pour presser l'habillement de nos frères d'armes pourrait ne pas produire l'effet que nous en attendons*; *en conséquence vous nous invités à ne point les faire mettre à l'ordre*, *mais vous ajoutés que si nous persistons, vous*

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet, du 19 juillet 1793.

êtes disposé à remplir nos vues. Nous ne pouvons nous persuader qu'une lettre qui annonce aux soldats des faits notoires qui intéressent la dignité nationale, compromise par l'arrestation de deux de leurs représentans, et qui d'ailleurs constate les efforts extraordinaires que nous employons pour que sous peu ils soient munis des habillements nécessaires, (1) nous ne pouvons nous persuader comment une pareille lettre pourrait ne pas être bien reçue de l'armée. » (2)

Brunet insista. Parler des arrestations des Conventionnels Baille et Beauvais, des récents incidents de Pignans, c'était évoquer aux yeux des volontaires le spectre des luttes intérieures, c'était rappeler à ces héros obscurs que, pendant qu'ils versaient leur sang, souffraient la faim, supportaient toutes les privations, gagnaient des batailles sans autre ambition que celle de défendre le sol sacré de la patrie, leurs mères, leurs femmes, leurs enfants leur tendaient les bras, imploraient leur appui et mêlaient leurs voix à ce long cri, cri de deuil et de déchirement qui traversait la France.

La réponse de Barras et de Fréron ne se fit pas attendre :

---

(1) Invitation de Brunet pour empêcher les suites d'une lettre des représentans du peuple. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Barras et Fréron, du 20 juillet.

« Nous avons reçu, Citoyen Général, vos différentes dépêches; nous ne voyons aucun inconvénient à faire connaître à l'armée le véritable état des choses, c'est le moyen d'imposer silence à la calomnie qui s'empresse toujours de dénaturer les faits. La publicité est la sauvegarde du peuple surtout dans les Républiques. Nous pensons, en conséquence, que l'armée d'Italie, privée déjà de quatre représentans, et qui pourrait, avec raison, s'abandonner à quelques inquiétudes, sera la première à se rassurer quand elle apprendra qu'il en reste encore deux déterminés à seconder avec vous leur ardeur guerrière, et qui s'occupent sans relâche à faire tous les sacrifices humainement possibles pour prévenir leurs vœux, et soulager leurs besoins.

« Nous vous requérons donc une seconde fois de vouloir bien mettre notre lettre à l'ordre le plutôt possible et de la faire lire à la tête de tous les corps. » (1)

Lorsqu'arriva l'ordre de lire aux troupes la constitution de 1793, les scrupules de Brunet se réveillèrent. Celui-ci voyait très-clairement les graves désordres que la politique pouvait faire naitre dans les rangs de ses soldats, si ceux-ci étaient appelés à se prononcer sur les questions qui agitaient le pays.

Ses bataillons de volontaires étaient composés de patriotes qui avaient couru au bureau d'enrôlement lorsqu'avait retenti cet appel suprême : « *La*

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Seconde lettre de Barras et Fréron, du 20 juillet.

patrie est en danger. » Jeunes et vieux, tous étaient partis, des conditions les plus diverses, foule mêlée que le bataillon devait bientôt fondre dans son héroïque unité, sans vivres, presque sans munitions, à peine armés, ils s'étaient précipités à la frontière, et là, depuis bien des mois, ils luttaient vaillamment contre les armées Austro-Sardes. Mais s'ils étaient tous dévoués à la grande et belle cause de la liberté, ces hommes, à qui le mot de République mettait la fièvre au cœur, appréciaient d'une manière différente les actes du Gouvernement. Les uns approuvaient, d'autres blâmaient. La Révolution des 31-2 juin 1793, qui avait mis fin au duel tragique entre les Montagnards et les Girondins, la proscription de ces derniers qui tentaient de soulever la province contre la Convention et Paris, passionnaient et divisaient les esprits. Les Conventionnels montraient un redoublement de décision et d'énergie et leurs efforts continus avaient rallumé de nouvelles discordes dans le sein de la Convention et au dehors. La situation s'assombrissait de plus en plus.

« Je ferais passer, Citoyens Représentans, à chaque bataillon, les exemplaires de la Constitution. Votre lettre sera mise à l'ordre le même jour, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour faire prononcer l'armée ; *mais je dois vous observer, comme Général, comme vrai Républicain, comme patriote zélé, que c'est une mesure bien*

dangereuse que d'habituer les armées à être consultées et à délibérer. (1) Jusqu'à présent l'armée d'Italie, sans être exempte de la commotion produite par les agitations intérieures, s'est très bien conduite, *mais si deux partis se prononçaient, vous seriez exposés vous et moi à de nouveaux embarras*, *et dans la position où nous nous trouvons, ce défaut d'unité nuirait certainement aux armes de la République.* (2) Vous citez les armées du Nord, de la Moselle, etc., celle-cy est d'une composition toute différente, étant presqu'entièrement formée de troupes des départemens coalisés. Mon opinion serait de faire lire la Constitution à tous les bataillons sans les forcer à manifester leur façon de penser. (3)

« Je joins à l'appui de mon opinion les deux pièces suivantes qui viennent de m'être adressées par le général de brigade Serrurier. Vous verrez que les 50e et 42e régiments, le 6e bataillon des Bouches-du-Rhône et une compagnie de canonniers se sont permis de délibérer et d'arrêter l'exécution de l'ordre du Général. Que ces corps eussent fait des représentations, mais une opposition formelle ne saurait être impunie, sans quoi il n'y aurait plus de discipline; nul ordre ne serait exécuté.

---

(1) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

(2) Motif pour ne pas faire lire la Constitution. (*Annotation de Fouquier-Tinville*).

(3) Proposition de ne faire lire la Constitution qu'à plusieurs bataillons sans les faire délibérer. (*Annotation de Fouquier-Tinville*).

.... Je vous prie donc, Citoyens Représentans, de bien peser le tout dans votre sagesse, plus les temps sont difficiles, plus il faut user de modération et de prudence .... » (1)

« ...... La Convention Nationale, firent observer les Représentants du peuple, a décrété que la Constitution serait envoyée aux armées et aux Représentans du peuple près de ces mêmes armées. Quelle a pu être son intention, si ce n'est de faire connaître ce bienfait à l'universalité des citoyens Français, armés ou non armés ? Il ne s'agit donc point ici d'une délibération, ni d'une assemblée dans laquelle on met aux voix et on recueille les suffrages, mais simplement de mettre l'armée dans le cas d'émettre librement son vœu en faveur de l'acte constitutionnel. C'est là l'esprit du décret et de notre lettre. Nous avons trop bonne opinion de l'armée, pour penser que la lecture de la Constitution puisse la diviser en deux parties. Il y aura peut-être bien des agitateurs, quelques royalistes déguisés à qui elle déplaira, mais la masse toujours pure, toujours républicaine la recevra avec enthousiasme..... » (2)

Brunet s'inclina, l'acte constitutionnel fut lu aux troupes et fut accepté par l'armée d'Italie. Le 9 août, il en avisait les représentants du peuple :

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet à Barras et Fréron, du 27 juillet.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Barras et Fréron du 28 juillet.

« Je m'empresse de vous annoncer que l'armée d'Italie a accepté la Constitution avec accueil et intérêt, et que j'ai donné les ordres nécessaires pour que, demain 10, la fête de cette acceptation soit célébrée, ainsi que celle de la Fédération républicaine, au bruit de l'artillerie et de la mousqueterie. » (1)

D'autres griefs étaient encore articulés contre Brunet par Barras et Fréron.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les premiers jours du mois d'août, Brunet avait ramené une partie de son armée vers Sospel, où il avait transporté de l'artillerie et des munitions, et avec sa droite ainsi renforcée, il espérait, en passant par les Etats de Gênes, tourner la gauche Austro-Sarde.

Déjà, vers les derniers jours de juillet, Brunet avait avisé les Représentants du peuple que les territoires de la Penna et de Vintimille étaient constamment violés par les milices piémontaises, et il estimait que ces incursions pouvaient autoriser cette violation d'un pays neutre.

« ....J'appuye mon opinion sur ce que me disent journellement *tous nos envoyés de Gènes, de Naples et de Florence. Vous êtes persuadés qu'en violant le territoire de Gènes toutes les puissances d'Italie se montreront contre nous, et eux, au contraire, prétendent que les Gè-*

---

(1). Arch. Nat., W 1, 295 : Lettre de Brunet datée de Sospel.

nois, ennemis implacables des Piémontais (1) nous verraient avec plaisir en Italie, et que si nous ne nous y montrons point, nos ennemis les forceront à prendre leur parti. » (2)

Consultés sur cette violation de territoire, Barras et Fréron donnèrent un avis favorable sous la réserve expresse qu'il réussirait dans son entreprise :

« Nous avons reçu, Citoyen Général, vos dépêches du 27, par lesquelles vous nous annoncés que les milices piémontaises ont constamment violé le territoire Génois, pour attaquer l'armée française avec avantage, que la République de Gênes n'a mis à leur passage aucune opposition, qu'elle l'a même favorisé.

« D'après une conduite aussi peu conforme aux droits des nations alliées, vous nous demandés une autorisation pour passer sur le territoire de Gênes, afin, dites vous, d'attaquer et détruire cette horde de brigands et d'assassins piémontais. Nous vous observerons, Citoyen Général, que dans les circonstances actuelles, toute entreprise de ce genre, qui n'aurait pas une issue favorable, porterait un coup funeste aux intérêts de la République. Nous vous dirons que l'armée que vous commandés devant rester sur la défensive, une attaque ne doit être faite que d'après les plus grandes probabilités de réus-

---

(1) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet du 28 juillet.

site. Nous vous dirons que le sang de nos braves frères d'armes ne doit être versé que dans des cas indispensables et qu'une victoire achetée à ce prix répugne à votre cœur, au nôtre et à l'humanité.

Nous ajouterons à ces réflexions l'utilité, la nécessité même de conserver la bonne harmonie qui règne entre les Républiques de France et de Gênes. Si cette démarche portait cette dernière puissance à se déclarer contre nous, toute l'Italie suivrait son exemple, et nous perdrions des ressources immenses que personne, mieux que vous, ne peut apprécier.

« Nous avons cru, Citoyen Général, devoir soumettre à votre prudence et à vos lumières ces observations ; vous connaissez parfaitement la position de l'ennemi, la force de ses retranchemens, si vous jugés devoir exécuter l'attaque projettée, si vous croyés qu'elle doive procurer à l'armée de la République des postes avantageux, qui la mette à couvert des attaques journalières de l'ennemi, si vous croyés par ces positions inattaquables acquérir une grande supériorité et ajouter à la gloire des armées de la République, nous vous autorisons par la présente, de faire passer sur le territoire de Gênes, l'armée Française et cette réciprocité doit s'exécuter en respectant les personnes et les propriétés. » (1)

Les Représentants du peuple ne tardèrent pas à

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Barras et Fréron, du 1er août.

revenir sur leur décision. Fréron faisait remarquer que Brunet avait été hostile à cette expédition deux mois auparavant, alors qu'elle était proposée par le citoyen La Chaise, consul de France à Gènes ; qu'il en était actuellement partisan parceque cela lui permettait de ne pas faire marcher de troupes au secours de Carteaux. Il insinuait même que Brunet était d'accord avec Toulon et Marseille. Cette accusation semble le point de départ des démarches qui ont amené la destitution, puis la condamnation de Brunet. Elle ne paraît reposer sur aucun fondement. Mais elle s'explique par ce fait que Fréron était le beau-frère du général Lapoype dont Brunet s'était plaint. (1)

Ce dernier n'ignorait pas la haine que lui avaient vouée Barras et Fréron, et il connaissait les intrigues que l'on nouait contre lui dans le but de le faire destituer et de placer entre les mains de Lapoype le commandement de l'armée d'Italie. Aussi prit-il le parti d'exposer sa conduite aux membres du Comité de Salut public et de leur faire connaître son opinion sur la situation actuelle :

« Lorsque je pris, Citoyens Représentans, le commandement de l'armée d'Italie, le 25 septembre 1792, elle n'occupait qu'une très-petite partie du ci-devant

---

(1) Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution, 1792-1793, par Krebs et Moris. Page 299, note 1.

Comté de Nice. Sa droite était appuyée à la Turbie ; le centre sur Scarenna occupant Berra, Corraza, Levens, Gillette, la gauche s'étendait sur les villages du département du Var, situés entre l'Estérou et cette même rivière. Dans cette position, l'armée Française était exposée, au moindre échec, à repasser le Var. Je m'occupai d'abord de fortifier le Mont-Gros pour assurer ma droite, ce qui me donnait aussi les moyens de renforcer ma gauche qui couvrait le pont du Var vers lequel les ennemis paraissaient diriger leurs efforts, s'il faut en juger par les forces qu'ils avaient rassemblées dans la vallée de la Tinéa et celle de la Vésubia. Ces précautions prises, mon plan fut de chasser les ennemis de poste en poste jusques aux sommités des plus hautes Alpes, afin de leur ôter les moyens de subsistance qu'ils trouvaient dans le ci-devant Comté de Nice, et les resserrer de manière qu'ils ne pussent presque pas faire usage de leurs nombreux barbets (troupes légères extrêmement dangereuses par la grande connaissance des localités et leur habitude à gravir les montagnes pour enlever des convois ou intercepter les communications), et enfin de les maîtriser sur la chaussée de Turin, seul point par où l'ennemi put déboucher avec de la grosse artillerie et des transports roulans. Biron adopta mon plan; la prise de Sospello, d'Utel, de Lantousque, de Belveder en fut la suite; je les chassais de poste en poste dès que la fonte des neiges me permettait d'y camper. Enfin, le 8 juin, je les attaquai sur cinq points : L'aile droite et le centre firent des prodiges. Les plus forts retranchemens, la défense la plus opiniâtre, rien ne put

résister au courage de ces braves guerriers. Et si l'aile gauche eut fait son devoir nous serions actuellement dans les plaines de l'Italie. Je tentai, le 12 du même mois, la même attaque, mais les troupes n'agirent pas avec cette énergie et cette persévérance qu'il faut pour surmonter de grands obstacles. L'aile gauche ne se conduisit pas mieux que la première fois. Je me retirai sans être poursuivi et sans avoir perdu un pouce de terrain. Depuis ce temps, les Piémontais ont augmenté leurs retranchemens d'une manière formidable. J'en ai fait de même, et dans ma position actuelle ma ligne de défense étant infiniment raccourcie, je puis porter quelques bataillons sur les côtes, ce que je ne pouvais faire dans toute autre position prise dans le Comté de Nice. Le général Kellermann qui les a parcourues en a jugé de même; il a dû vous en donner connaissance par un mémoire dressé dans la conférence que nous eûmes avec les représentans du peuple près l'armée d'Italie. Cette position favorise encore tous les mouvements offensifs que l'armée des Alpes peut exécuter soit dans la vallée de Sture, soit dans les autres vallées pour entrer dans le Piémont. Tout ce qu'on peut dire contre cet exposé ne peut venir que du défaut de connaissances militaires et des localités. Les armées des Alpes et d'Italie sont actuellement disposées de manière qu'il serait bien difficile aux Austro-Sardes de les empêcher d'entrer en Piémont, si la coalition des départemens n'obstruait pas la marche de leurs subsistances. Mais, dans l'état des choses, *si les vivres n'arrivent plus, si la viande fraiche continue à manquer ainsi qu'il nous arrive depuis*

huit jours, le peu de bestiaux que pourra me fournir le ci-devant Comté de Nice ne pouvant aller au-delà de deux ou trois jours, l'armée d'Italie sera obligée de se replier jusque vers le Rhône, en marchant sur Marseille pour la forcer à rentrer dans le devoir; alors les meneurs de cette ville forcés de fuir s'embarqueront eux et leurs adhérents et se jetteront dans Toulon. (1) Dans cet intervalle, l'armée piémontaise passera le Var, et, masquant Antibes, dirigera sa marche vers Toulon, et répandant dans le département du Var et celui des Basses-Alpes douze ou quinze mille barbets qui viennent d'être levés en Piémont, dévastera ces deux départemens. L'on ne peut objecter que l'armée piémontaise manquera de subsistances puisqu'elles lui seront fournies en toute sûreté par la flotte anglaise. Je suppose même qu'après l'expédition de Marseille nous marchions contre les Piémontais et que nous les battions de la manière la plus complète, que nous les forcions à repasser le Var, les départemens n'en seront pas moins dévastés. Si par la suite de nos progrès nous nous trouvons en mesure pour faire le siège de Toulon, les meneurs vous échapperont encore; mais j'ai lieu de croire qu'ils appelleront à eux

---

(1) Fausseté d'autant plus frappante qu'il avait l'assurance des Sections de Marseille et de Toulon qu'il aurait des subsistances. Plus, contradiction en ce qu'il semble disposé à aller à Marseille tandis que le lendemain, six, il s'est refusé à satisfaire à la réquisition des représentans du peuple. *(Annotation de Fouquier-Tinville).*

les flottes combinées. Alors cette ville se trouverait dans le cas de faire la résistance la plus opiniâtre par le ravitaillement qui lui serait continuellement fourni par la mer.

« Il est donc de la plus haute importance d'empêcher l'envahissement et la dévastation des trois départemens du Var, des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône, et enfin la réunion des Toulonnais et des Anglais, ce qui entraînerait infailliblement la perte du ci-devant Languedoc par leur jonction avec les Espagnols. Je propose:

« 1° Lyon étant situé dans l'intérieur, sera poussé vivement, il est essentiel que cette ville soit ramenée à l'ordre.

« 2° On laissera quelques troupes sur la Durance, pour empêcher que les Marseillais ne tentent pas de les secourir.

« 3° On enverra un millier d'hommes pour ramener le département des Basses-Alpes.

« 4° Les députés de la Convention Nationale chercheront à détacher les districts de la coalition, il faudrait très peu de tems pour y réussir; je sais positivement que les sections de Marseille commencent à se diviser.

« 5° Il sera choisi de trente à trente-cinq mille hommes sur les deux armées, lesquels se porteront brusquement *sur les Etats de Gênes et forceront la République à se déclarer pour nous et nous fournir les vivres nécessaires pour pénétrer dans les Etats du roi Sarde. Les conquêtes que nous ferons contrebalanceront les pertes que nous pourrons essuyer ailleurs.* (1) Les Piémontais

(1) Quel pouvait être le motif de Brunet de se porter

ne veulent pas la guerre, ils sont ruinés par les impôts; et si le roi Sarde voyait une armée Française dans le cœur de ses états, il se déterminerait peut-être à se détacher de la coalition. Dans ce temps, Marseille et Toulon, qui ont juré la République une et indivisible, *se voyant réduits à la seule force du parti formé par les deux villes n'oseraient lever le masque et recevraient la Constitution.* (1) *Il ne faut pour cette expédition que trente jours de vivres.* La perte énorme des assignats, la coalition de quelques départemens nécessitent une guerre courte et vive, afin que par quelque coup d'éclat nous cherchions à rétablir les affaires.

« Il ne me reste plus qu'une observation : l'armée d'Italie est presque aux deux tiers composée d'habitans de la ci-devant Provence. Il est à craindre *que si elle porte la guerre dans son pays, on ne la débauche en grande partie, on tente déjà de le faire aujourd'hui.* (2)

« C'est à vous, Citoyens Représentans, qui connaissez mieux que moi l'état actuel de la République, de prendre la plus prompte décision sur les mouvements

---

sur Gênes qui garde la neutralité, sinon celui de donner à la République un ennemy de plus? (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

(1) Mensonge d'autant plus frappant qu'il est prouvé par les lettres de Marseille et Toulon qu'il étoit instruit que ces villes ne vouloient pas de la Constitution. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

(2) C'est un futil motif pour couvrir sa trahison. (*Annotation de Fouquier-Tinville,*)

de l'armée d'Italie dont la position devient plus critique de jour en jour. Le moindre retard peut causer des maux incalculables, si l'armée ne reçoit pas des fonds et des subsistances. Quelle que soit votre détermination, comptez sur mon patriotisme, il ne se démentira jamais. Quels que soient les ordres du Conseil exécutif provisoire, ils seront ponctuellement exécutés. C'est là ma manière de répondre aux calomnies répandues contre moi par des intrigans qui voudraient me faire perdre la confiance de la Convention Nationale et de l'armée.

Le Général en chef de l'armée d'Italie,

Brunet. » (1)

A ce moment, d'Eymar (2) qui se trouvait alors à Gênes, prévenait Brunet de se tenir sur ses gardes, que des dispositions allaient être prises par l'ennemi en vue d'une attaque générale sur Nice, soutenue par l'escadre Espagnole qui opèrerait sa jonction avec celle de l'Angleterre. La majeure partie des forces du Roi de Sardaigne devait être portée sur Nice par Menton et Monaco. La Cour de Turin

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet, datée de Sospello, du 5 août.

(2) Comte Ange-Marie-d'Eymar, né à Forcalquier, le 8 septembre 1747, député à l'Assemblée Nationale par la noblesse de la Sénéchaussée de Forcalquier. Envoyé à Malte en qualité de Ministre plénipotentiaire de la République, Préfet du département de Léman, mort à Genève, le 11 janvier 1803.

voulait rentrer en possession du Comté de Nice, et pour arriver à ses fins, elle faisait répandre les faux bruits que la discorde avait éclaté entre les troupes de ligne et les volontaires de l'armée d'Italie; que les Français avaient été repoussés avec de grandes pertes à Raous; que l'argent manquait pour payer les soldats de la République; que Marseille arrêtait les fonds et les vivres qui leur étaient destinés, et qu'enfin Brunet débordé de tout côté par l'opinion publique, entravé à chaque instant dans les ordres qu'il donnait, lassé, écœuré, était à la veille de quitter volontairement le commandement. En même temps la Cour de Turin confiait à des agents politiques la mission de faire de nouvelles sommations à toutes les puissances et de les contraindre à se déclarer pour la coalition contre la France. (1)

---

(1) Arch. Nat., W 1, 295 : Lettre d'Eymar, du 3 août. A la fin de cette lettre, d'Eymar signale que le Piémont reste dégarni de troupes du côté où il est menacé par l'armée des Alpes, et conseille de faire dire par un courrier extraordinaire, au général Kellermann, d'attaquer sur ce point faible, pour faire une utile diversion. Il recommande à Brunet le consul La Chaise et son Secrétaire de Légation Duval, tous deux arrêtés à Marseille. Il informe que Naples fait toutes sortes de préparatifs hostiles et que Venise délibère si elle recevra le nouveau chargé d'affaires. Enfin il fait connaitre que bien que de St-André, général Piémontais, le menace de le jeter à la mer, lui, ses lettres de créance et tous ses

Brunet se prépara à répondre à l'attaque projetée par l'ennemi et transmit au Comité de Salut public les lettres qu'il avait reçues de Gênes, puis il ajouta:

« *S'il est vrai que les puissances coalisées vont forcer toute l'Italie à suivre leur exemple, nous allons perdre encore la ressource du bled* que Gênes peut nous fournir. *Quel goufre de maux s'entrouve sur nos pas*!... *Les Piémontais méditent, à ce que l'on dit, de m'attaquer. Plût au ciel qu'ils sortent* de leurs sommités inabordables ! Une victoire pourrait changer notre pénible situation : une défaite ne saurait l'aggraver. (1)

« Je finis par une observation que je vous prie de prendre en considération. Des gens ardens et bouillans, qui ne respirent que la vengeance sans prévoir les suites funestes qui pourraient en résulter, vous diront que je suis feuillant, stationnaire, que je suis etc., etc..... Je suis sage, prudent, cherchant à combiner les moyens, sous *tous les rapports, afin qu'avant d'agir je puisse autant que possible être assuré de la possibilité des résultats, car une fois que l'impulsion est donnée il est très difficile de maîtriser les événements avec les armées actuelles, en combattant même avec les ennemis extérieurs*; (2)

---

papiers, s'il cherche à pénétrer dans l'île de Malte, rien ne le découragera. D'Eymar était particulièrement chargé d'empêcher l'Ordre de Malte de livrer l'île aux Anglais.

(1) L'on voit que ce général n'avait d'autre visée que d'inspirer la terreur. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

(2) Paroles qui fortifient l'idée cy-dessus. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

mais combien n'y a-t-il pas à penser lorsque c'est Français contre Français, compatriotes contre compatriotes, l'armée d'Italie *étant composée en grande partie de volontaires des départemens des Bouches-du-Rhône et du Var.* (1)

« Le second bataillon des Bouches-du-Rhône, les débris du premier du Var, qui revenaient de la Vendée étaient en garnison, l'un aux Isles d'Hières, l'autre à Toulon, *ils ont reçu ordre des Sections et Corps administratifs provisoires de cette ville de partir pour Marseille*, *ils ont obéi. Je leur envoye ordre de se rendre à Fréjus. Les laissera-t-on partir? Un général marchant dans ce pays avec une armée divisée d'opinions*, *travaillée en sens contraire par les deux parties, peut-il se flatter de la disposer à son gré et la conserver entière? Voilà ma pénible situation*, *voilà ma sollicitude.* (2)

Dans la soirée du 7 août, un mouvement insurrectionnel se produisit dans les clubs de Nice. Aussitôt Barras et Fréron déclarèrent qu'ils allaient prendre toutes les mesures propres à sauver la

---

(1) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet, du 8 août. En marge de cette lettre, à propos de la subsistance de l'armée, Fouquier-Tinville ajoute, de sa main, une note dans laquelle il insinue sans raison plausible, que Brunet discréditait les assignats et voulait s'approprier 150,000 livres de numéraire.

Liberté publique et l'armée d'Italie, et ils donnaient l'ordre de faire replier sur Nice les troupes qui se trouvaient au camp de Biot. En même temps ils transmettaient à Brunet cet ordre : « Le Salut public exige impérieusement, Général, que vous observiez une défensive très-exacte, ainsi que vous l'a prescrit le général Kellermann; vous devez fortifier tous vos postes et vous êtes responsable de toute infraction aux instructions de ce général. » (1)

Barras et Fréron reprochaient encore à Brunet d'avoir refusé d'envoyer à Aix et en Corse les renforts qui lui avaient été demandés, et celà sans motif sérieux. Ce reproche n'était pas mieux fondé que les précédents.

Parmi les mesures prises pour enrayer le mouvement insurrectionnel dans les départements fédéralistes, il avait été décidé que Carteaux marcherait sur Marseille avec une partie des bataillons dirigés sur l'armée des Pyrénées-Orientales, et on espérait ainsi faire rentrer dans le devoir les cités rebelles d'Avignon, d'Aix, de Marseille et de Toulon.

Le 8 juillet, Carteaux prenait à Valence le commandement de sa petite armée, dans laquelle nous relevons le 3e bataillon des Basses-Alpes. Cette armée dite du Midi, dont l'effectif devait bientôt

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Barras et Fréron, du 8 août.

être porté à 4.000 hommes, se mit en marche pour Avignon. A Orange elle se divisa en deux ailes : l'une dont l'artillerie était commandée par le capitaine Bonaparte, longea la rive droite du Rhône ; l'autre que commandait Carteaux en personne s'avança le long de la rive gauche. Le 15, l'avant-garde de celui-ci campait au Pontet, à trois kilomètres d'Avignon, où, depuis le 6, les Marseillais, aux ordres de Rousselet, attendaient les contingents des départements du Gard et de l'Hérault. Carteaux ignorait la force de l'ennemi ; il savait seulement qu'il avait trouvé à Avignon 14 pièces de canon. Il décida donc d'attendre les renforts annoncés par le général Kellermann, qui lui avait prescrit de se conduire avec la plus grande prudence.

Le 25 juillet, les deux corps de troupes étaient en vue d'Avignon. Le général Carteaux, ayant sommé vainement les fédérés qui occupaient la ville de livrer la place aux soldats de la République, l'attaqua, de très grand matin, moins dans l'intention de prendre cette ville, puisqu'il n'avait pas de pièces de siège, que pour attirer les assiégés hors des murs et se mesurer avec eux dans la plaine. Mais ils eurent la prudence de ne pas sortir, bien qu'ils eussent des forces supérieures à celles des assiégeants et une artillerie plus forte et plus nombreuse. (1) Carteaux savait que le capitaine Bonaparte

(1) Aulard. — Recueil des actes du Comité de Salut

venait d'entrer sans résistance à Villeneuve-les-Avignon, et il lui envoya l'ordre d'opérer avec l'artillerie qu'il commandait. Bonaparte plaça aussitôt ses deux pièces de quatre en batterie sur un emplacement d'où l'on découvrait très-bien la plate-forme du rocher d'Avignon, sur laquelle les insurgés avaient établi leur artillerie de siège, et il pointa lui-même ses canons. Au premier coup, il démonta une pièce des assiégés ; au second il tua un de leurs canonniers et brisa le bras d'un autre. Ces ravages terrifièrent les insurgés. Ceux-ci, voyant qu'ils ne pouvaient lutter contre l'artillerie républicaine, cessèrent le feu qu'ils dirigeaient maladroitement. Le soir, les Marseillais, exaspérés de ne pas recevoir les renforts promis, et craignant de voir leur unique ligne de retraite compromise, se replièrent prudemment sur la rive gauche de la Durance par le bac de Barbentane.

L'armée de la République entra à Avignon dans la nuit du 25 au 26 août (1), et, à la fin du mois, Carteaux parvint à établir son quartier général à

---

public. T. V. p. 456, (Arch. Nat., A F II 184): Lettre du Représentant Rovère à la Convention, du 2 août 1793.

(1) Aulard.—Recueil des actes du Comité de Salut public. T. V. p. 456. (Arch. Nat., A F II 184) : Lettre de Rovère à la Convention, du 2 août.

Saint-Rémy, sa droite à Tarascon et Beaucaire, sa gauche à Apt et à Cadenet, suppléant par des mouvements incessants à l'insuffisance de ses troupes pour garder avec succès une ligne aussi étendue.

Dans sa lettre à la Convention, Rovère se félicitait d'arrêter dans sa course le torrent débordé de Marseille et de le faire rétrograder, mais il faisait remarquer que les troupes de Carteaux n'étaient pas suffisantes pour réduire des rebelles aussi forts et aussi dangereux, et que les succès obtenus seraient en pure perte pour la République, si on ne joignait à l'armée de celui-ci les 6.000 hommes qu'il avait demandés à l'armée d'Italie. Il faut profiter, disait-il, du premier moment de terreur des rebelles pour les écraser. Si on ne prend pas tout de suite les moyens nécessaires pour les réduire, si cette lutte avec eux dure trop longtemps, l'espoir de leurs partisans, découragés dans les autres départements, renaîtra, et la République sera exposée à de nouveaux troubles, dont il sera difficile de prévoir les suites. (1)

Cette opinion était également celle de Barras et de Fréron qui, dès le 24 Juillet, écrivaient à Brunet : « L'armée du général Carteaux serait inévitablement

---

(1) Aulard.—Recueil des actes du Comité de Salut public. T. V, p. 456. (Arch. Nat., A F II 184) : Lettre de Rovère à la Convention, du 2 août.

accablée, si vous ne portiès, sur le champ, des forces en avant, propres à inquiéter les Marseillais.

« Le Bataillon de l'Union, le 7e du Var et les dragons sont à portée de se rendre sur le champ au poste que vous leur désignerès en avant du Var, mais il est essentiel, général, que ce mouvement s'opère sur le champ. » (1)

Aussitôt Brunet donna ordre aux bataillons du 7e du Var et de l'Union de se rendre à Biot pour y camper, et il en avisa les Représentants du peuple près l'armée d'Italie, (2) ajoutant que ce dernier bataillon serait remplacé par le 2e bataillon du 91e régiment venant de Saint-Laurent, et que cent Dragons du 15e régiment, partiraient le lendemain pour Cannes pour s'y cantonner jusqu'à nouvel ordre.

Dans cette même journée du 25 juillet, Brunet complétait sa première lettre par les explications suivantes :

---

(1) Arch. Nat., W I. 295 : Lettre de Barras et Fréron du 24 juillet. Dans cette lettre, Barras et Fréron disent encore que pour ne pas agiter la ville de Nice, ils ont renoncé à la visite domiciliaire chez l'habitant, mais que par une proclamation, les Niçois seront invités à déposer leurs armes et tous effets militaires dans un lieu indiqué où ils seront reçus et payés au taux fixé par la loi.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet, datée de Sospel le 25 juillet.

« J'ai déterminé le camp des deux bataillons, au Biot, parce qu'ils sont également à portée de prendre le chemin de Fréjus, et celui de Draguignan, mais je dois vous observer que deux bataillons marchant par le chemin de Draguignan seraient singulièrement exposés à être tournés, tant que l'armée de Cartaud n'aura pas passé la Durance, et qu'on ne sera point assuré du point où la jonction devra s'effectuer. Je pense que ce doit être toujours en avant d'Aix, parce que cette ville pourrait opposer de la résistance. Mais en tout cas la marche de cette petite troupe est hazardée par la difficulté des subsistances. Lorsque j'aurai reçu les lettres que vous m'annoncés, je pourrai mieux juger si elles déterminent la position de Cartaud.

« Je vais faire partir l'ordre pour le régiment de Dragons, mais je vous préviens qu'il ne m'est confié que pour les côtes et que si l'ennemi fait un mouvement hostile sur l'armée de Kellermann, le régiment sera bientôt rappelé par le général.

« Je reçois avis dans le moment que deux mille Piémontais ont renforcé l'armée et qu'ils se sont portés sur leur droite.

Le général en chef de l'armée,

Brunet. » (1)

Le 27 juillet, Brunet faisait observer à Barras et à Fréron que la communication avec l'armée de Car-

---

(1) Arch. Nat., W I. 295 : Seconde lettre de Brunet du 25 juillet.

teaux ne pourrait s'effectuer qu'avec un gros corps de troupes, tant que celui-ci ne serait pas le maître des bords de la Durance, et il demandait à connaître l'état actuel des esprits dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes. (1) Puis il leur manifestait son étonnement de recevoir du Ministre de la guerre Bouchotte un ordre qui visait une délibération du Comité de Salut Public l'invitant à faire partir, sans délai, le régiment de dragons qui était le seul régiment de cavalerie qui fit partie de l'armée d'Italie. Comment concevoir une armée de 23.000 hommes sans un seul homme de cavalerie ? (2)

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet, datée de Sospel le 27 juillet. A la fin de cette lettre. Brunet fait connaître qu'il a pris ses dispositions pour s'emparer du Mont-Jove, dans la nuit du 28 au 29, ce qui lui permettra de communiquer avec l'armée des Alpes, et il ajoute qu'il approuve l'emprunt fait à Gênes.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet, du 28 juillet. Dans cette lettre, Brunet annonce que l'expédition du Mont-Jove a été suspendue ; que les Piémontais attendent des secours de la part des Marseillais et qu'il fait partir pour Toulon le citoyen LeRoux, Commissaire ordonnateur avec le citoyen Loth, capitaine des Guides, afin de forcer les corps administratifs à se prononcer

Dans une autre lettre du même jour, Brunet se plaint de ce que les troupes du général Dortomann, au camp de Mantégas, manquent depuis trois jours de viande fraiche, de viande salée ainsi que de vin, et qu'elles vi-

« Je dois ajouter encore aux observations que je vous ai faites hier, leur écrivait-il, qu'il ne me restera plus aucun moyen pour faire porter promptement mes ordres; que si les Anglais faisaient quelques descentes, je n'aurais aucun corps qui, par une marche rapide, pût empêcher leur progrès et leurs dévastations. Enfin, si nous sommes obligés d'ouvrir la communication avec l'armée des Alpes, qui va être sur les bords de la Durance, un petit corps de cavalerie est indispensable, et ce corps ne doit partir d'ici qu'après l'arrivée des hussards de Berchigny. J'ai donné à l'armée des Pyrénées un régiment de hussards, les officiers généraux et de l'Etat-major qu'ils m'ont demandés, ils m'ont pris 18,000 hommes de recrues, j'ai refusé jusqu'à présent ces 200 hommes de cavalerie qui ne peuvent pas leur être d'un grand secours et qui me sont indispensables. Cependant les députés du Comité civil et militaire de Narbonne, poussés sans doute par les généraux de cette armée, s'acharnent encore à vouloir me les enlever. (1)

---

vent seulement de légumes. Il se plaint encore de manquer de poudre parcequ'il en a été trop brûlé à Nice pour des cérémonies. Enfin il estime qu'il serait imprudent et dangereux de pousser à bout Marseille et Toulon, sans avoir des moyens coercitifs assez énergiques pour les réduire à l'impuissance.

(1) Arch. Nat., W, I 275 : Lettre de Brunet, datée de Sospel, le 29 juillet. Dans cette même lettre, Brunet dit que l'expédition projetée par Gênes, lui permettait, en tournant l'ennemi, de se rendre maître de Saorgio. Il signale comme très-importante la question des subsistances des troupes.

Le camp de Biot où se trouvaient provisoirement cantonnées les troupes qui devaient se porter au secours de Carteaux, reçut la visite de Barras et de Fréron, et ceux-ci dès leur retour à Nice, s'empressèrent de témoigner toute leur satisfaction à Brunet, puis ils ajoutaient :

« Nous vous dirons, Général, que plusieurs avis consécutifs paraissent confirmer la nouvelle que le général Carteaux a passé la Durance après s'être emparé d'Avignon ; on assure que la Légion des Allobroges a poursuivi les Marseillais jusques au bois des Taillades. Nous attendons avec impatience le courrier qui nous sera sûrement expédié pour nous annoncer cette heureuse nouvelle pour la Liberté du Midi.

« On dit aussi Aix dans la consternation ; si cela se vérifie, les communications de l'armée seront bientôt rétablies.

« L'escadre ennemie a paru au large de Ste-Marguerite, il a été compté 32 voiles dont quelques unes passèrent jusque par le travers de Villefranche, portant les couleurs Nationales.

« Nous ne doutons pas du courage qui anime toujours la brave armée d'Italie que vous commandés. Nous vous prions de lui témoigner au nom de la Convention Nationale toute sa satisfaction. Beaucoup de bataillons viennent de donner une nouvelle preuve de leur amour pour la Liberté en recevant avec acclamation l'acte Constitutionnel qui doit faire le bonheur de tous les Français.» (1)

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Barras et Fréron,

Pendant ce temps les Sections de Toulon ne restaient pas inactives, et forçaient Doumet, commandant la place de Toulon, à faire marcher sur Marseille le 2e bataillon des Bouches-du-Rhône qui était aux Iles d'Hyères et les débris du 10e bataillon du Var. (1)

De son côté, Brunet donnait ordre à quatre compagnies du camp de Biot, et à cinquante dragons de la garnison de Cannes de se porter à Fréjus et de se tenir à la disposition du citoyen Macquard, Lieutenant-Colonel du 1er bataillon de l'Hérault, chargé de la défense des côtes. Cet officier qui sortait depuis peu de la cavalerie avait toute la confiance de Brunet.

« Je ne garde ici, disait-il, aux Représentants du peuple, que le moins de dragons possible, ainsi qu'à Scarena, afin de les rassembler à Nice d'où l'on pourra les porter où besoin sera. J'écris au Ministre que je les retiens, vu l'urgence du service et le défaut de communications. J'ai ordonné hier la levée du camp du Belvéder; ce poste ne sera plus gardé que par des troupes

---

du 30 juillet.—Par cette même lettre, Brunet était autorisé à ordonner la levée d'une compagnie de gens du pays pour les opposer aux assassins répandus dans la région où l'on se battait.

(1) Arch, Nat., W I, 295 : Lettre de Doumet à Brunet, du 30 juillet.

légères. Ce mouvement me donne deux bataillons que je pourrai porter sur la côte, dans un moment pressé.

« Quant au mouvement que vous proposez sur St-Maximin, il faut d'abord savoir où est l'armée de Carteaux, mais ce qui doit être notre vraie boussole, c'est le retour des citoyens Le Roux et Loth avec la réponse de Toulon. Le commissaire Général Eyssautier a dû vous dire qu'il fallait absolument la connaître, pour prendre une bonne détermination.

Le Général en chef de l'armée d'Italie,

Brunet. » (1)

Par esprit d'opposition, sans doute, les Représentants du peuple n'acceptèrent pas la nomination du Lieutenant-Colonel Macquard et demandèrent que le général Labarre fut placé à la tête de l'armée destinée à combattre les rebelles du Var et des Bouches du Rhône. A Marseille, disaient-ils, et surtout à Aix, un parti n'attend que l'arrivée des soldats de la République pour se montrer. Il faut que la marche soit prompte, et nous nous plaisons à croire que sans tirer un seul coup de fusil nous entrerons dans Marseille. Toulon livré à lui-même nous ouvrira ses portes. Marseille vit en mauvaise intelligence avec Aix; environ deux mille Marseillais sont dans cette ville, ces Messieurs se battront

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet à Barras et Fréron, du 1er août.

comme à Avignon, c'est-à-dire en prenant la fuite. (1)

Le Général Paoli venait d'être déclaré traître à la République Française et mis hors la loi par le Comité de Salut Public. Le Procureur Général Syndic, les Commissaires du département de la Corse, les membres du Directoire et du Conseil Général de ce département étaient mis en accusation, et la Convention Nationale chargeait le Conseil Exécutif de déployer les forces de terre et de mer nécessaires pour mettre la Corse à l'abri de l'invasion des puissances coalisées et pour y faire exécuter les lois de la République. (2)

De son côté le Représentant Lacombe Saint-Michel écrivait de Calvi au Président de la Convention que les Patriotes n'attendaient qu'un secours pour repousser la tyrannie qui les opprimait, et que s'il était possible, sans affaiblir les garnisons, de réunir 4,000 ou 6,000 hommes disponibles, on pourrait serrer Paoli de bien près. (3)

Saisie de cette demande, le Ministre de la Guerre s'empressa de réclamer 4.000 hommes à Brunet

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Barras et Fréron, du 5 août.

(2) Aulard. — Recueil des actes du Comité de Salut Public, T. V. page 279 : Séance du 17 juillet 1793.

(3) Même recueil, T. V p. 469 : Lettre du 3 août.

avec ordre de les envoyer en Corse. Celui-ci considérait comme une grave imprudence de diminuer l'effectif de l'armée d'Italie :

« Je reçois à l'instant, Citoyen Ministre, l'ordre que vous m'adressez pour détacher quatre mille hommes de mon armée et les envoyer en Corse. Je ne vous ai point laissé ignorer, ainsi qu'aux Ministres vos prédécesseurs, et au Comité de Salut Public que l'armée d'Italie avait à peine reçu le tiers des recrues qui lui étaient nécessaires pour son complétement, les départemens qui devaient les fournir ayant été requis de les faire passer aux Pyrénées-Orientales.

« Cependant, j'ai de nombreuses garnisons dans les places maritimes, des troupes sur les côtes depuis Menton jusqu'à Fréjus et au-delà, et enfin une forte armée à demie portée du canon de la mienne qui n'attend que mon affaiblissement pour m'attaquer avec avantage, aussi ne puis-je soutenir ma position qu'avec l'appui de cinq bataillons de l'armée des Alpes qui couvrent ma gauche.

« L'envoi de quatre mille hommes en Corse ne pourrait donc s'effectuer qu'en exposant les départemens du Midy à une invasion certaine, vu l'affaiblissement de l'armée des Alpes, occasionné par les divers détachements qu'elle a fait marcher vers Marseille et Lyon. Indépendamment de ces raisons, l'expédition devient actuellement impossible par le défaut de bâtimens de transport que peut-être Marseille et Toulon refuseraient. Mais, quand même, nous en aurions le nombre nécessaire, quand nous aurions de l'argent et des vivres, comment faire

passer sans escorte le convoi à travers 84 voiles de guerre qui croisent constamment depuis Marseille jusqu'à Monaco? »

Le Général en chef de l'armée d'Italie,

Brunet. » (1)

En même temps qu'il était invité par le Ministre de la Guerre à envoyer 4.000 hommes en Corse, Brunet recevait des Représentants du peuple cette réquisition :

« Nous vous requérons, Citoyen Général, au nom du salut public, au nom de la Loi et de la souveraineté du peuple de détacher de votre armée cinq bataillons et au moins quatre au complet, l'artillerie et les dragons que vous jugerés nécessaire.

« Nous vous requérons de donner à cette force armée un Commandant qui, après avoir reçu vos ordres et vos instructions, se rendra au lieu de rassemblement qui pourrait être fixé vers Antibes.

« Le Général que vous désignerés à cette force armée sera tenu de faire sur le champ toutes les dispositions pour que sa marche sur Aix s'opère promptement.

« Il recevra de vous l'ordre de se concerter avec le Général Cartaux pour réprimer la rébellion des Marseillais et rétablir de suite les communications de l'armée d'Italie avec l'intérieur.

« Le Général, commandant, sous vos ordres, cette

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre datée de Sospel, le 8 août.

force armée, doit recevoir de vous celui de déférer aux réquisitions des Représentans du peuple.

« Cette force armée destinée à purger les départemens du Var et des Bouches-du-Rhône des rebelles qui les infestent, observera la plus grande discipline, respectera les personnes et les propriétés, arrêtera les ennemis du bien public, fera triompher les lois, l'Unité et l'Indivisibilité de la République.

« Il sera donné à cette force armée les munitions, les armes et tout ce que le Général en chef jugera devoir lui être nécessaire.

« Son rassemblement et sa marche sur Aix aura lieu le plustôt possible, tout retard à cet égard porterait atteinte aux intérêts pressants de la République qui nous prescrivent *ainsi qu'au Général de l'armée d'Italie, les présentes dispositions dont nous requérons l'exécution, sous peine contre ceux qui s'y opposeront de répondre de tous les événemens.*» (1)

Cette réquisition inattendue souleva les protestations de Brunet, qui ne pouvait se résoudre à diminuer l'effectif de son armée en présence d'un ennemi qui se montrait de jour en jour plus redoutable. Aussi jugea-t-il opportun de s'adresser au Comité de Salut public :

« Au moment où j'allais, Citoyens Représentans, faire

(1) Arch. Nat.,W I, 295 : Réquisition de Barras et Fréron, du 5 août.

partir mon courrier, j'apprends que l'armée de Cartaud est à St-Cannat près d'Aix, et je reçois, au même instant, une *réquisition des Représentans du peuple Barras et Fréron pour y porter cinq bataillons ou quatre bien complets; tous les dragons dont je pourrais disposer et du canon afin de renforcer cette armée.*

Quelque pressante que soit la réquisition, j'en ai suspendu l'exécution et voici mes motifs :

« 1° Il est impossible d'affaiblir encore l'armée d'Italie, sans l'exposer à être enfermée dans le Comté de Nice, ou à le perdre entièrement. Au devant de moi est une armée nombreuse, commandée par des Généraux habiles; à la vue des côtes se trouvent quatre-vingt-quatre voiles dont soixante gros vaisseaux tant Anglais qu'Espagnols ou Portugais, depuis cent canons jusqu'à soixante-quatre, lesquels en fournissant chacun le contingent de soixante individus effectueraient cinq mille hommes de troupes de débarquement, tandis qu'ils peuvent en donner le double sans arrêter leurs manœuvres. Ma lettre au Ministre explique parfaitement ma position.

« 2e D'après l'idée que j'ai des *chefs de l'armée Marseillaise et des meneurs du parti, je suis persuadé que si l'on pousse à bout Marseille et Toulon, ils ouvriront leurs ports aux Anglais, et de là, s'ensuivrait infailliblement la perte des départemens Méridionaux.* (1) Je crois aussi qu'il est politique d'attendre quelque chose du tems et

---

(1) Expressions remarquables. (*Annotation de Fouquier-Tinville*).

de la mobilité des circonstances; car il ne s'agit pas seulement de tirer des fers quelques patriotes, mais de sauver la République tout entière.

« 3° Les citoyens Barras et Fréron, ainsi que je vous l'ai précédemment observé, n'étant pas compétens pour délibérer, *la responsabilité retomberait en entier sur moi, soit pour les événemens de la guerre de l'intérieur, soit pour le Comté de Nice.* (1) Et, si j'ai acquiescé jusqu'à ce jour, contre le texte formel de la loi, aux arrêtés qu'ils ont rendus, ç'a été uniquement pour ne pas entraver la marche du service. *Jamais je n'eusse cru qu'ils se porteraient à des réquisitions de cette importance, lesquelles par les diverses combinaisons des événemens peuvent entrainer des malheurs irréparables* (2).

« D'après cet exposé fidèle de l'état des choses, le Comité de Salut public est à même de prendre une juste détermination. Il est essentiel qu'elle me parvienne le plus promptement possible. Et me conformant en tous points aux instructions qui me seront adressées de sa part, j'agirai avec le zèle et l'activité d'un véritable patriote et bon républicain.

Le Général en chef de l'armée d'Italie,

Brunet.

P. S, Quoique je fasse au Ministre de fortes représentations *sur l'impossibilité où je suis de fournir 4.000 hommes. Je ne pourrai m'y refuser si je reçois un second*

(1 et 2) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

ordre impératif et que l'on veuille les hazarder à travers les flottes ennemies pour se rendre en Corse. » (1)

Kellermann, Général en Chef de l'armée des Alpes et de l'armée d'Italie, se récriait également contre les réductions d'effectif qui visaient ses troupes : « Je n'ai jamais vu, disait-il, qu'avec de petits moyens il se fût fait de grandes choses. » Ces procédés, il les blâmait comme pouvant avoir des conséquences incalculables contre le bien de la chose publique, et lorsqu'on insistait auprès de lui, il déclarait qu'il était prêt à obéir, mais qu'il déclinait toute responsabilité. (2)

Kellermann pensait aussi que des mesures de répression trop vigoureuses pouvaient réduire au désespoir les habitants de Marseille et de Toulon, et les engager à appeler à leur secours les flottes anglaises et espagnoles signalées dans la Méditerranée. Il estimait qu'il fallait traiter avec indulgence les soldats révoltés contre la Convention : « Quelques entretiens fraternels opéreront plus sur nos frères d'armes que l'appareil des bouches à feu et de la mort. Ils ont été égarés un moment, je le crois. Eh bien ! ils expieront volontiers leurs torts,

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre du 6 août.

(2) Arch. de la guerre : Lettre de Kellermann au Comité de Salut public, du 18 juillet.

en demandant à se joindre à l'armée que je commande pour marcher à l'ennemi commun. » (1)

Fort de l'appui de Kellermann, Brunet fit valoir auprès de Barras qu'il avait besoin de toutes ses forces, pour la défense des côtes menacées par les flottes Piémontaises et Espagnoles assez puissantes pour débarquer jusqu'à 10.000 hommes, et il faisait ressortir qu'un échec aurait pour conséquence immédiate de faire perdre non seulement le ci-devant Comté de Nice, mais encore le département du Var :

«........ Les motifs qui ont déterminé ma conduite, ajoutait Brunet, votre délicatesse les approuvera. J'ai dû éviter qu'une énorme responsabilité pesât sur moi seul. Un Général auquel on demanderait un compte sévère des événemens malheureux, et à qui on pourrait faire un crime, même de ses succès, ne saurait prendre trop de précautions pour ne donner aucune prise à la malveillance. » (2)

VI — *Arrestation de Brunet*

La véritable cause du conflit survenu entre les Représentants du peuple et Brunet provenait dn

---

(1) Arch. de la guerre : Lettre de Kellermann au Comité de Salut public, du 26 juillet.

(2). Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet à Barras, datée de Sospel le 8 août 1793.

refus par celui-ci de reconnaître Fréron comme Commissaire près l'armée d'Italie.

Avec des hommes comme Barras et Fréron, ardents, audacieux, pleins d'ambition, il était impossible d'adopter une ligne de neutralité. Il fallait être leur ami, c'est-à-dire l'instrument servile de leurs projets, ou leur adversaire. En ce temps d'absence des lois, un Représentant du peuple était une véritable puissance. Engager une lutte avec lui c'était payer de sa vie cet acte de courage.

La Convention Nationale, dans sa séance du 30 avril 1793, avait décidé que quatre Commissaires seraient affectés à l'armée d'Italie, et avait nommé Barras, Despinassy, Baille et Beauvais.

Ceux-ci étaient à peine installés dans leurs fonctions, que par une délibération datée de Toulon, du 4 juin, ils s'adjoignaient Fréron et Roubaud leurs collègues à la Convention Nationale, à l'effet de se concerter tous ensemble sur les objets importants de la mission qui leur était confiée. (1)

Cette délibération n'avait pas été ratifiée par la Convention, et depuis la date de cette décision, celle-ci avait ordonné par l'article 3 du décret du 19 juillet 1793, que les Représentants du peuple ne

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Extrait des registres des procès-verbaux du Conseil de l'Administration des Alpes-Maritimes.

pourraient déléguer aucune des fonctions qui leur étaient confiées, dès lors, Fréron et Roubaud ne pouvaient être considérés comme Représentants en mission. D'autre part, Baille et Beauvais avaient été arrêtés et incarcérés à Toulon, et Despinassy, décrété d'arrestation comme Girondin, était en fuite. Barras restait donc seul. Or, l'article 18 du décret du 30 avril disposait que, pour l'exercice des fonctions qui leur étaient déléguées, les Commissaires pouvaient employer tel nombre d'agents qu'il leur était nécessaire, mais que pour agir utilement ils devaient être au nombre de deux.

C'est pour ce motif que Brunet écrivait à Barras le 20 juillet :

« Le Général Gauthier a dû vous dire de ma part, Citoyen Représentant, que le bruit général de l'armée était que le citoyen Fréron n'avait point de pouvoir auprès d'elle; que le décret avait nommé les seuls citoyens Barras, Beauvais, Lespinassy et Bayle. Votre autorité et la mienne seraient compromises si la copie de la lettre que vous m'avés adressée hier était envoyée officiellement avant que les pouvoirs du citoyen Fréron fussent connus. Vous devés sentir plus que personne, que dans ces moments difficiles, il ne faut pas donner des moyens aux malveillants d'agiter l'armée. J'attends donc cette pièce avec impatience pour réduire tous les calomniateurs au silence et faire rendre au citoyen Fréron tous les honneurs qui sont dûs à un Député de la Convention Nationale représentant du peuple auprès de l'armée d'Italie.

« Je pars demain pour la gauche de l'armée, vos logemens sont prêts ici, et quoique je n'y sois pas, vous trouverés chez moi tout ce que l'on peut avoir pour vivre dans un pays tel que celui-ci.

Le Général en chef de l'armée d'Italie,
BRUNET. » (1)

Cette lettre acheva de lui aliéner Barras et Fréron. Dès que ces farouches Montagnards en eurent pris connaissance, ils s'empressèrent d'y répondre :

«....... Vous dites que le bruit général de l'armée est que le citoyen Fréron n'avait point de pouvoirs auprès d'elle, et que le décret avait nommé les seuls citoyens *Barras*, *Beauvais*, *L'Espinassy et Roubaud*. Il est vrai que le citoyen Fréron n'est point par décret formel nommé Représentant du peuple près l'armée d'Italie; mais il est adjoint par un arrêté signé de tous mes Collègues et de moi pour exercer tous les pouvoirs qui nous sont délégués. Vu la communication interceptée depuis trois mois entre nous et la Convention Nationale, vu l'impossibilité phisique du citoyen Fréron de retourner à son poste, tous les passages étant fermés, cet arrêté d'ailleurs a été envoyé à la Convention Nationale et que nulle puissance humaine ne peut lui ravir ce caractère sacré ; *vous avés si bien reconnu ce principe que pareille*

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre à Barras, datée de Sospel.

objection n'a point été faite depuis un mois qu'il signe tous les arrêtés. (1)

La validité de la signature a-t-elle été contestée, quand elle a été apposée au bas de l'arrêté qui augmente de deux sous la paye du soldat, arrêté provoqué par lui et par moi ? Il est notoire qu'il avait voix délibérative dans toutes nos conférences, vous vous en souvenés, Général, et vous n'avés pas décliné ses titres dans la discussion importante dont la calomnie a encore tiré un parti scandaleux, qui eut lieu entre vous, Kellermann et les Représentans du peuple. Si un décret qui a peut-être été rendu d'après l'arrêté qui l'adjoint à la Commission, mais qui aussi est peut-être intercepté comme nos autres papiers, ne le constitue pas positivement Commissaire de la Convention près l'armée d'Italie, il l'est par la force impérieuse des circonstances, qui, de quatre que nous étions, réduit la Commission à un seul; il l'est pour le salut du peuple. Je dis plus : si ne pouvant sans exposer la dignité nationale, à des outrages et à une captivité flétrissante retourner à son poste à la Montagne de la Convention, il ne prenait pas sur sa responsabilité de remplir les fonctions de Représentant du peuple près l'armée d'Italie, dans la crise violente où se trouve la chose publique, il se rendrait coupable vis-à-vis de la Convention elle-même qui s'indignerait

---

(1) Brunet avait reconnu depuis plus d'un mois les pouvoirs de Barras et de Fréron. *(Annotation de Fouquier-Tinville.)*

de sa pusillanimité; il serait coupable envers les braves défenseurs de la patrie en opposant des formes aux cris de leurs besoins et de leurs réclamations

« Général, je crois vous parler en républicain; c'est dans le moment où vous savés par nous-mêmes que deux représentans du peuple sont absens depuis près de trois semaines, que deux autres viennent d'être arrêtés à Toulon et par conséquent dans l'impuissance de s'occuper de leur mission auprès de l'armée ; c'est dans ce moment où ces besoins s'accumulent, où l'attentat le plus sacrilège du fédéralisme envers la représentation Nationale se commet presque sous vos yeux ; c'est alors que vous, Général de la République Une et Indivisible, c'est dans une circonstance plus impérieuse et plus forte que tous les décrets, que vous contestés à un membre de la Convention Nationale le droit et les pouvoirs de s'occuper du soulagement de l'armée, de la sûreté de nos frontières et du salut de l'Etat. Quand moi je vous déclare que par l'absence volontaire et forcée mais effective de trois de mes collègues, je réunis à moi seul tous les pouvoirs qui leur étaient délégués, et qu'en vertu de ces pouvoirs et de l'arrêté qui adjoint à la Commission le citoyen Fréron, arrêté, saisi à Toulon dans les papiers de mes collègues, mais dont je vous garantis l'existence, je l'associe à mes travaux, à mes délibérations, à l'exercice de tous mes pouvoirs, et que c'est sur moi seul que pèse, vis-à-vis de la Convention Nationale, toute la responsabilité d'une démarche commandée par le salut public, par la situation de l'armée et qui sera, je n'en doute point, avouée hautement par la Convention Na-

tionale. »(1)

En présence d'un ennemi attentif à tout ce qui se passait chez nous, et prêt à profiter de nos moindres causes de faiblesse, il fallait bien se garder de jeter dans nos rangs des germes de division. C'est pourquoi, Brunet, avec ce désintéressement et cette droiture qui le caractérisaient, avait cru devoir fermer les yeux sur les décisions de Barras et de Fréron, ne s'attachant qu'à une seule chose : préparer le succès de ses bataillons. Si malgré le texte formel de la loi, disait-il, j'ai acquiescé jusqu'à ce jour aux arrêtés qu'ils ont rendus, ç'a été uniquement pour ne pas entraver la marche du service. (2) Il pensait ainsi écarter tout sujet de querelles intérieures, mais lorsqu'il vit ces hommes, dépourvus de toute autorité, s'acharner avec fureur à affaiblir cette armée qu'il voulait conduire à la victoire, il entra dans la voie périlleuse qui devait le conduire à l'échafaud, il contesta les pouvoirs des Représentants du peuple comme Commissaires près l'armée d'Italie. Il dévoila la vérité pour ne point endosser devant le pays une responsabilité grosse de dangers.

Barras et Fréron étaient trop clairvoyants pour ne pas s'apercevoir de la justesse des observations de

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre du 20 juillet.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet au Comité de Salut Public, du 6 août.

Brunet. Aussi s'empressèrent-ils de solliciter de la Convention la ratification de leur arrêté du 4 juin 1793, nommant Fréron Commissaire près l'armée d'Italie :

« Nous nous sommes trouvés dans une position bien extraordinaire. Barras, l'un de nous, était resté seul Représentant du peuple près l'armée d'Italie, nommé par décret de la Convention Nationale. Comme Fréron avait été adjoint précédemment par un arrêté de tous nos collègues, à l'exercice de nos pouvoirs, mais que pourtant un brevet ne le nommait point *ad hoc*, la circonstance de la fuite de Despinassy et de l'arrestation de Pierre Baille et de Beauvais a failli paralyser la Commission. Barras a maintenu pour son adjoint et considéré comme Représentant du peuple, ainsi que lui, le citoyen Fréron, qui lui devenait si nécessaire dans une crise aussi terrible. Nous espérons que la Convention Nationale ne désapprouvera pas sa conduite à cet égard, le salut du peuple étant la loi suprême. Il est même de la plus grande importance pour la chose publique, afin de donner au Citoyen Fréron plus de consistance et de caractère, et afin qu'on ne lui conteste pas l'exercice des pouvoirs qu'il partage avec Barras, qu'un décret formel ratifie l'arrêté qui l'a adjoint. Il se trouvera naturellement remplacer Beauvais, et, si Robespierre cadet et Ricord sont arrêtés en route, ce qui peut fort bien arriver, Barras ne se trouvera pas seul, et, comme ils sont parfaitement d'accord sur les grandes mesures de salut public, comme ils viennent de le prouver par leur conduite, la chose pu-

blique ne peut qu'y gagner. » (1)

A partir de ce moment, Barras et Fréron ne mirent plus de bornes à leurs attaques. Faussement prévenus, les derniers jours de juillet, que des députés de Toulon et de Marseille venaient d'arriver à Nice, ils donnèrent aussitôt l'ordre au citoyen Durand, commandant la place de cette ville, de procéder à leur arrestation. En prenant cette mesure de rigueur, ils espéraient établir que Brunet négociait secrètement avec les Corps administratifs de Toulon et de Marseille, et que ces négociations ne laissaient aucun doute sur sa trahison.

Ce dernier dût alors rappeler à Barras et à Fréron qu'ils avaient toujours reçu copie des lettres par lui adressées soit à Toulon, soit à Marseille, de même quede celles confiées aux citoyens Le Roux et Loth, lorsque ceux-ci furent chargés de sommer les Sections de Toulon de répondre nettement sur la cause de leur refus de laisser passer l'argent destiné à la solde des troupes :

« Cette recherche inquiète de votre part, citoyens représentans, blesse ma délicatesse. Toute la Nation rend justice à ma franchise et à ma probité. Cinquante ans d'une vie irréprochable, qui m'a acquis la considération

---

(1) Aulard. — Recueil des actes du Comité de Salut public T. V, p. 391 : Lettre de Barras et Fréron à la Convention, du 26 juillet 1793.

de mes concitoyens ne sera pas souillée par une perfidie.

La République m'a confié une de ses armées, j'en serai toujours digne, et quel que soit le sort de la cause que je défens, je mourrai sans reproches.

«Je n'ai point appelé de députés; s'il arrive, cependant que les autorités constituées de Marseille et de Toulon, avec lesquelles seules, j'ai correspondu jusqu'à présent, en envoyent vers moi, je ne les entendrai qu'avec vous, et vous donnerez à nos entretiens toute la publicité que vous jugerez convenable. J'écris au commandant de la place pour qu'il surveille leur arrivée, vous en prévienne afin que nous nous réunissions pour connaître l'objet de leur mission.

« Craignez, citoyens représentans, les lâches et les malveillans; c'est dans la désunion qu'ils cherchent leurs triomphes. Venez au quartier général, vous éclairerez ma conduite, de nuit et de jour, et vous ôterez à tous ces vils agitateurs l'espoir criminel des vues qu'ils se proposent.

Le Général en chef de l'armée d'Italie,

Brunet. » (1)

Barras et Fréron qui continuaient à exercer leurs fonctions de Commissaires près l'armée d'Italie, voulurent bien donner au Général Brunet ces explications :

« Nous recevons, citoyen Général, votre lettre du

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre à Barras et Fréron, du 31 juillet.

31 juillet par laquelle vous nous témoignez votre surprise sur une mesure de sureté ordonnée par nous au commandant de Nice.

« Quoique nous ne devions compte de nos opérations qu'à la Convention Nationale, nous nous empressons de vous faire connaître ce qui s'est passé à cet égard.

« A 10 heures du soir, nous fûmes prévenus que des députés de Toulon et de Marseille étaient dans la ville de Nice, nous requîmes sur le champ le citoyen Durand de les faire arrêter, et il ne fut aucunement question du général Brunet, ni du motif de la députation.

« S'il est quelqu'un qui doive être en garde contre les malveillans; s'il est quelqu'un qui doive faire justice des lâches imposteurs, c'est vous, général, à qui on dit ce qui n'est pas, et nous vous demandons justice contre ceux qui calomnient les meilleures intentions des représentants du peuple.

« Certes, général, nous vous avons prouvé notre loyauté, et nous avons prouvé à la France entière notre amour pour la République de manière à ne laisser aucun doute sur nos principes.

C'est le comble de la perfidie que de vouloir entreprendre de détruire l'harmonie qui doit régner entre nous. Vous savés, ainsi que nous, que le bien ne peut s'opérer que lorsque nous ne donnerons accès qu'aux sentiments d'intérêt public qui nous anime également. Loin de nous toutes défiances, nous concourons ensemble à tout ce qui sera avantageux aux braves défenseurs de la liberté, à l'unité, et à l'indivisibilité de la République.

« Voila citoyen, l'explication franche que nous vous

devions et qui convient au caractère dont nous sommes revêtus; vous nous trouverés toujours oubliant tout ce qui peut toucher à l'amour propre personnel pour nous occuper de l'intérêt général. » (1)

Les Marseillais ne désarmaient pas. Leur propagande toujours active consistait à susciter des ennemis à la Convention Nationale, et à rendre impossible tout rapprochement entre Brunet et les Représentants du peuple. (2) Ils prêchaient ouvertement la révolte, ils criaient avec rage leurs colères et leurs dégoûts, ils inculquaient aux Citoyens le dédain et la haine des Montagnards. Leur ardeur ne se fatiguait pas, leur action s'étendait un peu partout. C'est ainsi qu'ils invitèrent la Municipalité de Menton à se fédérer avec eux, lui offrant de l'argent et du blé comme gage de leur amitié. (3) Ce fut également par l'intermédiaire de cette municipalité que l'on fit parvenir à Brunet un manifeste imprimé annonçant entre autres choses la prochaine arrivée de deux Commissaires Marseillais.

Celui-ci se hâta de transmettre la copie de ce

---

(1) Arch. Vat., W I, 295 : Lettre datée de Nice, du 2 août.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet à Barras et Fréron, du 6 août

(3) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Bourguignon au commandant Rusca, datée de Menton du 1er août.

manifeste à Barras et à Fréron, en leur faisant observer « *que l'armée etant dans les meilleurs principes* » il n'y avait rien à redouter de la venue des Commissaires Marseillais. (1)

La présence de ceux-ci eut été nécessaire à Nice pour adopter un *modus vivendi*, et obtenir la levée de tous les obstacles qui retardaient l'envoi du blé et de l'argent venant de Toulon et de Marseille, mais les dissentiments qui existaient entre les Corps Administratifs de ces villes et les Représentants du peuple étaient trop profonds pour qu'une entente pût se faire. Aussi voyons nous Barras et Fréron adresser aux districts d'Arles, de St Rémy et de Tarascon une réquisition de former dans le délai de huit jours, un approvisionnement de blé, proportionné à leurs moyens. (2)

La question des subsistances fut le signal d'une lutte nouvelle entre Brunet et les Commissaires. En présence des dangers imminents qui menaçaient l'armée d'Italie exposée à manquer bientôt d'argent et de vivres, Brunet réclama de Barras et de Fréron une explication franche de leurs intentions.

Ceux-ci, après une cruelle lutte de conscience,

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet à Barras et Fréron, du 1er août.

(2) Arch, Nat., W I, 295 : Lettre de Barras et Fréron à Brunet, du 2 août.

la lui donnèrent dans une entrevue où toutes les questions furent longuement discutées. Force leur fut de reconnaître notamment que, dans les circonstances actuelles, ils ne pouvaient, sans violer la loi, délibérer et prendre des arrêtés en qualité de Commissaires près l'armée d'Italie.

La défaite qu'ils essuyèrent ainsi irrita profondément les Représentants du peuple. Leur humiliation fut d'autant plus grande qu'ils s'étaient placés vis-à-vis de Brunet dans une position hostile. Néanmoins, allant de l'extrême révolte à l'extrême résignation, ils déclarèrent s'incliner devant la loi dont ils se disaient les fidèles observateurs, se bornant à demander que l'on portât à la connaissance de l'armée le motif qui les empêchait d'exercer leurs fonctions :

« Il est essentiel, citoyen Général, que l'armée que vous commandez soit instruite du motif qui suspend l'exercice de mes pouvoirs, parceque des malveillants pourraient l'interprêter d'une manière peu convenable à mes principes et aux vôtres.

« Dans la conférence que nous avons eue ce matin, vous m'avez dit : « Je vous reconnais comme représen-
« tant du peuple près l'armée d'Italie, *mais le décret du*
« *30 avril dernier, article 18, déclarant expressément*
« *que les représentants du peuple près les armées ne*
« *pourront délibérer qu'au nombre de deux*; » (1) il est

(1) Souligné de la main de Fouquier-Tinville.

» de mon devoir de me renfermer au terme de la loi et «d'en demander l'exécution. » Je vous ai répondu : « que personne n'était plus disposé que moi à l'obser- « ver religieusement; *que l'arrestation criminelle de « nos collègues* me laissant seul près l'armée d'Italie « *avec le citoyen Fréron membre de la Convention Na- « tionale, et par un arrêté adjoint à nos travaux, j'atten- « drais l'époque où deux nouveaux collègues* (1) envoyés « par la Convention Nationale et attendus tous les jours, « me permettront de reprendre de concert l'exercice de » mes fonctions. »

« Alors je m'occuperai de nouveau du bonheur de la brave armée d'Italie. *Je ne doute pas que vous ne preniez toutes les mesures de salut public et que tous les défenseurs de la Liberté réunis sous vos ordres n'y concourent également. Connaissant le bon esprit qui les anime, j'espère que l'Union la plus parfaite régnera parmi eux et qu'ils demeureront fermes sous les drapeaux de la Liberté.* (2)

« Je n'ai voulu que le bien, que le triomphe des lois et de la Liberté; ma conscience m'assure que je l'ai fait d'accord avec Fréron mon collègue. J'employerai encore tous les moyens pour l'opérer quoique je ne sois plus chargé d'aucune responsabilité. Je suis tranquille au milieu de l'armée d'Italie, bien persuadé qu'elle ne souffrirait pas, ainsi que son général, qu'on attente derechef à la représentation Nationale.

» J'adresserai ma lettre à l'Etat-Major, veuillez bien

(1-2) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

ordonner qu'elle soit distribuée à l'armée.

Le Représentant du peuple près l'armée d'Italie,
Paul Barras. » (1)

L'observation présentée par Barras méritait d'être retenue, Brunet mit le plus grand empressement à condescendre à tout ce qu'on voulait de lui; dès le 7 août, jour de l'entrevue, il portait à la connaissance de ses troupes les raisons qui empêchaient provisoirement les Représentants en mission de s'occuper de l'armée d'Italie. Ces raisons étaient également consignées dans les pièces de comptabilité. (2)

Pendant que Brunet s'acquittait de ses engagements, Barras et Fréron, la rage dans le cœur, se rendaient au club de la Société Républicaine des Alpes-Maritimes, et là, devant les Niçois rassemblés en grand nombre, ils parlèrent longuement de l'outrage dont ils venaient d'être l'objet de la part de Brunet.

Des esprits sombres, soupçonneux et cruels ne voyaient partout que complots et conspirations. Les Généraux, principalement, étaient en butte à leurs défiances. Une tourbe de bas citoyens qui prodi-

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Barras à Brunet, du 7 août.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Ordonnancement au nom de la Nation et de la loi, en date à Nice du 7 août.

guaient leur encens à la vanité des Commissaires, prenant alors la parole représentent tous les dangers qui menaceraient l'armée d'Italie si celle-ci se trouvait privée de ses plus fermes soutiens. Ils demandent au nom de la Patrie et de leurs frères opprimés, que Barras et Fréron reprennent sur-le-champ leurs fonctions de Commissaires près l'armée, et que le général Brunet soit destitué et mis en état d'arrestation. Ils réclament encore que pour sauver le Midi de la France, les Représentants en mission marchent à la tête de plusieurs bataillons contre les rebelles de Toulon et de Marseille.

Il fallait se débarrasser de Brunet par un acte énergique, et ne pas renvoyer au lendemain l'issue d'un pareil combat. Une pétition portant la signature de plus de 130 citoyens, soldats et officiers, est aussitôt présentée à Barras et à Fréron :

« Citoyens Représentants,

« Les vrais patriotes de la Société Républicaine des Alpes-Maritimes viennent vous représenter le danger imminent où se trouve la chose publique par l'abandon que vous avez fait aujourd'hui de vos pouvoirs. Ils n'ont pu se dissimuler la perfidie de celui qui vous a prétexté un décret de la Convention Nationale qui dit qu'un seul représentant près les armées ne peut signer aucun arrêté. Ce n'est pas lorsque la Liberté est ainsi menacée que l'on doit invoquer des lois qui peuvent perdre cette même liberté. C'est au contraire le moment de

mettre en pratique cet axiome sublime : Le salut du peuple est la suprême loi. Hé quoi ! quel est donc la scélératesse de cet homme qui a reconnu vos pouvoirs il y a 15 jours, et qui aujourd'hui qu'il voit que nous sommes prêts à sauver les patriotes opprimés, c'est alors qu'il vient vous opposer un décret que la Convention Nationale n'aurait pas rendu si elle eût pu prévoir que des hommes eussent été assez lâches pour arrêter des Représentants. C'est donc au nom de la Patrie, c'est au nom de nos frères opprimés que nous demandons que vous rentriez sur le moment dans l'exercice de vos fonctions. Nous demandons que vous preniez de suite les mesures les plus rigoureuses pour sauver le Midi en marchant à la tête de plusieurs bataillons contre les rebelles de Toulon et de Marseille.

« Nous demandons en outre que le Général Brunet soit sur-le-champ mis en état d'arrestation et destitué.

«Telles sont donc,Citoyens représentants, les mesures que nous vous proposons et qui seules peuvent sauver la République.

A Nice,ce 7 août 1793, 2e de la République Française une et indivisible. » (1)

Au milieu de tant de haines, Brunet élève son cœur au dessus de ces rivalités d'une heure, de ces compétitions mesquines, ne songeant qu'à l'intérêt suprême de la France et de la République, mais les implacables Montagnards continuent à prendre

(1) Arch. Nat., W I, 295.

les mesures les plus audacieuses pour entraîner sa perte. A cette époque, les hommes ne comptaient plus, les êtres les plus vertueux ne pesaient d'aucun poids dans la balance populaire, leurs têtes ne tombaient pas sous le glaive de la justice, elles servaient d'enjeu à la terrible partie engagée entre la France et les puissances coalisées contre elle.

Grâce à l'aide et au concours des sans-culottes, Brunet est aussitôt dénoncé dans les clubs. Il est désigné aux factieux comme un aristocrate, comme un ami du trône. On lui reproche son titre de noblesse, son grade d'officier supérieur sous l'ancienne Monarchie. On sait combien était profonde la haine vouée par les Républicains aux partisans de l'ancien régime. Ils regardaient comme impolitique de confier une de leurs armées à des hommes qui pouvaient être amenés à combattre leur propre parti, c'est-à-dire celui qui redemandait un Roi, des nobles et des prêtres. Les démocrates s'inquiétaient de voir ces généraux placés entre leurs devoirs et leurs opinions. C'est pourquoi Brunet, considéré comme aristocrate, était attaqué de toutes parts et accusé de travailler au rétablissement de la royauté.

Le lendemain 8 août, nos fougueux révolutionnaires faisaient tenir au citoyen Durand, commandant la place de Nice, un ordre par lequel il était requis, sous peine de responsabilité, de reconnaître les Représentants du peuple près l'armée d'Italie et

de déférer à toutes les réquisitions. (1) En même temps une ordonnance de gendarmerie portait aux deux bataillons campés à Biot, l'ordre de rentrer à Nice le même jour.

Dès que ces faits furent connus de Brunet, il chargea le commandant de la place de Nice de notifier à Barras et à Fréron : 1° le décret du 15 juillet 1793 portant que les quatre Représentants du peuple auprès de chaque armée seront renouvelés par moitié tous les mois, et qu'ils ne pourront déléguer aucune des fonctions qui leur sont confiées. Et 2° le décret du 19 du même mois nommant Commissaires près l'armée d'Italie : Barras, Robespierre le jeune, Beauvais (de Paris), Pierre Baille, et prescrivant que les Représentants non maintenus devront se rendre sur-le-champ dans le sein de la Convention Nationale. (2)

Des quatre Commissaires récemment nommés, Barras était seul présent. Il se trouvait au surplus frappé d'impuissance par l'article 18 de la loi du 30 avril 1793 qui exigeait le nombre de deux Commissaires pour agir valablement. Quant à Fréron qui se considérait comme membre adjoint à la Commission, son nom n'avait jamais figuré sur aucun

---

(1) Arch. Nat., W I. 295.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet à Durand, du 8 août.

état présenté à la Convention, sa place était à la Convention Nationale où l'appelait le décret du 19 juillet. Brunet était donc fondé à leur dire : « Vous n'avez plus d'autorité, toute la responsabilité est sur ma tête par la circonstance.

« J'ai donné des ordres aux Bataillons de l'Union et du 7[me] du Var de retourner à Biot. Si vous vous y opposiez, ne pouvant délibérer et conséquemment vous rendre responsables, je déclare que je serais forcé de vous dénoncer comme rebelles aux lois du 30 avril, 15 et 19 juillet 1793.

« La liberté publique, l'armée d'Italie sont sur mon soin et j'en répons. Quant à la tranquillité de Nice, je charge le Commandant de la place de la maintenir en employant tous les moyens de discipline qu'il a en son pouvoir, et de me rendre compte de tout ce qui se sera passé pour que je fasse punir suivant la loi. » (1)

Brunet comprit le danger qu'il y aurait à laisser se prolonger ce conflit. Il crut en finir de suite, sortir victorieux de la lutte, écraser, anéantir toutes les calomnies en portant ses doléances à la tribune de la Convention, mais les têtes des Généraux n'étaient pas au dessus de la hache révolutionnaire déjà suspendue sur elles.

En principe la Convention n'aimait pas les Offi-

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet à Barras et Fréron, du 8 août.

ciers Supérieurs de l'ancienne Monarchie. « A la séance du 23 janvier 1793, dit notre distingué ami M. Saint-Yves, dans un article sur la délation dans l'armée en 1793, le chimiste Hassenfratz, ancien collaborateur de Lavoisier et fougueux démagogue, se plaignait que les armées de la République fussent encore commandées par des nobles; il ne voulait que des Généraux plébéiens. Et les motions dans cet esprit se succédent à toutes les séances suivantes : c'est Marat déclarant que jamais la liberté ne triompherait dans la République que lorsqu'un vrai sans-culotte serait à la tête de nos armées; c'est le Savoyard Doppet dénonçant les Généraux aristocrates et demandant que, dans chaque armée, il y ait un comité de propagande pour développer les principes du patriotisme le plus pur et préserver les soldats de l'influence des Feuillants. A propos de la motion de Doppet, un bon Jacobin faisait observer que le plan de Dubois-Crancé pour l'organisation de l'armée offrait encore des vestiges de féodalité : « Tous les défenseurs de la patrie doivent avoir la dénomination commune de soldats; hors le temps du service, il ne doit plus y avoir d'officiers: pourquoi un officier est-il toujours décoré de son épaulette quand un magistrat, un officier municipal ne portent pas toujours leurs insignes ? »

« Hébert, le *Père Duchesne*, b... en colère, exige une loi qui exclue de toutes les fonctions militaires les

ci-devant partisans de Lafayette : « Si l'on n'adopte cette mesure, c'en est fait de la République, c'en est fait de la Liberté; nous n'aurons fait qu'un rêve ; je demande le rappel de tous les intrigants qui sont encore à la tête de nos armées et qui sont encore dans le sein de la Convention. » De son côté, Robespierre voudrait que le tribunal révolutionnaire commençat ses opérations, non par les Jacobins, non par les députés de la Montagne, mais par les émigrés, mais par les Généraux qui ont trahi la patrie ...

« Lorsque la nouvelle de la trahison de Dumouriez est connue, il semble qu'un vent de suspicion, de défiance, souffle en permanence sur toute la France; les moindres actes, les moindres paroles, les moindres gestes sont imputés à crime et cette grande peur mène au régime de la Terreur. Il est facile de comprendre qu'aux armées, plus qu'ailleurs, tout devient matière à soupçon, à dénonciation. Etiez-vous battu, malgré votre courage, vos efforts, vos sages combinaisons, c'est que vous étiez complice de Dumouriez; n'aviez-vous pas tiré de la victoire tous les résultats possibles, c'est que vous étiez complice de Dumouriez; aviez-vous fait aux parlementaires ennemis l'accueil qui leur est dû de par les lois de la guerre et les traditions de la courtoisie française, c'est que vous aviez l'intention, comme Dumouriez, de négocier avec les Autrichiens ou les Prussiens, avec l'odieux Cobourg ou l'infâme Kal-

kreuth; vos magasins, par la faute des fournisseurs, manquaient-ils de fourrages, les équipements de vos soldats étaient-ils en mauvais état, les munitions n'arrivaient-elles pas en temps voulu sur le champ de bataille, vos troupes indisciplinées se livraient-elles au pillage, préfériez-vous les régiments de ligne aux bataillons de volontaires, c'est que vous étiez complice de Dumouriez.

« La capitulation de Valenciennes, les débuts de l'insurrection de la Vendée, le siège de Mayence et la révolte de Lyon, accrurent encore, dans une proportion extraordinaire, les méfiances des Jacobins à l'égard des Généraux et de leurs Etats-majors. C'est le moment où, soit par ambition, soit par peur, les hommes politiques se transforment en policiers et en délateurs. » (1)

C'est dans ces circonstances peu favorables que Brunet demanda aux membres de la Convention de sévir contre leurs collègues Barras et Fréron.

« Citoyens Représentans du Peuple,

« Je n'ai pas voulu vous distraire de vos travaux importants et je me suis toujours adressé au Comité de Salut Public pour l'instruire de ce qui se passait à l'Armée d'Italie, et c'est ici le moment de vous faire rendre compte de tout ce qui s'est tramé d'horreur et

---

(1) G. Saint-Yves.—La délation dans l'armée en 1793. Le Correspondant, du 23 décembre 1904.

d'intrigue contre moi pour me faire perdre l'estime et la confiance de la Convention Nationale; mais aujourd'hui je me trouve dans une position si extraordinaire que je ne puis me dispenser de vous l'exposer et de vous adresser toutes les pièces qui justifieront ma conduite dans cette occurrence infiniment critique.

« Le 7 de ce mois, je crus devoir m'expliquer avec le Représentant du peuple Barras et sur sa position à l'armée près de laquelle il a été délégué et sur sa prétention à *s'adjoindre le citoyen Fréron*, *membre de la Convention*, *pour continuer de donner à leurs actes la forme délibérative et suppléer aux deux représentans qui se trouvent en état d'arrestation à Toulon.* (1) Je lui présentai la loi du 30 avril, art. 18, et celles des 13 et 19 juillet art. 3; il se rendit aux dispositions de la loi et vous verrez qu'il l'a reconnue par la lettre qu'il m'a écrite le même jour et dont je joins ici copie.

« Tranquille sur une adhésion qui était si conforme à la loi je ne croyais plus n'avoir qu'à m'occuper des détails militaires de la place qui m'est confiée, mais ma surprise a été des plus grandes en recevant des citoyens Barras et Fréron, que contre la loi il persiste de s'adjoindre, la lettre dont je joins ici copie par laquelle vous verrez qu'ils se sont arrogés le droit de donner des ordres impératifs, sans réquisition au Général en chef,

---

(1) Brunet convient qu'il était instruit de l'arrestation des deux Représentans à Toulon. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

pour faire *marcher vers Nice deux bataillons que j'avais destinés à la défense de la côte et qui pour cet effet étoient campés au Biot près du Golfe Juan.* (1) J'ai cru devoir pour le bien du service donner des ordres *aux commandans de ces bataillons de retourner à leur camp, vu l'importance de sa position pour la défense de la côte.* (2) J'ai répondu au citoyen Représentant Barras et je joins ici la copie de ma lettre. J'ai donné en conséquence des ordres au commandant militaire de la place à Nice, dont je vous envoye copie. Vous jugerez, citoyens, quelle a été ma conduite dans cette circonstance; vous jugerez encore mieux par la copie cy-jointe de la lettre du citoyen Durand commandant à Nice *du prétexte dont se sont appuyés les citoyens Barras et Fréron pour sortir de la Loi.* (3)

« Je ne vous dissimulerai pas que j'ai lieu de soupçonner qu'ils n'influencent la garnison de Nice, et qu'il serait possible qu'égarée par l'opinion qu'elle pourrait avoir de leurs pouvoirs *elle ne s'écartât de ses devoirs pour se soumettre à leurs autorités*, si cela arrivait je ne puis balancer à faire les dispositions nécessaires pour *ramener cette garnison à l'ordre*; *il m'en coûtera sûrement beaucoup d'abandonner la position avantageuse où*

---

(1) Plainte de Brunet. (*Annotation de Fouquier-Tinville.*)

(2) Ordre contraire à celui des Représentans du peuple. (*Annotation de Fouquier-Tinville*).

(3) Morgue du Général Brunet. (*Annotation de Fouquier-Tinville*).

je me trouve vis-à-vis de l'ennemi pour n'avoir à réprimer que des actes hostiles que la malveillance et des prétentions injustes vous paraitront avoir excitées. (1)

« *Je terminerai donc pour vous demander justice de la conduite du citoyen Barras et plus particulièrement de celle du citoyen Fréron qui n'a nul caractère à l'armée et je vous la demande au nom du bien de la République et je me plais à croire que vous ne me la refuserez pas.*

Le Général en chef de l'armée d'Italie,

Brunet. » (2)

En même temps qu'il s'adressait à la Convention, Brunet continuait à correspondre avec les Représentants du peuple. Ce même jour, 8 août, il écrivait à Barras :

« Voici, citoyen Représentant, la conversation que j'ai eue avec vous à Nice :

« Vous m'aviez requis de faire partir cinq bataillons pour aller joindre l'armée de Cartaud. Si vous aviez voulu vous concerter avec moi, je vous aurais fait une observation, *mais vous m'aviez donné un ordre impératif*, sur lequel je vous ai présenté d'abord diverses réflexions. Je vous ai dit, que ma position auprès des Piémontais,

---

(1) Subterfuge du Général Brunet pour colorer son refus. Icy se développe sa trahison car abandonner de suivre l'ennemi pour s'opposer à l'exécution des Représentants du peuple, rien n'est plus criminel. (*Annotation de Fouquier-Tinville*).

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet à la Convention, du 8 août.

la défense des côtes, qui peuvent être attaquées par un débarquement depuis cinq jusqu'à dix mille hommes, exigeaient pour résister à tant d'ennemis la réunion de toutes mes forces; que si j'affaiblissais l'armée d'Italie, je m'exposais à perdre le cy-devant Comté de Nice et le département du Var. J'ai ajouté que d'après la loi du 20 avril, art. 18, vous n'étiez plus compétent à délibérer puisque vous étiez seul, je vous ai cité le décret des 15 et 19 juillet dont je joins ici copie. L'art. 3 s'oppose formellement à ce que les Représentans du peuple près les armées, puissent déléguer d'une manière quelconque les fonctions qui leur sont confiées, ce qui exclut toute nomination d'adjoint.

« D'après ces considérations, je n'ai point acquiescé à votre dernière réquisition. Telle est la vérité toute entière, tels sont les motifs qui ont determiné ma conduite, votre délicatesse les approuvera. J'ai dû éviter qu'une énorme responsabilité pesât sur moi seul. Un général auquel on demanderait un compte sévère des évènemens malheureux et à qui on pourrait faire un crime, même de ses succès, ne saurait prendre trop de précautions pour ne donner aucune prise à la malveillance.

« Une lettre de vous, citoyen Représentant, pour être adressée à l'armée doit donc contenir tous ces faits et rappeler les différents décrets sur lesquels est fondé mon refus. S'il en était autrement, s'il pouvait rester le moindre louche sur ma conduite, vous me forceriez pour ma justification à divulguer la lettre que j'écris au Comité de Salut Public, et qui, suivant moi, doit rester dans le plus grand secret. Votre amour pour le bien vous

inspirera le parti le plus utile à la République. Au reste, si vous croyez que ma mémoire soit infidèle, je m'en rapporte entièrement à la pièce que j'ai déposée sur votre bureau et dont j'ai fait passer copie au Comité de Salut Public. J'ai donné ordre au commandant de la place de vous laisser la garde d'honneur que vous aviez et de vous fournir les escortes que vous demanderiez tant pour vous que pour les agents que vous seriez bien aise d'employer. Rien ne me fera oublier ce qui est dû au caractère de Représentant du peuple dont vous êtes revêtu.

Le Général en chef de l'armée d'Italie,

Brunet. »

« P.S. C'est par oubli, citoyen Représentant, que dans ma dernière dépêche, je ne vous ai pas communiqué le post-scriptum de ma lettre au Comité de Salut public, à l'égard de quatre mille hommes que le Ministre de la Guerre veut détacher de cette armée pour les faire passer dans l'île de Corse. Il était ainsi conçu :

« Quoique j'aye refusé les quatre mille hommes que le Ministre me demande, par toutes les raisons que renferme ma lettre, je suis prêt à les céder, s'il me vient une seconde réquisition impérative, et si on veut les hazarder à travers les flottes ennemies pour se rendre en Corse. » (1)

Le Comité de Salut Public avait adopté, le 7 mai

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Brunet à Barras, du 8 août.

mai 1793, un véritable manuel à l'usage des Représentants du peuple aux armées, manuel qui était l'œuvre de Guyton, Barère, Bréard, Delmas, Robert Lindet, Danton, Delacroix, Treilhard et Cambon ; leur rôle y est exposé très longuement, dans un style pompeux : «... L'un des devoirs les plus essentiels des Représentants du peuple est de se concilier la confiance des Généraux. Les moyens de se la concilier doivent être grands, élevés comme le caractère dont ils sont revêtus.

« Les Généraux ne doivent pas apercevoir dans la surveillance des Représentants du peuple des motifs de défiance ou d'inquiétude; ils ne doivent voir en eux que des citoyens investis de grands pouvoirs pour les seconder puissamment, pour les soutenir de leur influence et augmenter la confiance publique.

« Plus la surveillance doit avoir un grand caractère, plus elle doit être active. Les Représentants du peuple doivent observer le caractère, les dispositions des Généraux; ils doivent étudier leurs principes, leur tactique, leurs mouvements, leur conduite. L'âme d'un héros Républicain s'ouvre à la confiance et dédaigne la dissimulation et la politique.

« Il est nécessaire qu'un Général soit investi d'une grande confiance, qu'il en ait le sentiment et la conviction; il faut qu'il ait une grande liberté, une grande indépendance, si l'on veut qu'il conçoive de grands desseins et d'heureux plans.

« La conduite des Représentants du peuple envers les Généraux secondera la hardiesse et l'élévation de leurs

desseins et de leurs entreprises; ils observeront tout ce qui peut être grand, utile et soutenu, et ce qui ne serait qu'audacieux et téméraire.

« Les Généraux ne doivent voir dans les Représentants du peuple qu'un appui prêt à les soutenir dans tout ce qu'ils entreprendront pour la défense de la République et le succès des armes.

« Les Représentants du peuple observeront la conduite des Généraux de division, des Généraux de brigade et de tous les Officiers de l'armée; ils s'assureront de la confiance qu'ils ont dans le Général, de leur zèle, de leur exactitude à se conformer à ses dispositions, à faire exécuter ses ordres et en assurer le succès.

« S'il se trouve encore parmi les Officiers Généraux et les Officiers et sous-Officiers de tout grade des Français indignes de porter ce nom, qui ne se dévouent pas sans réserve au maintien de l'égalité et de la République, ils les suspendront, ils les feront aussitôt remplacer suivant le mode prescrit par la loi du 24 février, et, si les circonstances ne permettent pas de les remplacer suivant ce mode, ils commettront pour quinze jours seulement à l'exercice des fonctions des militaires d'un grade inférieur connus par leur civisme.

« Ils ordonneront la répression de tous les Officiers suspects, pourront en commettre provisoirement, et leur enjoindront de se retirer à vingt lieues des frontières et des armées..... » (1)

---

(1) Aulard. — Recueil des actes du Comité de Salut public, T. IV, p. 25.

Loin de chercher à se concilier la confiance du Général en chef de l'armée d'Italie, les irascibles Conventionnels Barras et Fréron avaient mis entre eux et celui-ci un abîme sans fond. (1) Fréron, moins prudent que son collègue, représentait Brunet comme toujours opposé aux mesures de Salut public réclamées par eux, et jalousant injustement le Général patriote Lapoype. (2)

La campagne d'outrages menée par Barras et Fréron portait ses fruits, Poultier, l'un des Représentants des Bouches-du-Rhône, écrivait au Comité de Salut public : « Robespierre (3) et Ricord (4) vous apprendront bientôt que Brunet est un des plus grands protecteurs des fédéralistes. Les Officiers de la

(1) Aulard.—Recueil, etc., V, p. 495 : Lettre de Barras et Fréron, du 6 août, annonçant faussement qu'ils viennent de suspendre Brunet.—En même temps ils dénoncent un aide de camp de Brunet, le citoyen Dupuy, commandant du 3e bataillon de la Haute-Garonne, qui est en ce moment à Paris, et demandent qu'il ne revienne pas à l'armée d'Italie.

(2) Aulard. — Recueil, etc., V, p. 485 : Lettre de Fréron du 5 août.

(3) Il s'agit de Robespierre le jeune, en mission à l'armée d'Italie.

(4) Aulard. — Recueil, etc., V, p. 325 : Ricord (du Var) fut nommé Représentant en mission à l'armée d'Italie en remplacement de Pierre Baille, démissionnaire. Décret de la Convention du 21 juillet 1793.

marine à Toulon ont corrompu nos troupes et les font marcher contre nous Nous ferons tête à ces orages; nous vous laissons le soin de punir les traîtres.... » (1)

Dans l'armée d'Italie, un grand esprit d'insubordination se manifestait parmi les corps qui semblaient demeurer étrangers au mouvement révolutionnaire. Des soldats, des officiers et parfois des bataillons tout entiers, critiquaient les actes du Général en chef, les blâmaient et les dénonçaient. Un volontaire, Claude Billard, écrivait à son père Benoît Billard à Châteauvillain (Isère) : « Brunet vient d'être dénoncé dans la Société populaire de Nice par toute l'armée comme un traître à la patrie. Le Général Brunet, qui avait mérité d'être le chef de l'armée par son courage et son savoir faire, et qui avait réuni la confiance de tous les vrais Républicains, n'est plus qu'un scélérat qui commençait depuis quelques jours à marcher sur les traces de Dumouriez et de Lafayette en jouant le même rôle... Il faut espérer que cette nouvelle trahison découverte sauvera encore une fois la République et ouvrira les yeux de ceux qui s'endorment trop tranquillement sur la confiance des généraux.... » (2)

---

(1) Aulard.—Recueil, etc., V, p. 493 : Lettre de Poultier du 6 août. Dans cette lettre, Poultier ajoute que Marseille, Bordeaux, Lyon, Digne, Nantes et Caen conservent l'espérance d'avoir un Roi, en faisant périr sur l'échafaud les Montagnards et les Jacobins.

(2) Arch. Nat., W I,295 : Lettre datée de Nice, du 9 août 1793.

Le caporal Ferréol Douillet disait à son beau-frère « Je vous annonce comme certaine la perfidie et la trahison du Général Brunet, qui était coalisé avec les conspirateurs de Toulon et de Marseille dont les crimes atroces ont coûté près de six cents patriotes dans ces deux villes. Oui, je le dirai toujours, nous ne devons pas nous endormir sur la confiance que nous pouvons avoir sur un chef. Les trahisons, dont nous avons eu des preuves authentiques et si convaincantes, doivent assez nous faire ouvrir les yeux sur nos propres intérêts et sur ceux de la République entière, puisqu'il s'agit de la sauver et d'établir la liberté sur des bases inébranlables..... » (1)

Un officier du 3e Bataillon des Bouches-du-Rhône, Joseph Estellon, en faisant le serment le plus solennel de mourir pour servir la Nation et pour sauver la Patrie, signalait aux Représentants du peuple la trahison du Général Brunet et demandait contre lui une punition sévère. (2)

Enfin les soldats, sous-officiers et officiers du 2e Bataillon de Vaucluse, dans un manifeste transmis aux Représentants du peuple, faisaient valoir toutes les raisons qui auraient dû empêcher Brunet de contester les pouvoirs de ces derniers, et l'accusaient

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre datée de Nice, du 9 août 1793.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre sans date, adressée à Barras et Fréron, au nom du 3e Bataillon des Bouches-du-Rhône.

d'avoir commis un crime de haute trahison en laissant son armée dans l'inaction, tandis que les départements voisins étaient en état de contre-révolution: « O ma patrie, s'écrient-ils, seras-tu toujours en proie aux trahisons de ceux qui étaient chargés de ta défense ? Verra-t-on toujours parmi nous des hommes vendus aux tyrans? Oh ! non, nous mettrons un terme à leur audace, la loi fera tomber leurs têtes parricides... Soyez les libérateurs des départements du Midi... Donnez-nous un chef digne de la cause pour laquelle nous avons à combattre. Mettez à notre tête le brave Lapoype, cet intrépide défenseur du peuple Français, et soyez assurés que nous laverons dans le sang des traîtres l'injure faite à la République une et indivisible. » (1)

Néanmoins Brunet demeurait ferme à son poste, s'efforçant de comprimer, dans l'étendue de ses pouvoirs, tous les symptômes d'agitation; il y réussissait assez bien, et le 9 août, il adressait à ses troupes l'ordre suivant :

« *Aucun Commandant ne recevra des réquisitions du citoyen Représentant du peuple Paul Barras, qui ne peut délibérer seul d'après la loy du 30 avril 1793, art. 18, portant que les représentans délibéreront au nombre de deux.*

« Celle du 15 et 19 juillet, dit, art. 3, qu'aucun repré-

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Manifeste portant 51 signatures, datée de la Bollena le 12 août 1793.

sentant ne pourra transmettre les pouvoirs qui leur sont délégués; conséquemment l'armée ne peut reconnaître le citoyen Fréron que le représentant Barras s'est adjoint comme représentant près l'armée d'Italie. Ceux déterminés par le même décret pour ladite armée, et qui doivent être les seuls reconnus quand le nombre est compétent, sont : Paul Barras, Robespierre le jeune, Beauvais de Paris et Pierre Baile.

« On continuera toujours au citoyen Barras la garde d'honneur, et on lui fournira toutes les escortes qu'il demandera pour la sûreté de sa personne et pour ceux qu'il serait dans le cas d'envoyer pour porter des dépêches.

« *Cet ordre n'est que pour mettre ma responsabilité à l'abry, attendu que par la circonstance elle porte toute sur ma tête, et* qu'il serait trop dangereux dans ce cas de laisser agir d'après des réquisitions illégales.

Le Général en chef de l'armée d'Italie,

Brunet. » (1)

Barras et Fréron ne perdaient pas de vue leur victime, et s'acharnaient à en précipiter la chute. Tremblant que des lenteurs ne donnâssent à Brunet le temps de préparer à son profit une manifestation populaire, ils assumèrent sur leur tête une responsabilité écrasante. Le 8 août, ils le suspendent de ses fonctions, adressent une proclamation à

(1) Arch. Nat., W I, 295.

l'armée d'Italie, puis se plaçant sous la garde de deux bataillons, ils le mettent en état d'arrestation, et donnent le commandement provisoire au Général Dumerbion. En même temps, ils font connaître au Ministre de la Guerre les décisions qu'ils viennent de prendre, et sollicitent de sa bienveillance la nomination de Lapoype comme Général en chef de l'armée d'Italie. (1)

Brunet, qui était alors au camp sur la montagne, aurait pu résister à cette violation flagrante du droit des gens. Son Etat-Major lui était entièrement dévoué, et beaucoup de ses soldats partageaient son indignation contre les excès de Paris, mais il ne voulut opposer aucune résistance et résigna son commandement général entre les mains de Dumerbion, Général plus ancien, donnant ainsi l'exemple de l'abnégation et de la soumission aux lois.

Le premier pas et le plus important était fait; Brunet se trouvait enfin dépouillé de tout, et sans défense aux mains de ses ennemis.

La joie fut grande dans le camp des Austro-

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre écrite de Nice, le 8 août, par Albertin, volontaire de l'armée d'Italie, au Comité d'Aix, et remise au bataillon de surveillance par le citoyen Cristine, député d'Aix. Dans cette lettre, Lapoype, beau-frère de Fréron, est désigné comme un *fameux maratiste*.

Sardes, quand on apprit que l'intrépide Brunet, celui dont les vertus, le dévouement et les efforts incessants avaient mis l'armée d'Italie en état de défendre ses frontières, était tombé au pouvoir de ses ennemis.

De leur côté, les amis de la Montagne applaudissaient aux mesures de rigueur prises par les Représentants du peuple. Lautour, Lieutenant au 3e Bataillon d'Infanterie légère, commandant la compagnie Casanova, prononçait un discours contre le traître Brunet aux deux compagnies de chasseurs qu'il commandait sur la gorge de la Giandola. (1)

Les Sans-culottes du 7e Bataillon du Var ne manquèrent pas d'adresser à Barras et à Fréron leurs félicitations :

« Représentants Français,

« Les mesures vigoureuses que vous venez de prendre étaient bien dignes de ceux qui ne veulent que le bonheur du peuple. *En suspendant Brunet*, (2) vous avez sauvé les départements du Midi embrasé par l'aristocratie; vous avez fait ce que la patrie demandait de vous et vous vous êtes montrés les fermes soutiens de la Liberté. Recevez-en notre adhésion. Depuis longtemps

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettres des 17 et 24 août.

(2) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

cet homme par l'insouciance qu'il montrait sur l'oppression des patriotes témoignait assez qu'il ne voulait rien moins que la perte de la République, et le refus qu'il a fait de reconnaitre la représentation Nationale a mis le comble à sa perfidie. (1) Mais vous avez déconcerté par *votre sagesse ses projets liberticides*; (2) les ennemis de la chose publique *n'auront plus maintenant à se réjouir de leurs trames criminelles; nous n'aurons donc plus à gémir sur le sort de nos frères.* (3) Bientôt une armée de Sans-culottes ira les délivrer *du joug qui les opprime* (4) et les soldats républicains apprendront à *ceux qui veulent les remettre dans les fers que les hommes qui chérissent la liberté savent mourir pour elle.* (5)

« Nous sommes avec des sentiments du plus pur civisme les Sans-culottes du 7e Bataillon du Var. » (6)

Brunet n'était pas seulement un habile stratégiste : il était encore un général populaire. Sur tout le littoral, de Nice à Marseille, son nom excitait le plus vif enthousiasme. Les Toulonais saluaient en lui les vertus Républicaines. On avait conçu de grandes espérances de ce noble soldat qui avait abandonné sa retraite de Manosque pour voler au secours de la

---

(1-2-3-4-5-) Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

(6) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre du 10 août, signée par Cadar, commandant, et par 24 Officiers, sous-officiers et soldats, suivie de cette annotation : Tout le bataillon brûle du même désir, et ne pouvant signer, parle par la bouche de son Commandant.

patrie en danger. Les efforts qu'il avait tentés avec Kellermann pour obtenir qu'aucune lutte fratricide ne fut engagée avec les Toulonais et les Marseillais (1) lui avaient valu un surcroît de popularité. Ses projets larges et féconds n'avaient pas tardé à se heurter contre les vues étroites et mesquines de Barras et de Fréron, mais l'estime et l'admiration des honnêtes gens entouraient toujours le Général en chef de l'armée d'Italie.

Le Comité Général des Sections de Toulon en permanence, qui devait plus tard élever la voix en faveur de Brunet et tenter plusieurs fois de le délivrer, ne connut pas tout d'abord son arrestation.

Confiant dans l'honnêteté et le patriotisme de ce Général, ce Comité crut utile de l'éclairer sur les véritables opinions politiques des Toulonais, et de l'inviter à venir au besoin, se réfugier au milieu d'eux.

« Citoyen Général,

« Nous vous avions adressé deux lettres et nous ignorons si elles vous sont parvenues. Notre but était de vous faire connoître les sentiments des Toulonois

---

(1) Aulard. — Recueil, etc., VI, p. 322 : Lettre de Barras du 6 septembre. Dans cette lettre, Barras dit que Kellermann et Brunet s'opposèrent fortement à sa proposition de marcher avec trois ou quatre bataillons sur Marseille, dès le principe de la rébellion.

qu'on calomnie si injustement. Nous aimons et nous voulons la République; nous sommes amis des Loix et nous ne nous sommes soulevés que contre les factieux qui les violent et qui en abusent pour persécuter les honnêtes citoyens. Ce sont les principes et les sentiments qui doivent animer tous les vrais Français, et persuadés que ce sont les vôtres, nous désirerions que vous les inspirassiés aux soldats que vous commandés. Mais peut-être des intrigans les ont séduits et trop souvent *on a vu des généraux braves et francs* (1) victimes des cabales et des brigues que *l'ambition formait contre eux*; *on peut tromper* (2) et suborner des soldats et les indisposer contre leurs chefs, mais un chef qui a du courage sait déjouer ces sourdes menées. Sans doute tous les soldats de l'armée d'Italie ne sont pas capables de se laisser aller à la séduction et s'ils craignoient que leurs principes ne fussent pas accueillis parmi leurs camarades, ils le seroient parmi nous, ils trouveroient dans nos murs un asile assuré. Tous les bons *citoyens y sont reçus avec empressement*, (3) les soldats et les Généraux même *s'ils venoient y chercher une retraite* (4) y seroient embrassés comme des frères et des amis. Les Toulonois ne sont pas à craindre pour ceux qui aiment la liberté et qui ont de l'honneur, et, s'ils n'étoient menacés par les ennemis de la Patrie, s'ils n'avaient besoin de subsistances et de munitions pour leur propre défense, ils

---

(1-2-3-4). Souligné à l'encre rouge de la main de Fouquier-Tinville.

les partageroient avec leurs frères de l'armée d'Italie et voleroient tous au-devant d'eux pour fraterniser avec leurs camarades et leur brave Général.

« Tels sont, Citoyen Général, les sentiments fraternels des membres composant le Comité Général.

« Toulon le 11me août, à quatre heures du matin.

« G. Enouf, président; Reboul, vice-président; Mélizan, secrétaire; J. Mourgue, secrétaire adjoint. » (1)

Lorsque cette lettre arriva à Nice, portée par un jeune émissaire de Toulon, le nommé Dominique-Fabre Espier, natif d'Aix, postillon au bureau de Toulon, Brunet avait été arrêté et jeté en prison depuis plusieurs jours. Perdue par Espier, ou peut-être volée à celui-ci pendant son sommeil, (2) la lettre fut remise à Barras et à Fréron qui s'en firent une arme d'accusation contre Brunet, qu'ils déclaraient traître à la patrie pour son refus d'obéissance à leurs réquisitions, et pour son refus d'envoi de troupes contre les Marseillais et les Toulonais.

---

(1) Arch. Nat., W I, 295.

(2). Arch. Nat., W I, 295 : Procès-verbal d'enquête de Durand commandant de place à Nice, du 13 août. Dans cette enquête, il est dit que 800 fr. furent promis à Espier pour porter la lettre à Brunet. Interrogé à son tour, Jean-Joseph-François Jossy, natif de Digne, Capitaine au 3me bataillon des Basses-Alpes, aide de camp du Général Brunet reconnut que le Comité central de Toulon avait fait parvenir, quelques jours auparavant, une dépêche à ce dernier par un gendarme.

Le 13 août, Brunet était dirigé sur Paris pour rendre compte de sa conduite. Il se mit en route avec une escorte de 50 gendarmes,(1) ne se doutant pas que l'échafaud était le terme de son voyage.

Dans l'après-midi du 14, il arrivait à Entrevaux, place forte commandée par le Général Lestanduère. Le spectacle d'un homme maître la veille d'une des clés de la France sur les frontières d'Italie, aujourd'hui entouré de gendarmes comme un criminel, avait profondément ému la population d'Entrevaux. Le Général Lestanduère fit rendre les honneurs militaires à l'ancien Général en chef de l'armée d'Italie. M. Bagis, Maire, lui donna chez lui une large et généreuse hospitaltié, (2) et Brunet reprit sa route le lendemain matin de très bonne heure.

En arrivant à Paris, Brunet fut enfermé à l'abbaye et transféré à la Conciergerie quelque temps après.

Les Toulonais envisagèrent avec effroi les conséquences de l'arrestation de Brunet. Ils savaient que celui-ci voulait franchement la République, mais que, comme eux, il la voulait sans effusion de sang. Quelle serait l'attitude du nouveau Commandant en chef de l'armée ? Verrait-il également dans les fé-

---

(1) Arch Nat. W I, 295 : Lettre de Savournin fils, négociant, envoyée du Luc à Marseille, le 12 août.

(2) Arch. départementales des Bouches-du-Rhône, série 4, liasse 491 : Lettre du 18 août.

déralistes des patriotes sincères qui gémissaient des maux de leur patrie et qui voulaient la ramener au règne de la liberté et de l'ordre public? Rien ne semblait le faire espérer.

Le nommé Albertin, volontaire de l'armée d'Italie, annonçant au Comité des Sections de Toulon la nouvelle de l'arrestation de Brunet et son remplacement par Dumerbion, faisait entrevoir que ce changement dans le commandement général aurait pour conséquence de faire marcher des troupes contre les Marseillais, que l'on se plaisait à dénigrer, et qu'on représentait se livrant à la fabrication de pièces de monnaie à l'effigie de Louis XVII. D'ailleurs, ajoutait-il, l'armée n'a plus de vivres que pour huit jours, et l'escadre anglaise se voit tous les jours devant notre ville. (1)

Une lettre anonyme, envoyée de Nice au Président du Comité central des Sections de Marseille, faisait également connaître le sort réservé aux fédéralistes de cette ville, et les mesures qu'une sage prudence commandait de prendre :

« Citoyen,

« Le vif intérêt que je prends à la situation critique de Marseille, m'oblige à vous mander que le Général Brunet a été destitué de son commandement en chef de l'armée d'Italie par Paul Barras et Fréron, membres de

(1) Arch. Nat., W 1. 295 : Lettre du 10 août.

la Convention Nationale, Commissaires auprès de cette armée. Le principal grief qu'avaient ces anarchistes contre lui, c'est qu'il n'a pas voulu leur donner des troupes pour marcher sur votre ville. Dumerbion qui remplace le Général Brunet est aussi scélérat qu'eux, il a tout accordé et vous ne tarderés pas d'apprendre qu'une partie de l'armée marche sur Toulon et sur votre ville. Lapoype doit en avoir le commandement, ils en veulent surtout à Pignan. Déjà, le bataillon des Bouches-du-Rhône, connu sous le nom de l'Union et le 7e du Var, ont reçu des ordres pour se rendre à Fréjus. Ces bataillons sont les plus fermes appuis de ces Conventionnels.

« Faites, je vous prie, citoyen, part de ma lettre au Comité central et aux Sections, pour que la ville de Marseille prenne une détermination ferme et digne d'elle et qu'elle fasse oublier ce qu'elle était il y a quatre mois. Qu'elle oppose aux desseins perfides de ces anarchistes des bonnes troupes composées des vrais Marseillais. Il n'est plus tems de le cacher, c'est du premier choc que dépend le sort de Marseille, celui de toute la Provence et peut-être de la France entière. Si ces brigands ont l'avantage, qu'elle s'attende aux cruautés les plus inouïes ; si les Marseillais triomphent, la paix, la tranquillité et la sureté des honnêtes citoyens est assurée.

« Que l'on veille surtout sur les partisans que ces Maratistes avaient dans notre ville, ils ne sont point anéantis, ils rongent leur frein dans le silence, mais ils attendent le moment pour se montrer avec plus d'audace

et assouvir leur rage. J'espère qu'il n'arrivera jamais que les recherches les plus exactes seront faites dans la ville et que les mesures sages et prudentes et très soigneuses que l'on prendra pour connaitre les étrangers rompra toutes leurs ruses et déconcertera les espions. » (1)

Les fédéralistes provençaux, revenus de leur première stupeur, firent de nouvelles levées, équipèrent leurs volontaires, et les dirigèrent contre les soldats de la Convention Nationale placés sous le commandement de Carteaux.

M. de Villeneuve avait été investi du commandement des insurgés dont l'effectif était d'environ 3.000 hommes. Il couvrait les villes d'Aix et de Marseille, s'appuyant à la Durance et à l'étang de Berre, avec ses avant-postes à Lambesc, Salon et Saint-Chamas. Il s'y fortifia, pendant que les Républicains attendaient vainement des renforts, des munitions et de l'argent. (2) Les Républicains et les fédéralistes se rencontrèrent à Cadenet. Le 9 août, un détachement de 1200 insurgés, avec six pièces de canon, entreprit de gagner la rivière de la Durance et s'empara de la ville et du château de Cadenet. Les troupes de la République, qui défendaient ce poste, furent

---

(1) Arch. Nat. , W I, 295 : Lettre du 12 août.

(2) Krebs et Moris. — Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution. 1792-1793. p. 368.

obligées de se retirer. Elles n'avaient point de canons, et la batterie des Marseillais couvrait de mitraille la plaine qui borde la Durance. Mais le lendemain, secourues par 6.000 hommes venus des districts de Carpentras et d'Apt, elles prirent une éclatante revanche ; le combat ayant recommencé avec un nouvel acharnement, les fédéralistes plièrent et se rompirent enfin, dans le plus grand désordre, s'empressant de regagner la rivière. Un des chefs des rebelles Marseillais, le commandant Arbaud, fut dangereusement blessé et fait prisonnier. (2)

Pendant que les Marseillais, chassés de Cadenet, s'enfuyaient dans la direction de Salon, qu'ils ne devaient pas tarder à évacuer, les Comités des Sections de Toulon et de Marseille se prononçaient pour la délivrance de Brunet, rappelant que c'était pour n'avoir point voulu marcher contre Toulon et Marseille qu'il avait encouru sa disgrâce.

« Les lettres de nos Commissaires à Toulon, nous ont annoncé la destitution du Général Brunet, une lettre postérieure de lui dont nous vous transmettons copie

---

(2) Aulard, — Recueil, etc., VI, p. 7 ; Lettre de Rovère et de Poultier à la Convention, datée d'Avignon le 16 août 1793. Dans cette lettre, ceux-ci disent encore qu'ils ont fait les réquisitions nécessaires pour chasser les Marseillais de Manosque où Robespierre et Ricord ont couru les plus grands dangers.

nous donne à cet égard un avis important qui n'est pas à négliger. Vous y verrez que ce n'est que parce que ce Général *n'a pas voulu seconder les desseins pervers des Commissaires Conventionaux contre nous qu'il a encouru la disgrâce et qu'il va être livré à ses bourreaux.* (1)

« La générosité et la reconnaissance nous imposent l'obligation de faire tous nos efforts pour soustraire le Général Brunet à des vengeances auxquelles il n'est en butte que pour avoir voulu servir la cause de la patrie et de l'humanité. Ne trouverions-nous pas même dans cet acte de justice un grand intérêt puisqu'en attachant Brunet à notre cause nous nous attacherions une partie de l'armée d'Italie, dont il a si bien mérité la confiance et l'amour.

« Par ces considérations nous vous invitons, Citoyens, à consulter dans votre sagesse si vous pourriez concourir à une mesure si intéressante pour le salut public. Voyez s'il ne seroit pas possible d'y faire contribuer le détachement que vous avez envoyé à Manosque. Vous pourriez même exciter son zèle par l'appas d'une récompense que nous vous autorisons à leur promettre dans le cas de succès. Ne négligez aucun des moyens qui sont en votre pouvoir pour délivrer le vertueux Brunet.

« Nous fesons passer les mêmes invitations à quelques Communes des Basses-Alpes pour les engager à concourir à la réussite de ce projet qui nous paroit si

---

(1) Passage important. (*Annotation à l'encre rouge de Fouquier-Tinville*).

intéressant que nous croirions manquer à l'intérêt public, si nous négligions quelqu'un des moyens qui peuvent y contribuer.

« Nous ne doutons pas que d'après les considérations que nous avons exposées, vous ne soyez convaincus comme nous qu'il ne faut regretter aucun sacrifice pour délivrer le Général Brunet des mains de ses ennemis et des nôtres, puisqu'il n'a pas craint lui-même de s'exposer à leur rage en s'opposant à leurs desseins barbares et cruels.

« P. Peloux, Castellanet, Raymond fils aîné.

« Pour copies collationnées sur les originaux envoyés au comité de Salut public.

« J. Charbonnier, Pomme l'Américain. » (1)

De son côté, un nommé Bayne, qui s'était fait remarquer par sa fougue démocratique et par les rigueurs qu'il avait déployées dans ses diverses missions, chercha également à sauver Brunet.

Lorsque les sourds grondements du volcan révolutionnaire avaient retenti jusqu'à lui, Bayne avait embrassé avec ardeur les principes nouveaux et soulevé ses camarades en faveur de la révolution; mais lorsqu'il avait vu la Convention Nationale remplir la France d'épouvante, il avait quitté son siège d'accusateur public au tribunal criminel du Var, avait passé du côté

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre envoyée au Comité de sureté à Aix, le 15 août.

de l'insurrection, et était venu prendre le commandement de la compagnie franche de Rians en qualité d'aide-Major de l'armée Départementale du Midi. Ce fut Bayne qui, à la tête de la colonne comprenant le détachement de Rians, celui d'Aix et deux pièces de campagne, s'empara de Manosque les premiers jours d'août, empêcha les représentants Robespierre et Ricord de traverser la Durance sur les bacs de Manosque, et les fit poursuivre jusqu'à Forcalquier d'où ils parvinrent à s'échapper en prenant la fuite dans la direction de Banon et de Sault.

Bayne professait une grande admiration pour le caractère et le talent militaire de Brunet. La disgrâce de celui-ci avait attiré sur lui l'attention publique et l'intérêt général. Le Général Brunet devint le héros du jour, on ne parlait partout que du courage et de l'énergie qu'il avait montrés à l'armée d'Italie. La plupart des clubs de Toulon et de Marseille voulaient sa liberté.

Le 16 août, Bayne écrivait au Général commandant l'armée départementale du Midi :

« Je mets la main à la plume, au moment qu'arrive votre gendarme, pour vous apprendre que je savais l'arrestation du Général Brunet. Les prisonniers que j'ai faits. avaient été escorter le courrier qui arriva à Nice le jour de son arrestation, et l'un d'eux m'a déclaré que le Citoyen Brunet avait passé à Grasse escorté par cinquante dragons ou gendarmes le dimanche au soir, onze du courant.

Sur-le-champ je n'ai rien eu de plus empressé que de prendre des moyens pour délivrer ce brave homme. En vain me suis-je adressé au détachement d'Aix. Il n'y a eu que le citoyen Alibert qui s'est offert de bonne volonté, mais qui néanmoins n'est pas parti. En vain ai-je demandé des chevaux à la municipalité de Manosque pour des citoyens du pays. Je n'ai pu faire partir des hommes de mon détachement. Ils étaient presque tous en course, soit contre les Conventionnels, soit au bac du Loup et de la Brillanne pour empêcher les Robespierre et Ricord de passer à l'armée d'Italie.

« Je me décidai à faire appeler Brunet fils (1) et lui conseillai de ramasser le plus d'argent qu'il serait possible et le déterminer à partir avec cinq soldats de Medoc auxquels il fut fourni des chevaux avec grand peine. Je serai parti avec plaisir si j'avais été secondé par une force capable de combattre cette escorte. N'ayant pu me la procurer, j'ai pu imaginer que Brunet fils, à force d'argent, ferait aussi bien la corvée que j'aurais pu la faire moi-même, dans l'hypothèse qu'il y soit à temps, mais je crains bien le contraire. Au reste, j'ai envoyé un gendarme à Sisteron et un autre à Digne, avec des instructions, et si le Général Brunet n'était pas passé, il est presque certain que son évasion aura été favorisée.

« Comptez, Citoyen Général, sur mon zèle pour

---

(1) Il habitait Manosque, dont Brunet était originaire.

la chose publique.

Bayne. » (1)

Ils étaient nombreux les fédéralistes qui, émus de tant d'infortune et de tant d'abaissement, voulaient délivrer Brunet de ses ennemis; beaucoup promirent de s'y aider, mais bientôt attaqués par les troupes Républicaines, ils eurent à se défendre eux-mêmes, et leur amitié, loin d'être une sauvegarde, devint un nouveau motif d'accusation.

Joseph-Jean-Baptiste Brunet, fils de notre héros, qui habitait Manosque, pays d'origine de sa famille, fut le seul à entreprendre la délivrance de l'ancien Général en chef de l'armée d'Italie. C'était un homme d'une physionomie agréable, un homme robuste, doué d'une grande énergie, mais dont les mœurs douces et simples jusqu'alors n'avaient pas fait soupçonner le caractère élevé. Joseph Brunet, qui conserva dans son cœur, à toutes les époques de sa vie, le culte des affections domestiques, avait perdu, jeune encore, sa mère qui l'affection-

---

(1) Edmond Poupé. — Robespierre jeune. Ricord et les fédéralistes Varois. —Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, série L. Fonds du département, Dossier de la garde nationale. —A la fin de cette lettre. Bayne ajoute que Manosque, le bac du Loup et de la Brillanne, Sisteron enfin sont des postes indispensables pour empêcher le passage des Conventionnels ainsi que de leurs courriers.

nait tendrement. (1) Il vivait retiré auprès de sa jeune femme, sans paraître s'occuper des événements politiques qui se passaient autour de lui. Cependant, dès que la contre-révolution eut éclaté dans les départements du midi, il ne cacha plus ses sympathies, il se rangea du côté de ceux qui, amis des Girondins, réclamaient le rétablissement de l'ordre, le règne des lois, la conservation des personnes et des propriétés et l'indépendance de la Convention.

Depuis le commencement de la Révolution, Manosque était en proie à des agitations fréquentes. Des excès y furent parfois commis. (2) L'émission des assignats, la rareté des grains soulevèrent bien des mécontentements, mais la pénurie qui régnait sur les marchés n'avait pas été le seul motif des révoltes qui se produisirent pendant l'année 1793. La Convention gouvernait par la terreur, elle terro-

---

(1) Registres de la paroisse Saint-Sauveur de Manosque : Le 2 juin 1768, Marie-Joséphine Conigliano épouse de Messire Gaspard-Jean-Baptiste de Brunet, décéda à Manosque, à l'âge de 19 ans.

(2) Cyprien Bernard.—Essai historique sur la Ville de Forcalquier : Le 4 août 1792, quatre prêtres arrêtés, puis conduits à Manosque et emprisonnés dans le château, en furent extraits secrètement pendant la nuit par de vils scélérats, et pendus aux amandiers du quartier St-Pierre.

risait les conspirateurs et les ennemis de la France. Ses Commissaires,(1) ses agents secondaires parcouraient les provinces la menace à la bouche et le glaive à la main. Ils fermaient les clubs établis dans les villes. Ils destituaient et emprisonnaient des Citoyens paisibles, dont le seul crime était de faire envie à leurs ennemis politiques. Grâce à leurs sourdes machinations, les habitants furent bientôt divisés en deux camps irréconciliables et près d'en venir aux mains.

A la tête des Sans-culottes de Manosque se trouvaient des hommes pris d'un véritable délire révolutionnaire, dont le rôle était de prêcher le meurtre et le pillage. Joseph Brunet lutta ouvertement contre la fureur de ces patriotes exaltés, dont les actes compromettaient la sécurité du pays, et il acquit ainsi, sans paraitre le rechercher, une grande influence sur ses concitoyens.

Pendant les mois de juillet et d'août de l'année 1793, des Manosquins, partisans secrets des Girondins, effrayés de l'agitation continuelle qui régnait chez eux, se soulevèrent contre les fauteurs de désordre, et prirent même les armes pour s'opposer

---

(1) Aulard. — Recueil, etc., V, p. 107 : arrêté du 28 juin 1793 qui ordonne que Dherbez-Latour, député des Basses-Alpes a la Convention Nationale, se rendra dès ce jour dans ce département, pour éclairer et ramener les esprits égarés par de perfides insinuations.

à l'entrée de quelques détachements Républicains dans leur ville. Lorsque le passage à Manosque de Robespierre jeune et de Ricord, envoyés en mission à l'armée d'Italie, ajouta aux troubles qui désolaient ce pays, les mêmes hommes prirent de nouveau les armes pour protéger les fédéralistes Marseillais qui cherchaient à s'emparer de ces Représentants.

Certes le nom de Robespierre n'était pas de nature à calmer les agitateurs populaires. En s'élevant au-dessus de ses collègues, Maximilien Robespierre, frère aîné du précédent, avait fixé tous les regards, et l'on s'habituait à le considérer comme la représentation vivante du Gouvernement. Or, comme le Gouvernement était cruel et sanguinaire, toute l'horreur inspirée par ce régime de violence rejaillissait sur lui. Elle rejaillissait également sur son frère, Augustin-Bon-Joseph, plus connu sous le nom de Robespierre jeune, que l'on représentait, bien à tort selon nous, pour un être froid, égoïste, astucieusement ambitieux, cachant des passions odieuses sous les apparences du désintéressement, de la justice et de la raison. On racontait aussi que Robespierre jeune et Ricord étaient des Conventionnels résolus à faire triompher la Révolution de tous les obstacles qui pouvaient entraver sa marche, et à asseoir leur domination sur les ruines des factions. Pour ces raisons, les Sections de Marseille et de Toulon avaient décidé de s'opposer par tous les

moyens à la venue de ces Commissaires :

« Citoyens, Frères et Amis,

« Des avis certains nous font craindre que l'armée d'Italie ne soit renforcée de deux hommes dangereux pour les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, qui vont y dicter des Loix au nom de la Convention Nationale. *Ce sont Robespierre et Ricord.* On assure même que Salicéti député de Corse est en route pour se rendre en Corse. Il faut éviter que ces trois individus ne parviennent à leur destination, et à cet effet, nous vous prions de donner des avis dans tous les environs de chez vous, dans toutes les routes détournées, pour qu'on y arrête et fouille tous les passants, à pied, à cheval, et en voiture, sous quelque habit, qualité et déguisement qu'ils soient. C'est le moyen de découvrir et de tout éviter.

« Nous avons pris des mesures préliminaires pour empêcher le versement dans notre ville des assignats à effigie royale. Votre député doit vous en avoir informé.

« De votre côté, avisez aux moyens pour que les agioteurs et spéculateurs en demandent de tous côtés dans les départements voisins. Nous avons arrêté par précaution les lettres arrivées hier, nous continuons jusqu'à nouvel ordre; nous en faisons autant pour celles de départ, et, par la vérification, nous jugerons des bons et mauvais citoyens.

« Vous aurez soin aussi de veiller à ce que le citoyen Lieutaud, ancien Commandant de la garde Nationale de Marseille, qu'on nous annonce devoir se rendre en ce

pays, n'y arrive, et pour cela vous le retiendrez à Aix, s'il s'y présente, jusqu'à nouvel ordre.

« Nous vous saluons fraternellement.

« P. Peloux, président ; Castelanet.

« Pour copies conformes aux originaux envoyés au Comité de Salut public.

« J. Charbonnier ; Pomme l'Américain. » (1)

Robespierre jeune et Ricord, envoyés à l'armée d'Italie en qualité de députés Représentants du peuple, étaient partis de Paris accompagnés le premier, de sa sœur Charlotte, et le second de Madame Ricord, sa femme. Ils traversèrent la France, au milieu des horreurs de la guerre civile, n'ayant comme escorte que deux dragons :

«Mon jeune frère, et un autre Représentant, Ricord, raconte Charlotte Robespierre dans ses Mémoires, reçurent l'ordre de la Convention de se rendre auprès de l'armée d'Italie, dont le quartier général était alors à Nice. On sait que la Convention avait conçu l'excellente idée d'envoyer ses membres en mission aux armées, et que c'est en grande partie à cette mesure que la France dût ses admirables succès.

« Je sus que Ricord emmenait sa femme avec lui, et alors l'idée me vint de partir avec mon frère. Je le priai de m'emmener, et il se rendit avec joie à ma demande... Il me serait difficile de me rappeler l'époque précise de

---

(1) Arch. Nat., W 1, 295 : Lettre écrite de Marseille, le 11 août 1793.

notre départ. Je me souviens seulement que le Midi était fort exaspéré contre les Montagnards, et même que plusieurs départements s'étaient soulevés à la voix des députés Girondins qui s'étaient soustraits au décret du 31 mai... Lyon était insurgé. Quand nous y arrivâmes, le calme y était en apparence. Notre voiture se dirigea vers l'Hôtel-de-ville; mon jeune frère et Ricord y entrèrent. Madame Ricord et moi nous restâmes dans la voiture, et bientôt nous fûmes entourées par une foule toujours croissante, qui nous questionna sur ce qu'on disait à Paris des Lyonnais. Nous répondîmes, pour couper court aux questions, que nous l'ignorions. Plusieurs hommes, qui portaient la parole pour les autres, nous dirent alors d'un ton courroucé : « Nous savons que les Parisiens disent que nous sommes en contre-révolution; mais ils ont menti; voyez plutôt nos cocardes. » En effet, ils avaient la cocarde nationale, mais cela ne prouvait rien, car n'avons-nous pas vu les Contre-Révolutionnaires les plus prononcés de la première Révolution porter la cocarde tricolore? Et parmi ceux qui la portent depuis la Révolution de Juillet 1830, n'en est-il pas qui sont ennemis de la Révolution dans leur cœur?

« Pendant que Madame Ricord et moi nous étions ainsi à la question, et que notre position, vis-à-vis de ces hommes presque furieux devenait de plus en plus embarrassante, Robespierre jeune et Ricord avaient une explication très-vive avec les Officiers Municipaux. Ces derniers leur parlaient en des termes menaçants, et paraissant vouloir les rendre responsables des événements qui avaient renversé les Girondins. Les deux Représentants soutinrent la dignité de leur carac-

tère, et s'exprimèrent avec une fermeté qui en imposa à la Commune Lyonnaise. En quittant l'Hôtel de Ville, mon frère et Ricord remontèrent dans la voiture, et délibérant un instant pour savoir si nous nous reposerions à Lyon, ou s'il ne serait pas plus prudent de continuer notre route, dans la crainte que les Lyonnais ne les emprisonnâssent l'un et l'autre comme ils avaient emprisonné deux de leurs collègues quelque temps auparavant. (1) Ce dernier avis nous parut le meilleur, et nous nous hâtâmes de sortir de Lyon.» (2)

Cette décision précipitée les sauva des rigueurs du Comité Général des Sections, qui se disposait à les faire arrêter et à les retenir comme otages.

Arrivés à Avignon, ils remarquèrent bien vite qu'une fermentation extraordinaire régnait dans cette ville. Quelques jours auparavant (25 juillet 1793) (3) le général Carteaux s'en était emparé à la suite d'un combat d'artillerie dirigé par le capitaine Bonaparte des hauteurs de Villeneuve-les-Avignon,

---

(1) Aulard.—Recueil, etc., V, p. 255 : Lettre écrite de Lyon, le 13 juillet 1793 par les Représentants aux Côtes de la Méditerranée, portant que Santayra et Dherbez-Latour envoyés en mission, le premier dans la Drôme et le second dans les Basses-Alpes, sont détenus à Lyon de l'ordre de la Commission populaire.

(2) Mémoires de Charlotte Robespierre. 2me édition. Paris, Faubourg St-Denis, n° 16. —1835.

(3) C'est par erreur qu'il a été dit plus haut, page 210, que cette ville avait été prise le 25 août.

et ce siège avait ravivé les haines des citoyens qui cherchaient à secouer le joug des Montagnards. Il n'était pas prudent de s'y attarder, aussi résolurent-ils de reprendre leur route, mais comme la plupart des pays qu'ils avaient à traverser étaient aux mains des rebelles Marseillais, ils décidèrent de prendre des chemins détournés, et, le 7 août, ils purent entrer dans Apt où les autorités révolutionnaires avaient été établies.

Obligés ensuite de se replier sur Lourmarin, ils rencontrèrent les plus grands obstacles pour traverser Villelaure et Cadenet. Ils y furent accueillis avec une grande méfiance. Reconnus à Pertuis, les rues s'emplirent aussitôt d'une foule de spectateurs. Le nom de Robespierre était déjà un objet d'exécration publique; ils furent hués, insultés, outragés par ceux qui regardaient Maximilien Robespierre comme la cause première de tous les massacres. Ils se dérobèrent à la fureur populaire en fuyant dans la direction du village de Mirabeau.

Les plus cruelles humiliations étaient réservées chaque jour aux Représentants du peuple. Des gens de la plus basse classe de la société trouvaient une cruelle jouissance dans les outrages qu'ils prodiguaient à ces hommes de la Convention. Ce fut au milieu de ces tristes circonstances qu'ils pénétrèrent dans les murs de Manosque. Leur séjour dans cette ville ne fut marqué par aucune circons-

tance extraordinaire, et bien que leurs noms fussent connus de tous, rien ne faisait présager les colères populaires qui ne devaient pas tarder à éclater. Ils employèrent deux journées à « réunir les esprits, à en désabuser et à rattacher les cœurs à la Convention Nationale. » (1) Fiers de leurs succès ils se disposaient à gagner Grasse et Nice en passant la Durance dans les bacs de Manosque.

En 1793, les bacs n'étaient plus comme autrefois des entreprises particulières appartenant à quelque châtelain qui se chargeait de passer ses vassaux moyennant un droit de péage qu'il haussait ou baissait à volonté. Ce droit de bac, qui, avant la Révolution, appartenait ainsi aux Seigneurs, et qui avait été maintenu par le décret du 15 mars 1790, avait été définitivement aboli le 25 août 1792. Il était donc loisible à tout particulier d'établir des passages d'eau en payant un loyer fixé par le Directoire du département. Usant de ce droit récemment concédé, André Monet avait créé un service de bacs pour le passage de la Durance entre Manosque, rive droite, et le château de Rousset situé sur la rive gauche de la rivière. En ce point de son cours, trop au large dans son lit, la Durance divisait ses

---

(1) Aulard. —Recueil, etc., VI, p. 10. Lettre de Robespierre jeune et de Ricord écrite de Sault, le 16 août 1793.

eaux en deux branches que l'on passait au moyen de deux bacs assez grands et assez solides pour porter une voiture, son attelage et plusieurs personnes. La manœuvre du bac avait lieu en le poussant contre un câble tendu entre les deux bords de la branche d'eau et suspendu sur deux poteaux placés sur les deux rives. Le bac glissait sur lui, à l'aide de rouleaux fixés à son bord.

Dans la journée du 14 août, un carrosse réquisitionné à l'hôtel Malachié de Manosque, attelé de deux mulets conduits par Joseph Rolland domestique de l'hôtel, transporta les Conventionnels sur les bords de la rivière, tout près du premier bac. Cinquante Sans-culottes servaient d'escorte. Déjà Robespierre jeune et Ricord avaient traversé le premier cours d'eau et s'apprêtaient à passer le second, lorsque les deux dragons qui avaient été envoyés en éclaireurs, aperçurent des hommes armés, couchés dans les hautes broussailles et donnèrent l'alarme aux cris de : Aux armes ! aux armes ! Aussitôt les Sans-culottes se déployèrent en tirailleurs, les dragons gueyèrent à tout hasard la rivière, les Conventionnels tournèrent le dos à l'ennemi et repassèrent le premier bac qui fut renversé. (1) Ils donnèrent l'ordre de couper les câbles

(1) Edmond Poupé. — Robespierre jeune, Ricord et les fédéralistes Varois. Draguignan, Latil imp. 1904.

des deux bacs et se hâtèrent de regagner Manosque. (1)

Ce fut grand émoi dans cette ville quand on apprit que Robespierre jeune et Ricord avaient failli tomber entre les mains des rebelles Marseillais. Immédiatement les habitants se portèrent d'un commun mouvement sur leur passage, pour jouir de leur confusion. Sans aucun égard pour l'autorité dont ils étaient investis, la foule leur prodigua les railleries et les quolibets. C'est avec une impitoyable ironie qu'elle se plaisait à leur donner le titre de Représentants du peuple, puis sentant qu'elle serait prochainement soutenue par l'arrivée du détachement de l'armée fédéraliste commandé par Bayne, elle redoubla d'imprécations. L'agitation paraissait ne pas devoir cesser. Tout-à-coup des individus armés de bâton barrèrent la route aux Conventionnels, pendant que des forcenés portaient la main sur eux en proférant des menaces de mort. Des cris d'effroi se firent entendre, l'émeute semblait devoir ensanglanter les rues de Manosque, lorsque un jeune médecin de Sault, Antoine de Courtois(2), se jetant au milieu de la foule

---

(1) Mémoires de Charlotte Robespierre. *Op. cit.*

(2) Antoine de Courtois était l'aïeul de M. Gaston de Courtois, Docteur en médecine à Banon où il est décédé le 7 mars 1897, laissant comme représentants : 1° Mlle Henriette ; 2° M. Pierre avocat et 3° Mlle Marie-Louise.

et faisant aux Représentants un rempart de son corps, s'écria : « Arrêtez, et gardez-vous de déshonorer la cause que vous servez. Le titre de député à Bourges que m'a confié ce département (1) et le nom que je porte vous disent assez que nous appartenons au même parti, mais je ne souffrirai pas, même au péril de ma vie, que l'on attente à celle de ces deux citoyens. » L'air résolu de cet intrépide jeune homme, la fermeté de ses paroles, et, plus encore l'ascendant qu'il avait sur l'esprit d'une population qui connaissait son caractère noble et chevaleresque, désarmèrent ces hommes égarés. (2)

De Courtois entraîna avec lui les Représentants, et, les ayant pris à part, il les engagea vivement à quitter sur-le-champ Manosque, où ne pouvait pas tarder d'arriver le détachement Marseillais qui était à leur poursuite, et leur conseilla de se rejeter sur Forcalquier. Se rendant à l'avis prudent de leur libérateur, ils quittèrent immédiatement Manos-

---

(1) Sault, chef-lieu de canton, dépendait alors des Basses-Alpes. De Courtois avait été choisi pour représenter les Basses-Alpes à Bourges où devait se former une Convention composée de deux députés de chaque département fédéré, dans le but de détruire la Convention usurpatrice ou opprimée, siégeant à Paris.

(2) Journal le Mercure Aptésien, janvier 1884.

que. (1) Au moment où la voiture sortait de la ville se dirigeant sur Forcalquier, le Maire de Manosque, qui tenait à passer pour un patriote, la rejoignit aussitôt et offrit aux voyageurs une escorte de cinquante Gardes Nationaux. Les deux Conventionnels, qui n'avaient pas une très grande confiance dans la Garde Nationale de Manosque, remercièrent le Maire de son offre obligeante, mais n'acceptèrent point l'escorte qu'il voulait leur donner. (2)

A 10 heures du soir, le carrosse des Représentants, précédé de deux vedettes, débouchait à Forcalquier, sur la place du Champ-de-Mars, aujourd'hui place du Bourguet, et s'arrêtait devant l'hôtel de la Croix d'Or tenu par Antoine Vial. Aussitôt arrivés, ils étaient immédiatement introduits, et les portes de l'hôtel se fermaient brusquement sur eux, au grand désappointement des curieux accourus.

Quels étaient ces voyageurs? Nul ne le savait, l'on se perdait en conjectures. L'étonnement s'accrut encore lorsqu'on vit à l'Hôtel de Ville Berluc Maire, Eysartel, Santon, Attenoux, Troutin, Officiers

---

(1) Lettre du 16 août déja citée. Robespierre jeune et Ricord écrivent de Sault au Comité de Salut public : « Pour épargner un crime aux *Manosquins,* nous ne nous arrêtâmes point. Nous fîmes route vers Forcalquier, chef-lieu de District. »

(2) Mémoires de Charlotte Robespierre.

Municipaux, Berluc greffier, lever précipitamment la séance du Conseil Communal qui siégeait en permanence, et se rendre empressés à l'Hôtel de la Croix d'Or, en compagnie de Pierre Gonord aîné et de Louis Gonord jeune, Commissaires du Conseil Exécutif, venus pour procéder à une réquisition extraordinaire d'hommes.

On crut tout d'abord à la présence du Général Brunet, que l'on disait être en fuite à la suite de sa récente disgrâce. D'autres prononçaient tout bas le nom du Représentant Dherbez-Latour, qui venait d'être rendu à la liberté par la Commission populaire de Lyon. Ce ne fut qu'un peu plus tard que les habitants de Forcalquier purent satisfaire leur curiosité, connaître exactement les noms de ceux auxquels ils avaient ouvert les portes de leur ville.

Pendant que les Représentants franchissaient la distance qui sépare Forcalquier de Manosque, Bayne lançait en toute hâte un détachement sur la Brillanne et sur les Mées, avec ordre de surveiller très-activement les routes qui conduisent à Digne, de même que celles de Mézel et de Riez où les Conventionnels pouvaient passer pour se rendre à Nice. Puis il rétablissait le passage des bacs, traversait la Durance avec ses hommes et se jetait à la poursuite des fuyards.

Le détachement de Rians fut disposé en trois colonnes, celles de droite et de gauche avançaient

obliquement et servaient d'éclaireurs, celle du centre marchait en ligne droite sur Manosque. Puis venait le détachement d'Aix avec quelques pièces d'artillerie: « J'arrivai à bon port à Manosque, écrivait Bayne quelques jours après. (1) La Municipalité que j'avais fait prévenir de mon arrivée, par une brigade de gendarmerie, vint au-devant de moi, et j'entrai dans la ville aux applaudissements de tous les citoyens. On m'apprit que les Conventionnels étaient partis. Sur-le-champ, je me procurai des chevaux, formai un corps de cavalerie de quinze hommes que je renforçai d'un détachement de quarante hommes de la Garde Nationale de Rians et auquel j'ordonnai de marcher sur Forcalquier. Je crus devoir commander ce détachement un peu plus important pour fouiller Forcalquier, ville dont les principes ne sont pas intacts, et je joignis aux soldats de Rians vingt hommes tant grenadiers que chasseurs de la Garde Nationale de Manosque. Cette troupe partit le 13, à onze heures du soir. Je lui ordonnai de fouiller dans son passage l'auberge de Volx, où l'on disait que nos champions s'étaient arrêtés, mais n'y ayant rien trouvé la troupe se rendit à Forcalquier.... »

Une estafette la précéda, qui arriva à Forcalquier vers minuit, et vint annoncer au Conseil

---

(1) Edmond Poupée.—Robespierre jeune, Ricord et les Fédéralistes Varois. Lettre du 16 août écrite de Rians au Commandant Général de l'armée départementale du Midi.

communal : « Que 1500 rebelles Marseillais se dirigeaient à marche forcée sur Forcalquier dans le but de s'emparer de la personne des deux Représentants du peuple, députés à l'armée d'Italie. » A cette nouvelle, les Autorités constituées s'assemblèrent et il fut arrêté, de concert avec les Représentants et les Commissaires, « que les portes de la ville seraient fermées, que la Garde Nationale serait mise en activité de service, que de nombreuses patrouilles parcourraient les différents quartiers de la ville, y maintiendraient le bon ordre et veilleraient au salut de la chose publique. » (1)

L'estafette de Manosque avait trouvé les patriotes de Forcalquier offrant leurs services aux Représentants, pendant qu'on leur préparait à souper : « Nous avions le plus grand besoin de prendre un peu de nourriture, dit Charlotte Robespierre, et surtout de dormir. Il était onze heures du soir, depuis le matin nous n'avions rien pris et nous n'avions goûté aucun repos. Mais à peine étions nous à table, qu'un exprès du Maire de Manosque vint nous avertir que les Marseillais s'étaient mis à notre poursuite, et ne tarderaient pas de nous atteindre, si nous ne nous dérobions à leur fureur par une prompte fuite. Le danger était pressant. Rester à For-

(1) Martial Sicard. — Robespierre jeune dans les Basses-Alpes. — Forcalquier, Crest. imp. 1900 : Procès-verbal du Conseil Communal de Forcalquier, du 14 août 1793.

calquier, c'était affronter un trépas inévitable; suivre la grande route qui mène à Sisteron, c'était tomber dans un péril presque aussi grand, car les Marseillais n'auraient pas manqué de continuer leur poursuite, et nous auraient infailliblement atteints. Nous n'avions donc qu'un seul parti à prendre, c'était de gagner les montagnes qui sont entre Forcalquier et le département de Vaucluse. (1)

« Nous prîmes des chevaux, car notre voiture nous devenait désormais inutile, et, accompagnés d'une douzaine de patriotes qui nous servirent de guides, nous marchâmes toute la nuit dans des chemins affreux, gravissant des cotes très rudes où nos chevaux avaient peine à nous porter, et faisaient des faux pas à chaque instant.

« Après les plus cruelles fatigues, nous parvînmes de grand matin à un village dont le vénérable pasteur nous donna l'hospitalité avec une franchise et une cordialité charmantes. (2) Après avoir goûté quelques heures de

---

(1) Dans son rapport à la Convention, Ricord dit : « A Forcalquier, nous ne trouvâmes notre salut que dans une fuite précipitée à travers les montagnes au milieu de la nuit, n'emportant que la chemise et l'habit qne nous avions sur le corps, les Marseillais ayant volé les effets et la voiture que nous avions abandonnés à Forcalquier, où ils avaient menacé les habitants du pillage et du massacre s'ils ne leur indiquaient la route que nous avions prise. »

(2) Maurel. — Histoire religieuse des Basses-Alpes pendant la Révolution, p. 381.—Ce pasteur était Ber-

repos, nous nous remîmes en marche, et nous arrivâmes le soir à Sault, dans le département de Vaucluse... »

Tandis que les Représentants cherchaient leur salut dans la fuite accompagnés des citoyens Chabus, Chemein, Gombert, Bicaïs, Roche, Sube, Bonnefoy, Manuel et Coutin, les fédéralistes de Marseille et de Manosque arrivaient en toute hâte à Forcalquier, et pénétraient dans ses murs vers les quatre heures du matin.

André Robert de Manosque, Capitaine de chasseurs, qui commandait ces rebelles, laissait entendre que ce n'était là que l'avant-garde de 1500 hom-hommes de l'armée Marseillaise qui était en route et devait bientôt faire son entrée à Forcalquier.

Armés de pied en cap, les insurgés sont postés à toutes les portes de la ville, d'autres cernent les hôtels des citoyens Vial et Arnoux où ils espèrent surprendre les Représentants ; ils scrutent toutes les salles, toutes les chambres, fouillant les armoires, plongeant les sabres dans les paillasses. Rien n'est négligé, les greniers à foin, les écuries, les caves, voire même les plus petits réduits sont également visités : « Il nous faut, s'écrient-ils, la tête des Représentants de la Nation et celles des Com-

---

trand, ancien curé de Reynier, qui s'était signalé aux électeurs par son discours patriotique lors de l'élection de l'Evêque constitutionnel.

missaires du Conseil Exécutif, » (1) et en proférant ces menaces les fédéralistes brandissent leurs armes avec colère.

Ils se disposaient ensuite à opérer des visites domiciliaires chez les particuliers, lorsque le Maire, indigné de voir employer la force armée à l'insu et au mépris des autorités locales, fit appeler le capitaine Robert devant le Conseil Communal, et le somma, au nom de la loi, de faire connaître en vertu de quels ordres il agissait. A cette demande faite sur un ton ferme et énergique, l'Officier interloqué exhiba un ordre écrit émané d'un des chefs de l'armée départementale du Midi, par lequel il lui était enjoint à lui et à un de ses collègues de mettre en état d'arrestation les Représentants du peuple Français députés près l'armée d'Italie : « L'armée départementale n'est pas reconnue par la Convention, lui fit-il observé, vous n'êtes donc pas des soldats de la République, mais des citoyens insurgés contre les lois de la Nation. » Invité ensuite à déposer sur le bureau la copie textuelle de son ordre écrit, certifiée par lui, il la rédigea séance tenante, mais au moment de la signer il se servit d'un prétexte pour sortir et ne revint plus.

---

(1) Arch. de Forcalquier : Information du Maire de Forcalquier, du 25 août 1793, faite à la suite de l'arrêté de poursuites et d'arrestation pris le même jour par Robespierre et Ricord.

Peu d'instants après, les rebelles qui ne pouvaient croire au départ des Représentants, voulurent continuer leurs perquisitions, mais humiliés de leur insuccès ils se répandent en invectives, contre les habitants de Forcalquier qu'ils accusent de pactiser avec les brigands de la Convention. Les fédéralistes de Manosque se font plus particulièrement remarquer par leur violence. Ils poursuivent de leur haine le Maire, les Officiers Municipaux, Beraud Juge de Paix, Daumas Procureur Syndic du District, auxquels ils reprochent d'avoir facilité la fuite des Conventionnels en leur fournissant des chevaux et des mulets pour leur transport. Des forcenés menacent de détruire Forcalquier par le fer et le feu et jurent de ne pas laisser pierre sur pierre.

Ne pouvant avoir la tête des Représentants ils se rendirent maîtres de leur carrosse et de leurs bagages. Prévenu que des malles avaient été cachées chez des particuliers, le capitaine Robert fait aussitôt publier dans la ville : « Que tous ceux qui détiennent des bagages, des effets personnels, des papiers ou autres objets étant la propriété des Représentants du peuple doivent en faire immédiatement la déclaration sous peine d'être pendus sur-le-champ. » Alors la terreur s'empara de tous. Des citoyens se précipitèrent à l'Hôtel de Ville et supplièrent le Maire de faire rentrer au plus vite tous

les bagages des fugitifs. D'autres eurent la prudence de se cacher ou prirent la fuite redoutant la prochaine venue des 1500 insurgés Marseillais. Sur ces entrefaites on apprit que Joseph Lauthier, qui niait avoir caché une malle dans la cave de Remy Sicard, venait d'être mis en état d'arrestation, et conduit prisonnier jusqu'à la chapelle de Saint-Lazare, où les rebelles délibéraient si le coupable devait être dirigé sur Marseille pour être exécuté. Enfin des fédéralistes exaltés demandaient à cor et à cri qu'on leur livrât, morts ou vifs, les Représentants du peuple. De toutes parts on ne parlait que de massacre et de pillage, la consternation était générale. (1)

La terrifiante publication du Capitaine Robert eut naturellement pour résultat d'amener la découverte instantanée des bagages des Conventionnels. Dans leurs papiers il fut trouvé entre autres choses, une correspondance dirigée contre les rebelles de Marseille, une lettre à la Convention dans laquelle ils rendaient compte de leur passage à Lyon, une liste des bons citoyens de Toulon et une liste de ceux qui doivent être punis comme traitres à leur Patrie.

---

(1) Arch. de Forcalquier : Dossier Robespierre-Ricord.

Sur la voiture il fut saisi une « vache (1) si pesante que six hommes pouvaient à peine la porter. » En dehors de ce numéraire il y avait encore, disait-on, des assignats renfermés dans une caisse séparée.

Le lendemain, 14 (2), les fédéralistes, toujours menaçants, quittèrent Forcalquier. On leur dit que les Conventionnels avaient gagné la route de Grenoble. Ils le crurent et voyant l'impossibilé de les atteindre, ils partirent amenant avec eux leur carrosse qu'ils conduisirent d'abord à Manosque, puis à Rians et enfin à Marseille. Bayne et ses volontaires en firent « hommage au département des Bouches-du-Rhône pour les frais de guerre. » (3)

Joseph Brunet, fils du Général, n'avait pris aucune part aux événements qui venaient de se dérouler à Manosque et à Forcalquier. La nouvelle de l'arrestation de ce dernier coïncida avec l'arrivée dans les Alpes de Robespierre et de Ricord. Quand il apprit que son père était dirigé sur Paris en prisonnier et pour y répondre de sa conduite, sa terreur fut grande.

---

(1) Panier ou coffre revêtu de cuir, qu'on fixait sur l'impériale des voitures de voyage, destinée à recevoir l'argent, les lettres et les effets des voyageurs.

(2) Page 287, ligne 9, au lieu de : 14, lire : 13.

(3) Edmond Poupée. — Lettre de Bayne, du 16 août, déjà citée.

La guerre civile, le deuil qui couvrait la Patrie, le bruit funèbre de la hache révolutionnaire sur le billot de la place de la Révolution, lui disaient assez qu'il ne fallait pas compter sur des juges impartiaux, mais seulement sur des hommes impitoyables.

« Il n'est qu'un seul moyen de le sauver, avait dit Bayne, c'est d'essayer un coup de main et d'enlever le Général à son escorte. » Pour cela il fallait de l'argent et des hommes décidés. Joseph Brunet comprit que la moindre hésitation pouvait tout compromettre, il tenta un effort suprême et tout fut rapidement trouvé. Placé au premier rang des braves qui s'étaient ralliés à lui, il s'élança vaillamment sur la route de Paris. Il s'avançait à grandes journées, doublant les étapes, voulant à tout prix atteindre ce père tendrement aimé et l'arracher des mains de ceux qui le conduisaient à la mort. Ce projet hardi ne devait point recevoir son exécution. Arrivé à Lyon, il apprit que le Général avait déjà passé dans cette ville, et qu'il avait sur lui une avance de plusieurs jours. C'était trop tard. A cette nouvelle inattendue il ne pût se soustraire à une émotion profonde. Voyant l'inutilité de ses efforts, il reprit tristement, la mort dans l'âme, le chemin de Manosque. (1)

---

(1) On a quelquefois confondu Joseph Brunet avec

Robespierre et Ricord, que nous avons laissés aux portes de Sault, firent leur entrée dans cette ville, sous les auspices du jeune docteur de Courtois qui avait fait avec eux une partie de la route.

Celui-ci les présenta à la famille Guion, une des plus apparentes du pays, qui tint à honneur de les héberger et les combla d'attentions pendant toute la durée de leur séjour. Charlotte Robespierre et Madame Ricord trouvèrent auprès des dames de la maison une société agréable, tandis que les Conventionnels étaient introduits à la société populaire, où ils furent reçus avec enthousiasme et leurs discours couverts d'applaudissements. (1)

Sitôt arrivé dans le Midi, Augustin Robespierre se mit à étudier l'esprit de ces populations méridionales, si promptes à se laisser égarer par d'habiles meneurs, et s'empressa de communiquer ses impressions à son frère. Il fallait, selon lui, des hommes très habiles pour faire le bien dans ces départements du Midi, parceque les têtes exaltées, peu capables de raisonnement, étaient fort difficiles à ramener dès qu'une fois elles avaient embrassé un

---

Jean-Baptiste Brunet, Général de division, né à Reims le 7 juillet 1763, lequel fut employé, en 1801, dans l'armée d'expédition de Saint-Domingue.

(1) Note commnniquée par M. Henri Chrestian, de Sault.

parti : « Je t'assure, écrivait-il à son frère à la date du 28 août, que le plus grand nombre a été stupidement trompé, et que les crimes de quelques hommes qui se disaient patriotes ont nécessité une certaine classe de citoyens de se réunir pour se soustraire aux plus inquiétantes vexations. Des Contre-révolutionnaires se sont emparés de cette classe d'hommes, ont paru d'abord ne se joindre à ceux-ci que pour contenir des hommes vraiment dangereux, dont les propositions et souvent les actions étaient criminelles; mais bientôt ces Contre-revolutionnaires astucieux trouvèrent le moyen de rendre oppresseurs ceux qui croyaient ne se garantir que de l'oppression. Les patriotes se trouvèrent poursuivis, vexés, immolés, et ceux qui les poursuivaient étaient les instruments aveugles de quelques Contre-révolutionnaires qu'avaient égaré la masse ignorante de ce qu'on appelle les honnêtes gens. »

Rien n'était plus vrai, et l'on ne pouvait mieux définir ce qui s'était passé dans le Midi. Bien différent des justiciers à la façon de l'horrible Fouché, qui frappaient indistinctement les égarés et les coupables, Augustin Robespierre voulait qu'on apportât une extrême mesure dans la répression : « Si les patriotes veulent punir tous les Sectionnaires indistinctement, ajoutait-il, la réaction aura lieu et rendra la guerre civile interminable. Les passions sont exaspérées à un point inconcevable, et les haines sont si fortes qu'il faut prendre tous les moyens possibles pour qu'un patriote qui a eu un procès avec un patriote ne soit pas

victime d'une dénonciation haineuse. Réponds à ma lettre, redresse ma vue si elle est oblique.

« J'ai embrassé les prisonniers, Ricord le premier, et je t'embrasse. » (1)

Son collègue Ricord était en communion d'idées avec lui sur la nécessité d'apporter une grande mesure dans la répression des crimes et des délits politiques, c'est-à-dire de ne point confondre les coupables avec les gens faibles ou égarés. Comme Barras et Fréron, ils avaient en eux les principes de la Révolution, et, dès le premier jour, ils se firent les soldats dévoués de cette noble cause, mais plus humains qu'eux, ils s'évertuaient à adoucir les ordres sévères que les comités décrétaient contre les vaincus. Ils savaient allier à une énergie et à un courage à toute épreuve la modération et la sagesse sans lesquelles on ne fonde rien de durable.

Augustin Robespierre n'hésitait pas à réprouver les écarts du dictateur : « Mon frère va trop loin ! disait-il à Sault, il va se perdre et nous perdra, mais aussi est-ce la faute aux esprits droits et modérés. Pourquoi laisse-t-on tout faire ? Pourquoi nul n'ose se mettre en avant ? Les honnêtes gens manquent de courage. Vous nous avez sauvé la vie, disait-il à ses hôtes, vous verrez qu'il ne vous en

---

(1) Ernest Hamel. — Histoire de Robespierre : Lettre inédite, de la collection Portiez (de l'Oise).

sera tenu aucun compte, et que demain nous serons appelés à vous rendre le même service. »

Les outrages et les poursuites violentes, dont Robespierre et Ricord avaient été l'objet durant le trajet d'Avignon à Manosque, les avaient douloureusement affectés; c'est pourquoi, arrivés à Sault, ils crurent devoir inviter les Membres du Comité de Salut public à intervenir et à agir résolument contre les rebelles du Midi :

« *Sault*, 16 *août* 1793. (Reçu le 25 août). (1)

« Nous ne sommes point encore parvenus à notre destination, malgré tous nos efforts pour y arriver. Les Contre révolutionnaires du Midi entravent la marche du Gouvernement, font souffrir l'armée d'Italie, dont ils retardent ou arrêtent chaque convoi. Il est urgent de prendre toutes les mesures qui sont en votre pouvoir pour débarrasser la Nation d'une poignée de brigands, qui lui portent un préjudice énorme, par les obstacles qu'ils mettent à l'expédition des affaires. Nous sommes indignés de voir que quelques factieux suffisent pour tenir en échec une grande Nation dont les armes victorieuses ont fait disparaître les troupes de la tyran-

---

(1) En marge de la main de Carnot : « Accuser la réception de cette lettre; répondre qu'on s'occupe des mesures rigoureuses à prendre contre les rebelles de Marseille; que la plainte contre Brunet sera examinée; leur recommander la plus grande sévérité envers les traîtres. — L. Carnot. »

nie. La République serait déshonorée, si elle souffrait plus longtemps que trois ou quatre mille rebelles portâssent la terreur et l'effroi dans le cœur des patriotes de ces contrées, et qu'ils subjuguâssent journellement, par la crainte, les petits hameaux et villages qu'ils envahissent par leurs détachements et qu'ils évacuent presque aussitôt, lorsqu'ils ont forcé les habitants à les nourrir et héberger pendant vingt-quatre heures.

« Au nom de la République, Citoyens Collègues, ne perdez point de vue les rebelles de Marseille; occupez-vous sérieusement de les réduire, si vous ne voulez voir s'allumer ici une guerre malheureuse. Il est encore très-facile de les anéantir. Leur milice est sans discipline, sans courage; ils ne savent que piller et fuir. Ils viennent d'être battus à Cadenet. Les patriotes des communes de Pertuis, de la Tour-d'Aigues et quelques autres se sont montrés avec énergie, et bien décidés à seconder les troupes de la République.

« L'existence des rebelles compromet la fortune publique. Les assignats n'ont que très-difficilement cours dans les endroits qui avoisinent ces séditieux. Nous avons été témoins des refus que l'on fait de les accepter pour les denrées de première nécessité. Les autorités constituées n'ont point la force de faire exécuter les lois sur cet objet. Enfin, Citoyens nos Collègues, le mal s'accroît chaque jour par l'état d'inaction dans lequel demeure l'armée de la République qui est en présence des rebelles, et par l'impossibilité où elle est d'empêcher les incursions subites qu'ils font sur les patriotes qu'ils traînent dans les fers.

« Nous venons d'échapper par la fuite aux mains de ces scélérats. Nous étions depuis deux jours à Manosque, où nous travaillions à réunir les esprits, à les désabuser et à rattacher les cœurs à la Convention Nationale. Nous croyions avoir eu quelques succès. Nous nous disposions à passer la Durance, nous en avions déjà passé un bras, lorsque deux dragons, qui nous accompagnaient, vinrent nous dire qu'ils apercevaient des gens armés sur notre passage et qu'ils avaient été couchés en joue. Nous prîmes le parti de retourner et d'abattre les cordes de la barque. Cette précaution fut rendue inutile par la malveillance d'un détachement de Manosque, qui devait défendre le passage, et qui fit rétablir, à l'instant même et en notre présence, les cordes que nous avions fait abattre.

« Obligés de traverser Manosque, nous nous aperçûmes que les ennemis de la liberté avaient des partisans dans cette ville et que nous n'y étions plus en sûreté. Pour épargner un crime aux Manosquins, nous ne nous arrêtâmes point. Nous fîmes route vers Forcalquier, chef-lieu de District, où nous arrivâmes à dix heures du soir. Il était à peine minuit que nous reçûmes la nouvelle que des séditieux avaient été reçus dans Manosque et que déjà un grand nombre venaient pour se saisir de nous et des citoyens Gonord, Commissaires du Conseil exécutif (1), qui ont fait un grand bien dans ces contrées qu'ils ont ramenées à l'unité de la Répu-

---

(1) Gonord aîné et Gonord Pierre.

blique. Sur un nouvel avis que les rebelles étaient précédés d'une quarantaine d'hommes à cheval qui accouraient pour nous enlever, nous prîmes la fuite à travers les montagnes et nous laissâmes notre voiture, qui tomba au pouvoir des brigands avec tous les effets qui nous appartenaient. La ville de Forcalquier vit avec chagrin l'outrage fait aux Représentants du peuple, mais elle n'était point en force pour résister, ayant fort peu d'armes, et les brigands, suivant leur usage, se faisant toujours précéder par la terreur. Nous trouvâmes un asile à Banon, petit village dans les montagnes. Les Commissaires du pouvoir exécutif y avaient fait connaitre les décrets bienfaisants de la Constitution, et l'acte constitutionnel y avait été accepté avec empressement. Nous trouvâmes les mêmes dispositions à Sault. Les Marseillais sont en horreur dans tous ces endroits. Ils ne trouvent d'asile que par la terreur qu'ils inspirent à ceux qui n'ont pas les moyens de leur résister.

« Ne tardez point, Citoyens Collègues, à venir au secours des républicains du Midi; ils méritent par leur énergie qu'on ne les laisse point sous la domination féroce des cannibales de Marseille.

« Nous croyons que Brunet est l'âme de la contre-révolution du Midi. Manosque, sa patrie, est peuplée de rebelles, à la tête desquels se trouve Brunet fils. On nous assure que les Marseillais protègent ce général, qui leur a, dit-on, accordé des renforts. Nos observations nous prouvent que ce général trahit la République. Il paraît qu'il désorganise l'armée d'Italie et qu'il

la fait détruire inutilement et sans fruit.

Ricord, Robespierre jeune. » (1)

L'apparition de Charlotte Robespierre et de Madame Ricord à Sault fut un événement, et la maison calme et sévère de la famille Guion devint aussitôt le rendez-vous de tout ce que cette petite ville comptait de plus distingué. Elles brillèrent au milieu de cette société comme des astres d'une nature étrange et rare, et l'impression qu'elles laissèrent fut profonde.

Sans être d'une grande beauté, Charlotte Robespierre était une belle et agréable personne. Sa physionomie était ouverte bien que sévère, ses traits réguliers et fins. « Elle avait reçu de la nature les plus douces et les plus aimables vertus. Sans fiel, sans passions violentes et haineuses, elle était d'une humeur toujours égale, d'un caractère toujours affable. Son cœur aimant et sensible ne pouvait comprendre qu'il y eût des gens qui se fissent un plaisir du malheur d'autrui; et pourtant personne n'en avait fait une plus cruelle expérience qu'elle même. Les turbulentes agitations de la politique l'eussent fait fuir aux extrémités de la terre, si l'ardente tendresse qui l'unissait à ses frères ne

---

(1) Aulard.—Recueil, etc. VI p. 10. — *De la main de Robespierre jeune.*

l'eut retenue dans sa patrie. Passionnée pour la vie privée, elle ne put jamais se résoudre à en sortir, et se garda toujours bien d'imiter ces femmes qui oublient le rôle qui convient à leur sexe, se lancent follement et ridiculement dans une carrière qui n'est point faite pour elles. Aussi ne joua-t-elle aucun rôle dans les événements qui signalèrent l'époque où son frère aîné fut au pouvoir.... » (1)

Madame Ricord était d'une beauté accomplie; la nature, qui l'avait créée sans doute dans un moment de générosité grandiose, s'était plu à la parer de toutes les qualités physiques. On l'appelait la belle Représentante. Adorée du plus aimable des maris, sa grâce, sa jeunesse, ses relations, tout semblait devoir faire d'elle la plus heureuse et la plus enviable des femmes. Mais coquette et romanesque elle ne sut jamais prendre la vie pour ce qu'elle est, ni voir les hommes tels qu'ils sont. Il bouillonnait en elle trop de ferments tumultueux, trop de passions non assouvies, pour qu'elle pût se contenter longtemps de ce bonheur trop facile et trop terre à terre d'une intimité continue et silencieuse. Elle était trop dévorée du besoin de l'impossible, du fantastique, pour se satisfaire de

---

(1) Laponneraye. —Introduction précédant les Mémoires de Charlotte Robespierre.

ces jouissances bourgeoises et prosaïques qui répondaient si peu à son idéal. Telle nous la connaissons, Madame Ricord était douée des plus précieuses qualités, mais de qualités dangereuses pour son propre bonheur et pour celui des autres : « C'était la personne du monde la plus légère et la plus inconsidérée, dit Charlotte Robespierre, coquette et étourdie, elle avait toujours son humeur rieuse et folâtre. »

L'amour n'eut pas de peine à se glisser dans l'âme d'Augustin Robespierre si franchement ouverte à toutes les impressions; il y entra par la porte des aspirations politiques avec toute l'impétuosité, toute la fougue que revêtent ses passions. Robespierre le jeune était beau et spirituel, distingué, hardi dans ses opinions, dans sa passion de la liberté et de l'indépendance. Pendant le cours de leur périlleux voyage dans le Midi, Madame Ricord ne négligeait rien pour enflammer son imagination et s'assurer sur lui un empire qu'elle ne prenait pas la peine de déguiser. Leurs relations devinrent bientôt de l'intimité, et cette intimité ne fit qu'aigrir le caractère de Charlotte Robespierre et justifier jusqu'à un certain point ses violences et ses emportements. On sait que celle-ci aimait passionnément ses frères, mais d'une affection doublée de cette jalousie qui est l'égoïsme de l'amour. Ayant été habituée, à Arras, à régner en

maîtresse de maison et à gouverner un peu despotiquement ses frères, elle se montra jalouse des prévenances de Madame Ricord, comme quelque temps auparavant elle s'était montrée jalouse des bontés prodiguées à son frère aîné par Madame Duplay.

Elle ne pardonna jamais à Madame Ricord de s'être emparée de l'esprit et du cœur de son frère Augustin : « Je ne devais plus avoir pour elle ni estime, ni amitié, écrivait-elle. En effet, comment estimer une femme qui connait assez peu les règles de la bienséance et ses devoirs d'épouse pour commettre les plus graves inconséquences ? Comment aimer une personne qui compromettait continuellement mon jeune frère par ses avances, auxquelles il croyait de son honneur et de son devoir de ne point répondre ? En vérité, si la pudeur ne retenait ma plume, je dirais des choses qui ne seraient pas à la louange de Madame Ricord. Elle était jeune et charmante ; mais sa coquetterie égalait au moins sa beauté. Elle voulait briller et être adorée à tout prix, et pour se faire remarquer il n'était rien qu'elle ne fît.

« Ricord aimait sa femme, et avait en elle une confiance illimitée. Absorbé qu'il était par des occupations sans nombre, il ne s'apercevait pas de ses inconséquences, et n'aurait jamais pu la soupçonner. Ricord avait toutes les vertus publiques et

privées; on pouvait l'égaler, non le surpasser en patriotisme; il était un des plus ardents et des plus intrépides Montagnards. Ami sûr et fidèle, époux tendre, il méritait d'avoir une autre femme, et jamais couple, à mon avis, ne fut plus mal assorti.»

C'est à Sault que nos voyageurs apprirent que l'armée fédéraliste, battue à Cadenet le 8 août et dispersée le lendemain presque sans combattre, (1) se concentrait autour de Marseille, abandonnant Aix que Carteaux se disposait à occuper pour entrer en communication avec l'armée d'Italie. Les chemins devenaient libres, ils se préparèrent à reprendre la route de Nice.

Le 17 août, ils adressèrent à la municipalité de Sault la réquisition « de faire tenir prêts pour le lendemain 18 août, à quatre heures du matin, cinq chevaux tous bridés et sellés pour le service de la République. » (2) Puis ils quittèrent cette ville.

« Nous séjournâmes trois jours à Sault, raconte Charlotte Robespierre dans ses mémoires, après quoi nous retournâmes à Manosque. Vingt ou trente patriotes nous accompagnaient; les deux militaires qui ne nous quittaient point, nous précédèrent dans

---

(1) Maurel. — Le brigandage dans les Basses Alpes.

(2) Note communiquée par M. Henri Chrestian de Sault.

la ville, et annoncèrent que nous arrivions suivis de six mille hommes de troupes. Cet innocent mensonge était nécessaire pour tenir en bride l'effervescence contre-révolutionnaire des habitants de Manosque.

« Les deux Représentants se rendirent à la Municipalité pour se plaindre de la conduite que la ville avait tenue à leur égard, et de l'accueil amical qu'elle avait fait aux Marseillais. La Municipalité qui, à l'exception du Maire, (1) était aussi coupable que le reste des habitants, s'excusa comme elle put, et promit de faire punir les coupables; elle aurait dû commencer par se punir elle-même. Tout le monde était dans la consternation; on se figurait que les Représentants allaient faire raser la ville.

« Nous apprîmes que les Marseillais étaient entrés à Forcalquier une demi-heure après notre départ précipité; qu'ils avaient cherché les Représentants partout, et que, ne trouvant que notre voiture qui était à l'auberge, et que nous n'avions pu emmener, ils la conduisirent en triomphe à Marseille. Nous envoyâmes la réclamer. On nous la rendit, mais elle était incapable de nous servir; on l'avait presque entièrement démontée et brisée, pour cher-

(1) Isnard. — Livre des privilèges de Manosque : En 1793, le Maire de cette ville était Figuières.

cher la planche aux assignats avec laquelle on prétendait que nous voyagions; nos effets étaient dans un pitoyable état, mais rien n'avait été détourné.»

Le 21 août, Robespierre et Ricord écrivaient de Manosque au Comité de Salut public :

« Nous sommes une seconde fois à Manosque, Citoyens Collègues. Cette ville rebelle, qui n'exécute aucune loi, qui outrage la République dans la personne des représentants du peuple, nécessite les grandes mesures que nous allons prendre pour la réparation des outrages faits à la nation. Nous vous communiquerons incessamment nos délibérations et nos arrêtés, afin d'obtenir l'approbation de la Convention nationale. La ville de Manosque est opulente, son territoire est le plus riche de la contrée; cependant les contributions sont en retard. Les Manosquins, qui ont eu l'audace de prendre les armes pour s'opposer à l'entrée de quelques détachements républicains dans leur ville, les prirent pour protéger les rebelles de Marseille, et firent tout ce qui était en eux pour nous livrer. Vous pressentez d'après cela quelle sera notre conduite à leur égard. Nos soupçons contre Brunet se confirment chaque jour. Vous vous en convaincrez par les dépêches de nos Collègues Barras et Fréron. Ce traître a mis ces contrées à deux doigts de leur perte et a compromis par ses perfidies l'existence de l'armée du Var.

« Nous avons appris avec douleur que l'on avait suspendu l'attaque de Lyon. Soyez convaincus que nous ne sauverons la République que par une grande ferme-

té, et qu'il ne faut garder aucun ménagement avec les assassins de la République. Leur acceptation astucieuse de la Constitution ne change point leurs sentiments, et ils n'ont pris ce parti que pour ralentir l'ardeur des républicains et tromper les hommes peu éclairés qui se laissent amuser par des mots, qui n'aperçoivent plus les conspirateurs lorsque ces conspirateurs ont l'adresse de prononcer les mots de constitution, d'unité, d'indivisibilité de la République. Ce piège n'est pas le moins adroit qui ait été employé par les ennemis de la République. C'est à vous, Citoyens Collègues, à prendre les mesures qui sont en votre pouvoir pour déjouer cette conspiration dont le foyer est à Marseille, Toulon, Lyon et la bicoque de Manosque.

« Nous ne tarderons plus à nous rendre à l'armée d'Italie. Les mesures que nos collègues viennent de prendre vont nous ouvrir un passage et rendre les communications libres entre l'armée du Var et l'intérieur de la République.

Robespierre jeune, Ricord. » (1)

Effrayés de l'entière déroute des Marseillais, des défections qui se produisaient dans les armées fédéralistes, redoutant de tomber sous le joug des clubistes Jacobins dont ils avaient triomphé le 12 juillet et que maintenant ils avaient peine à contenir, enfin menacés de la disette, des Contre-révolutionnaires

(1) Aulard.—Recueil, etc., VI, p. 56.

Toulonais parlèrent d'ouvrir leur port à la flotte anglaise. L'amiral Hood offrait le secours de ses forces navales pour rétablir plus promptement en France un gouvernement régulier et maintenir ainsi la paix et la tranquillité dans l'Europe. Il offrait en outre de leur procurer la quantité de grains dont Toulon avait le plus grand besoin. Enfin, il s'engageait, si on lui remettait les forts et si l'on désarmait les vaisseaux, à faire respecter les propriétés et les individus et à restituer, après la paix, tout ce qui aurait été livré.

Peloux, président du Comité de Sûreté générale, et Castellanet, secrétaire, hésitaient à prendre une décision, et leurs tergiversations soulevaient un mécontentement général. On ne leur pardonnait point davantage d'avoir refusé l'entrevue proposée par le général Brunet.

Cette idée d'appel à l'ennemi fut repoussée par plusieurs Sections. Les Officiers, Sous-Officiers et volontaires du 5e Bataillon du Var se sentirent pénétrés de douleur, en songeant à la honte du pacte que les Toulonais se disposaient à conclure avec les pires ennemis de la France :

« Au camp de Pietra-Cava, le 19 août 1793,
L'an 2e de la République,

« Les Officiers, Sous-officiers et volontaires du 5e Bataillon du Var aux citoyens de la ville de Toulon.

« Toulonois !

« Quel est donc le délire qui vous emporte si loin

des bornes assignées par la raison, l'honneur et l'intérêt ! Quel est donc cet étrange projet pour le succès duquel vous faites de si grands sacrifices ? Avez-vous oublié que les bataillons du Var ont juré de vivre *libres ou mourir*? Croyez-vous que dans les champs de l'honneur et de la victoire les sermens perdent de leur sainteté ? Pensez-vous que nos sueurs, notre sang n'auront produit que la servitude, et que nous ne saurons pas écraser les vers qui rongent les racines de l'arbre de la Liberté ? Auriez-vous enfin, dans vos noirs accès, pu compter sur notre assistance ? Eh ! bien, apprenez votre erreur et connoissez-nous mieux.

« Nous sommes *vrais républicains*, c'est vous dire assez que nous combattrons tous ceux, fut-ce nos proches, qui ne reconnoîtront pas franchement l'unité et l'indivisibilité de la République; nous appartenons à la Patrie, avant d'être à nos parents ; nous voulons le bonheur de la première avant celui des derniers. Pour nous, éloignés du séjour des intrigues, des prestiges et des forfaits, par conséquent plus rapprochés de la nature et de la raison, dont nous savons défendre les droits, nous le trouvons le bonheur dans ces sublimes sentimens: l'amour de la patrie et de la Liberté, la haine des tyrans et des anarchistes, le respect pour les loix et pour ceux qui les font. Mais, vous autres, où le placez-vous ce grand objet des travaux et des veillées de l'homme ? Tout nous dit que c'est dans l'esclavage. Ils ne sont donc plus gravés dans votre mémoire, ces souvenirs si amers d'autrefois pour vous, des persécutions dont vous accabloient des êtres cruels et pétris d'orgueil ! Vous ne

savez donc plus que rien ne fut jamais sacré pour ces hommes pervers et imposteurs ! Auriez-vous la folie de croire que si, par les coups les plus bizarres du sort, votre coalition avec les Emigrés, les ennemis du dedans et ceux du dehors, parvenoit à ramener les premiers en France, la reconnaissance pût vous affranchir des vexations qu'ils emploiroient pour recouvrer leurs fortunes, s'attribuer de prétendues indemnités, et payer les frais immenses d'une guerre que 7 à 8 tirans nous auroient faite ! Vos torts envers eux, (car vous en eûtes), ne vous rendroient-ils pas plutôt les malheureux objets de leur animosité et de leurs vengeances ! Vous n'avez pas, sans doute, oublié les excès et les horreurs commis dans votre cité ! Croyez-vous, que ceux qui ne les ont pas empêchés ne seront point coupables aux yeux des aristocrates, lorsqu'ils le sont devant la justice et l'humanité qu'ils ont laissé si cruellement outrager ? Mais voici des torts plus grands encore, et c'est envers la Nation ! Vous avez attenté à la Liberté de ses représentants, tandis que plus loin, vos complices retenoient et consommoient les subsistances de ses défenseurs ! Vous portez contre elle des armes qui ne devroient jamais être tournées que contre ses ennemis. Quoi ! parce que quelques brigands se parant du titre de *patriote* ont commis des vols, des assassinats, non seulement vous abandonnez la cause de la Liberté, mais encore vous combattez contre elle! Parlez, cherche-t-on à détruire sa religion, parce que quelques uns de ses ministres la déshonorent par leur conduite criminelle?... Ce n'est pas tout ! Vous méditez peut-être de livrer votre ville. Ah !

si jamais vous commettiez cet acte de perfidie et de scélératesse, (car les remparts, les forts, les arsenaux, ne sont pas à coup sûr votre propriété), sachez que Toulon seroit votre prison perpétuelle. Le premier d'entre vous sorti de ses murs seroit immolé par les Français qui vous auroient juré une guerre éternelle. Si cette considération n'est pas assez puissante pour vous faire abjurer le funeste projet qui semble vous occuper, nous vous rappellons les dettes de vos cœurs envers la Patrie, vos sermens de défendre la Liberté, vos anciennes habitudes et vos liaisons si nécessaires avec vos voisins. Ainsi, Toulonois, puisque le succès même de vos trames ne vous offre que des maux cruels et le pire de tous, le déshonneur, revenez d'un égarement dont les funestes effets pour vous sont incalculables. Sachez qu'autant sont délicieux et touchans ces rapprochemens d'opinions et d'intérêt qui, nous réconciliant avec l'honneur, nous rendent des amis, des frères, une Patrie, autant sont longs et cuisans les regrets de s'y être refusés. Revenez donc, nous vous en conjurons, aux vrais principes et à la bonne cause. La Patrie toujours indulgente, vous tend les bras, courez racheter vos torts, aux Alpes, aux Pyrénées, sur les plaines de la mer, là sont de nombreux satellites de quelques despotes ivres d'orgueil et affamés d'or. Ils attendent les fruits des divisions intestines que leurs tyrans ont semées dans la France, pour y entrer, la démembrer, lui donner des loix et ravir ses biens.

« Exterminons donc ces hordes menaçantes; rallions-nous tous autour de la nouvelle Constitution, elle pro-

met à la France les plus heureuses destinées. Hâtons-nous, l'humanité gémit, la postérité nous implore, l'Europe fait des vœux, le bonheur et la gloire nous sourient ». (1).

Robespierre et Ricord demeurèrent frappés de stupeur à la nouvelle que les Marseillais et les Toulonais se préparaient à livrer leurs villes aux ennemis de la France et à arborer le drapeau blanc, ils se hâtèrent d'en aviser le Comité de Salut public :

Manosque, 22 *août* 1793.

« Nous vous dépêchons, Citoyens Collègues, un courrier extraordinaire pour vous instruire des projets horribles des rebelles de Marseille. Leur dessein parricide est de livrer leur port aux Anglais et aux Espagnols. La flotte ennemie croise presque à portée du canon, et déjà un vaisseau parlementaire a été envoyé à l'escadre anglaise, qui n'est qu'à trois lieues des côtes. Les rebelles du midi, toujours vaincus, et le 20 de ce mois mis en déroute par l'armée de la République, qui est entrée hier dans la ville d'Aix, appellent à leur secours des forces étrangères. Les sections de Marseille, à l'exception de celle n° 11, dont le consentement a été l'effet de la menace et de la violence, ont adhéré à ce recours aux puissances ennemies sous l'apparence de demander, ou qu'il fut permis à un convoi de vivres chargé pour Marseille, et actuellement à Gênes, d'entrer dans le port en

(1) Arch. Nat., W I, 295.

traversant la flotte, ou que la flotte fournit elle-même des vivres à la ville. Nous sommes instruits, par une voie très sûre, que ce n'est là qu'un prétexte, et que les conspirateurs veulent bien réellement livrer le Midi, soit pour démembrer la République, soit pour tout autre système également contraire à l'intérêt national, à la liberté et à l'égalité.

« La ville de Toulon est soupçonnée d'avoir fait les mêmes démarches auprès de l'escadre ennemie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a dégarni les vaisseaux de la République pour accroître les forces des révoltés. Un détachement de 600 hommes est, à ce que l'on dit, arrivé à Brignoles pour s'opposer au passage des bataillons tirés de l'armée d'Italie, que nous avons été obligés de requérir, tant pour renforcer l'armée qui se trouve actuellement à Aix, que pour rétablir les communications trop longtemps interceptées par les séditieux du Midi. On croit que la flotte ennemie a des troupes de débarquement, et qu'elle peut vomir sur les côtes méridionales 10.000 à 12.000 hommes, tant Espagnols qu'Anglais. Ces forces ne peuvent pas en imposer au courage des troupes de la République. Il faut néanmoins se hâter de prévenir cette descente. C'est à vous, Citoyens Collègues, à presser les mesures militaires, et à faire occuper les positions qui mettent Marseille et Toulon dans l'impossibilité de résister, si elles venaient à consommer leur crime.

« Vous sentez, Citoyens Collègues, la nécessité de développer un grand caractère et de ne point arrêter ni modérer l'ardeur républicaine dans un moment aussi

critique. Ce sont les trêves, les suspensions d'armes qui retardent le bonheur du peuple et prolongent le mouvement révolutionnaire qui pourrait à la fin briser les ressorts politiques. Que les traîtres n'aient plus le temps de rassembler leurs forces, que Lyon, Marseille et Toulon soient à l'instant soumises, et la famille française réunie retrouvera toutes ses forces pour dissiper les brigands couronnés.

« Donnez-nous, au nom de la patrie, des nouvelles de toute la République et de notre situation, tant intérieure qu'extérieure, quelle qu'elle soit. Nous sommes au-dessus des événements et nous ferons respecter l'autorité nationale autour de nous.

Ricord, Robespierre jeune.

« P. S. — L'armée des rebelles doit camper au Pin et à Septèmes, entre Marseille et Aix, où elle doit être renforcée.

« Remis au courrier 1000 livres pour le voyage.» (1)

Robespierre et Ricord passèrent plusieurs jours à Manosque. Pour pacifier cette ville qui se dérobait à leur autorité, ils procédèrent par intimidation, et décidèrent de poursuivre tous les citoyens qui, de près ou de loin, avaient pris part au mouvement de révolte des 13 et 14 août.

Le 25 août 1793 ils signaient un mandat d'arrêt

(1) Aulard.—Recueil, etc., VI, p. 66.—De la main de Robespierre jeune.

contre plusieurs contre-révolutionnaires de Manosque :

« Au nom de la République,

« Les représentants du peuple députés par la Convention Nationale :

« Considérant que plusieurs citoyens de Manosque, sont complices des délits commis dans les journées des treize et quatorze du courant, qui ont eu pour objet : 1° de livrer le territoire de Manosque et de Forcalquier, à la férocité et au brigandage des rebelles de Marseille, Rians et Vinon.

« 2° d'arrêter les représentants du peuple députés à l'armée d'Italie.

3° de faire couper les seules communications libres qui restaient entre cette armée et le reste de la République.

« Considérant que plusieurs de ces mêmes citoyens de Manosque s'étant rendus, d'après la réquisition faite par les représentants du peuple aux citoyens remplissant provisoirement les fonctions municipales à Manosque, sur les bords de la Durance pour arrêter les déserteurs, gens suspects, de remettre les cordes du bâteau que les représentants du peuple avaient fait enlever pour couper le passage aux révoltés de Marseille, qui se trouvaient sur l'autre rive.

« Considérant que plusieurs des dits citoyens du dit Manosque se trouvaient à la tête des révoltés lors du passage de la Durance, et qu'un plus grand nombre s'est joint à eux pour aller à Forcalquier y arrêter les représentants du peuple, qui n'avaient échappé à leur

férocité qu'en prenant la fuite, et que leurs effets ainsi que la voiture et les mulets qui les avaient conduits furent volés par ces rebelles qui dirent en arrivant à Forcalquier : « Nous aimerions mieux leur tête que leurs effets. »

« Considérant enfin qu'il importe à la République, qu'une justice, prompte et éclatante, s'appesantisse sur la tête des coupables.

« Nous ordonnons à tous officiers, civils et militaires, d'arrêter ou faire arrêter, et aux tribunaux de poursuivre criminellement, Louis Turier facturier, Antoine Mirabeau, Arleau capitaine, Paul Esclangon, Barthélemy cadet tanneur, pour avoir été du nombre de ceux qui se trouvant au bâteau en avaient fait remettre les cordes, pour faciliter le passage de la Durance aux rebelles, et avoir et s'être joint à eux, lorsqu'ils ont été à Forcalquier pour y arrêter les représentants du peuple, les nommés Bicais fils avoué, et Chabran officier municipal, pour avoir été du nombre de ceux qui étaient à la tête des révoltés, lors du passage de la Durance, et les nommés Agnés Julien, demeurant au château, Jean Julien dit Jaquet, et Raubert officier de chasseurs pour avoir été avec les rebelles à Forcalquier.

« A Manosque, le 25 août 1793, l'an 2 de la République Française.

Ricord, Robespierre jeune. » (1)

---

(1) Arch. communales de Forcalquier : Dossier Robespierre-Ricord.

Une information fut immédiatement ouverte à Manosque et à Forcalquier. Sur une réquisition du Procureur de la commune de Manosque, Paul-Augustin Magnan et Joseph Allemand, Juges de Paix et Officiers de police de cette ville, procédèrent à l'audition des citoyens dont les noms leur avaient été donnés. Cette enquête, commencée le 30 août, ne dura pas moins de sept mois. Vingt-deux personnes seulement purent être entendues; leurs dépositions obscures et laconiques se ressentent de cette époque de troubles. Beaucoup hésitèrent à parler; d'autres refusèrent de se présenter devant le Juge.

Les témoins de Forcalquier déposèrent avec moins d'hésitation, moins de crainte. Dix-neuf d'entre eux furent entendus du 25 au 28 août par les soins de Berluc, Maire, et par les Officiers Municipaux Troutin, Eysartel, Attenoux, Escuyer, Santon, en présence de Bonard, Procureur de la commune et de Jean-André-Augustin Berluc, secrétaire.

Pendant que cette affaire s'instruisait, Robespierre et Ricord se rapprochaient de l'armée d'Italie. A leur arrivée à Aix ils écrivirent à la Convention :

Aix, le 28 août 1793.

« Nous avons fait réparer, Citoyens Collègues, les outrages faits à la République. Nous vous envoyons les différents arrêtés que nous avons pris. Nous espérons

que la Convention nationale les approuvera. La commune de Manosque était une des plus contre-révolutionnaires des départements méridionaux, parce qu'elle était une des plus aveugles ; sa situation intérieure était affligeante; il était difficile d'y produire le bien, parce qu'il était difficile de s'y faire écouter. Aussi avons-nous été méconnus la première fois que nous nous y sommes présentés, et des hommes égarés ou scélérats tentèrent un grand crime. Nous avons reparu dans ses murs. Un grand nombre de citoyens avaient pris la fuite; la torpeur était dans toutes les âmes; l'ignorance faisait croire aux choses les plus stupides; ils craignaient tous les malheurs; on leur avait persuadé qu'il ne devait plus rester pierre sur pierre à Manosque, qu'une armée de brigands devait dévaster, incendier, piller cette coupable cité. Nous n'avons eu besoin, pour dissiper cette terreur panique, que de faire connaître les principes de la Convention nationale, qui étaient parfaitement ignorés, malgré nos premiers efforts pour les faire entendre.

« Ceux qui avaient ajouté foi aux calomnies les plus atroces ne tardèrent pas à juger par notre conduite que des monstres avaient abusé de leur simplicité pour les tromper sur les vrais défenseurs de la liberté et sur tous les événements de la Révolution. Ils reconnurent bientôt que nous n'étions point des anarchistes. Enfin, malgré les mesures de sévérité que la justice nationale a exigées de nous, les citoyens de Manosque voulaient nous retenir plus longtemps au milieu d'eux, pour extirper toutes les haines, maintenir la concorde et la paix en

éclairant tous les partis pour n'en former qu'un. Nous pouvons espérer que cette cité est reconquise à la raison, à la liberté.

« Nous avons cru devoir nous rendre à Marseille pour y concerter avec nos collègues les moyens de soumettre Toulon, qui menace d'appeler les Anglais dans ses murs. Ils vous donneront les détails de cet horrible projet. Il ne paraît pas que l'ennemi ose risquer la descente : les républicains de cette ville se montrent avec courage, et ces hommes magnanimes en imposent aux esclaves de la Grande-Bretagne.

« Les rebelles, resserrés dans un petit espace, nous laissent le passage libre; nous sommes à notre poste.

« Salut et fraternité.

Ricord, Robespierre jeune. » (1)

Les contre-révolutionnaires venus à Manosque et à Forcalquier de Rians, Vinon, Aix, Marseille, ne tardèrent pas à être dispersés par les troupes de la République. On ne les revit plus. Quant à ceux de Manosque, ils avaient prudemment pris la fuite, et le silence se fit sur les événements des journées des 13 et 14 août. Il se fit également sur le procès criminel. Ravivé un instant par un arrêté de Dherbez-Latour, qui confiait la continuation de la procédure au Maire et aux Officiers municipaux de Forcalquier, l'information fut reprise, de nou-

(1) — Aulard. Recueil, etc., VI, p. 157.

veaux témoins entendus, mais il ne fut donné aucune suite à cette affaire; et lorsque, plus d'un an après, sur un ordre formel du Représentant du peuple Gauthier, les Commissaires de surveillance Chossat et Reynault, sommèrent, par deux fois, l'agent National de la commune de Forcalquier d'avoir à transmettre sans délai, tout le dossier de l'affaire, ainsi que les registres des Comités de surveillance de Forcalquier et de Manosque, celui-ci fit la sourde oreille et garda le dossier. La Municipalité de Forcalquier évita ainsi à la Convention de nouveaux crimes, et à la ville de Manosque un deuil général.

Le 2 septembre 1793, Robespierre jeune et Ricord arrivaient enfin à l'armée d'Italie, après un mois et demi de marches et contre-marches, et après avoir couru les plus grands dangers.

« Mes collègues Barras et Fréron, écrivait Ricord, avaient conservé cette armée à la République en faisant arrêter le Général Brunet, dans l'instant où il projetait la plus infâme des trahisons, de concert avec les traîtres Toulonais. Elle était infectée des maximes de ce Général perfide, qui avait voulu progressiver sa dissolution par le dénuement presque absolu des subsistances, d'effets d'habillement, de campement et de moyen pour s'en procurer. » (1)

(1) Rapport de Ricord à la Convention.

A ce moment la petite armée Républicaine du Midi occupait Marseille, les Toulonais avaient capitulé et livré leur ville aux ennemis de la France, (29 août 1793). Barras et Fréron se trouvaient avec les 4.000 hommes de l'armée d'Italie qui avaient marché sur Toulon. A peine installés à Nice, Robespierre et Ricord se hâtèrent de remplir la mission qui leur avait été confiée. Ils eurent également à s'occuper du jeune médecin de Sault, Antoine de Courtois, qui les avait arrachés à la mort à Manosque, le 13 août, et les avait conduits à Sault, où ils trouvèrent momentanément un asile.

« Dénoncé par Marquoi, président du Comité révolutionnaire d'Apt, Antoine de Courtois fut arrêté le 2 octobre et incarcéré à la Glacière, à Avignon. Il était à deux doigts de la mort. Sa belle-sœur, la veuve de son frère aîné Philippe, montra alors tout ce que peut le dévouement; elle partit pour Nice; n'espérant plus qu'en celui dont Antoine venait d'être le sauveur, elle se jeta à ses pieds et en obtint une délivrance immédiate. Robespierre fit en effet rendre à Avignon, le 19 octobre, par Rovère et Poultier, Commissaires de la Convention, un arrêté d'élargissement du prisonnier. » (1)

A leur arrivée à Nice, Charlotte Robespierre et

---

(1) Charles de Ribbe.—La vie domestique. T.I, p. 71.

Madame Ricord virent s'ouvrir devant elles, comme par enchantement, toutes les portes de la haute société qu'elles aspiraient à connaître. Le nom de Robespierre était dans toutes les bouches. Les hommes politiques, les Officiers, les gens à la mode, tout le monde vint à elles soit par curiosité, soit par crainte; les maisons les plus distinguées, se firent un honneur de les posséder; un cercle d'admirateurs épiaient leurs moindres mouvements. Bonaparte lui-même, alors capitaine d'artillerie à l'armée d'Italie, ne manqua pas de se faire présenter aux belles représentantes. Il s'adressa, pour obtenir la première entrevue, à Augustin Robespierre, dont l'âge était en rapport avec le sien, et dont les opinions étaient précisément celles qu'il manifestait très-hautement lui-même. Bonaparte était animé d'un républicanisme ardent et sincère. A partir de ce moment, ses relations furent plus suivies avec Augustin Robespierre, et l'on rapporte qu'il ne dédaignait pas de faire sa cour à Charlotte à laquelle il était heureux et fier de plaire, tout simplement parcequ'elle était instruite, spirituelle et aimable. (1)

---

(1) Ce fut à l'estime et à l'amitié que Napoléon avait portées à la famille Robespierre que Charlotte Robespierre dût la pension de 3.500 fr. dont il la gratifia lorsqu'il fut devenu premier consul.

L'estime qu'il portait à Augustin s'accrut bientôt d'une amitié véritable, et l'intimité la plus affectueuse s'établit entre eux. Ils étaient devenus les confidents l'un de l'autre, se faisaient part de leurs impressions, de leurs sentiments, de leurs espérances, toutes alors pour la patrie et pour la liberté. Augustin montrait à Bonaparte les lettres qu'il recevait de son frère; et c'est Napoléon lui-même qui nous apprend avec quelle indignation Maximilien blâmait les horreurs commises par certains proconsuls dont les atrocités et la tyrannie compromettaient, selon lui, la Révolution. (1)

« L'esprit public n'était pas meilleur à Nice que dans la Provence, dit Charlotte Robespierre. Mais là nous n'avions rien à craindre des contre-révolutionnaires; il y avait une division de troupes Françaises. Le Général en chef Dumerbion et son état-major nous protégeaient, Madame Ricord et moi, quand son mari et mon frère allaient en tournée, ce qui arrivait souvent. Pendant mon séjour à Nice je n'allai que trois fois au spectacle. La première fois nous fûmes respectées; la seconde fois, on s'empara avant notre arrivée de la loge que nous avions louée; la troisième enfin, on nous jeta des pommes qui ne nous atteignirent point. Le Général Dumerbion s'en

(1) Mémorial de Sainte-Hélène.

aperçut, et nous envoya prier par un de ses aides-de-camp de passer dans sa loge. On n'osa plus rien nous jeter, mais au bout de quelques moments, nous quittâmes le spectacle, et nous n'y remîmes plus les pieds.

« Robespierre jeune et Ricord avaient trouvé cette armée d'Italie, qui devait bientôt s'illustrer par de si grands exploits, dans un dénûment affreux. Pendant qu'ils visitaient les différentes divisions, et qu'ils substituaient partout l'ordre au désordre, l'abondance à la disette, nous nous occupions, Madame Ricord et moi, à confectionner des chemises pour les soldats. Le soir, pour nous délasser, nous allions nous promener dans les environs de Nice, soit à pied soit à cheval. Nos promenades équestres firent jaser, et fournirent un aliment à la méchanceté de nos ennemis. On écrivit à Paris que nous tranchions des princesses; plusieurs journaux payés par l'aristocratie propagèrent cette absurde accusation, et Maximilien Robespierre m'écrivit pour m'en avertir. Mon jeune frère m'en fit part également, et je lui promis de me refuser dorénavant le plaisir de monter à cheval. » (1)

Si l'on s'en rapporte au témoignage de Charlotte, son frère Augustin ne partageait pas les tendres

---

(1) Mémoires de Charlotte Robespierre.

sentiments que la belle Madame Ricord éprouvait pour lui, et celle-ci aurait été la cause de la désunion survenue dans la famille Robespierre : « Longtemps je ne la crus que coquette et étourdie, mais je m'aperçus enfin, et par ma propre expérience, qu'elle était méchante, et qu'elle cherchait par tous les moyens possibles à me brouiller avec mon jeune frère pour me faire retourner à Paris. Ma présence lui était insupportable; aimant passionnément les plaisirs, et souvent des plaisirs qui ne sont pas permis à des femmes qui se respectent, elle trouvait en moi un témoin sévère et rigoureux qui la gênait.....» (1)

Augustin et Madame Ricord se voyaient fréquemment. Celle-ci était pour Augustin, follement épris de sa beauté, tout ce que l'idéal de sa jeune imagination pouvait se figurer de plus séduisant. Il se sentait invinciblement attiré vers elle. Charlotte qui redoutait de perdre le cœur de ce frère si profondément affectionné par elle, ressentait les terribles aiguillons de la jalousie, et chose plus grave, elle n'avait pu s'en taire auprès de leurs amis communs. On décida de l'éloigner : « Madame Ricord, qui peut-être espérait que mon frère serait moins insensible à ses avances en mon absence,

---

(1) Mémoires de Charlotte Robespierre.

machina mon éloignement. Elle me tendit un piège et j'y tombai, tant j'étais peu faite pour résister aux artifices de cette femme..... » (1) Un jour qu'elle se trouvait à Grasse chez une amie de Madame Ricord, celle-ci lui annonça soudainement que son frère Augustin la priait de retourner le plus promptement possible à Paris. « Qu'on juge de mon étonnement ! Mon frère sans me voir, sans me faire ses adieux, me renvoie comme une réprouvée ! Rien n'était plus incroyable, et pourtant je me laissai prendre à ce piège grossier. N'écoutant pour le moment que mon indignation, je retins une place dans une voiture particulière qui partait pour Paris, et je partis le lendemain matin.

« J'ai fait depuis bien de tristes réflexions sur ce départ précipité. J'aurais dû me faire montrer la lettre où mon frère m'ordonnait, soi-disant de partir; j'aurais dû retourner à Nice, l'attendre et lui demander s'il était vrai qu'il me chassait pour ainsi dire de sa présence. J'aurais acquis de sa bouche la preuve du contraire; mes yeux se seraient ouverts sur l'abîme que l'on avait creusé sous mes pas, et les siens se seraient dessillés sur le compte d'une femme dont il avait cru jusqu'alors toutes les calomnies et tous les mensonges. Mais pour mon malheur, il n'en a point été ainsi.

---

(1) Mémoires de Charlotte Robespierre.

« J'ai ajouté crédulement foi à ce que me disait Madame Ricord, et je n'ose pas encore penser à toutes les conjectures que Robespierre a pu tirer de mon brusque départ. Elle lui aura dit que j'avais voulu partir sans le voir, parce que je n'avais aucune amitié pour lui; que de choses ne lui aura-t-elle pas dites ! Elle l'aura aigri contre moi de toutes les manières. »

Avant leur brouille Charlotte et son jeune frère demeuraient ensemble, mais à son retour à Paris, Augustin logea chez son collègue Ricord et ne voulut plus habiter avec sa sœur. Il repartit ensuite pour l'armée d'Italie. Le 9 thermidor vint ensuite. Délivré pendant la nuit, avec les proscrits de la veille, il attendit à l'hôtel de ville que son frère donnât le signal du combat contre la Convention. Quand il vit que tout était désespéré, ne voulant pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis, il franchit une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, demeura quelques instants sur le cordon du premier étage à contempler la place envahie par les troupes conventionnelles, puis il se précipita la tête en avant, sur les premières marches du grand escalier. On le releva mutilé et sanglant, mais respirant encore. Le lendemain, 10 thermidor an II, (28 juillet 1794) il était porté mourant à l'échafaud. Robespierre jeune avait 31 ans.

VII. — *Brunet devant le tribunal révolutionnaire Sa condamnation et sa mort.*

Un décret de la Convention avait envoyé Brunet devant le Tribunal révolutionnaire pour avoir trahi les intérêts de la République. Il y parut le 14 novembre dans la matinée. L'instruction n'avait révélé aucun fait nouveau et une perquisition opérée dans les appartements que l'accusé avait occupés à Sospel, n'avait produit aucun résultat. Sa culpabilité n'était nullement établie; il n'existait contre lui aucune preuve matérielle et juridique.

Le tribunal était ainsi composé : René-François Dumas, président; Charles Harni et Etienne Masson, juges; Antoine Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public; François-Jacques Filleul, commis greffier; Faineau, Touberbielle, Pigeot, Lumière, Taupineau, Aigoin, Mercier, Bernard, Petit, Vitade, Baron et Picard, jurés.

Le citoyen La Fautrie, homme de loi, avait été choisi d'office pour défendre l'accusé.

Lorsque le président Dumas eut adressé à Brunet les questions d'usage, le greffier donna lecture de l'acte d'accusation :

« *Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, Accusateur public du Tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris par décret de la Convention Nationale du* 10 *mars* 1793, *l'an deuxième de la Républi-*

que, sans aucun recours au Tribunal de Cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article deux d'un autre décret de la Convention du cinq avril suivant, portant que l'accusateur public dudit Tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens.

« Expose que par décret de la Convention Nationale du premier de ce mois, Gaspard-Jean-Baptiste Brunet, Général de Division et ci-devant Commandant en Chef de l'armée de la République en Italie, a été traduit au Tribunal, que l'accusateur public a décerné un mandat d'arrêt contre lui le dix-sept, comme étant, Brunet, prévenu d'avoir trahi les intérêts de la République, en vertu duquel Brunet a été conduit à la maison d'arrêt de la Conciergerie ; que Brunet a subi interrogatoire devant l'un des juges du Tribunal et qu'examen fait par l'Accusateur public de toutes les pièces qui lui ont été transmises par le Comité de Salut public de la Convention, il en résulte que Brunet sous le masque d'une popularité hypocrite, à l'instar des infâmes généraux dont les noms indignes d'être rappelés ici souilleront à jamais les fastes de l'histoire de la Révolution, a cherché à gagner et à capter la confiance des braves Sans-culottes. Que l'expérience a prouvé qu'il ne méritait pas de commander en remportant quelques victoires pour écarter leurs regards surveillants ainsi que ceux du peuple souverain, et par là profiter du moment qu'il croirait favorable à ses vues perfides pour en méconnaissant les pouvoirs des Représentants du peuple protéger les Fédéralismes qui se trouvaient répandus dans le Midi.

« En effet, par un arrêté pris par les citoyens Beauvais, Bayle, Despinassy et Barras, envoyés par décret de la Convention du trente avril dernier dans le département du Var, ont cru, à raison des circonstances critiques où ils se trouvaient, devoir s'adjoindre pour collègues les citoyens Fréron et Roubaud. Cet arrêté a été lu, publié, envoyé et notifié à toutes les autorités constituées et particulièrement à Brunet. Alors ni Brunet ni ses complices se sont bien gardés de méconnaître Fréron, au contraire ils ont reçu et exécuté les ordres qu'il a donnés. Bientôt Beauvais et Bayle sont attirés à Toulon par des invitations perfides surtout par les instances réitérées du traître Ricard ex-constituant. A peine arrivés dans cette commune ils y sont incarcérés. Despinassy qui avait lâchement abandonné son poste depuis longtemps, recevait à Cique près Toulon où il s'était retiré, des envoyés de Toulon et de Marseille.

« Barras et Fréron restés seuls à Nice et ignorant encore l'arrestation de leurs collègues en partirent le quinze juillet dernier bien résolus de faire sortir enfin, sous leurs yeux, de la rade, l'escadre Française, lorsque des magistrats du peuple abusant de la Loi essayèrent de les arrêter à Pignans. Leur courage secondé par le général Lapoype les sauva, ce qui a valu à ce dernier de la part de Brunet les emportements de la rage, de l'ambition et de la trahison trompées. Ce trait suffirait sans doute seul pour démontrer que Brunet est le complice de la conspiration qui a éclaté dans le Midi—la suite ne permettra plus d'en douter.

« Brunet, comme il a été remarqué plus haut, apres

avoir reconnu Fréron et Barras pour Représentants du peuple auprès de son armée, a feint un moment de méconnaître leurs pouvoirs et sentant ensuite qu'il n'était pas encore temps, il s'est empressé de promettre d'obéir à leurs réquisitions et de correspondre avec eux; mais il paraît que cette promesse n'a été imaginée que pour pénétrer leurs intentions et résolutions et les communiquer aux ennemis de la République et ainsi temporiser tant qu'il ne serait pas question de marcher contre Toulon et Marseille, ses favorites, et ce qui achève de convaincre que telles ont été ses vues criminelles; c'est que les Représentants du peuple Fréron et Barras ayant fait une réquisition le six août dernier, à Brunet, d'envoyer sans délai contre ces communes rebelles, cinq bataillons ou au moins quatre au complet et un régiment de dragons, ce perfide contre-révolutionnaire s'y refusa et poussa même l'audace jusqu'à défendre le neuf du même mois, par un ordre signé de sa main, à tout commandant, de déférer aux réquisitions des citoyens Représentants du peuple Fréron et Barras.

« Le refus de Brunet était tellement combiné avec les rebelles de Toulon et de Marseille que, s'il eut obtempéré aux réquisitions qui lui étaient faites, Marseille ne se serait pas livrée aux excès trop connus pour être retracés de nouveau, et Toulon ne serait pas au pouvoir des Anglais. Un fait qui portera à l'évidence la trahison de Brunet, c'est que peu de temps avant qu'il se refusât d'obtempérer aux réquisitions des Représentants du peuple, il avait proposé de porter son armée vers Gènes, et par cette mesure il aurait exposé la République à

une nouvelle guerre contre toutes les puissances de l'Italie dont il importe de conserver la neutralité, ne serait-ce que pour les subsistances qu'il est possible d'en tirer pour les armées du Midi; et il ne faut pas perdre de vue un seul instant, que si Brunet eût déféré aux réquisitions des Représentants du peuple, l'ennemi dans cette partie, n'aurait pas souillé la terre de la Liberté. Et ce qui confirme de plus en plus que le refus de Brunet n'avait d'autre but que de protéger de tout son pouvoir les intentions criminelles de ces communes rebelles, c'est qu'à l'époque de ce refus il avait reçu des adresses des Bataillons des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, et autres départements voisins, qui demandaient à grands cris d'être autorisés à quitter l'armée pour se porter contre ces rebelles qu'ils savaient occupés à massacrer leurs pères, leurs mères, leurs femmes, leurs frères et leurs sœurs; mais non, Brunet livré et vendu à ces rebelles et aux Anglais, a été sourd aux réquisitions des Représentants du peuple et aux cris des braves Sans-culottes qu'il était indigne de commander.

« Et pour colorer son refus, Brunet, à l'instar de tous les traîtres, n'a pas manqué d'invoquer les Lois notamment l'article trois de la loi du dix-neuf juillet mil sept cent quatre-vingt-treize, portant qu'aucun Représentant du peuple ne pourra transmettre les pouvoirs qui lui sont délégués, de laquelle il a conclu que l'armée ne pouvait reconnaître le citoyen Fréron qu'il supposait faussement que le citoyen Barras s'était adjoint, tandis qu'il est constant que le citoyen Fréron était adjoint du citoyen Barras d'après un arrêté unanimement pris par

tous les Représentants du peuple envoyés par la Convention dans le département du Var, notifié à Brunet et par lui reconnu et exécuté longtemps avant son refus; arrêté exigé par les circonstances critiques et impérieuses dans lesquelles se trouvaient les Représentants du peuple, arrêté contre lequel pouvait d'autant moins Brunet opposer la loi du dix-neuf juillet, que d'abord il avait reconnu cette adjonction, en second lieu, que Fréron étant Représentant du peuple, il ne pouvait et ne devait être rangé au nombre de ces délégués prévus par cette loi.

« En troisième lieu, que là où est le salut de la République est la suprême loi, et toutes autres demeurent suspendues.

« Mais Brunet était tellement vendu et complice de la faction liberticide dominante à Toulon et à Marseille que ne connaissant et ne voulant que la loi, en même temps qu'il invoque pour appuyer son refus la loi du dix-neuf juillet, il oublie ou plutôt il ne veut pas se rappeler la loi qui porte que provisoirement les arrêtés des Représentants du peuple près les armées aient force de loi et soient exécutoires jusqu'à ce que la Convention en ait autrement ordonné. Brunet en sa qualité de Commandant ne pouvait pas se dissimuler que la force armée étant essentiellement obéissante et non délibérante, il n'était pas en son pouvoir de méconnaître les arrêtés pris par les Représentants Fréron et Barras, c'était donc méconnaitre en même temps la représentation nationale dont l'un et l'autre font partie, puisque leurs qualités donnaient force de loi à leurs arrêtés.

« Il est évident que le refus opiniâtre de Brunet de déférer aux réquisitions des Représentants du peuple a occasionné une perte immense à la République et qu'il a occasionné surtout l'assassinat d'une foule incalculable de patriotes et celui en particulier du député qui, contre le droit des gens, a péri à Toulon. A ce refus seul la République est redevable de tous les revers qu'elle a éprouvés dans cette partie du Midi.

« En vain Brunet prétendrait-il qu'il ne pouvait distraire de son armée les troupes requises sans affaiblir son armée et donner occasion aux Piémontais de reprendre le Comté de Nice et pénétrer ensuite sur le territoire français. Cette objection est écartée par la victoire signalée et complète que le Général Dumerbion son successeur, a remportée le huit septembre dernier sur les Piémontais, commandés par le despote en personne; et d'ailleurs, qui a oublié qu'il n'est aucun de ces misérables et infâmes généraux qui n'aient tenu le même langage?

« En vain Brunet prétendrait-il que les troupes requises n'auraient pas été suffisantes pour arrêter les progrès de cette rébellion. La victoire remportée par Carteaux avec sa division sur les Marseillais, répond d'une manière victorieuse à cette objection et prouve jusqu'à l'évidence que si les troupes requises par les Représentants du peuple le six août dernier, eussent été fournies par Brunet, non seulement Marseille serait rentrée dans le devoir, mais que Toulon et tous nos forts et arsenaux ne seraient pas aujourd'hui au pouvoir des Anglais. Ainsi Brunet, par une trahison doublement

combinée est la seule cause par son refus, de toutes les pertes de la République dans cette partie méridionale.

« Ici les preuves s'accumulent à un tel point, qu'à l'œil le moins clairvoyant il ne peut échapper cette trop triste vérité que Brunet était l'agent principal de la faction liberticide du Midi et qui malheureusement domine encore dans ce moment dans une partie.

« D'abord Brunet a impudemment trompé la Convention Nationale lors de la malheureuse affaire du douze juin dernier en n'accusant que deux cents morts et environ autant de blessés, tandis qu'il est établi par le relevé des hôpitaux joint aux pièces, que plus de quinze cents ont été blessés, sans compter ceux qui sont morts en route.

« En second lieu, Brunet a sacrifié l'élite de l'armée. Les plus chauds patriotes en s'acharnant à vouloir prendre des misérables rochers qu'il a été obligé d'évacuer ensuite, notamment aux affaires du Moulinet et du Camp de Raous, affaires pour lesquelles il n'avait été pris aucunes mesures pour les munitions et les vivres, au point que l'armée a failli manquer de munition et que chaque soldat n'avait que douze coups à tirer.

« En troisième lieu, Brunet a eu des correspondances criminelles avec les rebelles de Toulon et de Marseille, avec Doumet, commandant à Toulon, il a demandé et reçu des émissaires secrets de la part de ces rebelles ainsi que la preuve en résulte de ses lettres jointes aux pièces, il n'a, par suite de la coalition criminelle avec ces rebelles jamais réclamé Bayle et Beauvais représentants du peuple auprès des Sections de Toulon, et

il n'a au contraire, au mois d'août dernier, regardé la conduite de ces Sections que comme repréhensible, tandis qu'il n'ignorait pas que ces Sections avaient violé la représentation Nationale en retenant en arrestation deux Représentants du peuple.

« En quatrième lieu, Brunet a délivré un mandat de cent cinquante mille livres en numéraire peu de temps avant son arrestation pour acheter des blés à Fréjus, opération qui devait naturellement discréditer le papier national et établissait entre lui et l'argent une différence que Brunet devait éviter et, nonosbstant ce mandat l'armée n'avait plus que pour huit jours environ de vivres au moment de la destitution de Brunet, tous ces faits se puisent dans les pièces du procès.

« En cinquième lieu, si Brunet eut déféré aux réquisitions des Représentants du peuple, s'il eut envoyé et fait marcher des troupes sur Marseille et Toulon, il aurait évité que le sang d'une foule de patriotes ne coulât sur les echafauds à Marseille, à Toulon et à Aix, sang qui crie et demande vengeance; mais comment Brunet aurait-il fourni ou fait marcher des troupes contre ces rebelles, lorsqu'il est prouvé par une lettre du Comité central des Sections de Toulon adressée à Brunet et saisie depuis sa destitution sur un jeune homme qui a avoué avoir reçu huit cents livres pour cette commission, que ces mêmes Sections lui prodiguent les louanges les plus fades, l'appellent le *vertueux* et lui offrent un asile à Toulon et l'engagent à faire prédominer leurs principes dans l'armée d'Italie. Lorsqu'il est enfin prouvé par d'autres lettres que ces mêmes

Sections apprenant la destitution et l'arrestation de Brunet, en témoignent les plus vifs regrets, plaignent son sort et désireraient trouver les moyens de le soustraire à la vengeance des patriotes qu'ils ont l'impudence de qualifier d'anarchistes et de factieux.

« En sixième lieu, Brunet a mis une négligence coupable à présenter l'acte constitutionnel à l'armée en objectant que nul corps armé ne pouvait délibérer et il ne s'est déterminé à le faire présenter que d'après les réquisitions réitérées des Représentants du peuple; et cette temporisation de sa part, avait un autre but ; il se flattait que les rebelles auraient un plein succès et que la totalité ou majeure partie de son armée se rangerait du côté de ces rebelles, mais hélas ce perfide connaissait bien peu le cœur des Français, des vrais républicains; ils peuvent être trahis et égarés même un moment, peut-être par leurs chefs coupables, mais jamais, jamais ils ne déserteront la cause de la Liberté.

« D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Gaspard-Jean-Baptiste Brunet, Général de division et ci-devant Commandant en chef l'armée de la République en Italie pour avoir méchamment et à dessein trempé dans la conspiration formée contre l'Unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté et la Liberté du peuple Français, d'avoir abusé de sa qualité de commandant en chef de l'armée de la République en Italie pour, d'accord avec les auteurs et complices de cette conspiration en avoir favorisé les progrès de tout son pouvoir en refusant de déférer aux réquisitions des Représentants du

peuple et de faire marcher des troupes dans un temps utile contre les rebelles, et d'avoir enfin par son refus et son inaction coupables été la cause des progrès de cette conspiration et que Toulon a été livrée aux Anglais, et par suite que le sang d'un Représentant du peuple et d'une foule d'excellents patriotes a coulé et coule peut-être encore, ce qui est contraire notamment à la loi du seize.... dernier et à l'article quatre du titre premier de la seconde partie du Code pénal et encore à l'article.......

« Fait à Paris, au cabinet de l'accusateur public, ce vingt-deuxième jour de Brumaire de l'an second de la République une et indivisible (12 novembre 1793).

A.-Q. Fouquier (1)

On passa à l'audition de Jean-Louis Roubault, Député à la Convention, seul témoin appelé par l'accusateur public. Roubault déclara connaître l'accusé, mais n'articula que des faits à peu près insignifiants.

Fouquier-Tinville donna ensuite lecture de plusieurs pièces jointes au dossier, et notamment d'une attestation portant que l'armée d'Italie n'avait, le neuf août au soir, que pour dix jours de subsistances en blé et en farine. (2) Il produisit également une déclaration du sergent-major Bayol qui, deman-

(1) Arch. Nat., W I, 295. Dossier 245. Brunet.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Attestation de Paul Barras et autres, du 12 août 1792.

dant à être incorporé dans un bataillon en formation pour l'Espagne, aurait reçu de son commandant, cette réponse : « Que pour des questions de cette nature il fallait s'adresser non pas aux Représentants du peuple, mais au Général. Les Représentants sont un parti et le Général un autre. » (1) Une preuve écrite, cotée à l'encre rouge comme très-importante à lire, était une lettre adressée de Monaco, par Louise Foueri au citoyen Vivins au camp de Cruis. L'officier Belloste l'avait adressée à Fouquier-Tinville pour prouver les intentions perfides du Général Brunet en faveur du fédéralisme. » (2)

« Mon cher ami,

« Je vois malheureusement s'accomplir la prédiction que tu m'avais faite sur le compte du Général Brunet, car j'ai appris qu'il avait été accusé d'avoir favorisé le fédéralisme. Je tremble de peur d'être obligée de me séparer de toi pour quelques jours, car comme tu es particulièrement instruit de la vie privée du dit Général, et plus particulièrement encore de celle du citoyen Dupuy, son aide de camp et son ami, je crains beaucoup que

---

(1) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Bayol à Paul Barras et à son collègue, du 9 août 1793.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Lettre de Belloste à Fouquier-Tinville, datée du camp de Baulet, le 20 septembre 1793.

tu ne crois assigné comme témoin, contre eux, à Paris. Si cela est, je crois qu'ils sont perdus, car je crois que ta déposition ne leur sera pas favorable.

« Si cela est, je te prie de passer ici avant de partir, tu me feras bien plaisir.

« Adieu, mon cher ami.

Louise Foueri. » (1)

Il fut facile à la défense de combattre des pièces aussi peu probantes. Aux allégations vagues de quelques soldats isolés, dénonçant leur Général en chef comme traître à la patrie, il fut opposé des attestations dans le genre de celle-ci, émanant de tous les corps de troupes de l'armée d'Italie :

« Réponse de l'armée du camp des Fourches au Général Brunet, le 16 août 1793, l'an 2ᵉ de la République Française,

« Général,

« Vous avez emporté nos regrets, nous vous conservons notre confiance et notre estime, et nous sommes tellement convaincus de l'injustice qui vous poursuit, que votre disgrâce bien loin d'affaiblir en nous ces sentiments ne ferait que les augmenter s'ils étaient susceptibles d'accroissement.

« Nous avons compté votre départ parmi les calamités qui affligent la République et ses meilleurs partisans, mais notre courage n'en sera point abattu; nous la défendrons avec zèle, nous imiterons votre exemple et

(1) Arch. Nat., W I, 295.

nous triompherons de ses ennemis, comme vous confondrez les vôtres. » (1)

Le débat s'engagea alors sur la valeur juridique des pièces versées au procès, puis Fouquier-Tinville, qui se faisait parfois un jeu de son terrible ministère, fit présenter devant le tribunal révolutionnaire un peintre en porcelaine, Louis Gonord, qui vint déposer volontairement sur le compte de Brunet qu'il ne connaissait pas. (2) Ce témoignage de pure fantaisie ayant été écarté, l'accusation fut réduite à rechercher dans l'examen des documents du dossier la preuve de la trahison de Brunet.

En résumé .

Celui-ci était accusé d'avoir refusé une partie de son armée aux réquisitions de Fréron et de Barras, pour marcher contre les villes de Marseille et de Toulon qui ne voulaient pas reconnaître la révolution du 31 mai, ce qui avait entraîné les premiers succès de l'insurrection de Marseille et la perte de

---

(1) Arch. Nat., W I, 295. Dossier 245, Brunet.

L'expression de notre gratitude est due à notre distingué ami, M. Gantelmi d'Ille, qui nous a apporté un aimable et bien utile concours en mettant à notre disposition le volumineux dossier de documents et de correspondances qu'il avait puisés aux archives Nationales.

(2) Arch. Nat., W I, 295 : Procès-verbal de la séance du Tribunal criminel révolutionnaire, du 14 novembre 1793.

Toulon. Il ne l'avait pas fait, disait-on, par la crainte d'affaiblir son armée, car 1° presque aussitôt après, il proposait une attaque contre Gènes ; et son armée, divisee, pouvait suffire à contenir l'ennemi et à réprimer l'insurrection; 2° depuis, Dubermion, son successeur, avait battu les Piémontais (8 septembre), et Carteaux, avec sa division, avait étouffé l'insurrection de Marseille. Sa conduite avait pour raison l'intérêt qu'il prenait aux fédéralistes, comme le prouvaient ses correspondances criminelles avec les rebelles de Toulon et de Marseille, et sa négligence à soumettre l'acte constitutionnel au vote de ses soldats.

Brunet répondait qu'il n'avait pas eu connaissance de l'adjonction de Fréron et de Barras aux Représentants envoyés près de lui, et que, dans une circonstance aussi grave, il avait cru devoir s'en assurer auprès du Comité de Salut public, car l'affaiblissement de son armée, qui gardait les bords de la mer, aurait pu favoriser les descentes que les flottes Anglaises et Espagnoles méditaient du côté de Nice et de Villefranche.

S'il avait parlé d'une expédition contre Gènes, ce n'est point par ses troupes qu'il comptait la faire; il avait conseillé de diriger contre Gênes les troupes qui venaient de prendre Lyon, de peur qu'une marche directe sur Marseille, refoulant les principaux chefs de l'insurrection dans Toulon, ne

les poussât à livrer la ville aux Anglais, et que, dès lors, une coalition ne se formât entre Gènes, Florence et Naples : ce qui s'était réalisé. On lui opposait les lettres que lui avaient écrites les villes de Marseille et de Toulon; mais on n'en citait aucune de lui, et quant au vote de la Constitution, s'il avait présenté des observations aux Représentants, c'était au nom de la discipline et de l'intérêt qu'il y avait à tenir l'armée toute à son devoir contre l'ennemi. A cet égard, on ne peut mieux faire que de citer la lettre dont l'accusateur public se faisait une arme pour le combattre :

« Citoyens, j'ai reçu les exemplaires de la Constitution que vous m'avez adressés, pour la faire accepter par mes soldats. C'est une mesure bien dangereuse, selon moi, que d'accoutumer les armées à délibérer et à être consultées. Avez-vous bien réfléchi que si deux partis se présentaient parmi mes soldats il pourrait éclater la plus grande commotion, en résulter les plus grands inconvénients ? J'estime que les bataillons doivent être libres dans leur acceptation ; que toute violence et contrainte doivent en être écartées. Vous savez que la force armée est essentiellement agissante et jamais délibérante; plus les temps sont difficiles, plus'il faut marcher lentement. La Vendée veut un Roi, il faut la combattre et la soumettre.... Les départements méridionaux veulent, d'une volonte ferme, la République, deux partis existent dans la Convention. La majorité, acceptant la Constitution, forcera bientôt la minorité à

suivre son exemple, et cette minorité n'aura que peu de partisans attendu les dangers qu'il y aura à la servir. D'ailleurs, un accomodement entre les deux partis ne serait-il pas praticable ? Ne pourrait-on pas remettre à des temps plus calmes l'acceptation de la Constitution ? Voilà les réflexions que je soumets à votre sagacité. » (1)

Cette argumentation ne pouvait prévaloir. Fouquier-Tinville résuma l'accusation et rangea Brunet parmi les Lafayette, les Dumouriez et les Custine, liste fatale que l'ex-commandant en chef de l'armée d'Italie allait grossir et bien d'autres après lui.

Brunet réfuta avec calme et dignité tous les faits qui lui étaient reprochés.

Le citoyen La Fautrie fit d'inutiles efforts pour sauver son client. Après sa plaidoirie, les jurés se retirèrent pour délibérer et résolurent affirmativement toutes les questions qui leur avaient été posées, à savoir qu'il a existé une conspiration infâme contre l'unité, l'indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple Français, et que Gaspard Jean-Baptiste Brunet est l'un des complices de cette conspiration. Sur la déclaration du jury, Brunet fut condamné à la peine de mort. Il entendit son arrêt sans laisser paraître aucune émotion.

---

(1) Wallon. — Le tribunal révolutionnaire de Paris. T. II p. 73.

Lorsque le président lui demanda s'il avait quelque chose à dire sur l'application de la peine, il secoua tristement la tête en signe de négative. Le tribunal révolutionnaire se sépara alors, il avait fini son affreuse mission et le condamné fut ramené dans son cachot.

Brunet fut donc jugé et condamné sur des présomptions et des indices purement imaginaires, sans preuves matérielles et juridiques. Qu'importait d'ailleurs que sa culpabilité fût ou ne fût pas établie, son arrêt n'avait-il pas été prononcé bien avant sa comparution devant le tribunal révolutionnaire ? Au lendemain de la reddition de Toulon aux Anglais, Barras et Fréron écrivaient au Comité de Salut public :

« La trahison est à son comble, Toulon est livré aux Anglais.... Brunet, le perfide Brunet, était sans doute instruit de ce lâche complot; son inaction, sa résistance à nos ordres, sa connivence avec Toulon et Marseille, sa correspondance, tout le prouve. Ne balancez pas à le faire traduire à l'abbaye.

« Tous les généraux de la République, dans le temps où la trahison de Dumouriez éclata, suivirent le plan de ce scélérat; renvoyez Brunet au tribunal révolutionnaire, nous avons entre les mains des pièces de conviction. On ne se fait point d'idée de la profondeur de cette trame, nous l'avons déjouée en partie, malgré Brunet et ses adhérents, il était parvenu à égarer une partie de l'armée d'Italie... C'est Trogoff, le contre-

amiral, qui a été l'âme de cette insigne trahison, avec le Général Brunet; frappez donc au plustôt les têtes coupables ! » (1)

Le 25 brumaire de l'an II, (15 novembre 1793), Brunet était envoyé à l'échafaud dressé sur la place de la Révolution. A 11 heures, il montait sur la charrette de l'exécuteur, en compagnie de Manuel, publiciste et Conventionnel, également condamné la veille par le tribunal révolutionnaire. Le peuple, comme de coutume, était accouru en foule sur le passage des condamnés, avide de voir couler le sang. « Manuel, dit le Bulletin, pouvait à peine se tenir assis dans la voiture, tant ses forces physiques l'abandonnaient; au contraire Brunet, qui avait entendu prononcer son jugement avec autant de sang-froid que s'il se fût agi d'un autre individu que lui, a montré la plus grande fermeté. » Arrivé sur le tréteau tout fumant du sang des victimes, il se présenta courageusement au bourreau, au milieu des bravos d'une populace aveugle. A midi, sa tête roulait sur l'échafaud. Ainsi périt, à l'âge de 58 ans, sous la hache des terroristes, l'excellent soldat dont la Convention applaudit souvent les succès, et dont le représentant du Peuple La-

(1) Aulard, — Recueil, etc., T. VI p. 182 : Lettre écrite de Cotignac, le 29 août 1793.

source faisait l'éloge en disant : « Quant au Général Brunet, je le connais personnellement; je dois déclarer que c'est l'un des généraux à qui j'accorderais le plus de confiance. C'est un vrai Républicain qui ne veut que la gloire de sa patrie. (1)

---

(1) Arch. parlementaire, 1re série, T. 65, p. 237 : Séance de la Convention du 23 mai 1793. A la séance du 21 mai, l'éloge de Brunet avait été fait par Collot-d'Herbois et par Savornin représentant des Basses-Alpes.

ETAT DE SERVICE

De Brunet

(Gaspard-Jean-Baptiste)

Fils de Jean-Baptiste et d'Anne-Rose de Salve né le 14 juin 1734, à Valensole (Basses-Alpes).

Grades, Corps et Destinations

Lieutenant, le. . . . . . . au régiment des Gardes-Lorraines (devenu régiment de Lorraine en 1766).	9 novembre 1755
Capitaine, le.	31 mars 1759
Aide-major, le.	13 mai 1759
Capitaine-Commandant à la formation du.	5 juin 1776
Commandant la compagnie de grenadiers, le.	4 juillet 1777
Capitaine d'une compagnie de fusiliers, le.	1er octobre 1777
Major du régiment provincial d'artillerie d'Auxonne, le . .	28 mars 1778
Rang de Lieutenant-Colonel, le .	8 avril 1779
Maréchal de Camp pour retraite, le	1er mars 1791
Membre du Directoire du département des Basses-Alpes et Commandant général de la Garde Nationale du département.	
Employé provisoirement par le Gé-	

néral en chef de l'armée du Midi et attaché au corps du Var, le.	10 juillet 1792
Employé définitivement par le Pouvoir Exécutif, le . . .	18 septembre 1792
Passé avec le corps du Var, à l'armée des Alpes, dont il forme la droite, le.	8 octobre 1792
Passé à l'armée d'Italie, constituée de la droite de l'armée des Alpes, le	1er novembre 1792
Commandant en chef l'armée par intérim, du.	26 décembre 1792
au. . . . . ,	9 février 1793
Lieutenant-Général, le. . . .	8 mars 1793
Commandant en chef l'armée, le.	5 mai 1793
Subordonné au Général Kellermann Commandant en chef l'armée des Alpes, le. . . .	2 juin 1793
Mis en état d'arrestation, le . .	8 août 1793
Destitué, le.	10 septembre 1793
Condamné à mort par jugement du Tribunal criminel révolutionnaire, le.	14 novembre 1793
Exécuté le lendemain.	

CAMPAGNES :

1757. — 1758.— 1761 et — 1762, Allemagne; 1792 et 1793, armées du Midi et d'Italie.

DÉCORATION :

Chevalier de Saint-Louis, le 2 mars 1773.

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES

La famille du Général, dont nous venons de donner la biographie, tire son nom du village de Brunet, son fief d'origine. Elle n'en porte pas d'autre, ce qui est l'indice d'une grande ancienneté.

Dans la suite des temps, elle s'est répandue en Italie, en Espagne, en Languedoc, en Bretagne et ailleurs; mais la maison mère resta en Provence et habita Manosque.

Bien que l'histoire du Général nous ait pris déjà une grande place, nous reproduisons ici une notice généalogique, que M. Henri de Loth a trouvée dans les papiers de cette noble maison, et qu'il a bien voulu nous communiquer.

GÉNÉALOGIE
DE LA MAISON DE BRUNET

« I. — **Brunet, baron de Brunet** vivait au onzième siècle. Avec ses deux fils *Guillaume* et *Astolphe* il prit la croix et marcha sous la bannière de Raymond Comte de Toulouse et de St-Gilles, dans la 1re croisade prêchée par le pape Urbain II.

« Le père fut tué au siège de Nicée en 1091. On ignore ce que devint ensuite Astolphe.

« —II. **Guillaume de Brunet,** revenu de terre Sainte, épousa Mabile, de laquelle il eut entre autres enfants *Philibert* qui suit. Il fut témoin, en 1125, à un acte de

partage entre Stéphanie et Douce, filles de Gilbert 10[me] Comte de Provence. — (*Arch. de la Cour des Comptes. Armoire Forcalquier*).

« III. —**Philibert de Brunet** fut un des barons présents aux actes d'inféodation que Guillaume, Comte de Forcalquier, fit en 1160 à ses barons — (*Barcilon de Mauvans, auteur de la critique de l'état de Provence, article Brunet, —Artefeuil, art. Brunet*).

« Il eut de Béatrix, sa femme, trois enfants : 1° *Raoul*, 2° *Henri* et 3° *Guillaume* qui fut prévôt de la cathédrale de Sisteron. Il assista et signa en novembre 1202, à l'accord entre Guillaume le jeune, Comte de Forcalquier et Ildefons, son gendre, Comte de Provence.—(*Arch. de la Cour des Comptes. Armoire Forcalquier*).

«IV.—**Raoul de Brunet** prit part à la croisade dirigée contre Saladin Soudan d'Egypte; il fut blessé au siége de la ville d'Acre qui se rendit par capitulation à l'armée chrétienne le 13 juillet 1191.

« Il eut de sa femme Douce d'Albe : *Hugues* qui suit et *Geoffroy* qui, selon la tradition de la maison de Brunet, fut la tige des Brunet établis en Bretagne. Elle y subsiste encore en deux branches : celle des Seigneurs de Guillier et celle des Seigneurs de Hac. Ils portent des armes différentes que les autres branches; cette différence ne surprendra pas ceux qui, connaissant l'histoire, savent que, dans ce temps, les armoiries étaient encore moins fixes dans les différentes branches que ne l'étaient les noms dans les familles. Olivier de Brunet un des descendants de Geoffroy, ratifia le traité de Guérande, à Dinan, le 24 avril 1381.—(*Histoire de Bretagne, T. II preuves, p. 276, par Dom Mauriel*).

« V.—**Hugues de Brunet** tint une place honorable parmi les troubadours provençaux.—(*Le Moine des Iles d'or, Gaufridi : Histoire de Provence. livre* 1er, *p.* 106).

« Il eut d'Alice de Montfort : 1° *Pierre* qui suit; 2° *Charles;* 3° *Fulbert.* Charles fit souche et commença la branche d'Angleterre. Il fut un des gentilshommes qui, en 1236, accompagnèrent Eléonore de Provence, 2me fille de Raymond Berenger, 14e Comte de Provence, lorsque elle y fut épouser le roi Henri III.

« Le bon accueil que ce Roi fit à la noblesse Provençale l'y retint; il y épousa Marthe de Gray, de laquelle vint Robert qui fut chancelier d'Edouard 1er. Il fut un des trois otages demandés par Ledia Prince de Galles, lorsque Edouard le fit citer dans le parlement tenu à Londres en 1276, et l'obligea à lui rendre hommage; il s'en excusa en disant qu'ayant de nombreux ennemis, il ne pouvait avec sûreté parcourir le pays, à moins qu'on ne lui donnât des otages; il ne demanda rien moins que le fils du Roi, le Comte de Glocester et le chancelier Robert Brunet.—(*Histoire des révolutions d'Angleterre par le père d'Orléans*, tome 2, livre 4, p. 8).

« Fulbert se croisa avec son frère.

«VI.—**Pierre de Brunet**; ils accompagnèrent Charles d'Anjou devenu Comte de Provence par le mariage de la princesse Béatrix, 4e fille de Raymond Bérenger, dans la croisade commandée par St Louis, qui partit d'Aigues-Mortes le 25 août 1248.

« Pierre de Brunet avait épousé en 1236 Marguerite d'Allamanon. de laquelle il eut *Humbert* qui suit, *Nicolas* et *Louis* qui furent Chevaliers du temple de Jérusalem et *Hugues* dont on ignore la destinée.

« VII. — **Humbert de Brunet** accompagna en 1265, Charles Ier d'Anjou se rendant à la conquête du royaume de Naples. En 1263, il avait épousé Isabelle de Villemus et il eut de ce mariage entre autres enfants : *Raoul* qui suit et *Jacques*. Ce dernier fit partie de la suite de Charles II, roi de Sicile et de Jérusalem, 16e Comte de Provence, lorsque ce prince conduisit sa fille Blanche en Espagne pour y épouser Jacques II, Roi d'Aragon. Le long séjour qu'il y fit lui donna des titres dans la noblesse Aragonaise. Il y épousa Gertrude de Torquemada; sa postérité se transplanta ensuite dans la Castille et y fit souche.

« Environ 200 ans après, un de ses descendants eut la curiosité de venir visiter le berceau de sa famille et y faire la connaissance de ses parents provençaux. Il voulut également connaître les de Brunet de Florence, ce qui l'obligea à parcourir l'Italie.

« Ce voyage fut très heureux pour le célèbre Ximénés, qui, dépouillé de ses biens par des voleurs, fit à Aix l'heureuse rencontre de ce gentilhomme Castillan, dont les conseils et l'argent furent le principe de sa haute fortune. (*Histoire du Ministère du Cardinal Ximénés, par Marsalier, livre 1er, page 6*).

« VIII.—**Raoul II de Brunet** épousa en 1290. Marie de Queuelongue qui lui apporta en dot la terre de Queuelongue. (1) Elle le rendit père de *Gaucher* qui suit et de *Bertrand* dont on ignore la destinée.

---

(1) Queuelongue, que les Provençaux disent *Co longo*, est le village de Simiane dans les Bouches-du-Rhône,

« IX. — **Gaucher de Brunet**, Seigneur de Colongue fit alliance, en 1321, avec Blanche de Meynier de laquelle il eut : 1° *Philippe* qui suit; 2° *Pons* ci-après; 3° *Roger*; 4° *Gaudefroy*; 5° *Joseph*. La destinée des trois derniers est ignorée.

« X. — **Philippe de Brunet**, Seigneur de Colongue épousa Anne de Lincel dont il eut :

« XI.— **Raimond de Brunet** qui,en 1396, assista aux Etats de Provence tant en son nom qu'en celui des nobles de Colongue. (*Histoire de Provence par Papon*, *T. III*, *livre 8, p. 292*). Sa postérité se termina à Léon, son petit-fils; il fut le dernier qui prit la qualité de baron.

« Les descendants de Pons, dont il va être parlé, qui à la mort de Léon, devenus les aînés, auraient pu faire revivre en leur faveur le titre de baron, continuèrent à se dire damoiseaux, chevaliers, etc, comme lorsqu'ils étaient branche cadette.

« X.—**Pons de Brunet**, 3e fils de Gaucher, Seigneur de Colongue, et de Blanche de Meynier, s'établit à Arles en 1340, en se mariant avec Etiennette de Balbe. Les registres de cette ville mentionnent qu'ayant justifié qu'il appartenait à la famille de Brunet de Manosque, il fut reçu la même année au banc des Nobles.— (*Barcilon de Mauvans*, *dans sa critique*, *art. Brunet*). Il

---

auquel ce nouveau nom fut imposé par les Seigneurs de Simiane des Basses-Alpes quand ils en devinrent propriétaires.

fit son testament en 1374.—(*Robert dans son état de Provence, art. Brunet*). Il laissa :

« XI.— **François de Brunet** qui testa à son tour en 1412. Il eut pour héritier :

« XII.—**Honoré I de Brunet** qui de son mariage avec Marie-Antoinette de Marsia eut comme descendants : 1° *Jacques* qui fut 1er consul d'Arles pendant les années 1457 et 1466, et mourut sans postérité ; 2° *Honoré* qui continue la descendance, et 3° *Pons* ci-après. Il fut l'un des gentilshommes que la ville d'Arles députa à celle d'Aix en 1438 pour prêter le serment de fidélité au Roi Réné qui y venait pour la 1re fois comme souverain. —(*Sant Pont-Arel*, *p.* 348. *Histoire de Provence par Papon*, *T.* 3 *livre* 9, *p.* 351).—Le premier avril de la même année, il tint sur les fonts baptismaux de Manosque le 3e enfant de Pons, son petit-fils.

«XIII.—**Honoré II de Brunet** se maria avec Madeleine de Bouis de laquelle il eut :

« XIV—**Guillaume II de Brunet**, Viguier pour le Roi de la Ville d'Arles, marié deux fois : 1° avec Jeanne de Balbe de laquelle il eut *Laurent* qui suit ; 2° avec Madeleine de Josseran qui le rendit père de *Jean-Antoine*, ci-après.

« XV.—**Laurent de Brunet** épousa en 1563 Jeanne de Porcellet qui le rendit père de :

« XVI. — **Louis de Brunet** qui de son mariage avec Jeanne de Boche eut :

« XVII.— **Pierre de Brunet** reçu Chevalier de Malte en 1616, et *Honoré de Brunet* qui le fut en 1620. Cette branche s'éteignit faute de descendance.

« XV — **Jean-Antoine de Brunet**, fils de Guillaume II et de Madeleine de Josseran, frère consanguin de Laurent, alla fixer sa demeure à Salon, où il épousa Françoise d'Etienne qui lui donna comme héritier :

« XVI.—**Jean-Antoine II de Brunet** qui, de son mariage avec Jeanne d'Eguisier dame de Confoux, eut :

« XVII.—**Antoine de Brunet**, Seigneur de Confoux et de Lamanon, lequel épousa Charlotte de Cadenet qui lui donna comme descendant :

« XVIII.—**François de Brunet**, Seigneur de Lamanon et de Confoux, marié à Marguerite de Damians, des Seigneurs de Venasque, dont le dernier mâle est mort à Salon sans enfant.

« XIII.—**Pons II de Brunet**, 3me fils d'Honoré I et de Marie-Antoinette de Marsia, revint habiter Manosque pays de ses ancêtres. Il épousa Marguerite de Gasqui et mourut laissant pour héritier :

« XIV.—**Foulque de Brunet** qui fut tenu sur les fonts baptismaux le 7 avril 1438 par Honoré de Brunet, son aïeul. Deux enfants naquirent de son union avec Catherine de Roradier : *Pierre* et *François* qui suivent :

« XV.—**Pierre II de Brunet** fut Seigneur de Ramatuelle. En 1542, il présidait le conseil des douze Consuls de la ville de Manosque. Il transigea en cette qualité, le 19 avril de la même année, avec Jean de Boniface, Bailli de Manosque, sur les contestations respectives soulevées entre cette ville et l'ordre de Malte. Il mourut sans enfant instituant pour légataire universel François de Brunet, son neveu, fils aîné de son frère François qui suit :

« XV. — **François II de Brunet** baptisé à Manosque dans la paroisse St-Sauveur, le 28 octobre 1487, eut de Félicité de Pontevès : 1° *François* qui fut Seigneur de Ramatuelle par le testament de Pierre de Brunet, son oncle. Sa postérité se transporta à Forcalquier, elle revint plus tard à Manosque; 2° *Antoine* qui suit et qui forma la branche des Seigneurs d'Estoublon et de Molan; 3° *Foulque* qui fut Capitaine d'arquebusiers et se distingua dans les armes. —(*Histoire de Provence par Gaufredi*) ; 4° *André* qui fut s'établir à Lyon où ses descendants s'éteignirent; 5° *Hugues* qui fut Conseiller à la Cour des comptes de Provence; 6° *Gilles* qui s'en fut résider à Beaune en Bourgogne et donna naissance aux Brunet marquis d'Evry, premiers barons du Bourbonnais établis à Paris, parmi lesquels on remarque plusieurs Officiers Généraux aux armées et des Officiers de la haute robe du Parlement de Paris. — *Etat de la France de* 1678. (1)

---

(1) Lorsque Joseph-Moulin de Brunet, marquis d'Evry, premier baron de Bourbonnais, Seigneur de Chatelmontagne, Maréchal de camp, présenta ses preuves pour monter dans les carrosses du Roi, M. Chevain, Généalogiste des Ordres, exigea qu'il fut joint au dossier une enquête émanée des chefs de la maison de Brunet en Provence, établissant que les Brunet d'Evry étaient une branche cadette de celle des Brunet Estoublon, et que dès lors le marquis d'Evry était un descendant des Brunet barons des anciens Comtes souverains de Forcalquier. Cette enquête fut faite le 18 décembre 1778 pardevant le Lieutenant Général de la Sénéchaussée de Forcalquier.

« Les barons de Brunet, seigneurs de Monthelie continuèrent à habiter Beaune. (2)

« 7° *Philibert;* 8° *Jean-Antoine.* On ne sait rien de précis sur le compte de ces deux derniers, mais on présume cependant que de l'un d'eux viennent les lignées des Marquis de Villeneuve, des barons de Pujols et des vicomtes de Panat en Languedoc.

« Dans son testament reçu pardevant Me Toleti, notaire à Manosque, le 3 novembre 1559, Noble François de Brunet y est qualifié d'écuyer, de Capitaine de cent hommes des ordonnances du Roi. Celui-ci institue son fils François légataire universel, et ses sept autres fils ses légataires particuliers. Il fit en outre un legs à Félicité de Pontevès, son épouse, et le 8 du même mois il fut inhumé au tombeau de ses ancêtres, dans la paroisse St-Sauveur de Manosque.

« XVI.—**Antoine de Brunet**, frère puiné de François, Seigneur de Ramatuelle, né et baptisé le 20 mars 1538, fut comme son père, Capitaine de 100 hommes d'armes. Il fonda à l'église St-Sauveur de Manosque, une chapelle sous le vocable de St-Antoine.—(*Columbi*, *hist. de Manosque livre 3, n. 82, p.* 363). Le 26 février 1574, il

---

(2) Lorsque Girard de Brunet de Monthelie voulut faire pourvoir Hugues-Jean de Brunet, son fils, d'une office de Conseiller au parlement de Dijon, il évita de payer la taxe en justifiant de sa noblesse devant le Conseil d'Etat qui, par un arrêt du 13 juillet 1774, le déclara issu du côté paternel de l'ancienne Noblesse de Provence.

transigea pour lui et son frère Gilles avec François son frère aîné, sur les droits successifs de Félicité de Pontevès, leur mère. Il fut en 1593, chef des douze consuls de la ville de Manosque. Il testa le 4 mai 1615 et il eut de son mariage avec Catherine de Moret :

« XVII.—**Paul I de Brunet,** baptisé le 2 avril 1590, dans l'église paroissiale de St-Sauveur. Il prit les armes, avec les autres nobles de la province, pour le service du Roi et il eut dans différentes actions plusieurs chevaux tués sous lui. Il se maria deux fois : 1° avec Marie de Faucher, le 20 mai 1633, de laquelle il eut *Paul* qui suit et *Marguerite*, religieuse professe de l'Ordre de Citeaux. 2° avec Isabeau du Moulin, de laquelle il eut *Joseph*. Le 5 janvier 1663, Gombert notaire à Manosque reçut son testament.

Son fils Joseph mourut sans avoir contracté mariage.

«XVIII.—**Paul II de Brunet,** Seigneur d'Estoublon et de Molan, baptisé le 25 juillet 1639 à la paroisse St-Sauveur de Manosque, fit alliance avec Marie de Robert, fille de Jean Claude de Robert, Ecuyer, Commandant pour le Roi de la Ville de Grasse et de Catherine d'Aimini, de laquelle il eut : 1° *Félix*, Garde de la marine, tué au siége de Gênes sur le vaisseau le Capable, sous les ordres du célèbre Duquesne, — (*Relation historique du siége de Gènes, imprimée à Lyon chez Thomas Amaulry en* 1664, *p*. 61 *et* 239); 2° *Paul* qui suit; 3° *Jean-Baptiste*, ci-après; 4° *Jacques*, Chevalier de St-Louis, Capitaine au régiment de Toulouse-Infanterie, placé en 1742 Lieutenant et Commandant pour le Roi de la Ville et citadelle de Villefranche en Roussillon. Il rendit

hommage de la terre d'Estoublon, le 14 juillet 1714, et donna le 28 du même mois le dénombrement de ses droits seigneuriaux. Il fit son testament le 30 mars 1727.

«XIX.—**Paul III de Brunet**, Seigneur d'Estoublon et de Molan, né et baptisé le 9 septembre 1679 à la paroisse St-Sauveur de Manosque, rendit hommage au Roi pour ses terres, le 24 avril 1730. Il épousa Thérèse de Pochet le 12 janvier 1712; il testa le 2 janvier 1744 et il eut comme descendant : 1° *Paul* qui suit; 2° *Jacques* mort capitaine d'infanterie; 3° *Joseph-Elzéard* mort prévôt de Barjols; 4° *Octave-Paul*, mort jeune; 5° *Marie-Thérèse*, épouse de Messire Joseph de Flotte Roquevaire, Capitaine des galères du Roi.

«XX.—**Paul IV de Brunet**, né à Manosque, le 13 octobre 1712 et baptisé le lendemain, fut Officier de cavalerie dans le régiment de Villars. Pendant les années 1733 et 1734 il se distingua aux guerres d'Italie en qualité d'aide de camp du Maréchal de Villars, Généralissime des armées Françaises, Espagnoles et Piémontaises. Les blessures qu'il reçut et les maladies qu'il contracta sur les champs de bataille l'obligèrent à quitter l'armée. Le 20 mai 1736, il épousa Jeanne de Pochet. Par acte reçu le 20 avril 1744, par Me Laurens, notaire à Bras-d'Asse, il donna procuration pour rendre hommage de ses terres et il fit son testament aux minutes du même notaire le 9 septembre 1771. Un seul enfant naquit de son mariage :

«XXI.—**Paul V de Brunet**, Seigneur d'Estoublon et de Molan dont il rendit hommage au Roi le 23 juin 1778. Il était Garde de la marine en 1755. Dix-neuf années de

brillants services et plusieurs blessures lui valurent d'être nommé Chevalier de St-Louis Lieutenant de vaisseau en 1777 et malade du scorbut il dut quitter la marine. Le Roi pour le récompenser de ses nombreuses campagnes lui accorda une pension de 800 fr. Il fut convoqué aux Etats de Provence par lettre des Syndics de la noblesse du 10 décembre 1781 et 23 décembre 1788, seuls États qui aient été tenus depuis l'an 1639. Il s'était marié le 8 août 1763 à la cathédrale de Toulon, avec Anne-Antoinette de Clavel, fille de Marie Ange-Adolphe de Clavel, Officier des vaisseaux du Roi, petite-fille de M. Joseph de Clavel, mort 1er Capitaine des vaisseaux du Roi. Il a eu de cette union : 1o *Marie-Anne-Pauline*, morte le 28 juillet 1779; 2o *Marie-Thérèse-Angélique-Marguerite*; 3o *Paul* qui suit; et 4o *Marie-Anne-Blanche*. — (*Histoire de Provence par Papon*, *T.* 4, *livre* 15, *p*, 634.)

« XXII — **Paul VI de Brunet**, Garde de la marine. La Révolution, en abolissant les droits féodaux, ruina cette branche des Brunet.

« XIX. — **Jean-Baptiste de Brunet**, 2me fils de Paul II et de Marie de Robert, né et baptisé à la paroisse de St-Sauveur de Manosque le 12 juillet 1683, fut Capitaine de Dragons dans le régiment de Languedoc, Chevalier de St-Louis, Directeur des Jeux d'exercice du Roi Louis XV dans sa jeunesse, il fut nommé Gouverneur de Manosque en 1722. Le 24 avril 1733, il épousa Anne-Rose de Salve. De cette union sont nés : 1o *Gaspard-Jean-Baptiste de Brunet* qui suit, et 2o *Françoise-Hé-*

lène mariée à Messire Vachères, Seigneur de St-Martin. Il testa en 1757. (1)

« XX.— **Gaspard-Jean-Baptiste de Brunet,** Gentilhomme du Roi de Pologne, Chevalier de St-Louis, Maréchal des camps et armées du Roi, épousa le 1er juillet 1765, Marie-Joséphine Conigliano, fille de M. Bernard Conigliano, agent du Roi de Pologne et de Marie-Joseph de Mathieu, laquelle décéda à Manosque le 1er juin 1768, à peine âgée de 19 ans. Il naquit de cette union *Joseph-Jean-Baptiste* qui suit. Il fut Général en chef de l'armée d'Italie et il eut la tête tranchée en 1793. Inscrit sur le second volume des émigrés il en fut rayé le 19 fructidor an IX. (6 septembre 1801). (2)

« XXI.—**Joseph-Jean-Baptiste de Brunet,** né à Manosque le 1er septembre 1766, épousa le 3 février 1783, à Valensole, Marie-Elisabeth-Louise de Salve, sa parente, de laquelle il eut deux enfants morts en bas âge. En 1811, il épousa en secondes noces Antoinette-Suzanne de Clérissy de Roumoules née le 1er décembre 1789. De

---

(1). Nous relevons dans le livre des privilèges de Manosque par Isnard, que des membres de la famille de Brunet ont été : *Syndics* de Manosque en :
1480—1488—1491—1494—1500—*Consuls* en 1505—1508 1526—1538—1539—1550—1555—1560 — 1579— 1584 — 1589—1590—1593—1598—1650—1660— 1681 — 1693 — 1707—1784.—Un de Brunet a été Maire en l'An IV.

(2) L'auteur inconnu, auquel nous empruntons ces notes généalogiques a ajouté sur le Général de Brunet cette réflexion : « Si jamais le voile de sa conduite peut être déchiré, les éloges succéderont au blâme. »

cette seconde union sont nés deux enfants : *Léon* et *Ernest*. Il mourut à Manosque le 28 mars 1820.

« XXII. — **Léon de Brunet** naquit à Manosque le 23 février 1812 et mourut célibataire en cette ville le 12 février 1892. Avec lui s'éteignit le nom et la famille des Brunet.

« XXIII.—**Louis-Ernest de Brunet,** frère du précédent, naquit à Manosque le 30 avril 1815, et mourut au même lieu le 27 décembre 1850, précédant ainsi dans la tombe son frère aîné, Léon, dernier du nom.

Léon de Brunet avait institué pour représentant et légataire universel M. Henri de Loth de Manosque, son parent, dont l'aïeul Jérôme de Loth, avait servi, croyons-nous, en 1793, en qualité de Capitaine de Dragons, sous les ordres du Général de Brunet.



COLOMB

GÉNÉRAL DE BRIGADE

I. — *L'homme et son caractère*

Dans ce défilé triomphal des Officiers Généraux Bas-Alpins, où l'on compte les plus beaux caractères, et où les héros de bravoure sont nombreux, le Général Colomb occupe une des places les plus brillantes et les plus dignes d'être enviées.

La grande vertu de sa vie qui nous frappe le plus, c'est la droiture. Sa belle existence, d'une admirable unité, est pure de toute défaillance, de toute faiblesse, de toute compromission. Jamais caractère ne fut plus loyal; jamais conscience n'ignora mieux les habiles transactions qui permettent de contourner un serment sans pourtant y forfaire. Rien en lui ne dissimulait. Son âme ressortait dans les traits de sa noble figure. Colomb fut, au plus haut sens du mot, un brave et honnête homme.

On ne donnera jamais trop de louanges à sa probité. Lorsque Dumouriez se fut jeté aveuglément dans la trahison et la révolte contre sa patrie, l'écha-

faud, l'exil ou le triomphe l'attendaient; il n'avait plus à choisir, la destinée allait se prononcer. Le 5 avril 1793, il adressait à l'armée une proclamation dans laquelle il déclarait que le pays était devenu la proie des brigands et des assassins. Le même jour il parcourait toutes les lignes du camp, haranguant ses troupes, mais dans leurs rangs le bruit courait que nos Généraux s'entendaient avec les ennemis pour leur ouvrir le chemin de nos frontières. Nos soldats ne savaient plus à qui obéir et qui reconnaître pour chef, de Dumouriez ou du Gouvernement révolutionnaire.

Cette proclamation inattendue produisit sur l'armée un effet contraire à celui qu'on en espérait. Vainement le prince de Cobourg déclarait-il qu'il ne venait pas sur le territoire Français pour y faire des conquêtes, mais uniquement pour rendre à la France *son Roi constitutionnel* et la Constitution de 1791; nos Officiers apprirent avec indignation que Dumouriez avait conclu un pacte avec les Impériaux, et qu'il s'était réfugié dans leur camp. Aussi, le lendemain, lorsqu'il se présenta à Maulde, accompagné de cinquante dragons Autrichiens, pour passer les troupes en revue, tous les fronts étaient sombres, tous les cœurs se serrèrent, des murmures se firent entendre à la vue de cet uniforme que nos soldats n'avaient aperçu qu'à travers la fumée du canon.

Dumouriez découragé par cette réception, troublé, indécis, mécontent, voulut tenter un dernier effort. Il espéra un moment que l'impression défavorable produite par son pacte avec l'Autriche s'effacerait peu à peu, et qu'avec de la promptitude et de l'énergie il entraînerait toute l'armée. Il se rendit à Rumegies, et écrivit rapidement des ordres pour divers corps. Il confia à Colomb, alors Chef de Brigade du 47e régiment d'infanterie, les trésors des armées du Nord et des Ardennes et lui fit en même temps parvenir par son chef d'Etat-Major la lettre suivante :

« Le Général Dumouriez, comptant sur le 47e Régiment, lui a confié la garde de deux trésors; il attend de son zèle qu'il le suivra pour rentrer en France avec lui sous trois jours, il se réunira aux braves régiments qui arrivent de tout côté pour se réunir à nos amis.

Pour le Général :

Le Maréchal de camp,

Thouvenot (1). »

Les promesses les plus formelles, les plus séduisantes trouvèrent Colomb inébranlable. Rien ne put le corrompre. Tandis que Dumouriez, accom-

---

(1) Arch. adm. du Ministère de la guerre, Généraux de Brigade, Dossier Colomb n° 130.

pagné de quelques Officiers passait la frontière et allait cacher sa honte dans les rangs autrichiens, le Chef de Brigade Colomb, fidèle à son devoir et à son pays, dirigeait son régiment sur Valenciennes, emportant avec lui les richesses qui avaient été confiées à sa garde et rendait du tout un compte scrupuleux. Un tel exemple de droiture et de désintéressement ne pouvait passer inaperçu en un temps où tant d'autres ne songeaient qu'à s'enrichir sans trop s'arrêter aux moyens. Le Représentant du peuple, Bellegarde, honora cet acte de vertu en adressant un public hommage à Colomb devant les troupes de la République assemblées au camp de Famars, et le lendemain, le Général Diettmann remettait à celui-ci un brevet provisoire de Général de Brigade, que la Convention s'empressait de confirmer. (1)

Comme soldat, Colomb compte de brillants états de service. C'était un homme extraordinaire de vitalité. Il a fait les campagnes de la guerre de Sept ans, il a couru les champs de bataille de la Révolution. Il a recherché, comme à plaisir, tous les périls pour s'y exposer. La guerre et les maladies dont il a subi les atteintes n'ont réussi, dans leur acharne-

(1) Arch. adm. Dossier n° 130.—Attestations des Représentants Bellegarde et Courtois.

ment, qu'à le faire mourir en paix dans son lit à Remollon, à l'âge de 75 ans.

II. — *Son origine et sa jeunesse*

Joseph-Antoine Colomb qui s'enrôla volontairement dans nos armées, comme simple soldat, et qui gagna tous ses grades, l'épée à la main, sur les champs de bataille, appartenait à une famille originaire de Remollon (Hautes-Alpes). Son père, avocat au Parlement de Grenoble, était venu s'établir à Embrun. Sa mère était fille de M. Remusat, médecin à Seyne (Basses-Alpes). Il appartenait à la petite noblesse de robe. Il était donc peu désigné pour arriver très haut dans l'armée d'alors. Son caractère généreux, plein de droiture et de bravoure, son mérite et aussi sa bonne étoile en décidèrent autrement.

C'est dans la jolie petite ville de Seyne, que naquit le 25 septembre 1735, le Général Colomb (1)

---

(1) Extrait des registres de l'état civil de la ville de Seyne.

L'an 1735 et le 26e septembre a été baptisé *Joseph-Antoine Colomb*, fils de M. André-Joseph, Avocat au Parlement du Dauphiné, premier Consul de la ville d'Embrun et de Mme Anne-Marie Remusat, mariés, né le jour d'hier.

Le parrain a été M. Antoine Maurin, Notaire Royal de la Ville de Barcelonnette, et la marraine Mme Elisa-

A l'âge de 16 ans, enflammé par les hauts faits de nos capitaines illustres, dont il lisait le récit dans les livres d'histoire du XVIe et du XVIIe siècle, il quitta ses Alpes, dit adieu à sa famille et s'engagea le 10 juin 1752 dans le régiment de Piémont alors à Sarrelouis.

Sa bonne conduite, son intelligence, lui valurent bientôt les sympathies et la protection de ses chefs. En 1753, il se trouvait au camp d'Ernstein, en Alsace, où les Généraux eurent la fantaisie de doter la fille du village qui serait choisie en mariage par un soldat du régiment de Piémont.

Du camp d'Ernstein le régiment partit pour le Dauphiné, où il fut d'abord dispersé dans plusieurs places, et en 1754, il se trouvait tout entier réuni à Briançon. A ce moment Mandrin, le fameux chef de brigands dont le nom est demeuré proverbial, et dont la personne même et les aventures sont passées à l'état de légende, répandait partout la terreur. A la tête d'une troupe composée surtout de déserteurs, il parcourait les villages du Dauphiné vendant ses marchandises de contrebande à boutique ouverte, au nez des employés des fermes, qu'il rece-

---

beth Remusat, son épouse, qui ont signé avec le père et autres présents. Ont signé : Colomb, Maurin, Remusat, Isoard, Remusat, Remusat de Maure, Remusat, Remusat curé.

vait à coup de fusil quand ils voulaient l'arrêter. Mandrin, protégé par la complicité des paysans, par sa connaissance des localités et par son audace, bravait les troupes du roi, et en arriva jusqu'à attaquer des villes et à forcer les entreposeurs des fermiers généraux à lui acheter sa contrebande. Piémont reçut la singulière mission d'attaquer la bande de Mandrin, mais celle-ci repoussait les détachements de troupes régulières envoyées contre lui, leur infligeait parfois des pertes sérieuses et continuait sur une vaste échelle son étrange industrie. Enfin, trahi par sa maîtresse, son chef fut arrêté, roué vif et étranglé à Valence le 26 mai 1755.

III. — *Sa carrière et sa mort.*

Colomb était sous les drapeaux depuis trois ans à peine, lorsqu'il obtint son grade de Sous-Lieutenant de grenadiers dans le même régiment, (1er septembre 1755). Il séjourna à Reims, à Sedan; l'année suivante il était au camp de Cherbourg, puis il tint garnison à Saint-Lot, à Viré et à Landau. Il venait d'être nommé Lieutenant, (16 mars 1757), lorsque Piémont reçut l'ordre de joindre l'armée du Maréchal de Soubise.

Parti de Landau le 27 juillet 1757, le régiment passa le Rhin à Mayence le 28, et arriva le 1er août à Hanau qui ouvrit ses portes. Il se rendit de là à Erfurt et plus tard à Gotha. C'est à Gotha que

Colomb se battit pour la première fois. Quelques combats livrés autour de cette ville donnèrent aux Grenadiers l'occasion de se distinguer, mais un échec honteux, essuyé par le prince de Soubise, fut le triste présage de revers bien plus décisifs, que le Roi de Prusse, l'intrépide Frédéric, devait faire éprouver à des Généraux peu dignes de se mesurer avec lui. L'armée qui avait ordre de prendre ses quartiers d'hiver, repassa la Saale; Frédéric la poursuivit et n'éprouva de résistance qu'au pont de Weissenfeld, où commandait un officier Français d'une famille où la valeur était héréditaire, le Marquis de Crillon.

Colomb assista à la bataille de Rosbach qui fut si néfaste pour Piémont. Le régiment occupait dans l'ordre de bataille la droite de l'infanterie en première ligne. Il était flanqué à droite de la cavalerie Autrichienne, qui prit honteusement la fuite aux premières charges des escadrons du Roi de Prusse, et laissa Piémont à découvert et exposé à tous leurs efforts. L'artillerie ennemie y fit également les plus cruels ravages. La bataille de Rosbach coûta à Piémont plus de 1,000 hommes. Vingt-deux officiers y périrent et 64 furent blessés. Vingt-six officiers, blessés très-grièvement, et parmi eux le Lieutenant-Colonel, tombèrent entre les mains des Prussiens. (1)

(1). Susane. — Histoire de l'ancienne Infanterie Française T. II.

Piémont eut ses quartiers d'hiver à Cologne, et profita de ce moment de repos pour remplir ses cadres presque vides. Il y avait 32 compagnies et 80 lieutenances vacantes. Malgré cela il put être employé en 1758, et Colomb prit part, cette année, au combat de Sundershausen, à la conquête de Cassel et de la Hesse et à la bataille de Lützelberg, où un corps d'armée Saxo-Hanovrien laissa sur le champ de bataille 2.000 tués ou blessés, 1500 prisonniers, 20 pièces de canon et ses équipages. (1)

Colomb se trouva à la bataille de Berghen qui ouvrit la campagne de 1759. Deux bataillons de Piémont, avec un de Royal Roussillon, traversèrent le village de Berghen pour marcher à l'ennemi. Ils furent accueillis au débouché du village par une colonne qui les fusillait à cinquante pas. Les premières décharges mirent beaucoup d'officiers et de soldats hors de combat, mais le reste, mettant la baïonnette au bout du fusil, s'élança avec une telle impétuosité que les ennemis abandonnèrent le terrain. Piémont en fut délogé à son tour par des troupes fraîches, qui s'avançaient en faisant un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie. Les bataillons se jetèrent alors dans un chemin élevé, bordé de vignes, et, au moment où l'ennemi changeait sa marche pour les y aller forcer, les 4 compagnies

(1) Susane. — Histoire, etc., T. II.

de Grenadiers de Piémont, débouchant sur son flanc, le mirent dans le plus grand désordre, et causèrent à l'artillerie ennemie la perte de tous ses canons. Une 3e colonne vint encore disputer à Piémont ce terrain qu'il avait si chèrement acquis, mais son colonel, le Comte d'Esparbès, porta ses bataillons en avant des vergers de Berghen, ce qui contraignit le prince Ferdinand à replier ses troupes. Cette victoire qui fut due en grande partie à la fermeté de la Brigade de Piémont coûta au régiment 13 officiers tués et 25 blessés. Parmi ces derniers se trouvait Colomb qui reçut en pleine poitrino un coup de feu qui lui valut l'épaulette de Capitaine.

Le Comte de Broglie, nommé Maréchal de France pour le succès de la journée de Berghen, répondit au Colonel d'Esparbès, qui le complimentait au nom de son Régiment : qu'il se considérait comme débiteur envers Piémont, pour sa conduite distinguée à Berghen, de l'honneur que lui faisait Sa Majesté, et qu'il lui en garderait toujours sa reconnaissance. (1)

Piémont se rendit à Strasbourg pour faire des recrues, et, au bout de six semaines, il se remit en campagne. Il était à la bataille de Minden et y eut 180 hommes tués ou blessés. Parmi eux se trouvaient un officier tué et 16 blessés.

(1) Susane.— Histoire, etc., T. II.

Après l'affaire de Minden, l'armée se retira derrière la Lohn, et y prit ses quartiers d'hiver.

Le 9 septembre de cette année, un crime horrible, et dont les causes sont restées enveloppées d'un mystère profond, vint attrister l'armée et jeter un fâcheux reflet sur le nom de Piémont. Le soir de ce jour, après la retraite, une dizaine de Capitaines du régiment stationnaient, l'épée à la main, autour d'une tente et écartaient tous ceux qui s'approchaient. Pendant ce temps, trois autres Capitaines égorgeaient dans la tente un de leurs camarades, M. Bourguignon de Fontcolombe, et allaient ensuite précipiter son cadavre à la rivière. Le conseil de guerre, assemblé pour examiner ce lamentable drame, prononça le 28 novembre, une sentence qui déclarait déchus de noblesse et infâmes les Capitaines Béchet de Biarge, Dauphin et Duval de la Vergne, tous les trois contumaces, et qui les condamnait à être dégradés et rompus vifs. Neuf autres Capitaines, sur lesquels planaient les plus graves soupçons de complicité, furent cassés et condamnés à cinq ans de forteresse. Enfin tous les autres officiers de ce grade, présents au corps dans la soirée du 9 septembre, furent cassés et punis d'un an de prison. Une ordonnance royale du 28 janvier 1760, confirmant la sentence du conseil de guerre, prescrivit la rentrée en France du régiment de Piémont, le doublement des compagnies,

c'est-à-dire la mise à pied de la moitié des officiers. (1) Colomb qui, depuis peu venait d'être nommé Capitaine, fut compris parmi les Officiers licenciés. Toutefois, exempt de tout reproche, il ne tardait pas à être rétabli dans son grade, (23 août 1760).

Piémont, chassé de l'armée d'Allemagne, fut envoyé à Metz et de là à Ostende, où il demeura jusqu'en mars 1761. Il rejoignit alors le prince de Soubise sur le bas-Rhin. Il occupa, au camp de Wesel, la droite de l'armée, et livra avec Touraine, (16 juillet), le combat de Schedingen, qui demeura sans résultat, à cause de l'échec éprouvé au même moment par le Maréchal de Broglie à Willinghausen. Le régiment prit encore part, cette année, à l'attaque de Wolbeck et au siège de Meppen, après lequel il alla hiverner à Clèves et à Goch. Au mois de mai 1762, il se rendit au camp de Rees, d'où il rallia la réserve que le prince de Condé commandait sur le bas-Rhin. (2) Dans toutes ces affaires périlleuses Colomb paya bravement de sa personne.

Après cette dernière campagne de la guerre de Sept ans, Piémont entra dans Wesel. Il fut rappelé

---

(1) Susane. — Histoire, etc., T. II

(2) Susane.—Histoire, etc., T. II.

en France au printemps de 1763, et dirigé sur Saint-Omer. Un instant la fortune sembla trahir Colomb. A la suite d'une réduction d'effectif survenue au lendemain de la paix, il était tout-à-coup réformé, (7 avril 1763), et grand fut son mécontentement de quitter ses frères d'armes. Grâce à ses notes, à sa réputation d'officier plein de bravoure, il ne demeura pas longtemps en disponibilité. Au mois de septembre suivant, il était nommé Aide-Major du régiment de recrues de Lyon, où il sut se faire remarquer. Quatre ans après, ce corps ayant été réformé en entier, Colomb se trouva de nouveau sans emploi, (1er mai 1768). Il désespérait de son avenir, lorsque le 24 mars de l'année suivante, il eut la bonne fortune de reprendre son épée de Capitaine au régiment de Piémont, alors en garnison à Saint-Omer.

Au mois d'octobre 1769, Piémont passait à Calais .En octobre 1772 il était dirigé sur Douai, et à pareille époque de l'année 1774 il se rendait à Briançon et à Montdauphin. C'est là, qu'au mois d'avril 1776, vint le surprendre le dédoublement de Piémont, à la suite duquel Colomb fut incorporé au régiment de Provence avec le grade de Capitaine en second. Un an après, Colomb était nommé Capitaine-Commandant de la Compagnie-*Colonelle*, et le sept août 1778, il devenait propriétaire d'une Compagnie à laquelle il donnait son nom, ce qui

était alors considéré comme une faveur exceptionnelle. Cette faveur particulière, qui semblait devoir lui faciliter l'accès des grades supérieurs, servit peu a son avancement.

Colomb qui, dès le début de sa carrière militaire, avait franchi rapidement les premiers grades, restait stationnaire dans les rangs des Officiers subalternes et se plaignait des passe-droits dont la Cour le rendait victime. Vainement demandait-il à ce que l'armée fut à l'abri des ambitions illégitimes qui la dominaient. Ses doléances n'étaient point entendues. Cependant elles lui valurent de recevoir la décoration de l'ordre de Saint-Louis, à laquelle il avait droit; ce fut tout.

A la veille de la Révolution, Colomb, déjà âgé de 53 ans, n'était encore que Capitaine-Commandant, et il n'avait dû ce grade qu'à son rang d'ancienneté. Il comptait 35 ans de services militaires, dont 32 comme Officier, il comptait en plus de nombreuses campagnes. Il était donc bien supérieur à cette foule de jeunes Gentilshommes qui gagnaient leurs épaulettes dans les petits appartements de Versailles, en flattant la Reine ou en obsédant les Ministres. L'armée offrait alors ce singulier spectacle, c'est que tout homme de cœur et d'intelligence, dépourvu de rang et de protection à la Cour était impitoyablement exclu des grades supérieurs. Il importait peu que ses prétentions

fussent fondées sur des services réels et des droits acquis, en un mot sur le mérite et la valeur. La vieille France, bien avant d'être submergée par la tempête révolutionnaire, s'était tuée elle-même par l'excès de son principe, c'est-à-dire par les abus manifestes et criants. Sous la monarchie absolue, le Roi se trouvait dans des conditions bien difficiles pour récompenser indistinctement les services éclatants et les aptitudes hors ligne, tenir compte de l'ancienneté, faire la part des prétentions diverses qui se disputaient les grades militaires. Les familles nobles, sur lesquelles il entendait principalement s'appuyer, réclamaient, et ces réclamations rencontraient une grande sympathie. De là ces fâcheuses introductions dans l'armée d'Officiers supérieurs et même de Généraux, qui ne pouvaient invoquer d'autres titres que la faveur. L'arbitraire s'était oublié jusqu'à mettre à la tête des régiments des hommes dont la vie s'était passée à la Cour, et qui étaient restés complètement étrangers aux choses de leur métier, et ce favoritisme amenait parfois d'épouvantables catastrophes.

D'autre part, les cadets de famille encombraient les états-majors; on achetait un régiment ou une compagnie quand on était de bonne maison, comme l'on achète encore de nos jours certaines charges vénales, la noblesse remplissait presque exclusivement les cadres, et les hommes du peuple ne pou-

vaient espérer qu'un grade de sous-officier ; c'était leur bâton de Maréchal.

La Révolution de 1789 fit disparaître ces mœurs et ces usages établis depuis des siècles. Dans la nuit du 4 août, l'Assemblée Nationale votait, avec un abandon sans exemple, le principe si précieux, si naturel et si fécond de l'admission de tous les Français aux emplois civils et militaires. La noblesse elle-même, entraînée par le discours prononcé par le vicomte de Noailles, sacrifiait tous ses privilèges sur l'autel de la patrie.

L'égalité des citoyens ainsi proclamée releva la confiance de Colomb qui, à la réorganisation de l'armée, put obtenir enfin le grade d'officier supérieur pour lequel il était proposé depuis l'année 1781. Le 25 juillet 1791, il était nommé Lieutenant-Colonel du 47e régiment d'infanterie.

Au mois de janvier 1792, Colomb, dans la prévision des graves événements qui allaient se passer, reçut le commandement de la forteresse de Charlemont sur Givet ; il fut ensuite promu au grade de Colonel, dans le milieu du mois d'août suivant.

Lorsque Dumouriez marcha à la conquête de la Belgique, Colomb qui affectionnait la vie des camps, obtint de suivre le bataillon de guerre de son régiment. « J'étais libre, dit-il, de ne point suivre le bataillon de guerre du 47e régiment. Ma nomination comme commandant de la forteresse de

Charlemont portait d'une manière expresse, que je resterai commandant de cette place quand même le bataillon de guerre en partirait. Je l'ai suivi, pour donner les preuves les plus convaincantes de mon zèle pour le bien commun, pour mieux mériter de la patrie.... » (1)

Le Colonel Colomb, fit partie de l'armée des Ardennes, commandée par le Général Valence, qui, après avoir battu Beaulieu dans les bois d'Asche, occupa Namur et entreprit le siège de la citadelle de cette ville. Dans la nuit du 30 novembre, les grenadiers du 47e emportèrent le fort Villatte par une action des plus hardies. Le Général Le Veneur, qui faisait le service de la tranchée, conçut l'audacieuse idée de s'emparer par surprise du fort, qui gênait les travaux d'approche du château de Namur. Il tenait d'un déserteur félon, que le fort était miné, mais qu'il existait entre la citadelle et la gorge du fort, une caponnière garnie de palissades et de parapets, à travers lesquels on arrivait au fort par deux voûtes dont une seule était gardée. Il choisit douze cents hommes d'élite, et les dispose en deux colonnes. La première sous les ordres du Colonel Colomb devait tourner le fort par son flanc exté-

---

(1) Arch. adm. dossier no 130. Lettre de Colomb à son Général datée de Cors Warem, le 12 janvier 1793.

rieur. La seconde devait tourner le flanc du fort et passer sous le feu des batteries du château qui grondaient sans cesse. Le Veneur s'en était réservé le commandement.

A minuit, par un froid excessif, les deux colonnes, précédées par les grenadiers du 47e, suivies par des mineurs chargés d'éventer les mines du fort, se mettent en mouvement. Partant de deux points différents, elles doivent se réunir à la gorge pour commencer l'attaque.

Le Veneur, avec sa grosse moustache et son bonnet de police qui l'avaient rendu populaire, guidé par le déserteur et accompagné de plusieurs officiers parmi lesquels se trouvait le capitaine Hoche, arrive sous le glacis du fort. La clarté de la nuit révèle leur approche et une fusillade nourrie les accueille tant du flanc du fort que de la demi-lune du château. Sous ce feu convergent, nos soldats gravissent un escarpement de dix-neuf mètres d'élévation, sur la crête du chemin couvert, et arrivent enfin aux palissades de la barrière, que ferme la branche de ce chemin. On franchit les palissades; Le Veneur, plus grenadier par le cœur que par la taille, avise un officier de haute stature et se fait lancer par lui de l'autre côté du parapet. Il se trouve vis-à-vis du Commandant Autrichien, lui met l'épée sur la gorge et crie : « Conduis-moi à tes mines. » Stupéfait, celui-ci obtempère à cet ordre, pendant

que les Grenadiers du 47e égorgent les sentinelles et enlèvent le fort. L'ennemi, revenu de sa surprise, voulut ensuite reprendre le terrain qu'il avait perdu, mais Colomb, à la tête de ses grenadiers, soutint pendant près de quatre heures toutes les attaques réitérées des Autrichiens, et parvint à conserver à la République le fort Villate conquis à la pointe de l'épée. La citadelle de Namur capitula le 2 décembre 1792.

La nouvelle de la reddition du château excita un véritable enthousiasme. Le Général Valence envoya à la Convention les six drapeaux Allemands pris dans le château de Namur. Le 12 décembre, le Capitaine de Jaubert les présentait aux Représentants de la nation : « Citoyens, dit-il, d'après le compte du Général Valence, je me bornerai à vous dire que l'armée de la République, formée de 15.000 hommes, avait en présence, pendant le siége, l'armée Autrichienne commandée par Beaulieu ; elle était trois fois plus forte que la nôtre. Tous les jours, les Français ont attaqué les Autrichiens, et tous les jours ils leur ont fait des prisonniers. 4000 hommes ont attaqué le château de Namur. Le fort de la Villatte était presque imprenable ; il était environné de fossés remplis de bombes; on y pouvait mettre le feu à volonté, et 400 Autrichiens le gardaient Eh bien, en un quart d'heure, 60 soldats de la République se sont rendus maîtres

du fort. » Des applaudissements unanimes accueillirent cette allocution, à laquelle Barère, président de la Convention répondit par ces mots : « L'armée par son courage, va faire du temple des lois le muséum de nos victoires. La Convention, accepte votre hommage; il acquiert encore plus de prix, étant présenté par un militaire aussi distingué par son patriotisme que par ses talents, et qui n'avait pas besoin du siège de Namur pour faire preuve de génie et de bravoure. » Après ces paroles, le capitaine de Jaubert était admis aux honneurs de la séance. (1)

Pendant l'année 1793, Colomb secondait les opérations de Dumouriez en Hollande et coopérait au siège de Maëstricht où il fit des prodiges; le Général en chef rendit hommage à sa bravoure et à la vaillance de ses soldats. Le prince de Cobourg s'étant rapidement dirigé sur cette ville, et ayant jeté dans la place un corps nombreux, nos troupes se retirèrent livrant tous nos approvisionnements. L'armée, découragée par l'impéritie de ses chefs, se désorganisa tout à coup. Plus de 10.000 hommes rentrèrent en France, laissant nos frontières presque dégarnies. Colomb fut de ceux qui entreprirent l'œuvre difficile de relever le courage de

(1) Charavay.—Le Général Alexis Le Veneur.

nos soldats; il ramena ses hommes en Belgique et se trouva aux batailles livrées les premiers jours de mars à Diest et à Tirlemont, et ensuite le 18, à la défaite de Nerwinde.

Nerwinde fut pris deux fois par les Français et repris deux fois aussi par les Impériaux. Dumouriez y entra pour la troisième fois, après un horrible carnage. En montant à l'assaut de ce village Colomb eut son cheval tué sous lui. En voyant le Colonel renversé et couvert de terre, ses soldats le crurent mort, mais il se releva promptement et continua à les rallier et à les entraîner. (1)

Dumouriez, le seul grand capitaine que possédât alors la nation, tournait ses armes contre elle pour frapper au cœur le Gouvernement Républicain et ressusciter la Constitution de 1791. Le 30 mars, il avait évacué le territoire étranger; il repassait honteusement les lignes Françaises, témoins de ses brillants succès des mois précédents, et il faisait arrêter les Commissaires que lui avait envoyés la Convention, mais abandonné par son armée, il passait à l'ennemi, laissant entre les mains du Colonel Colomb tous les trésors des armées du Nord et des Ardennes.

---

(1) Arch. adm. dossier n° 130. — Certificat daté du camp de Famars le 1er avril 1793.

Nous avons dit que le zèle et le dévouement déployés pour conserver ces trésors à la République excitèrent l'admiration de tous, et valurent à Colomb le brevet de Général de Brigade, en même temps que les éloges les plus flatteurs devant l'armée réunie au camp de Famars. (1)

Colomb continua à faire partie du même corps d'armée, que la trahison venait de priver de son chef. Placé sous les ordres du Général Dampierre, il s'occupa d'abord de rétablir la discipline dans cette armée désorganisée par l'anarchie des états-majors. Nos troupes manquaient de vêtements, de chaussures, et d'objets de campement, il en réclama avec insistance. Le Gouvernement révolutionnaire tenait peu compte des obstacles matériels. Ces minces détails de fournitures lui paraissaient bien infimes à côté de la question d'un ordre plus élevé qui touchait à la liberté d'un grand peuple. Il lui semblait qu'une nation qui manque de souliers, peut bien marcher pieds nus sur ses frontières, lorsqu'il s'agit de sauver son indépendance.

Colomb s'efforça également de réprimer la licence de ses nombreux bataillons. Un décret de la Con-

(1) Colomb reçut également les félicitations du Ministre de la guerre accompagné de quatre Représentants du peuple.

vention ayant autorisé les soldats à contracter mariage, nos armées ne tardèrent pas à être suivies par un grand nombre de femmes, la plupart non mariées. Dans une armée de 30.000 hommes on comptait jusqu'à 8.000 femmes. « Cet abus occasionne des pertes énormes, disaient les commissaires au Comité de Salut public. Les chariots destinés aux bagages et qui auraient pu porter des fourrages qu'on a été obligé de brûler, sont tous exclusivement remplis par les femmes à la suite de l'armée. Nous avons vu des Officiers conduire leurs femmes en trousse derrière eux. » (1)

Carnot et Duquesnoy, Commissaires du Conseil exécutif provisoire aux armées du Nord et des Ardennes, écrivaient au Comité de Salut public : « Un fléau terrible détruit nos armées : c'est le troupeau de femmes et de filles qui sont à leur suite; il faut compter qu'il y en a autant que de soldats; les casernes et les cantonnements en sont engorgés; la dissolution des mœurs y est à son comble; elles énervent les troupes et détruisent, par les maladies qu'elles y apportent dix fois plus de monde que le fer des ennemis. Nous ne doutons pas que ce ne soit la principale cause de

---

(1) Arch. parl. 1re série, T. 62, p. 611. Convention Nationale. Séance du 18 avril 1793.

l'affaiblissement du courage. Il est instant que vous fassiez sur ce point une loi de la plus grande sévérité. L'abus n'est point facile à détruire; nous, vos députés, ne le pourrions peut-être pas, sans l'autorité d'une loi très forte et très menaçante. Celle qui existe aujourd'hui est pour eux; elle prescrit de loger les femmes des soldats mariés; à les entendre ils le sont tous. A Douai, où nous avons vu, dans un temps, la garnison réduite à 350 hommes, il y avait près de 3.000 femmes dans les casernes, au point qu'il n'y avait pas une place vide pour les nouveaux corps qui revenaient de l'armée de Dumouriez. Nous insistons sur ce point, parce que l'armée est perdue si vous n'apportez le plus prompt remède à ce principe de dissolution. » (1)

« Débarrassez-nous des catins qui suivent l'armée, et tout ira bien. » (2)

De son côté, J. Defrenne signalait cette situation alarmante au Ministre de la Guerre Bouchotte. Il écrivait de Lille le 27 avril : « La grande quantité de femmes qui suivent les armées est effrayante, ce sont autant de bouches infiniment coûteuses à la Républi-

---

(1) Arch. parl. 1re série. T. 62, p. 610. Lettre datée de Dunkerque, le 16 avril 1793.

(2) Charavay.—Correspondance générale de Carnot, T. II, p. 135.—Autre lettre de Carnot et Duquesnoy écrite d'Arras le 22 avril.

que, surtout dans un moment où ce n'est qu'avec difficulté et avec beaucoup d'argent que l'on parvient à approvisionner les armées. Nos soldats s'en ressentent, s'énervent et finiront par n'être plus propres à rien, si l'on ne prend sur cet objet des mesures convenables aux circonstances. » (1)

Pierre Gadolle n'était pas moins affirmatif dans sa correspondance avec le Ministre des Affaires étrangères Le Brun. On lit dans une lettre de lui, écrite de Dunkerque, le 29 avril 1793 : « Ici je remarque que des bataillons de volontaires se font suivre par 20 à 22 chariots, lorsqu'ils sont en mouvement, et que ces chariots sont tellement remplis de femmes, de berceaux et d'enfants, qu'il ne reste plus de place pour les malades ou les équipages des soldats. Ailleurs j'apprends que 80 gendarmes étaient suivis de 50 à 60 femmes, dont plusieurs avaient des mœurs discordantes avec les pures villageoises chez lesquelles elles vivaient..... » (2)

Cette question préoccupait justement tous les chefs de corps, elle reçut une solution rapide. Par un décret du 30 avril, la Convention expulsait toutes les femmes des armées, à l'exception des blan-

---

(1) Charavay. — Correspondance, etc., T. II, p. 135, la note.

(2) Charavay. — Correspondance, etc., T. II, p 135, la note.

chisseuses et vivandières reconnues comme telles par les Commandants de bataillon.

Le brave général Dampierre essaya de reprendre l'offensive. Il se porta en avant avec un corps considérable, s'établit de nouveau au camp de Famars, sous les murs de Valenciennes, mais au lieu de former, avec les débris de l'armée de Dumouriez, un noyau puissant, et de tomber sur les Impériaux pris ainsi à l'improviste, il ordonna plusieurs attaques partielles, qui furent sans résultats décisifs.

D'une bravoure qui allait quelquefois jusqu'à l'imprudence, Colomb paya de sa personne, comme un simple volontaire, à l'engagement qui eut lieu le 8 mai, ainsi qu'à celui du 10 mai qui suivit le combat où Dampierre tombait mortellement blessé par un boulet de canon. Enfin il prit part encore aux combats des 28 mai, 17 août, 10 et 19 septembre 1793. (1)

Les derniers jours de ce mois, les Anglais et les Hollandais, soutenus par un corps assez considérable d'Autrichiens, occupaient tout le pays depuis Furnes jusqu'au camp de Cysoing inclusivement; et les Autrichiens se portaient sur Maubeuge, menaçant cette place et celle de Landrecies.

Jourdan venait de recevoir du Conseil Exécutif le

---

(1) Arch. adm. dossier n° 130.— Lettres de Colomb.

commandement de l'armée des Ardennes, vacant par la démission du Général Lamarche. Il remplaçait également Houchard destitué, à l'armée du Nord. Impatient d'arrêter la marche de l'ennemi sur ces frontières par quelque victoire, il demandait de réunir deux armées de 60.000 hommes, dont l'une attaquerait le camp de Cysoing, Orchies, Marchiennes, Hasnon, Saint-Amand, et chercherait à s'emparer du camp de Maulde, tandis que l'autre marcherait sur Maubeuge, se rendrait maîtresse de Bavai, forçant l'ennemi à quitter son camp de Solesmes et la forêt de Mormal, le cernant même dans Valenciennes et le Quesnoy.

Pour exécuter ce plan, disait Jourdan au Ministre de la Guerre Bouchotte, il faudrait 12 ou 15.000 hommes de plus à l'armée du Nord, surtout de la cavalerie, 800 chevaux d'artillerie, de l'avoine, des magasins de souliers et de chemises, d'habits, de de vestes, de culottes. (1)

Le 29 septembre, le camp retranché de Maubeuge était cerné par les Autrichiens; le commandement en était confié à Colomb. Aussitôt les Impériaux se décidèrent à nous attaquer. La puissance

---

(1). Charavay.—Correspondance, etc. T. III, p. 221. Lettre de Jourdan écrite du quartier général de Gavrelle le 29 septembre 1793.

de leur artillerie, l'importance de leur cavalerie et notamment l'abandon par plusieurs bataillons des postes qui leur avaient été donnés, nous firent éprouver quelques légers désavantages qui contraignirent nos troupes à se replier totalement. L'aile gauche, commandée par le général de brigade Desjardin chercha un refuge dans le bois de Beaufort où elle ne put longtemps résister. L'aile droite, commandée par le général de brigade Meyer fut également obligée d'opérer sa retraite, (1) mais Colomb, qui avait rassemblé toutes ses troupes, se porta tout-à-coup au secours de celles-ci. Ses soldats, entrainés par les chefs coururent sur l'ennemi au-lieu de l'attendre, le culbutèrent avec vigueur et les Impériaux se retirèrent en désordre. Le Général Colomb eut ce jour-là, l'honneur de battre les Autrichiens. Grâce à ses efforts toutes les troupes purent entrer le soir dans le camp.

On était alors sous le régime de la terreur, les esprits étaient surexcités au plus haut point, la Convention montrait un redoublement de décision et d'énergie. Elle avait à faire tête à tous les périls: les frontières étaient entamées par les armées de

---

(1) Charavay.—Correspondance, etc., T. III, p. 351. Rapport du général Ferrand sur les événements survenus à Maubeuge, du 19 octobre 1793.

l'Europe coalisée contre nous; l'insurrection vendéenne devenait formidable; les Lyonnais soutenaient héroïquement le siège et le bombardement de leur ville; la Provence et une partie du Languedoc étaient en pleine révolte. Toulon s'était livré aux Anglais, les émigrés et les Anglais avaient inondé le pays de faux assignats, le travail chômait, tandis que les hommes étaient en Vendée ou aux frontières, les femmes faisaient queue à la boulangerie; les trahisons, les complots, la misère et la faim, tout contribuait à exalter les âmes et à soulever les colères. La Nation se sentait de nouveau enveloppée, menacée de mort. Une telle situation exigeait des remèdes énergiques, et c'est pour faire face à ce danger suprême que la France républicaine fut amenée, successivement, à prendre les mesures de salut public qu'on lui a si souvent reprochées.

Des efforts si énergiques, des nécessités si cruelles, au milieu des combats acharnés, avaient rallumé de nouvelles discordes, et avaient amené le régime de la Terreur, c'est-à-dire le régime de la défense à outrance. La défiance publique régnait partout. La calomnie errait sur toutes les têtes et s'égarait sur les meilleurs patriotes, sur les républicains les plus décidés. Dans cette fièvre d'épuration personne n'était plus assez pur, assez orthodoxe, et on pouvait en un jour, en une heure, être en-

voyé à l'échafaud comme les plus grands ennemis de la République.

La suspicion avait fini par s'étendre aux membres de la Convention, les animant les uns contre les autres. Le Gouvernement voyait partout des suspects parcequ'il avait peur de tout le monde. C'est la peur qui lui inspire les lois révolutionnaires. C'est la peur qui lui suggère la fameuse loi des suspects (17 septembre 1793). Il a peur de tous ceux qu'il emploie, à tous les degrés et dans tous les ordres de service. Il a peur surtout des Généraux et semble ainsi pressentir que c'est par l'épée qu'il périra, aussi dans les armées, l'épuration était-elle poursuivie avec la plus grande célérité par les Représentants du peuple, qui destituaient et faisaient arrêter les généraux et les envoyaient à la guillotine avec le concours toujours docile et empressé du tribunal révolutionnaire de Paris.

Les armées du Nord et des Ardennes, qui avaient été commandées par Dumouriez, furent naturellement les plus décimées.

Notre distingué ami, Monsieur G. Saint-Yves, dans une remarquable et consciencieuse étude sur la délation dans l'armée en 1793, fait connaître que la correspondance de tous les Représentants en mission à l'armée du Nord et à l'armée des Ardennes est remplie de dénonciations de toute nature contre les généraux, et même contre des officiers

d'un grade relativement inférieur. Bien peu échappent à la suspicion. «Deux généraux, Joseph Miaczinski et Charles-Joseph Lescuyer, un adjudant général, Philippe de Vaux, qui avaient été, dans une certaine mesure, les complices plus ou moins conscients de la trahison de Dumouriez, furent guillotinés les 17 mai, 22 mai et 14 août 1793. Plus heureux, le général de division 'François Miranda, principal Lieutenant de Dumouriez, le général Joseph La Noue et le brillant général de cavalerie, Stengel,—le Murat de la Révolution,—furent acquittés par le tribunal révolutionnaire en mai 1793; toutefois, leurs commandements ne leur furent pas rendus. C'est ce qu'on peut appeler la première charrette; celle de la trahison de Dumouriez.

« Malgré ces exemples et ces mesures déjà rigoureuses, les officiers supérieurs des armées du Nord et des Ardennes n'en continuèrent pas moins à rester sous la menace de la suspension, de l'arrestation et de la guillotine. Le représentant du peuple qui, dans ces deux armées, fit surtout des hécatombes de généraux, est le haineux et redouté Duquesnoy. Il poursuivit notamment de ses dénonciations et de ses critiques un vieillard de soixante-quatre ans, dont les états de service étaient magnifiques, le général Pascal de Kerenveyër, commandant la place de Dunkerque, sous prétexte qu'il n'avait pas la confiance de la majorité des citoyens

de cette ville, alors qu'il avait fait une belle et vigoureuse réponse au Commodore Anglais Clements qui, le 24 avril 1793, l'avait sommé de capituler : « Il est inutile, Monsieur, de perdre son temps dans un commerce de lettres qui deviendrait fastidieux et qui serait du moins illégal; faites-moi l'honneur de m'attaquer, j'aurai celui de vous riposter militairement : c'est ainsi que se terminent les discussions entre gens de notre robe. » Mandé à Paris le 20 mai 1793, par le ministre de la guerre Bouchotte, pour répondre aux accusations de Duquesnoy, Pascal de Kerenveyër fut l'objet d'une enquête, qui démontra l'inanité de ces accusations, et renvoyé à Dunkerque; mais Duquesnoy ne désarmait pas, et le 30 juillet, le général Pascal, comme on appelait familièrement le défenseur de Dunkerque, fut définitivement suspendu de ses fonctions.

« Pendant cette même année 1793, il est peu de généraux de l'armée du Nord et de l'armée des Ardennes qui n'aient été les victimes de la tyrannie des représentants du peuple. En juillet 1793, est suspendu de ses fonctions le général de brigade François de Baussancourt, pour n'avoir pas dissimulé son attachement à Custine; le 15 juillet, le général de brigade Chesnon de Champmorin a le même sort; sont suspendus, le 30 juillet, le général de brigade Félix Devrigny, dont l'historien Moreau de Jonnès, qui fut son aide-de-camp, nous a laissé un

portrait si flatteur; le général de brigade Gobert, l'une des figures militaires les plus pures de la Révolution et de l'Empire; le général de brigade Thomas Keating, qui subit un emprisonnement de quinze mois; le général de division Guéroult-Lapalière; le général de division Lamarche, qui avait commandé en chef l'armée des Ardennes et provisoirement l'armée du Nord, après la mort de Dampierre; le général de division Le Veneur de Tillières; le général de brigade Nayrod (ces deux derniers le 25 juillet); le général de division Chapuis de Tourville; le général de division Lamy d'Hangest (25 juillet), emprisonné sept mois; le général de brigade de Sabrevois; l'adjudant général Dardenne; le général de brigade Desponchès (25 juillet). C'est la charrette de Custine.

«Après la disgrâce du général Kilmaine, commandant l'armée des Ardennes, puis provisoirement l'armée du Nord, suspendu de ses fonctions le 4 août (arrêté le 29 décembre), nouvelles suspensions : le 6 août, les représentants Duquesnoy et Le Bas donnent au général O'Moran l'ordre de faire arrêter le général de brigade Richardot; celui-ci, malade depuis six jours et ne pouvant se rendre à la prison d'Arras, est gardé à vue dans sa chambre, bien que les officiers municipaux de Dunkerque, Dauchy et Vandenwalle, qui examinent ses papiers, n'y trouvent « rien de contraire

aux intérêts de la République » et déclarent que ses lettres sont écrites « avec la franchise d'un républicain qui s'occupe véritablement de la défense de son pays. » Richardot, sur l'ordre de Duquesnoy, est envoyé à Paris, et meurt à la prison de la Conciergerie le 5 mars 1794; le 10 août, est suspendu le général de brigade Des Bruslys, chef d'état-major des armées du Nord et des Ardennes qui subit une dure captivité d'une année; le 19 août, le général de brigade Antoine commandant la cavalerie, et l'adjudant général Jarry, parce qu'il n'avait pas voulu aller déposer contre son ancien chef, Custine; le 25 août, le général de brigade O'Meara. Dans la disgrâce d'Houchard, furent enveloppés le général de brigade Barthelemy, son chef d'état-major, enfermé à la prison de l'Abbaye, l'adjudant-général Coquebert de Montbret, Gay-Vernon, le général de brigade de Canolle (suspendu le 22 septembre), le général de division Ihler (suspendu le 14 septembre), le général de brigade Joseph de Hédouville (suspendu le 16 septembre), le général de division Landrin (suspendu le 13 septembre).

« Et, en tête des victimes, il faudrait placer ceux que le tribunal révolutionnaire envoya à la guillotine: les deux généraux en chef Custine et Houchard, les généraux de division O'Moran (arrêté le 16 août)

de la Marlière, d'Avaine, de Chancel, le général de brigade de La Roque.... » (1)

Colomb ne fut guère plus heureux que ses camarades de l'armée du Nord et des Ardennes. Alors qu'il se préparait, sous le commandement de Jourdan, à combattre les soldats du prince de Cobourg, et rêvait la gloire de coopérer à la délivrance de Maubeuge, il était suspendu de ses fonctions, (2 octobre 1793). A ce coup inattendu le général Colomb fit entendre d'énergiques protestations. Fidèle à la révolution qui l'avait trouvé simple officier et l'avait fait général, il ne pouvait concevoir que l'on eût pu mettre en doute son patriotisme, son zèle et son dévouement à la cause de la République qu'il aimait sincèrement et qu'il avait servie de toutes ses facultés. Avec une candeur et une simplicité nobles il terminait sa défense en ces termes : « J'ai servi sous l'ancien régime; soit parce que je n'étais pas de caste prévilégiée, soit parce que je n'avais d'autres protections que mes chefs et mes services, j'ai essuyé des mortifications journalières occasionnées par des différences humiliantes. Chaque année, une nouvelle injustice venait me dérober l'emploi supérieur pour lequel j'étais proposé depuis l'année 1781.... Fidèle à la révolution,

(1) Le Correspondant du 25 décembre 1904.

je me suis abstenu, à partir de 1789, de solliciter le plus petit congé, pour rester à mon poste et être toujours prêt à servir mon pays. Je suis loyal, je n'ai commis aucune faute; je ne connais pas l'intrigue, j'ai constamment rempli tous mes devoirs envers la Nation et envers la République. »

Jourdeuil, adjoint au Ministre de la Guerre répondit au citoyen Colomb par la lettre suivante du 18 Brumaire An 2 (8 novembre 1793) :

« Le Ministre de la Guerre qui a reçu, Citoyen, la lettre que tu lui as écrite le 11 Brumaire, pour lui demander itérativement les causes de ta suspension, me charge de te marquer qu'elle n'a été que la suite d'une mesure générale, nécessitée par les circonstances, et que par conséquent elle ne doit rien faire préjuger de défavorable sur la loyauté de ta conduite militaire. Je dois à présent dissiper le doute que tu pourrais avoir sur la véritable destination des lettres de suspension qui t'ont été adressées. Il existe, en effet, un autre Général de Brigade de ton nom; mais comme cet Officier Général est employé à l'armée du Nord, il ne peut y avoir eu d'équivoque dans l'envoi des lettres qui t'ont été adressées par le Comité exécutif.

Jourdeuil ». (1)

---

(1) *Lettre communiquée par le Lieutenant d'artillerie M. Terrisse.*

Ce fut là en effet une mesure générale, et les généraux continuèrent à être les victimes des conventionnels en mission.

Parfois ceux-ci s'acharnaient de préférence sur un général et ne lâchaient leur proie que lorsqu'ils avaient assuré sa perte. Il en fut ainsi pour le général Merenveüe commandant en chef l'artillerie de l'armée du Nord.

Décrété d'accusation à Guise le 10 octobre, il fut conduit à Arras pour être jugé par le tribunal révolutionnaire. Le lendemain Duquesnoy recommandait à ses collègues de faire guillotiner le vieux j. f. de Merenveüe, mais cet infortuné prévoyant le sort qui l'attendait, se suicida dans sa prison. A la nouvelle de ce suicide apportée par le représentant Peyssard, le Comité de salut public fut saisi d'indignation, et décida que des mesures seraient prises pour qu'à l'avenir des individus de la trempe de Merenveüe ne puissent plus se faire justice eux-mêmes. (1)

Colomb s'éloigna à regret de ses bataillons, que d'autres conduisirent sur le champ de bataille de Wattignies, où après une lutte opiniâtre qui ne dura pas moins de deux jours (16 et 17 octobre), cinquante-cinq mille Français battirent quatre-

---

(1) Charavay. — Correspondance, etc., T. III, p. 278.

vingt-dix mille Autrichiens. Cette victoire fut suivie de la délivrance de Maubeuge.

Colomb vint résider à Reims. A peine y était-il installé, que la Municipalité de cette ville lui fit remarquer que Reims n'étant pas à une distance de 20 lieues des frontières, il violait la loi qui obligeait les officiers suspendus à habiter le centre de la France.

Il s'empressa de partir et se rendit à Châlons sur-Marne, mais là, il ne put trouver aucun logement disponible à cause des nombreuses troupes qui y stationnaient, et il vint se fixer à Vitry-sur-Marne. C'est de cette nouvelle résidence qu'il se plaignit au Ministre de la Guerre et au Comité de Salut public d'être laissé sans emploi, sans traitement et sans moyens d'existence. Il sollicitait d'être réintégré dans les armées de la République, mais il déclarait qu'il était prêt à s'effacer devant les citoyens qui pouvaient présenter plus de jeunesse, plus de talent, plus d'expérience pour la défense de la Patrie et de la liberté. (1) Il écrivit également à Fourcroy, représentant du peuple et membre du Comité de Salut public, qu'il avait connu autrefois à Calais, alors qu'il servait en même temps que lui

---

(1) Arch. adm. —Dossier n° 130—Lettres de Colomb des 12 novembre et 27 décembre 1793.

au régiment de Piémont. (1) Habitué à la vie des camps, Colomb ne pouvait se résoudre à mener une vie oisive ou à se jeter dans les carrières civiles. Il préférait rester à l'état de solliciteur, dans l'espérance de profiter des vides que le cours naturel des choses devait amener dans les cadres de l'armée. Ses réclamations, appuyées par un membre du Comité de Salut public, n'eurent d'autre résultat que de le faire autoriser à prendre sa retraite; (2) mais le 12 juillet 1795, il était réintégré avec son grade dans les armées de la République en attendant d'être appelé en activité.

---

(1) Arch. adm. — Dossier n° 130 — Lettre de Colomb du 30 octobre 1794.

(2) A la suite d'un rapport fait au Comité de Salut Public par la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre sur le citoyen J. Collomb, ci-devant Général de Brigade qui demande sa réintégration, il fut écrit : « Les circonstances ne permettent pas de réintégrer tous les officiers qui auraient été suspendus pour des causes mal fondées, car on ne peut pas donner un emploi qui est rempli, et tous les emplois de l'armée le sont par des officiers qui ont bien servi la République.

« Le comité ne peut donc faire droit en ce moment à cette réclamation, mais ce citoyen mérite d'être proposé comme Inspecteur.

« Dubois-Crancé, Rebell, Merlin (d. d.) J. P. Chazal, Bréard et Siéyes, 25 Prairial an 3 (13 juin 1795). » (*Document communiqué par M. Seymard*).

Colomb était à Paris lors du mouvement insurrectionnel du 13 vendémiaire de l'an IV (5 octobre 1795). Tandis que le jeune général Bonaparte, qui commandait en second les troupes conventionnelles sous les ordres de Barras, foudroyait des feux de son artillerie les Sectionnaires qui occupaient l'église St-Roch et le quai Voltaire, Colomb se trouvait à la tête des patriotes qui défendaient le Palais National où la Convention délibérait pendant que le canon grondait et que la fusillade se faisait entendre.

Vers les quatre heures du soir les Sectionnaires occupaient un grand nombre de maisons voisines du Palais National, et recevaient à chaque instant de nouveaux renforts. Il n'était pas douteux qu'ils attendaient la nuit, pour se précipiter sur les patriotes et ensuite sur les représentants du peuple. On apporta alors dans la salle de la Convention six cents fusils, des cartouches et des sabres, qui furent distribués aux députés, et on attendit. Déjà la victoire passait du côté des insurgés, lorsque de nouveaux bataillons de patriotes se portèrent vers les points menacés. Les Conventionnels reprirent l'offensive; les canons qui avaient si souvent rompu les lignes de Brunswick et de Cobourg, balayèrent les révoltés; les abords du Palais National furent dégagés, et les sections commencèrent leur retraite. A neuf heures, Barras se présenta devant l'Assemblée pour lui annoncer la défaite des rebelles.

Le général Colomb fut au nombre de ceux qui se firent remarquer dans cette journée populaire. On l'avait vu organiser la résistance aux alentours du Palais National. (1) Il s'était même présenté dans la salle de la Convention pour défendre les représentants du peuple ou périr avec eux. Admis le 3 brumaire de l'an IV (25 octobre 1795) à la séance du Comité de Salut public, (2) il rappela que réintegré conformément à la loi du 13 prairial, il n'avait cessé, depuis cette époque, de solliciter sa mise en activité; que depuis deux ans il était sans emploi et il demanda à être envoyé avec son grade à l'armée d'Italie, ou à être employé à l'armée de l'intérieur.

Quelques jours après, sur les instances de Delmas, conventionnel, adjoint au Général en chef de l'armée de l'intérieur, et sur les démarches pressantes de Mieulle et de Bovis, députés des Basses-Alpes, le Ministre de la Guerre, dans un rapport du 29 frimaire de l'an IV, (20 décembre 1795) relatait le certificat des représentants Borel, Izoard, Genevois, Bellegarde, Quimbertau, Colaud de la Salcette et

---

(1) Arch. adm.— Dossier no 130. — Certificat délivré par les députés Borel, Izoard, Genevois, Bellegarde, Quimbertau, Colaud de la Salcette et Delmas, le 19 vendémiaire de l'an IV (18 octobre 1795).

(2) Arch. adm. — Dossier no 130 —Document du 3 brumaire de l'an IV (25 octobre 1795).

Delmas, constatant que le Général de brigade Colomb s'était rallié à la Convention dans les journées des 13 et 14 vendémiaire, et il ajoutait : « Plein de vigueur et de zèle il désire se rendre utile dans les armées de la République et demande avec instance au Ministre d'être employé dans son grade à l'armée d'Italie, afin de se rapprocher de ses foyers, si toutefois il n'est pas possible de lui donner du service dans celle de l'Intérieur.

« Il est à Paris depuis longtemps pour des affaires importantes de famille. C'est un des plus anciens officiers de la République; il est constaté qu'il a toujours servi avec l'approbation et les éloges de ses supérieurs et de ses camarades. Je le propose pour l'armée d'Italie. » (1).

Le même jour il était en effet désigné pour servir à l'armée d'Italie, et il recevait le commandement du département des Basses-Alpes. Il se montra digne de cette haute faveur. Sans être un esprit supérieur et brillant, Colomb avait une connaissance approfondie de tout ce qui se rapporte de près ou de loin au métier des armes, et on pouvait compter sur sa prudence et son jugement. C'était un collaborateur précieux que l'on aimait à voir près de soi et que l'on consultait dans les cas difficiles et périlleux.

---

(1) Arch. adm. — Dossier n° 130.

Le premier mois de l'année 1796, Colomb quitta Paris pour se rendre à Nice, emmenant avec lui cinq chevaux pour les besoins de son service. Il fut arrêté en cours de route par les débordements du Rhône, puis par ceux de la Durance, et ne put arriver à Nice que le 1er ventose de l'An IV (20 février 1796). Il trouva l'armée d'Italie dans un état déplorable, sans habits, sans provisions, sans paie, manquant de tout, excepté de courage et de patriotisme. Les ennemis appelaient par dérision nos soldats, les héros en guenilles.

Les premiers jours du mois d'avril, Colomb était compris dans la 6me division, dite 4me du corps de bataille, sous les ordres du général de division Garnier, dont les troupes étaient à Entrevaux, à Oneilles, à Nice, à Toulon et à Marseille, et qui avait mission de se porter sur Lantosca. (1)

Tandis que les armées d'Allemagne, commandées par Jourdan et par Moreau, s'organisaient sur le Rhin, la campagne s'ouvrait, et un jeune homme de 26 ans, Bonaparte, nommé tout récemment Général en chef de l'armée d'Italie, s'élançait le premier dans la carrière. Arrivé à Nice vers la fin de mars, il trouvait tout dans un état lamentable. Il fit à la hâte les préparatifs nécessaires. Dans un langage

(1) Krebs et Moris.—Campagnes dans les Alpes 1794, 1795, 1796 p. 373 des pièces justificatives.

énergique, plein de feu, il adressa d'abord à son armée en proie à une extrême misère, une proclamation qui produisit un enthousiasme universel, puis sans perdre un instant il leva son quartier général et se mit en marche pour envahir l'Italie. Grâce à la hardiesse et à l'habileté de ses combinaisons, l'armée d'Italie, réduite naguère à se tenir sur la défensive, changea tout-à-coup d'aspect. Montenotte, Millésimo, Dégo nous ouvraient les portes de la haute Italie, et les Républicains, sortis de leurs retranchements et des gorges profondes où ils mouraient de faim, apercevaient déja au loin les plaines de la Péninsule. Aussi l'enthousiasme fut sans bornes chez le soldat. Il fallait alors de nouvelles victoires, pour faire reconnaître à tous l'indépendance de la France et affermir l'ouvrage de la Révolution de 1789. Ce glorieux service, nous le devons à l'armée d'Italie, et aux immortelles campagnes qu'elle accomplit, guidée par le génie de Bonaparte.

Vers la fin de l'année 1796, Colomb passait à l'armée des Alpes commandée par Kellermann, et, sur la demande de celui-ci, il conservait plus particulièrement le commandement des Basses-Alpes, sous les ordres du Général Freytag. (1)

---

(1) Arch. adm. — Dossier n° 130. Lettres de Kellermann des 12 et 13 floréal et 19 prairial An V (1, 2 mai et 7 juin 1797).

Le 11 fructidor An V (28 août 1797), une lettre de service du Directoire Exécutif le désignait pour être employé dans la 19e division, militaire où il fut appelé à commander les départements de la Loire, de la Haute-Loire et du Cantal.

Dans cette tourmente révolutionnaire, dans cet élan universel qui entraînait la nation à tant de grandes choses, l'ambition poussait les uns; un patriotisme violent animait les autres; la soif de l'or enflammait ceux-ci; des instincts sanguinaires faisaient mouvoir ceux-là. Lui, était sans haine, sans jalousie, sans ambition. Il avait du désintéressement et un patriotisme éclairé. Il ne se laissait dominer ni par les hommes ni par les événements, il montra toujours dans ses fonctions de la clairvoyance et de la fermeté de caractère, mais il était doux et humain, et il avait surtout une grande aversion pour les abus et un amour sincère de la liberté et de l'ordre.

Son attachement à la République le fit rechercher par les administrateurs du département de la Loire, qui sollicitèrent du Ministère de la Guerre que le Général Colomb eût sa résidence fixée à Montbrison :

« Montbrison le 24 ventôse An VI de la République Française, une et indivisible (14 mars 1798).

« L'administration centrale du département de la

Loire, au Ministre de la Guerre.

« Citoyen Ministre,

« Nous avons mis sous vos yeux la situation malheureuse où se trouve ce département. Les ennemis du Gouvernement y sont nombreux, et par le succès qu'ils obtinrent lors des élections dernières, l'on doit juger de l'étendue de leurs moyens, et à quel degré peut être fondé leur espoir. Les prêtres réfractaires fomentent les divisions dans les campagnes, excitent les habitants à prendre les armes. Déjà ils ont formé des rassemblements assez considérables pour se mettre en mesure et provoquer de plus grands désordres.

« C'est pourquoi il est important d'avoir en résidence dans le chef-lieu de notre arrondissement un Officier Général courageux, expérimenté, et qui joigne à toutes les connaissances locales qu'il a acquises la confiance des Républicains, qui, à défaut de troupes, peuvent se rallier sous son commandement, et empêcher les malveillants de profiter des ressources que leur procura leur rébellion.

« Le citoyen Colomb, Général de Brigade, jouit de cette réputation et la mérite. Comme il est nommé pour commander dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire, nous vous demandons que le lieu de sa résidence soit fixé à Montbrison, où sa présence devient d'une nécessité indispensable.

« Nous espérons, Citoyen Ministre, que vous accueillerez favorablement cette demande dont l'unique but

est le bien de la chose publique.

« Salut et respect.

« Myron, Chanal, Bugose, Monnat, Ramel. » (1)

Colomb administra successivement avec vigueur et avec sagesse les départements des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, du Puy de-Dôme, et aussi ceux de la Loire, de la Haute-Loire et du Cantal (2) soupçonnés de tendances monarchiques. La conspiration royaliste était évidente. Il y avait un grand mouvement d'inquiétude parmi les amis de la Révolution. Les agents royalistes s'agitaient de tous les côtés, mais plus particulièrement dans la Haute-Loire, et à chaque moment on découvrait de nouvelles preuves de leurs intrigues.

Le 21 germinal de l'An VII (10 avril 1799), la Brigade de Gendarmerie de Sanssac se disposait à conduire un prêtre réfractaire, Pigeon, ci-devant vicaire de St-Remi, lorsque tout-à-coup elle fut assaillie par un attroupement considérable d'habitants de cette commune, armés de faucilles et de fourches, qui forcèrent les gendarmes à prendre la fuite et à abandonner leur prisonnier (3). Ces

---

(1) Arch. adm.— Dossier n° 130.

(2) Arch. adm. —Dossier n° 130. Lettres de Colomb.

(3) Lettre de l'adjudant-Général Dauvergne, Chef de l'Etat-Major de la 19e Division militaire à Colomb, datée du quartier- général de Lyon le 30 floréal An VII (19 mai 1799). —*(Communiquée par M. Seymard)*.

excès se renouvelaient fréquemment. Colomb comprit que l'intérêt du pays était évidemment du côté des conquêtes de la Révolution et du calme de la France, que menaçaient des émigrés irrités et des intrigants payés par les agences contre-révolutionnaires avec les subsides de l'Angleterre et de la Russie. La finesse et la fermeté qu'il apporta à l'accomplissement de ses fonctions difficiles pacifièrent les esprits et conservèrent énergique et vivant l'esprit républicain dans les départements dont la garde lui avait été confiée.

Le 21 mai 1801, Colomb était admis au traitement de réforme. A peine était-il arrivé dans les Alpes qu'il adressait au Ministère de la Guerre une demande de réintégration dans l'armée :

« Citoyen Ministre,

« En suite de votre lettre du 7 floréal dernier (27 avril 1801), je me suis rendu dans mes foyers à Gap, département des Hautes-Alpes. Je me hâte de vous représenter votre promesse de m'employer activement et incessamment soit dans un commandement de place, soit dans une administration d'hospice militaire ou dans toute autre place qui pourrait me convenir, par exemple dans les Hautes-Alpes, où il n'y a pas de Général de Brigade employé à l'administration de l'hospice militaire de Briançon, où n'a point encore paru de Général administrateur, à Grenoble et à Genève, les commandants d'armes de ces deux places n'étant que des chefs

de Brigade ne paraissant pas devoir les conserver. Je vous prie de me nommer à une de ces places. » (1)

Pendant de longues années Colomb renouvela ses demandes de mise en activité. La dernière lettre que nous avons de lui est écrite de Remollon le 1er juillet 1809. Cet ardent défenseur de la France ne pouvait se résigner à suspendre son épée mise au service du pays, pendant plus d'un demi siècle, Chez lui la noblesse du cœur égalait la bravoure. Il aimait la guerre, mais il chérissait par dessus tout sa Patrie. On continuait à se battre dans toute l'Europe, et à la nouvelle d'un revers ou d'une victoire, ce vieillard dont la taille restait droite malgré ses 74 ans, songeait aux pays lointains ou flottaient les trois couleurs à la tête des irrésistibles légions Françaises. Il assistait par la pensée à toutes les batailles, à tous les assauts qui se livraient, il entendait les bousinots du loustic qui volent parmi la mitraille, et lorsque les roulements du tambour, les sonneries du clairon, le grondement du canon, les bruits sourds des charges de cavalerie qui ébranlent le sol venaient résonner à ses oreilles, la fièvre des combats s'emparait alors de son esprit. Il se dressait avec fierté, puis pre-

(1) Arch. adm. —Dossier n° 130 : Lettre écrite de Gap le 16 messidor An IX (5 juillet 1801).

nant une plume, il retraçait brièvement au Ministre de la guerre les différentes phases de sa vie militaire, il évoquait le souvenir de ses nobles actions pendant la guerre de Sept ans et celles de la Révolution, et revendiquait l'honneur de partager les fatigues et les souffrances de ses frères d'armes. Qu'importait sa vieillesse puisqu'il était plein de vie et de santé? Quel inconvénient pouvait-il y avoir à constater encore qu'il comptait beaucoup plus d'années de service militaire que ce que les autres Généraux avaient d'années d'existence? Sa vieille expérience n'était-elle pas une garantie de plus pour le succès de nos armes?

Dans ses lettres de rappel Colomb produisait les témoignages d'estime les plus flatteurs que lui avaient donnés les Généraux Meyer, Ferrand, Boucher, Valence, Aubert et du Boyet. Enfin, parmi les faits d'armes les plus saillants de son passé plein de tant d'héroïsme, il rappelait aussi la savante et remarquable retraite opérée par lui sur Saintron, lorsque le Général Légalité lui avait confié le commandement de l'arrière-garde de son armée.

Colomb ne devait plus revoir la fille chérie de son cœur, l'armée. Il fut retraité par ancienneté de service, et par décret du 16 novembre 1809 Napoléon Ier lui accordait une pension annuelle de 4.000 fr. à titre de retraite.

Il ne se consola jamais de ne plus servir sa patrie. Deux ans après, dans la soirée du 25 janvier 1811, le Général Colomb s'éteignait doucement à Remollon, dans la maison qu'il habitait avec son frère Augustin Colomb, avocat. Il mourut en chrétien, dans la foi de ses pères.

La mort du Général Colomb jeta un voile de tristesse sur la petite ville de Remollon. Ceux qui avaient l'habitude de le rencontrer à la promenade gardèrent pendant longtemps le souvenir du vieux soldat qui parlait toujours d'honneur, de courage, d'abnégation, du mépris de la mort, de toutes les mâles vertus enfin qui trempaient les âmes des innombrables Français tombés pour la défense de la Patrie.

ETAT DE SERVICE
de COLOMB
(Joseph - Antoine)
Général de Brigade

Fils d'André-Joseph et d'Anne-Marie Remusat, né le 26 décembre 1735, à Seyne (Basses-Alpes)

Grades, Corps et Destinations

Volontaire au Régiment de Piémont, le	10	juin	1752
Sous-Lieutenant de Grenadiers, le. .	1er	septem.	1755
Lieutenant, le.	16	mars	1757
Capitaine, le.	22	mai	1759
Cassé, le . . , . . .	27	janvier	1760
Rétabli dans son grade, le . . .	23	août	1760
Réformé, le	7	avril	1763
Aide-Major du Régiment de recrues de Lyon, le.	1er	octobre	1763
Réformé avec le corps, le . . .	1er	mai	1768
Replacé Capitaine-Commandant de la Cie du Lieutenant-Colonel au Régiment de Piémont, le. .	24	mars	1769
Capitaine titulaire, le. . . .	19	juin	1771
Capitaine en second au Régiment de Provence, le. . . .	16	juin	1776
Capitaine en second de grenadiers, le	18	décem.	1776
Capitaine-commandant de la compagnie Colonelle, le. . .	28	août	1777
Capitaine d'une Cie de son nom, le	7	août	1778

Capitaine-commandant de grenadiers, le 14 juin 1783
Capitaine-commandant de fusiliers, le 15 avril 1788
Lieutenant-colonel du 47e régt d'inf., le 25 juillet 1791
Colonel, le . . . . 16 août 1792
Nommé provisoirement Général de Brigade par le Général en chef Dampierre, le. . . 8 avril 1793
Confirmé et employé à l'armée des Ardennes, le. . . 15 mai 1793
Suspendu, le. . . . 2 octob. 1793
A cessé ses fonctions, le . . 21 octob. 1793
Autorisé à prendre sa retraite, le . 5 février 1794
Réintégré, le. . . . 12 juillet 1795
Rappelé à l'activité et désigné pour servir à l'armée d'Italie, le . 20 décem. 1795
(Chargé du commandement du département des Basses-Alpes).
Passé avec ces fonctions, à l'armée des Alpes, le. . . 12 octobre 1796
Employé dans la 19e division militaire, le 29 août 1797
(A commandé successivement les départements du Puy-de-Dôme et de Loire réunis et le département du Cantal).
Admis au traitement de réforme, le . 21 mai 1801
Retraité, pour ancienneté de service, par décret du . . 16 novem. 1809

CAMPAGNES

1757 — 1758 — 1759 — 1761 et 1762, Allemagne ;

1792 et 1793, armées du Nord et des Ardennes; — 1796; et 1797: armée d'Italie et des Alpes.

BLESSURES

Coup de feu au têton droit, à la bataille de Bergen, le 13 avril 1759.

DÉCORATION

Chevalier de Saint-Louis, le 22 janvier 1779

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES
DE LA MAISON COLOMB

Les derniers renseignements qui nous sont donnés sur la famille Colomb établissent qu'au lieu d'avoir son berceau à Remollon, ainsi que nous l'avons dit plus haut, elle serait originaire de la commune des Crottes, arrondissement d'Embrun (Hautes-Alpes), où le nom de Colomb est très répandu. Alexandre Colomb, (1) le premier ancêtre connu du Général, est désigné sur le cadastre de Remollon, de 1637, comme bourgeois des Crottes, secrétaire de la Communauté de ce lieu. Celui-ci ne figure sur le vieux cadastre qu'au titre de *propriétaire forain*, ce qui démontre assurément qu'Alexandre Colomb était étranger à cette commune.

Il nous a été possible de puiser soit dans les archives de la Mairie de Remollon, soit dans les registres des notaires de Remollon et de Théus, déposés aux archives départementales de Gap, soit encore dans les volumineux dossiers des familles Colomb et Allard-Théus les éléments de ces tablettes généalogiques.

Ainsi que nous venons de le dire, l'auteur commun le plus ancien est :

---

(1) Au XVIIe siècle, on écrivait assez souvent le nom de Colomb avec deux *l*.

I. — **Alexandre Colomb**, Bourgeois des Crottes, secrétaire de la Communauté de ce lieu. Il laissa deux fils :

1° *Mathieu Colomb*, religieux de l'Abbaye de Boscodon. — Il fut témoin à un acte de reconnaissance de droits seigneuriaux du 20 juin 1659, notaire Bouffier à Remollon. — Le 27 Juin 1667, il assista à la prise de possession du prieuré de Saint-Marc dépendant de l'abbaye de Boscodon, située entre les hameaux de Chanteloube et de La Couche, territoire de Chorges, — Jacques Guigues, prieur d'Espinasses officiant. Sous prieur de Remollon depuis 1629 jusqu'en 1690, il se retira dans la famille de son neveu François Colomb et prit une retraite bien méritée.

2o *François Colomb* qui suit.

II. — **François Colomb**, Châtelain ou Bailli de Remollon épousa Marie de Bosse. — Par testament du 14 décembre 1688, Notaire Aubert à Valserres, il fit la distribution de ses biens à ses enfants et mourut à Remollon le 17 mai 1689 laissant :

1o *Louis Colomb.*

2° *Catherine Colomb* mariée à Pierre Allard, d'où une fille, Magdeleine Allard, née à Remollon le 31 mai 1689 dont le parrain fut Dom Mathieu Colomb sous-prieur de Remollon.

3° *Marguerite Colomb* mariée à Joseph Albrand des Crottes.

4° *Mathieu Colomb.*

5° *Joseph-François Colomb* qui suit.

6° *Joseph Colomb* qui suit.

III. — **Joseph-François Colomb**, Notaire à Théus et à

Remollon, Châtelain de S. Étienne d'Avançon, épousa en 1res noces Magdeleine de Motte du Laux, fille de Noble François de Motte, de Tallard demeurant à Remollon. — Contrat du 14 Juillet 1666. Le futur se marie avec l'avis et le consentement de Mathieu Colomb, sous-prieur de Remollon, son oncle, de Pierre Allard du même lieu, son beau-frère, et d'Antoine Lions avocat à Embrun, son cousin. — La future se marie avec le consentement de Jean Tanc, Notaire à Remollon et de Jeanne de Motte épouse du précédent. Les témoins étaient : Tanc, Mathieu, Reallon, curé de Remollon et noble Jean-François de Castellane de Rame, Marquis du ditlieu, Baron d'Avançon.

Elle mourut à Remollon le 1er mars 1692.

De ce premier mariage étaient nés cinq enfants :

1o *Augustin Colomb*, chanoine honoraire de la Métropole d'Embrun, né vers 1685. Testament du 1er décembre 1755, notaire Martin à Remollon, légataires universels : Augustin et François Colomb ses deux neveux. Il mourut à Remollon, le 6 décembre 1755.

2o *Marie Colomb*, mariée en 1res noces le 8 juin 1706 avec *Pierre Gilly* et en 2es noces avec *Jean-Baptiste Varenne*, bourgeois de Jarjayes. Acte de partage du 7 juin 1735, notaire Colomb.

3o *Jean-Joseph Colomb*. Testament du 20 juillet 1737, notaire Moynier à Ancelle, legs particuliers à ses frères et sœurs, légataire universel : Jean-Baptiste Colomb, son frère, notaire à Remollon. Il mourut en ce lieu le 23 juillet 1737.

4° *Anthoine Colomb*, né à Remollon le 20 novembre 1689, mort au même lieu le 4 octobre 1691 et enseveli à l'église St Sébastien, démolie depuis.

5° *Magdeleine Colomb*, morte à Remollon le 4 octobre 1691.

Joseph-François Colomb, marié en 2es noces, le 9 octobre 1695, avec *Marie-Anne Brutinel*, eut dix enfants :

1° *Jeanne Colomb* qui suit.

2° *Louise Colomb*, née à Remollon le 24 juin 1698, mariée le 15 juin 1723 avec *Jean Blanc*, apothicaire à Gap.

3° *Jean-Baptiste Colomb* qui suit.

4° *Claude Colomb*, né à Remollon le 10 avril 1703. Testament du 8 janvier 1753, notaire Martin à Remollon, légataire universel : Augustin Colomb, prêtre, son frère consanguin.

5° *Claire Colomb*, née à Remollon le 12 août 1704, mariée le 5 juin 1725 à *Jean-Louis Albrand* des Crottes, d'où deux filles : *Magdeleine* et *Marguerite Albrand*.

6° *Pierre Colomb*, né à Remollon le 31 mars 1708.

7° *Magdeleine Colomb*, née à Remollon le 30 mai 1709.

8° *Anne Colomb*, née à Remollon le 19 octobre 1710, mariée le 22 avril 1744 avec *Louis Clément* de Gap.

9° *Maurice Colomb*, né à Remollon le 2 décembre 1715.

10° *Benoite Colomb*, née à Remollon le 30 octobre 1717, mariée le 27 février 1737 avec *Jean-Ange Honoré* du lieu d'Avançon, d'où un fils *François Honoré*.

IV — **Joseph Colomb**, châtelain de Remollon, né du mariage de *François Colomb* avec *Marie de Bosse*, épousa *Lucrèce Gignoux* d'Embrun. Par testaments, notaire Allard à Embrun, du 3 février 1745 et du

7 janvier 1750, Joseph Colomb et son épouse instituèrent pour légataire universel Augustin Colomb, leur petit-fils, et firent le partage de leurs biens à leurs treize enfants qui sont :

1° *Marie-Anne Colomb*, mariée à *Joseph Chaulier* le 20 mai 1717, d'où deux filles: *Lucrèce* et *Marie Chaulier*, nées à Remollon le 12 janvier 1721 et le 5 août 1723.

2° *Marguerite Colomb*, née à Remollon le 20 juillet 1698 épousa en 1res noces *Jacques Gautier* d'Embrun, d'où une fille mariée à un Cressy. Marguerite Colomb épousa en 2es noces, Hurience, Ingénieur en chef à Embrun.

3° *Marie-Anne Colomb* qui suit.

4° *Bruno Colomb*, né à Remollon le 24 janvier 1702. Mort au même lieu le 8 janvier 1716.

5° *Magdeleine Colomb*, née à Remollon le 20 aout 1703.

6° *Anne Colomb*, née à Remollon le 3 juillet 1706.

7° *Joseph Colomb*, né à Remollon le 16 décembre 1707.

8° *Jean Colomb*, né à Remollon le 27 décembre 1708.

9° *Louis Colomb*, né à Remollon le 26 janvier 1710.

10° *Catherine Colomb*. née à Remollon le 5 septembre 1711.

11° *Elisabeth Colomb*, née à Remollon le 7 février 1713, épousa Antoine Cressy d'Embrun, avocat au Parlement. (1).

---

(1) La famille Cressy possédait avant la Révolution le château de la Communauté des Crottes. Jean-Louis

12° *Thérèse Colomb*, née à Remollon le 16 août 1714.

13° *Joseph-André Colomb* qui suit.

V. — **Jeanne Colomb**, née à Romollon le 27 février 1697 du 2me mariage de Joseph-François Colomb avec Marie-Anne Brutinel, fut mariée le 27 juin 1719 à *Antoine Tanc* de Remollon. Elle teste le 12 juillet 1756 et meurt à Remollon le 15 mai 1760.

Huit enfants étaient nés de cette union :

1° *Etienne Tanc*, né à Remollon le 2 février 1722.

2° *François Tanc*, notaire à Remollon, marié le 26 juin 1747 à Suzanne Duchesne de Remollon. Il mourut au même lieu le 30 août 1749.

3° *Antoine Tanc*, né à Remollon le 16 juin 1727 où il mourut le 28 août 1778.

4° *Anne Tanc*, née à Remollon le 3 octobre 1728, se marie à Gaspard Allard.

Cressy fut le dernier Vibailli d'Embrun. Son fils Jean-Louis-François devenu baron Cressy, fut Maire de Remollon sous la Restauration et y mourut le 4 novembre 1838. Il fut père de deux filles qui épousèrent l'une le Vicomte de Vaufreland de Paris, et l'autre, M. Edouard de Ventavon, Conseiller au Parlement du Dauphiné, puis conseiller à la Cour de Grenoble. Il mourut en 1833 laissant une fille et deux fils, Mathieu et Casimir. Ces deux familles existent encore.

La maison que la famille Cressy habitait à Remollon appartient actuellement à Mme Audouy de Marseille qui passe l'été à St-Etienne-les-Orgues, arrondissement de Forcalquier,

5° *Benoite Tanc*, née à Remollon le 6 août 1730, mariée le 12 février 1749 à Jean-Joseph-Jacob de Théus.

6° *Marie-Anne Tanc*, née à Remollon le 31 juillet 1735.

7° *Louise Tanc*, née à Remollon le 2 mars 1738.

8° *Jeanne Tanc*, née à Remollon le 24 juin 1740.

VI. — **Jean-Baptiste Colomb**, notaire à Remollon, né en ce lieu le 24 septembre 1700, de *Joseph-François Colomb* et de *Marie-Anne Brutinel*, épousa Françoise Tavel. Par testament du 15 mars 1742, notaire Le Blanc à Ancelle, il institua pour légataires universels, sa mère et son frère consanguin Augustin Colomb, Chanoine de la Métropole d'Embrun. Il mourut à Remollon le même jour laissant cinq enfants :

1° *Antoine Colomb*, né à Remollon le 3 janvier 1733.

2° *Jeanne Colomb*, née à Remollon le 23 novembre 1734.

3° *Augustin Colomb* qui suit.

4° *François Colomb* qui suit.

5° *Louise Colomb*, née à Remollon le 25 juillet 1740, épouse noble Pierre-Etienne Michel de Champourcin, Seigneur de Breziers, contrat du 4 novembre 1755. Témoins de la future : Joseph Allard, Avocat à Embrun, Augustin Colomb, Chanoine d'Embrun, son oncle et curateur, Augustin Colomb, Avocat à Embrun.

VII — **Marie-Anne Colomb**, née à Remollon le 14 décembre 1699, de *Joseph Colomb* et de *Lucrèce Ginoux*, épousa François de Colclough, appelé plus tard *de Coquely*, Capitaine au régiment de Berwick-Irlandais,(1) elle mourut à Remollon le 21 février 1767.

(1) Son père avait suivi Jacques II, roi d'Angleter-

laissant cinq enfants :

1° *Marie-Anne de Colclough*, mariée le 22 février 1746 à Antoine-Blaise Girard, de Gap.

2° *Lucrèce de Colclough*, née à Remollon le 2 mars 1727, mariée le 25 janvier 1757 à Antoine Allard, Consul, surnommé ensuite Allard-Coquely, fils de feu Gaspard et de Anne Tanc de Remollon, d'où une fille, Marie-Anne Allard-Coquely, née à Remollon le 2 février 1760, qui épousa le 18 avril 1780 Jean de Levésie, Avocat à Embrun.—Contrat notaire Allard.—Joseph-Antoine Colomb alors Capitaine assiste au contrat.

Jean de Levésie eut plusieurs enfants ou petits-enfants, notamment Paul de Levésie, qui fut Aide-de-camp du Général La Salcette et mourut en Russie les deux jambes emportées par un obus. Deux filles épousèrent, l'une, un d'Hallez d'Arros, l'autre un Eynard armateur à Gênes, qui laissa un fils qui fut Garde général des forêts à Nancy, donna sa démission, tous ses biens aux pauvres, et mourut missionnaire des Oblats de Marie dans l'Amérique du Nord. Une autre fille, Eléonore de Levésie, née en 1800, mariée à 16 ans et décédée à Remollon en décembre 1869, avait épousé son cousin Antoine-Augustin Allard, mort Inspecteur de l'Enregistrement à Embrun, et cette branche fut désignée dès lors du nom de Allard-Levésie. De cette dernière union, trois fils: 1° Louis, mort Conservateur des hypothèques à Mon-

---

re, dans son exil en France.

télimar, qui, de son mariage avec survivante Céline Grèves, eut Paul, notaire à Remollon; Louise, Veuve Aubert à Montélimar et Vincent, Receveur de l'Enregistrement à Vinay (Isère). 2° Amédée, né à Embrun en 1821, de son mariage avec Marie-Thérèse Maurin de Barcelonnette, eut deux filles, l'une Marie, épousa Pierre Mille de Manosque, et l'autre Hélène, se maria à son cousin Louis Richaud, Docteur en médecine à Reillanne; 3° Léon, marié à Célestine Duringe, décédés, représentés par leur fille Eléonore.

3° *Joseph-François de Colclough*, né à Remollon le 20 novembre 1728.

4° *Dudlyn-Jacques de Colclough*, né à Remollon le 31 septembre 1737.

5° *François-Joseph de Colclough*, né à Remollon le 13 décembre 1739.

VIII. — **Joseph-André Colomb**, Juge des Judicatures de Théus, de Remollon, de la Vallée d'Avançon et des Crottes, Avocat au Parlement du Dauphiné, 1er Consul de la Ville d'Embrun, fils de *Joseph Colomb* et de *Lucrèce Ginoux*, épouse Anne-Marie Remusat, fille de Joseph, Docteur en médecine (1) et de Anne

---

(1) A cette famille Remusat, de Seyne, se rattache Auguste-Louis Remusat, ancien notaire en cette ville, époux de Elisabeth-Eléonore Burle de Clamensane, qui fut Président du Tribunal civil de Forcalquier, du 11 mars 1873 au 23 septembre 1883.—Le 15 mai 1879, il maria à Forcalquier, l'une de ses filles, Félicie, avec Jules Audouy, Commis principal des douanes à Mar-

Gontier de Lange de Seyne-les-Alpes. (1)

Cinq enfants étaient nés de ce mariage :

1° *Joseph Colomb*, né à Embrun le 13 décembre 1730.

2° *Augustin Colomb* qui suit.

3° *Jacques Colomb*, né à Embrun le 28 décembre 1733.

4° *Joseph-Antoine Colomb*, Général de Brigade, né à Seyne-les-Alpes le 25 septembre 1735. — Il était propriétaire des moulins de Remollon. Acte de fermage du 25 mars 1774, notaire Allard. Suivant testament olographe du 12 décembre 1809, il léguait : 1° à Henriette Chaix née Colomb, sa nièce, 2000 livres tournois, somme égale à celle dont il avait déjà gratifié ses autres nièces; 2° à Nicolas Ripert son neveu, (2) pareille somme de 2000 livres tournois;

---

seille, fils de Jean-Jacques Audouy, Vérificateur des douanes en retraite et de Elisabeth Salva, né à Ristolas (Hautes-Alpes), le 27 octobre 1837. Etaient témoins : Auguste Audouy, Capitaine au 86me de ligne en garnison à Lyon, frère du marié; Jacques-Louis Audouy, Docteur en médecine à Remollon; Ernest Remusat, Avocat à Sisteron, frère de la mariée et Victor Bourrillon, Avocat et Juge suppléant au Tribunal civil de Forcalquier. En 1883, il fut nommé Président du Tribunal de Barcelonnette et il mourut à Remollon vers 1887, à l'âge de 67 ans, laissant pour lui succéder : 1° Ernest ci-dessus nommé; 2° Marie, religieuse au Sacré-Cœur; 3° Félicie Veuve Audouy; 4° Paul, receveur des Domaines et du Timbre, et 5° Marguerite, receveuse des postes.

(1) Au XVIIIe siècle, la famille Gontier de Lange, habitait Embrun et était qualifiée noble.

(2) Nicolas Ripert était le père du Général Honoré.

3° à Charles-joseph Allard, Maire de Remollon, tout son mobilier; 4° aux pauvres de Remollon, de Valserres, de Jarjayes et de Gap, 800 livres tournois pour être distribuées par les prêtres de ces communes; 5° il instituait pour légataire universel, Louis Allard son petit neveu : « Il a fait pour moi tout ce qu'un fils bien né doit faire, je dois le traiter en père. » Enfin il recommandait son âme aux prières et aumônes de tous ses légataires.

Il meurt à Remollon le 25 janvier 1811. (1)

5° *Marie-Marguerite Colomb*, née à Embrun le 16 avril 1737. Elle épousa un Ripert dont la descendance nous est inconnue, à l'exception de Nicolas Ripert ci-dessus mentionné.

IX.— **Augustin Colomb**, né à Remollon le 14 juillet 1737, de Jean-Baptiste Colomb et de Françoise Tavel, épousa le 19 février 1756, Marie Champsaur, fille d'Antoine et d'Isabeau Disdier de Rochebrune. Ils moururent à Remollon, le premier, le 10 octobre 1774 et la seconde, le 9 avril 1781, âgée de 44 ans.

Il était né de cette union cinq enfants :

1° *Magdeleine Colomb*, née à Remollon le 5 décembre 1760.

2° *Elisabeth Colomb*, née à Remollon le 6 avril 1764.

Sarrazin Ripert, né à Barcelonnette le 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794).

(1) Une pension de 200 livres lui avait été accordée comme le plus ancien Chevalier de St-Louis de son corps de troupes.

3o Autre *Magdeleine Colomb* qui suit.

4o *Joseph-Augustin Colomb* qui suit.

5o *Thérése Colomb*, née à Remollon le 30 janvier 1774.

X. — **François Colomb,** Consul, frère du précédent, né à Remollon le 25 avril 1739, de Jean-Baptiste Colomb et de Françoise Tavel, épousa le 17 février 1756, Magdeleine Allard de Remollon, fille de feu Gaspard et de Anne Tanc. Ils moururent à Remollon, le premier, le 12 brumaire an 4, et la seconde, le 3 pluviôse an 3, (3 novembre et 22 janvier 1795) laissant cinq descendants :

1o *Marie-Anne Colomb*, décédée à Remollon le 3 avril 1765.

2o *Thérése Colomb*, née à Remollon le 15 novembre 1758, épousa en 1res noces, le 6 février 1787, Jean-François - Guillaume Doutre, de Savines, et en 2es noces, le 26 brumaire an 4, (17 novembre 1795), Jean-Jacques Souchon, notaire à Chorges.

3o *Rose Colomb*, née à Remollon le 17 août 1761.

4o *François-Louis Colomb*, né à Remollon le 25 juin 1765.

5o Autre *Rose Colomb*, née à Remollon, le 30 août 1768, où elle mourut le 10 août 1778.

XI. — **Augustin Colomb,** dit l'aîné, avocat à Remollon, frère du Général, né à Embrun le 16 mai 1732, fils de Joseph-André Colomb et de Anne-Marie Remusat, épousa le 9 octobre 1765, Marie-Anne Plauchut de Remollon, fille d'Etienne Plauchut et de Catherine Provensal. Contrat du 8 octobre, notaire

Allard; le futur agit avec l'avis de François Cressy, juge à Embrun, son cousin germain. Marie-Anne Plauchud mourut à Remollon le 26 germinal an VI (14 avril 1798.) à l'âge de 55 ans, laissant de son union, savoir :

1o *Marie-Anne-Félicité Colomb* qui suit.

2o *Lucrèce-Julie Colomb*, née à Remollon le 19 juin 1769, épousa le 23 mai 1791, *Yves-Antoine Chaix*, homme de loi, juge suppléant au tribunal de Briançon. Elle mourut à Remollon le 11 février 1842, laissant une fille Virginie-Lucrèce-Jeanne Chaix qui se maria le 17 février 1810, à Louis Allard, son cousin germain, et décéda à Remollon vers 1882.

3o *Joseph-Antoine Colomb*, né le 25 décembre 1771 à Remollon, où il décéda le 18 août 1772. Son parrain était Joseph-Antoine Colomb, son oncle, alors Capitaine au Régiment de Piémont-Infanterie.

4o *Marie-Anne-Marguerite Colomb*, née à Remollon le 5 août 1774.

5o *Gabrielle-Henriette Colomb*, née le 2 octobre 1775 à Remollon où elle décéda le 19 août 1778.

6o *Henriette-Eléonore Colomb* qui suit.

7o *Julie Colomb.*

XII. — **Magdeleine Colomb,** née à Remollon le 16 janvier 1766, d'Augustin Colomb et de Marie Champsaur, épousa le 5 juillet 1785, Nicolas Vieux dit la Marine, de Remollon. (1)

---

(1). Nicolas Vieux était fils de Jean-Baptiste et de Magdeleine Valentin. Son père ne doit pas être con-

Ils eurent trois enfants :

1° *Edouard-Silvestre Vieux*, né à Remollon le 10 nivôse an IV (31 décembre 1795).

2° *Nicolas-Aimé Vieux*, né à Remollon le 6 brumaire an VI (27 octobre 1797).

3° *Augustin-Léon Vieux*, né à Remollon le 11 ventôse an VII (1er mars 1799).

XIII. — **Joseph-Augustin Colomb**, frère de la précédente, né à Remollon le 13 janvier 1769, d'Augustin Colomb et de Marie Champsaur, décéda en ce lieu le 31 janvier 1844. Il avait eu de son mariage avec Marie Disdier de Rousset, du lieu de Rousset, six enfants :

1° *Marie Colomb*, née en 1789, morte à Remollon le 22 mai 1791.

2° *Augustin Colomb*, né le 11 juin 1791 à Remollon où il décéda le 1er décembre 1792.

3° *François-Eugène Colomb*, né à Remollon le 3 février 1793.

4° *Joseph-Vital Colomb*, né le 17 prairial an 2 (5 juin 1794) à Remollon, où il décéda le 21 juin 1808.

5° *Marie-Melanie Colomb.* } sœurs jumelles nées à Re-
6° *Anne-Sophronie Colomb.* } mollon le 5 nivôse an IV (26 décembre 1795).

---

fondu avec Jean-Baptiste Vieux, fils de Jacques, d'une autre famille bourgeoise de Remollon, qui fournit à ce pays, quatre générations de chirurgiens au cours du 18e siècle, et qui est aujourd'hui représentée par les familles Aimé Gassier, Sénateur des Basses-Alpes, Gustave Reynaud, de Veynes, ancien Directeur des Contributions directes, et Albert Blanc, de Gap.

XIV. — **Marie-Anne-Félicité Colomb,** née à Remollon le 28 décembre 1767, mariée le 3 février 1790 à Charles-Joseph Allard Lacombe, ci-devant coseigneur de Théus, (1) Avocat en Parlement, puis Maire de Remollon. Né en ce lieu le 19 mars 1768, il y mourut le 26 juillet 1819 et son épouse y décéda le 2 novembre 1842. Ils laissèrent un fils unique :

XV. — **Louis Allard-Théus,** Juge de Paix, Chevalier du Lys en 1814, puis Receveur des domaines et du timbre, né à Remollon le 6 août 1791, épousa Virginie-Lucrèce-Jeanne Chaix, sa cousine germaine. Il mourut à Remollon le 5 octobre 1849. Cinq enfants étaient nés de cette union :

---

(1) Au XVIII[e] siècle, la Seigneurie de Théus appartenait indivisément aux familles de Bardel et de Roux de Bellafaire. La Seigneurie de Remollon appartenait pour majeure partie aux deux mêmes familles et pour le surplus à l'Abbaye de Boscodon. Le 6 avril 1773, Jeanne Foureau veuve et héritière de noble Jean de Bardel céda à M. Louis Allard-Lacombe, Avocat en Parlement, résidant à Remollon, ses droits qui étaient d'un tiers dans la coseigneurie de Théus et majorité de Remollon, telle que la possédaient les de Bardel. Déjà, par testament du 18 janvier 1773, Elisabeth Vial d'Alais, épouse en 1[es] noces de noble François de Bardel et en 2[es] noces de noble Charles de Bardel et héritière de ce dernier, avait légué les deux autres tiers à sa nièce dame Guillemette Vial d'Alais, épouse du même Louis Allard-Lacombe et au fils de ceux-ci Charles-Joseph. Les droits des derniers de Bardel décédés sans postérité furent ainsi réunis sur la tête des Allard qui, après avoir reçu investiture de la Chambre des Comptes du Parlement

1° *Louis-Adolphe Allard-Théus* qui suit.

2° Mme *Vieux*, qui eut deux fils l'un, Charles-Augustin dit Auguste Vieux, né le 2 septembre 1834, mort à Remollon le 1er avril 1905, a laissé une fille qui a épousé M. Terrisse, Lieutenant d'artillerie à Castres. Le second, Louis-Aimé Vieux, percepteur, est né à Remollon le 30 mars 1837.

3° *Adèle Allard-Théus*, née à Remollon le 16 octobre 1820, morte célibataire à Remollon vers 1883.

4° *Antoinette-Félicité Allard-Théus*, née à Remollon en 1816, mariée en 1837 à Jean-François Richaud (1) Docteur en médecine à Seyne-les-Alpes, où il était né en 1806, décéda le 31 mars 1875 laissant quatre enfants : 1° Casimir, né en 1844; 2° Marie, née en 1845, décédée à Remollon le 4 juin 1906; 3° Adèle, née en 1847, mariée à Jullien, notaire à Seyne-les-Alpes, et 4° Louis, Docteur en médecine à Reillanne, né le 19 décembre 1850, marié le 14 février 1882 à sa cousine Hélène Allard-Levèsie, de Remollon.

5° *Virginie Vieux*, mariée à Leblanc, Inspecteur d'Enregistrement, d'où deux fils Louis et Fernand, également Inspecteur d'Enregistrement.

---

du Dauphiné, le 19 janvier 1776, prirent le titre de coseigneurs de Théus et de la majorité de Remollon.

(1) Jean-François Richaud avait 11 frères ou sœurs. L'un d'entre eux, Casimir, né le 30 août 1819, a été administrateur des Manufactures de l'Etat; il mourut adjoint au Maire de Marseille. Un autre, Jean, né en 1810, est mort Docteur en médecine à Marseille. Enfin un troisième, Paul-Frédéric, est mort Chanoine à Digne après avoir été pendant longtemps curé de la paroisse d'Oraison.

XVI. — **Louis-Adolphe Allard-Théus,** notaire à Remollon de 1845 à 1850, puis rentier à Digne, né à Guillestre le 18 septembre 1818, de Louis et de Virginie-Lucrèce-Jeanne Chaix, épousa le 1er mars 1848 Elisabeth Arnoux, de Digne. Il mourut en cette ville le 4 janvier 1904. Deux enfants étaient nés de cette union :

1° *Arnoux Allard-Théus,* Substitut du Procureur de la République à Gap, démissionnaire en 1880, puis Avocat en la même ville, né à Digne le 5 février 1850, épousa le 12 août 1880, Claire Mille, fille de feu Mille, notaire à Manosque et de Marie-Anne-Gabrielle Fugon de cette ville; il décéda à Gap le 9 mars 1892, laissant cinq enfants : 1o *Henri*, prêtre, né à Digne le 1er août 1881; 2o *Charles*, né à Gap le 8 octobre 1882, décédé à Digne le 31 juillet 1901; 3o *MarieThérése*, née à Gap le 15 avril 1884; 4o *Pierre*, né à Gap le 10 mai 1885, et 5o *Paul*, né à Gap le 20 novembre 1889.

2° *Amélie Allard-Théus,* née à Digne le 29 septembre 1853, épousa le 17 juin 1878, Paul Seymard, Procureur de la République à Digne, né à Uzès le 1er octobre 1842, actuellement à Aix-en-Provence.

XVII. — **Henriette-Eléonore Colomb,** née du mariage d'Augustin Colomb et de Marie-Anne Plauchut, fut mariée à François-Marie-Barthélemy Chaix, Sous-Préfet à Briançon vers 1802 à 1815, auteur d'un ouvrage sur les Hautes-Alpes.

Deux fils naquirent de leur union :

1° *N. Chaix*, décédé à Montpellier vers l'âge de 94 ans;

il avait deux filles dont l'aînée épousa le Docteur Jaumes, professeur de médecine légale à Montpellier, qui mourut en 1906, laissant sa fortune à la Faculté de médecine de cette ville. La seconde épousa Grasset Morel, de laquelle il eut un fils et une fille devenue Mme de Salignac.

2° *Charles-Franklin-Delphine Chaix*, Juge de Paix, marié à Clémence Reymond, de Ribiers, d'où quatre enfants :

1° *Reymond Chaix*, sous-officier, tué à la bataille de Gravelotte en août 1870.

2° *Léontine Chaix* née en 1830, morte en 1906, veuve de Pierre Antiq, rentier à Ribiers, sans postérité.

3° *Paul Chaix*, rentier à Sisteron, célibataire, né en 1835.

4° *Hermance Chaix* qui laissa trois enfants de son union avec Barguisseau du Gers, savoir : un fils décédé célibataire; Blanche Barquisseau, qui épousa de Laforêt, ancien officier, et Gabrielle Barquisseau, mariée à d'Arlan de la Mothe a un fils, Louis d'Arlan de la Mothe.

Des études qui précédent, il résulte que, comme descendance mâle, la famille Colomb est éteinte depuis 1844. La branche à laquelle appartenait le Général Colomb s'est, depuis le premier quart du 19e siècle, continuée par les femmes dans les familles Allard-Théus, Vieux, Terrisse, Richaud, Leblanc, Chaix, Barquisseau et d'Arlan de la Mothe.

Nous adressons ici tous nos remerciements à M. Paul Seymard, d'Aix, qui nous a ouvert avec une parfaite

obligeance ses archives de famille et nous a donné à Remollon l'hospitalité la plus cordiale.

Nons tenons aussi à renouveler notre gratitude à M. Chauvet, Avocat près la Cour d'appel de Grenoble, qu'une heureuse coïncidence nous a fait rencontrer à Remollon. M. Chauvet a bien voulu nous faire profiter des notes généalogiques déjà recueillies par lui, et nous aider de ses lumières dans nos longues et patientes recherches sur la maison Colomb.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

Du premier Volume

Fin de la Table